Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17864 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE — MERCREDI 3 JUILLET 2002 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

SEBASTIAN DERUNGS/REUTERS

CATASTROPHE AÉRIENNE
Collision en Allemagne à 11 000 mètres p. 4

CLIMAT
La France s'échauffe p. 12

BOSNIE
La traque de Karadzic p. 3

COUR PÉNALE
L'isolement des Etats-Unis p. 2

SIDA
La Russie inquiète l'Europe p. 6

TOULOUSE
Les opposants au pôle chimique ne désarment pas p. 10

PORTRAIT
Georges Goldenstern, l'homme du cinéma à Arte p. 29

International ... 2 | Union européenne ... 6 | France ... 7 | Société ... 10 | Régions ... 12 | Horizons ... 13 | Kiosque ... 14 | Carnet ... 17
Abonnements ... 17 | Entreprises ... 18 | Marchés ... 21 | Aujourd'hui ... 23 | Météorologie ... 25 | Jeux ... 25 | Culture ... 26 | Radio-Télévision ... 30

Les comptes opaques de Vivendi

Il y a quelques mois, le groupe a tenté d'enjoliver ses résultats, avec l'assentiment de ses cabinets d'audit

JEAN-MARIE MESSIER a finalement confirmé qu'il abandonnait la présidence du groupe de communication Vivendi Universal. « *Je pars pour que Vivendi Universal reste* », indique-t-il dans un entretien au *Figaro,* mardi 2 juillet. D'ultimes tractations se déroulent pour fixer les conditions financières de son départ.

M. Messier souhaite obtenir 12 millions d'euros d'indemnités et souhaite par ailleurs trouver un arrangement sur le prêt de 25 millions de dollars que le groupe lui aurait consenti.

De nombreuses tractations se poursuivent pour assurer sa succession. Proche de Claude Bébéar, Jean-René Fourtou, vice-président du conseil de surveillance d'Aventis, semble toujours le favori.

Pourtant, le groupe affronte de nouvelles turbulences. L'agence Moody's a, de nouveau, dégradé la notation du groupe, qui est maintenant au niveau des obligations pourries (« *junk bonds* »). Mardi, en milieu de matinée, le titre chutait de 16 % à la Bourse de Paris.

Une affaire, que révèle *Le Monde*, jette par ailleurs le doute sur la sincérité des comptes du groupe et sur le travail de ses auditeurs. Pour l'exercice de 2001, Vivendi Universal a en effet cherché à enjoliver ses comptes de 1,5 milliard d'euros. Le chef de la doctrine du cabinet Salustro, qui s'était indigné de ce traitement comptable, a été licencié. La mesure a finalement été annulée grâce à l'intervention de la Commission des opérations de Bourse, qui reste choquée par ces pratiques.

▸ Quand la COB s'opposait aux opérations comptables de Vivendi Universal

▸ Les exigences financières de J.-M. Messier

▸ Rechute à la Bourse

▸ Portrait d'un ambitieux, passé de la gloire à l'échec

Lire pages 18-19, portrait page 13, point de vue page 15, éditorial page 16 et Pierre Georges page 31

Les coulisses du système Raffarin

PRÈS DE DEUX MOIS après sa nomination à Matignon – le 6 mai –, Jean-Pierre Raffarin doit prononcer, mercredi 3 juillet, son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale. Il engagera ensuite la responsabilité de son gouvernement. Auparavant, Jacques Chirac devait faire lire, mardi après-midi, par les présidents des deux Assemblées, un message à l'attention des parlementaires dans lequel il devait insister sur le rétablissement de l'autorité de l'Etat. Depuis son arrivée à Matignon, le premier ministre, sous le regard de l'Elysée, a constitué son équipe, fixé l'emploi du temps de son cabinet – dirigé par Jean-Pierre Steinmetz – et imposé son style. De nombreux conseillers issus du « sérail chiraquien » sont venus l'épauler, dont notamment le directeur adjoint, Jean-François Cirelli, arrivé directement de l'Elysée où il occupait le poste de conseiller économique. M. Raffarin a pris soin de s'entourer également de « fidèles » issus des cercles giscardiens. Des réunions quotidiennes rythment la vie à Matignon afin d'harmoniser les équipes, d'organiser le travail gouvernemental et de peaufiner les messages politiques.

▸ Comment travaille le nouveau Matignon

▸ Les hommes-clés de son équipe

▸ Jean-Louis Debré : « l'UMP ne sera pas une majorité docile »

Lire pages 7 et 8

La grande-duchesse du Luxembourg se plaint de sa belle-mère et pleure

BRUXELLES
de notre correspondant

Roturière, rebelle et Cubaine : était-ce un peu trop pour devenir la grande-duchesse du Luxembourg ? Maria Teresa, l'épouse d'Henri, qui a accédé au trône en octobre 2000, a convoqué quinze rédacteurs en chef de journaux pour leur conter ses malheurs. Sous le sceau d'un secret qui, malgré la traditionnelle retenue de la presse locale, n'a pas tenu, Maria Teresa a confié à quel point sa belle-mère, Joséphine-Charlotte, la sœur du roi Albert II de Belgique, la détestait. « *Elle a pleuré pendant une heure et demie* », a expliqué, anonymement, l'un des invités de cet étrange déjeuner royal au quotidien belge *Le Soir*.

SIPA POOL/VILLARD/ASLAN/SIPA

La belle-mère de Maria Teresa aurait, selon cette dernière, lancé des rumeurs selon lesquelle la jeune femme allait regagner son pays d'origine tandis que son fils se réfugiait, lui, auprès d'une ministre du gouvernement grand-ducal. Maria Teresa dit qu'elle n'a jamais été acceptée par Joséphine-Charlotte parce qu'elle n'a pas de « *sang bleu* » dans les veines. Au palais, on l'appelle « *la petite Cubaine* ».

Populaire et spontanée, Maria Teresa pourrait cependant avoir, cette fois, franchi la ligne jaune et porté la monarchie grand-ducale au bord de la crise constitutionnelle. Même si, selon certains, ses déclarations étaient personnelles et n'engageaient pas la maison royale. Une explication en forme de pirouette, car on dit que Henri soutiendrait totalement la drôle de confession de son épouse. Henri voulait peut-être, lui aussi, se venger d'une mère qui l'aurait, dit-on, souvent rudoyé. Joséphine-Charlotte aurait déclaré récemment au chroniqueur Stéphane Bern que son fils et sa belle-fille étaient « *bêtes* » et n'avaient pas de conversation...

Confrontée à cet épisode digne de Buckingham ou du palais des Grimaldi, la cour luxembourgeoise a décidé de ne plus communiquer depuis quelques jours. Le monde politique local, lui, est divisé. Quant aux Luxembourgeois, ils sont, comme à l'accoutumée, prudents et mitigés. Un sondage publié par l'hebdomadaire *Le Jeudi* indique que 41 % d'entre eux jugent normale l'attitude de Maria Teresa tandis que 49 % la condamnent. Une large majorité (73 %) pense que l'affaire restera sans conséquences. Ce qui n'est pas tout à fait l'avis de ce journal, qui évoque un « *outing* pénible » qui pourrait, selon lui, payer cher « *une incompatibilité entre belle-mère et belle-fille* ».

Jean-Pierre Stroobants

CINÉMA

John Ford, un cadeau d'été

COLLECTION CHRISTOPHE L.

L'ÉTÉ est la saison des chefs-d'œuvre – souvent vus à la télévision – enfin projetés de nouveau dans les salles. La saison s'ouvre avec l'un des sommets de la filmographie d'un géant, *La Poursuite infernale*, de John Ford. Mais il ne faut pas épuiser sa provision de superlatifs : *Playtime*, de Jacques Tati, sort en même temps. *Lire pages 26 à 28*

AVENTURES

Le tour du monde en ballon

GEORGES BARTOLI/MAX PPP

INLASSABLE chasseur de records, l'Américain Steve Fossett (*photo*) vient d'enrichir son palmarès en bouclant le premier tour du monde en solitaire. *Lire page 23*

ANALYSE

François Besse, ou les leçons d'une peine

ALORS QUE le peuple français renouvelait sa représentation politique nationale, les 9 et 16 juin, la cour d'assises de Paris prononçait dans l'intervalle en son nom une décision à valeur d'exemple, sur laquelle nouveaux gouvernement et députés, choisis sur fond de campagne centrée sur l'insécurité, pourraient à loisir méditer.

Porteur d'un nom symbolique de ce sentiment d'insécurité dans les années 1970, parce qu'attaché à celui de l'ancien « ennemi public nº 1 » Jacques Mesrine, François Besse, braqueur multirécidiviste aujourd'hui âgé de 58 ans, s'est vu accorder par les juges, dans un moment de pure grâce judiciaire, une peine minime de huit années d'emprisonnement alors qu'il encourait, pour quelques affaires d'il y a un quart de siècle (évasion de la Santé, attaque du casino de Deauville, prise d'otages, etc.), la réclusion à perpétuité. Cette décision, véritable peine de réconciliation – qui a pour conséquence de ne pas aggraver la situation pénale de l'intéressé –, est d'abord le fruit d'une rencontre intime entre cet homme métamorphosé, désormais en paix avec lui-même, et ses juges, agissant pour la société, à son tour elle-même apaisée. Elle est aussi l'aboutissement d'une audience, présidée par Dominique Coujard, qui, empreinte d'une vraie qualité d'écoute, fut autant de leçons et d'interrogations sur les causes du crime et de sa répétition que sur le sens de la peine et de la prison. Ainsi, à l'heure où le nouveau garde des sceaux n'a encore dit mot sur le sort du projet de grande loi pénitentiaire, où il se voit flanqué d'un étonnant secrétariat d'Etat aux programmes immobiliers de la justice (et non de la condition pénitentiaire), il faut écouter la vie d'un François Besse.

Jean-Michel Dumay

Lire la suite page 16

M 00147 - 703 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

JUSTICE

Le Conseil de sécurité des **NATIONS UNIES** devait reprendre les discussions, mardi 2 juillet, sur l'avenir des forces de paix en **BOSNIE**. Dimanche, les Etats-Unis opposaient leur veto au renouvellement du mandat de la force de police, pour mieux marquer leur **OPPOSITION** à la création de la Cour pénale internationale. Cette position « de principe » met en cause le sort de plusieurs autres **MISSIONS** sous mandat exclusif de l'ONU. Les Européens se disent **STUPÉFAITS** par la position américaine. *« Je ne m'attendais pas à une position aussi dure »*, a estimé **JAVIER SOLANA**, qui parle d'une *« prise en otage »* de la mission de paix en Bosnie. A la différence de la force de police, la **SFOR** (19 000 militaires), issue des accords de Dayton et non d'une résolution de l'ONU, ne serait pas directement menacée par la décision américaine.

Washington sous le feu des critiques dans sa bataille contre la CPI

L'épreuve de force engagée devant le Conseil de sécurité des Nations unies se poursuit. Les Etats-Unis maintiennent leur hostilité totale à la création de la Cour pénale internationale. Les Européens dénoncent une « prise en otage » de la mission de paix en Bosnie

LES ÉTATS-UNIS *« tiendront bon »*, a affirmé, lundi 1er juillet, un porte-parole de la Maison Blanche, à propos du conflit qui oppose les Américains aux autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Cour pénale internationale (CPI). Cette bataille leur vaut depuis dimanche un feu de critiques, non seulement de la part des défenseurs des droits de l'homme, mais aussi de certains dirigeants européens.

Les Etats-Unis ont ouvert, dimanche 30 juin à l'ONU, une crise sans précédent en opposant leur veto au renouvellement du mandat de la police des Nations unies en Bosnie (Minubh), pour protester contre le refus du Conseil de sécurité d'exempter les participants à des opérations extérieures de toute poursuite devant la CPI. On n'est guère habitué à voir Washington faire jouer son droit de veto à l'ONU contre ses deux alliés européens, membres permanents du Conseil de sécurité, la France et la Grande-Bretagne. Les divergences éventuelles se règlent d'habitude en amont.

Alors que Français et Britanniques demandaient, dimanche, quinze jours de délai pour tenter encore de désamorcer la polémique et éviter qu'elle n'affecte la Minubh, Washington a refusé, et a exigé que son veto prenne effet dans les soixante-douze heures (jeudi à 4 heures GMT), un *« délai technique »* suffisant, selon elle, pour organiser le retrait des 1600 hommes de la police internationale en Bosnie. Le représentant américain à l'ONU a en outre répété, dimanche, qu'il s'agissait là d'une décision de portée générale, suscitant de vives inquiétudes sur l'avenir des autres missions de l'ONU dans le monde et sur celui des forces militaires internationales sous commandement de l'OTAN dans les Balkans (la SFOR en Bosnie et la KFOR au Kosovo).

Une première réponse à ces inquiétudes est venue, lundi soir, du siège de l'OTAN à Bruxelles, où a eu lieu une réunion d'urgence. La colère américaine n'affecterait pas la SFOR (19 000 militaires). La position américaine, a-t-on expliqué au siège de l'OTAN, ne sape pas les fondements juridiques de la SFOR dont la légitimité résulte des accords de Dayton conclus entre plusieurs pays en 1995, et non pas de la résolution de l'ONU qui autorise cette mission.

Aucun ambassadeur n'a émis de fausse note sur ce point, affirme-t-on à l'OTAN, en indiquant que pendant la réunion de lundi, plusieurs représentants européens ont salué l'avènement de la CPI. Quant à la Minubh, il était prévu qu'elle soit remplacée au 1er janvier par une police européenne. La possibilité d'avancer ce mandat à septembre est actuellement étudiée, mais Javier Solana, représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, a rappelé lundi que la préparation n'était pas achevée et que *« tous les calculs financiers »* ont été effectués à partir d'un démarrage en janvier. La décision d'épargner la SFOR témoigne d'un souci minimum de la part de Washington de *« limiter les dégâts »*. Elle n'en met pas moins encore mieux en lumière l'incohérence de Washington. Elle ne rassure pas, enfin, sur le sort de certaines missions internationales sous mandat exclusif de l'ONU qui vont arriver à renouvellement dans les semaines qui viennent, en particulier la Finul, dont le départ du Liban sud y laisserait le champ libre au Hezbollah.

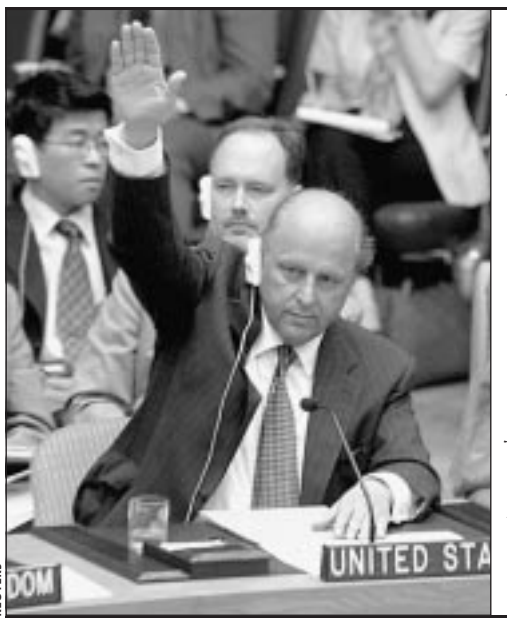

REUTERS

John Negroponte, ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies vote, dimanche 30 juin, contre la résolution permettant de prolonger le mandat de la mission de l'ONU en Bosnie afin de protester contre la création de la CPI, le 1er juillet. Washington a donné jusqu'à mercredi 3 juillet au Conseil de sécurité pour trouver un compromis.

Des *« regrets »* ont été exprimés, lundi, par plusieurs capitales occidentales, ainsi que par Moscou. Javier Solana a été plus direct en parlant d'une *« prise en otage »* de la mission de paix en Bosnie par les Américains, expression qui reflète un sentiment assez général quant à la méthode employée par Washington. *« Je ne m'attendais pas à une position aussi dure »*, a poursuivi M. Solana, en disant espérer que, d'ici le 3 juillet, *« un accord intelligent et constructif pour l'avenir de la CPI, mais aussi pour celui des Nations unies »*, pourra être trouvé.

LES EUROPÉENS SIDÉRÉS

Le forcing des Etats-Unis à l'ONU sidère bien des responsables européens, à commencer par les diplomates français et britanniques qui, depuis plusieurs semaines, tentent de faire prévaloir auprès de leurs partenaires américains les arguments de la raison : utilisez les possibilités juridiques qui sont prévues par le traité sur la Cour pénale internationale pour répondre à vos inquiétudes, disent-ils en substance aux Américains, et respectez l'engagement des autres envers cette Cour.

Le représentant de la France à l'ONU, Jean-David Levitte, avait exprimé, dimanche, en termes particulièrement clairs ce qu'inspire en Europe la décision – *« difficilement compréhensible »* – des Etats-Unis de recourir à leur droit de veto. Il a fait remarquer que le souci avancé par les Américains de protéger leurs ressortissants en mission à l'étranger n'a jamais été invoqué à propos du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY). Ce tribunal est compétent pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui pourraient être encore commis en Bosnie ou au Kosovo ; cela n'a jamais suscité la moindre difficulté pour les Etats-Unis, qui ont 2 000 soldats dans la SFOR et 46 policiers dans la Minubh. Le TPIY a en outre un pouvoir d'ingérence bien supérieur à celui de la Cour pénale internationale, puisqu'il a la primauté sur les justices nationales alors que la CPI ne pourra intervenir qu'en cas de carence de ces dernières.

S'ils avaient voulu éviter de déclencher une crise à propos de la Minubh, les Américains auraient pu tout simplement retirer leurs 46 hommes de cette force afin de les faire échapper à la CPI, *« dans l'hypothèse hautement improbable,* a souligné non sans humour M. Levitte, *où l'un de ces policiers américains non armés commettrait un crime de génocide, un crime contre l'humanité ou un crime de guerre, et où la justice américaine refuserait de le poursuivre ou de prononcer une juste sentence »*...

Les discussions se poursuivent mais les Européens, constatant que les Etats-Unis avaient tous les moyens nécessaires pour éviter la crise à propos de la Bosnie et qu'ils ne les ont pas utilisés, doutaient de la possibilité qu'ils s'y plient dans les heures qui viennent. Les ONG ont salué la résistance de la France et de la Grande-Bretagne dans le soutien à ce qu'elles considèrent, ainsi que Kofi Annan, comme l'événement historique du 1er juillet : la naissance, malgré tout, de la CPI.

Claire Tréan et Laurent Zecchini

Une « erreur », selon M. Holbrooke

La décision américaine d'opposer son veto aux Nations unies sur la prorogation de la mission en Bosnie, au nom de son rejet de la Cour pénale internationale (CPI), est une erreur et est *« inutile »*, a estimé, lundi 1er juillet, l'ancien ambassadeur américain auprès de l'ONU Richard Holbrooke. *« Je ne crois pas qu'il y ait de grand danger pour les Américains en Bosnie. Mettre la Force de sécurité en danger pour cette raison est inutile. Il y a d'autres façons pour résoudre les différends quant à la Cour pénale internationale »*, a indiqué M. Holbrooke à l'agence norvégienne NTB. *« Si cela continue, cela peut avoir des conséquences non seulement en Bosnie, mais aussi au Kosovo, en Afrique, au Timor-Oriental et aussi en Afghanistan »*, a-t-il poursuivi. *« Rien ne m'affecte plus que nous n'ayons pas arrêté les leaders serbes bosniaques criminels de guerre Radovan Karadzic et Ratko Mladic »*, a expliqué M. Holbrooke. – *(AFP.)*

L'hostilité des Etats-Unis vise l'ONU et remonte à l'administration Clinton

WASHINGTON
de notre correspondant

La Cour pénale internationale (CPI) exacerbe l'animosité des Américains envers l'ONU, avec laquelle l'administration Bush a pourtant renoué après le 11 septembre. L'organisation internationale est toujours perçue, par le Congrès et par une bonne partie de l'opinion, comme une machine politique et bureaucratique, fondamentalement hostile aux Etats-Unis. L'idée qu'elle abrite désormais un pouvoir judiciaire pouvant mettre en accusation l'Amérique – un équivalent international du procureur spécial Kenneth Starr, de l'affaire Lewinski, en quelque sorte – fait dresser les cheveux sur la tête de la majorité des responsables politiques et militaires.

Lorsqu'il avait décidé de signer le traité de Rome, le 31 décembre 2000, Bill Clinton avait indiqué qu'il ne soumettrait pas cet acte au Sénat, chargé de ratifier les accords internationaux, et qu'il ne recommanderait pas à son successeur, George W. Bush, de le faire. Le président démocrate avait expliqué que la signature des Etats-Unis était seulement destinée à leur permettre de rester dans le jeu, afin de convaincre les autres signataires de remédier aux *« défauts significatifs »* du traité. Alors président de la commission des affaires étrangères du Sénat, le républicain Jesse Helms, depuis toujours pourfendeur de l'ONU, avait déclaré la décision de M. Clinton *« scandaleuse et inexplicable »*.

Comme le rappelle Antony Blinken, qui était l'un des experts de la Maison Blanche, l'administration Clinton a surtout cherché à obtenir que les poursuites devant la CPI soient soumises à l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Sa crainte était que le futur procureur n'instruise des plaintes fantaisistes, résultant de machinations politiques. *« Si nos alliés européens avaient accepté cette clause, nous aurions pu avoir l'appui du Sénat »*, estime M. Blinken. Conscients que la Cour serait de toute façon créée, M. Helms et son collègue John Warner, président de la commission des forces armées, avaient déposé une proposition de loi *« sur la protection des personnels américains »*. Celle-ci a été adoptée par le Sénat le 6 juin et doit maintenant faire l'objet d'un accord avec la Chambre des représentants.

« LA BONNE DÉCISION »

Quelques jours avant la décision de M. Clinton, des personnalités des deux partis avaient publié un texte dénonçant le danger que la CPI ferait courir aux personnels diplomatiques et militaires américains. L'un des signataires était Donald Rumsfeld, aujourd'hui secrétaire à la défense.

Le Pentagone a toujours été le ministère le plus hostile à la CPI. Lundi 1er juillet, William Cohen, secrétaire à la défense du gouvernement Clinton, a déclaré que M. Bush avait *« pris la bonne décision »* en retirant, il y a deux mois, la signature des Etats-Unis. Il a ajouté, toutefois, que la question de l'immunité des personnels américains devait être réglée dans le cadre d'accords bilatéraux avec les pays qui demandent l'intervention des Etats-Unis, ce qui sous-entendait que la méthode brutale adoptée, la veille, au Conseil de sécurité n'était pas forcément la bonne.

Le département d'Etat est, lui, divisé. La lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, le 6 mai, pour annuler la signature américaine n'était pas signée par le sous-secrétaire chargé des affaires politiques, Marc Grossman, auquel cette responsabilité aurait dû revenir, mais par son collègue John Bolton, dont le portefeuille comprend le contrôle des armements et la sécurité internationale.

M. Bolton a fait une affaire personnelle de la lutte contre la CPI, que, depuis 1998, il critique pour sa *« juridiction insuffisamment définie »* et son procureur *« puissant et irresponsable »*. Le groupe des néo-conservateurs, auquel appartient M. Bolton, a fait campagne assidûment contre la CPI.

La Cour a aussi ses partisans. Au Congrès, après la « dé-signature » du traité, 45 députés démocrates, emmenés par Joseph Crowley (New York), ont écrit à M. Bush pour lui reprocher de *« saper la crédibilité des Etats-Unis dans l'arène internationale »*. Des organisations de défense des droits de l'homme, comme Human Rights Watch, ont formé une coalition pour défendre la CPI. L'American Civil Liberties Union, la célèbre ACLU, n'en fait pas partie, non plus que l'American Bar Association, principale association d'avocats, toutes deux sensibles au fait que la CPI peut entrer en contradiction avec la Constitution des Etats-Unis, qui garantit aux citoyens américains le droit d'être jugés par un jury.

L'équipe Bush avait critiqué aussi, au début de son mandat, la présence de troupes américaines chargées du maintien de la paix sur toutes sortes de théâtres dans le monde. Il n'est pas impossible que la crise provoquée à propos de la Bosnie, avec l'immunité pénale pour prétexte, annonce la remise en question d'autres engagements de ce genre.

Patrick Jarreau

Menaces sur l'avenir de la police internationale en Bosnie

Le non-renouvellement du mandat de l'ONU pourrait mettre fin à la mission de l'IPTF

DEPUIS la fin de la guerre – durant laquelle elle s'est surtout fait remarquer par l'incapacité de ses casques bleus à protéger la population –, l'ONU est loin de jouer un rôle primordial en Bosnie-Herzégovine. Sa mission n'est toutefois pas négligeable : une force de 1 600 policiers non armés encadre et forme la police bosniaque ; elle contribue, avec ses patrouilles, à rassurer ceux qui s'aventurent à traverser l'ancienne ligne de front, réfugiés de retour dans leurs foyers ou citoyens allant voter lors des scrutins.

L'ONU a en revanche perdu, à la signature de l'accord de paix de Dayton, en 1995, le leadership politique – confié à un haut-représentant choisi par les seules puissances occidentales (actuellement le Britannique Paddy Ashdown) – et militaire, confié à une Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR). Seul le charisme du chef des Nations unies en Bosnie, Jacques-Paul Klein (un ex-général de l'armée américaine qui fut lui-même haut-représentant adjoint après la guerre), a fait que l'ONU est demeurée impliquée dans des médiations politiques, notamment entre Sarajevo et Belgrade après la chute de Slobodan Milosevic.

La marginalisation de l'ONU en Bosnie fait que les réactions n'ont guère été véhémentes, lundi 1er juillet, à l'annonce du veto américain. D'autant que l'ambassadeur des Etats-Unis, Clifford Bond, s'est empressé de préciser que le différend entre Washington et l'ONU ne remet pas en cause *« l'engagement stratégique* [américain] *dans les Balkans »*.

L'appréhension bosniaque concerne plutôt la SFOR, qui garantit véritablement le pays contre un éventuel coup de force militaire des partis nationalistes serbe et croate, toujours très puissants. Le ministère des affaires étrangères n'a pas caché son *« inquiétude »* quand au sort des troupes américaines, qui sont également déployées – sous la bannière de l'OTAN – en vertu d'un mandat onusien.

ARRÊT DE MORT

L'incertitude principale concerne toutefois davantage la police de l'ONU (IPTF), qui doit passer sous l'autorité de l'Union européenne le 1er janvier 2003. Une trentaine d'officiers sont présents à Sarajevo afin de préparer cette transition qui, selon une source diplomatique, ne peut techniquement pas intervenir avant l'automne. L'IPTF, qui compte 46 ressortissants américains, professionnalise la police locale (Fédération croato-musulmane et Republika Srpska) dont les effectifs sont passés de 40 000 membres en 1995 à 20 000 actuellement.

Un départ précipité de l'ONU pourrait donc signer l'arrêt de mort de la future mission. *« Si nous n'avons pas de mandat mercredi, alors nous fermerons la mission* (...). *Cela saperait le travail entier de la communauté internationale sur les efforts de pacification »*, a indiqué M. Klein à l'AFP. *« Je continue d'être optimiste plutôt que pessimiste* (...). *Je pense qu'il y a de la bonne volonté des deux côtés. »*

Au siège de la police de l'ONU, on souligne que le conflit pourrait aisément être résolu par le départ des policiers américains, qui ne sont que 46 déployés en Bosnie-Herzégovine. On attend maintenant la poursuite des négociations de New York, *« assez sereinement »*, selon un officier, en espérant que la décision américaine sur la Cour pénale internationale ne va pas signifier la fin d'une opération marginale mais nécessaire, et d'ores et déjà de coloration très européenne.

Rémy Ourdan

Une nouvelle opération de l'OTAN vise le Serbe Radovan Karadzic

Le domicile du fugitif inculpé de génocide par le TPIY a été pris d'assaut

POUR la troisième fois en quatre mois, des militaires de l'OTAN ont lancé, mardi 2 juillet, une vaste opération militaire contre Radovan Karadzic, l'ancien chef politique des Serbes de Bosnie durant la guerre (1992-1995), inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et recherché pour génocide, crimes de guerres et crimes contre l'humanité pour son rôle dans le siège de Sarajevo et le massacre de milliers de musulmans à Srebrenica.

Selon l'agence de presse serbe bosniaque, SRNA, des soldats des forces de l'OTAN ont pris d'assaut le domicile de Radovan Karadzic, à Pale. Les soldats de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) y auraient fait irruption à l'aube, vers 4 heures du matin, selon SRNA, dont les bureaux se trouvent dans ce village situé sur le collines surplombant la capitale bosniaque. L'opération était soutenue par des véhicules blindés et des hélicoptères, selon l'agence.

La police serbe bosniaque a indiqué à l'AFP que la SFOR, secondée par de nombreux hélicoptères, avait conduit une opération qu'elle n'a pas voulu détailler, au petit matin à Pale, près de la maison de Karadzic. La famille de Karadzic n'a pas rapporté d'arrestation. Une voisine qui n'a pas voulu être nommée, a indiqué que de nombreux hélicoptères volaient au-dessus de la maison de Radovan Karadzic.

CONTINGENT FRANÇAIS

Selon un garde de la maison cité par Reuters, c'est un contingent français de la SFOR qui a pénétré dans la maison pour y effectuer une perquisition. Les soldats de la SFOR ont indiqué au garde qu'ils recherchaient des armes.

L'épouse de l'ancien président des Serbes de Bosnie, Liljana Karadzic, est arrivée à leur domicile environ une heure après la perquisition pour inspecter les dégâts.

En l'absence de réaction de la part de la SFOR, rien ne permettait, mardi matin, d'accréditer l'une ou l'autre des versions : tentative d'arrestation ou simple perquisition.

Deux fois depuis le début de l'année, l'OTAN a échoué à retrouver « l'ennemi public numéro un » de Bosnie. Le 28 février et le 1er mars, les militaires de la SFOR, appuyés par des hélicoptères et des véhicules blindés, avaient alors perquisitionné sans succès une autre région, celle proche de la ville de Celebici, à 70 kilomètres au sud-est de Sarajevo, non loin de la frontière avec le Monténégro.

Ce double échec avait donné naissance à diverses supputations. Des journaux allemands et britanniques avaient ainsi imputé ce fiasco à une fuite organisée par un officier français alors que d'autres sources mettaient en cause la lenteur des commandos américains. Ces rumeurs avaient été démenties par les parties concernées. En revanche, des responsables de la force de maintien de la paix avaient renouvelé leur détermination à poursuivre des opérations de ce type.

Christophe Châtelot (avec AFP et Reuters)

Les chômeurs de Gaza manifestent contre l'Autorité palestinienne

Depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000, des dizaines de milliers de familles du territoire sont privées de ressources

GAZA
de notre envoyé spécial

Ils sont plusieurs centaines d'hommes en colère massés devant le bâtiment du Conseil législatif palestinien. Malgré la chaleur, Taysir Mohammed écume de rage : *« Où sont-ils ? Où est l'Autorité palestinienne ? Quand mon fils me demande de l'argent, je ne peux même pas lui trouver un shekel ! De quoi ai-je l'air ? Que peut-il penser de moi ? »*. Autour de lui, des manifestants brandissent des galettes de farine piquées sur des bâtons. *« Nous avons partagé le sang, pourquoi ne partageons-nous pas le pain ? »*, scande la foule où les rumeurs vont bon train. *« On dit que l'Arabie saoudite avait donné de l'argent pour les dettes d'électricité, alors pourquoi nous demande-t-on de payer ? Moi, je ne peux plus, ni pour l'eau, ni pour l'électricité »*, s'exclame Najed Mohammed.

Pour la deuxième fois en moins de quinze jours, les chômeurs de Gaza se font entendre. Avec la fermeture du marché du travail israélien, dès le début de l'Intifada, en septembre 2000, des dizaines de milliers d'ouvriers ont perdu tout espoir. Pas question en effet de trouver un emploi dans l'étroite bande de territoire frappée depuis longtemps par un chômage endémique, bien supérieur à la moyenne des territoires, et qui dépasserait désormais 60 % de la population active. Privés du jour au lendemain de revenus, ils ont lentement entamé leurs économies. Après deux ans de régime sec, ils sont désormais à bout. Il y a trois semaines, ils ont tout d'abord commencé par ériger des tentes aux carrefours des routes, dans les villages comme dans les camps de réfugiés, pour s'y retrouver et clamer leur volonté de travailler. *« Nous ne sommes pas des mendiants, nous voulons un travail »*, proclamaient les banderoles accrochées sur les abris de toiles.

« VOLEURS ! VOLEURS ! »

Ce mouvement embryonnaire s'est rapidement organisé avec le soutien d'organisations non-gouvernementales. Un premier rassemblement organisé il y a une dizaine de jours devant le Conseil législatif, dans le quartier « aisé » de Rimal, a été suivi, lundi 1er juillet, d'une marche jusqu'à la Mountada, le quartier général déserté depuis décembre 2001 par Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne désormais reclus à Ramallah. Des militants du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), dont Rabah Mohna, membre du bureau politique, sont venus mesurer la détermination des manifestants, pas mécontents de voir l'Autorité, responsable de l'internement de leur chef Ahmed Sa'adat, à Jéricho, montrée du doigt. La police est discrètement présente sur le parcours du cortège. Les accusations s'abattent pourtant en rafale sur les responsables palestiniens. *« Où sont les millions ? »*, chante la foule en reprenant une chanson populaire de l'Intifada critiquant l'absence de soutien arabe. *« Voleurs ! Voleurs ! »*, scandent également les manifestants qui, lorsqu'on les interroge, ne se privent pas mettre en cause nommément certains ministres palestiniens, dont celui de l'approvisionnement, Abdel Aziz Shahine, accusé de mille malversations, ainsi que les syndicats contrôlés par le Fatah auxquels ils reprochent leur inefficacité.

Sous une banderole qui affirme que les chômeurs sont *« victimes de l'occupation, abandonnés par l'Autorité »*, Rassem Bayali raconte : *« J'étais métallo en Israël, je gagnais 300 shekels par jour. Depuis le début de l'Intifada, l'Autorité ne m'a versé que 800 shekels. »* Il reste convaincu que Yasser Arafat peut encore agir malgré le nouveau siège auquel il est soumis par les Israéliens et la quasi-faillite de son Autorité étranglée par les bouclages. Autour de lui, personne n'accorde la moindre confiance au gouvernement légèrement remanié il y a trois semaines.

Gilles Paris

A Belgrade, des intellectuels serbes entretiennent la popularité du chef de guerre

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Des intellectuels serbes qui ont défendu, voire participé, à la création de la « République serbe », ce territoire bâti par la *« purification ethnique »* de 1992 à 1995 en Bosnie-Herzégovine, tentent depuis des semaines de créer à Belgrade un réseau qui défendrait leurs idées radicales et s'opposerait au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Marginaux, ils pensent pourtant avoir un certain allié en la personne du président Vojislav Kostunica, et estiment que la stratégie de défense de Slobodan Milosevic leur attire la sympathie de l'opinion publique serbe.

L'historien Kosta Cavoski a créé un Comité international pour la vérité sur Radovan Karadzic, le chef de guerre bosno-serbe recherché par la justice internationale pour *« génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre »*. M. Cavoski est d'excellente humeur quand il commente le procès de Slobodan Milosevic. *« Il est en train de retourner l'opinion publique en sa faveur, et Radovan Karadzic échappe à l'OTAN. »*

« Nous avons choisi le nom de Karadzic car il est un symbole, un mythe, une légende, et un nom populaire, raconte Kosta Cavoski. *Il fut plus ou moins le plus propre, politiquement et moralement, des politiques serbes des années 1990. »* Que l'historien tienne ce discours n'a rien d'étonnant, puisque les nationalistes belgradois, dont Vojislav Kostunica, ou l'écrivain et théoricien des *« transferts de population »* Dobrica Cosic, ont défendu dès 1993 le rejet par Radovan Karadzic des plans de paix. Ceux-ci s'opposaient à leur idéal de « Grande Serbie » (l'unification de la Serbie-Monténégro avec les *« terres serbes »* de Croatie et de Bosnie).

Ce qui est nouveau est que M. Cavoski a partiellement raison lorsqu'il évoque *« un nom populaire »*. M. Karadzic, qui avait achevé la guerre avec une image désastreuse auprès du peuple serbe, celle d'un chef mafieux ayant profité du conflit pour s'enrichir, est redevenu un *« héros »* grâce à des années d'atermoiements occidentaux et un statut de fugitif insaisissable.

Le Comité international pour la vérité sur Radovan Karadzic (www.karadzic.org) n'a pour l'instant pas de lien avec le Comité international pour la défense de Slobodan Milosevic (www.icdsm.org), mais un rapprochement n'est pas impossible. *« Des personnalités du Comité Milosevic nous intéressent, dont l'avocat français Jacques Vergès,* confie Miroslav Toholj, ex-ministre de l'information de M. Karadzic à Pale. *Nous étions fâchés avec Slobodan Milosevic durant et après la guerre, et même encore à l'époque du conflit au Kosovo, mais il est clair que nous nous rejoignons dans notre opposition au TPIY. »*

Les ultras-nationalistes du Comité Karadzic, qui reprochaient à Milosevic-président l'abandon de *« terres serbes »*, seraient presque séduits par Milosevic-accusé. *« Les opposants à Milosevic sont devenus des partisans de Milosevic !* veut croire Aleksa Buha. *Car il démontre que le TPIY est un tribunal anti-serbe... »* Professeur de philosophie et ex-ministre des affaires étrangères à Pale, M. Buha, qui n'est pas membre du Comité Karadzic, se dit toutefois proche de MM. Cavoski, Toholj et... Kostunica. *« Kostunica et moi, c'est la même chose. Des idées identiques. Nous sommes des démocrates nationalistes,* dit-il. *La différence est que lui est au pouvoir, alors que moi je suis libre. »*

Pour Aleksa Buha, *« Vojislav Kostunica est resté fidèle à nos idées »*. Il en veut pour preuve l'opposition du président yougoslave au TPIY et les excellentes relations qu'il entretient avec le Parti démocratique serbe (SDS), créé par Radovan Karadzic. Et, à l'appui de ses dires, il exhume son livre *Arguments en faveur de la République serbe* (L'Age d'Homme, 1999).

« AGIR COMME SI »

Dans un texte intitulé *Naissance de la République Serbe (lire ci-contre)*, Vojislav Kostunica exprime clairement son aversion pour la Yougoslavie fédérale, de même que pour une Bosnie-Herzégovine unifiée, et ne cache pas sa préférence pour un *« Etat national serbe »* en ex-Yougoslavie, une « Grande Serbie » donc, appelée à exister *« à plus ou moins long terme »*.

M. Kostunica préconise même d'*« agir comme si »* la « Grande Serbie » existait, et comme si la Bosnie-Herzégovine ne devait être respectée que *« dans la forme »*. Il voit dans l'accord de paix de Dayton davantage d'opportunités de diviser ce pays que de le réunifier. Il fait l'apologie d'Aleksa Buha, un des fondateurs de la République serbe auquel M. Karadzic confia après la guerre les rênes du SDS, *« un homme infiniment conscient de la pertinence d'un Etat serbe »*.

Kosta Cavoski ne partage pas l'enthousiasme d'Aleksa Buha sur la fidélité de M. Kostunica aux idées nationalistes. *« Depuis nos luttes pour la démocratie sous Tito, nous avons partagé beaucoup de combats politiques. Mais Kostunica est désormais très prudent. Sa politique officielle est acceptable par les étrangers. Il coopère de facto avec le TPIY, alors que moi je suis résolument contre une telle coopération ! »*

Miroslav Toholj précise que le Comité Karadzic n'a *« malheureusement »* aucun lien avec un parti politique, ni en Serbie ni en République serbe. *« Nous souhaitons juste dire la vérité sur Radovan Karadzic, avec le soutien de sa femme, Liljana. »* La publication des *« œuvres complètes »* de l'homme de Pale, réunissant ses discours politiques, sa poésie et ses pièces de théâtre, a commencé.

Rémy Ourdan

Soixante et onze morts dans une collision aérienne à haute altitude dans le sud de l'Allemagne

Un Tupolev russe qui emmenait un groupe d'enfants en vacances en Espagne a heurté, à plus de 11 000 mètres d'altitude, un Boeing 757 cargo, au-dessus du lac de Constance

SOIXANTE ET ONZE personnes, dont 50 enfants russes qui se rendaient en vacances en Espagne, ont trouvé la mort lors de la collision de deux avions survenue dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 juillet, au-dessus du lac de Constance, dans le sud de l'Allemagne. Un Tupolev 154, appartenant à la compagnie Bashkirian Airlines, avec 69 Russes à son bord, qui venait de Moscou et se dirigeait vers Barcelone, est entré en collision avec un Boeing 757 transportant des marchandises. Selon le Service russe d'aviation civile, cité par Interfax, 50 enfants, originaires de la République du Bachkortostan (Oural), et 7 adultes étaient parmi les passagers de l'avion russe.

Le Boeing, affrété par DHL Aviation Bahrein, provenait de Bergame (nord de l'Italie) et était en route pour Bruxelles. Il avait à son bord le pilote britannique Paul Phillips et son copilote, le Canadien Brant Camponi. Tous deux ont été tués. Le ministre des transports de l'Etat régional du Bade-Wurtemberg, où s'est produit l'accident, Ulrich Müller, a précisé qu'il ne transportait pas de marchandises dangereuses. *« Il n'y a donc pas de danger pour la population »,* a-t-il dit.

La collision des deux avions s'est produite entre 11 000 et 12 000 mètres d'altitude, vers 23 h 43 heure locale (21 h 43 GMT) près d'Owingen, non loin d'Überlingen, selon la police allemande. M. Müller a rejeté mardi la responsabilité de l'accident sur le pilote de l'appareil russe, qui *« aurait commis une faute »*.

Citant des informations recueillies auprès de la direction aérienne suisse, chargée de contrôler cette portion du territoire allemand, M. Müller a déclaré qu'un aiguilleur du ciel suisse avait appelé, à plusieurs reprises, le pilote du Tupolev 154 à voler plus bas, sans que ce dernier réagisse. Le pilote du Boeing 757 a été également informé que le Tupolev volait à la même altitude que lui. Il a alors tenté en vain d'éviter l'autre appareil, a ajouté M. Müller.

DÉBRIS D'ÉPAVE

Le chef des opérations aériennes de Skyguide, compagnie chargée de la navigation aérienne en Suisse, basée à Genève, Carlo Bernasconi, joint au téléphone par l'AFP, a déclaré *« ne pas pouvoir confirmer ou infirmer cette information »*. La compagnie Bashkirian Airlines a affirmé que son pilote avait suivi les instructions reçues. La boîte noire du Tupolev a été retrouvée.

Des corps de passagers et des morceaux d'épave jonchent le sol

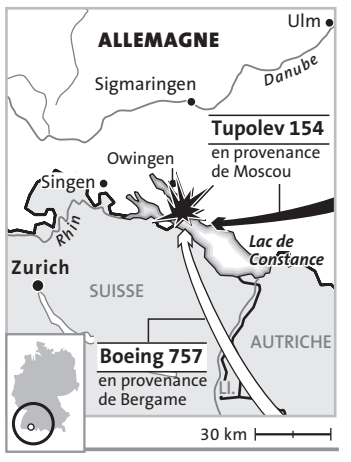

dans un périmètre de près de trente kilomètres. Quinze premiers corps ont été trouvés. Les plus grandes destructions qui ont eu lieu au sol sont toutefois restreintes dans un périmètre de six kilomètres. Selon les premières informations, personne n'a été touché par les débris d'épave tombés du ciel. Des incendies se sont produits dans une école, une ferme et plusieurs maisons, et ont été maîtrisés. Plusieurs centaines de policiers et pompiers ont dû être envoyés sur les lieux.

Des témoins ont raconté avoir entendu une explosion et vu deux boules de feu. *« Soudain le ciel est devenu tout clair. Il était clair comme quand ça brûle »,* a témoigné Klaus Barinka, capitaine d'un bac transportant des voitures sur le lac de Constance entre Constance et Meersburg. D'autres témoins, qui se trouvaient sur d'autres ferries sur le lac, ont dit avoir vu trois boules de feu.

Selon des témoignages recueillis par Reuters, la queue carbonisée de l'avion russe est tombée dans un champ à 200 mètres à peine d'un foyer pour enfants handicapés. Wolfgang Steiner, le jardinier de l'établissement, a raconté : *« Nous sommes tombés sur cinq corps allongés les uns à côté des autres. L'un avait la nuque brisée, l'autre n'avait plus de pied, mais il n'y avait pas de sang. »* Des hélicoptères équipés de caméras infrarouges ont été utilisés pour les recherches, tandis qu'une quinzaine de vedettes étaient déployées sur le lac.

Les collisions en plein vol entre deux appareils sont extrêmement rares, surtout à haute altitude. L'unique précédent date de novembre 1996. Un Boeing 747 de la Saudi Arabian Airlines qui venait de décoller de New Delhi avait alors heurté un Iliouchine-76 en provenance d'Asie centrale à 15 000 pieds d'altitude. L'accident avait fait 345 morts parmi les passagers et membres d'équipage. – *(AFP, Reuters, AP.)*

En Afghanistan, un bombardement américain tue au moins quarante civils

Le Pentagone reconnaît un tir mal ciblé

DANS une nouvelle et tragique bavure, l'aviation américaine a bombardé une fête de mariage dans un village de la province d'Uruzgan (280 km au sud-ouest de Kaboul), lundi 1er juillet. Selon différentes sources, au moins 40 civils ont été tués et 70 autres blessés dans cette localité de Kakarak.

Le commandement central américain chargé de la guerre en Afghanistan a reconnu, dans un communiqué diffusé de Tampa (Floride), que des attaques par des B-52 et des AC-130 au nord de Kandahar *« pouvaient avoir provoqué des victimes civiles »*. Le gouvernement afghan, comme l'armée américaine, a décidé d'envoyer une commission d'enquête sur place.

Au Pentagone, le commandant Jeff Davis a déclaré que, pendant un raid américain, *« l'une des bombes au moins ne s'est pas dirigée vers là où elle devait aller »,* en ajoutant : *« Nous ne savons pas où elle est tombée. »* Chargé de la communication dans la province d'Uruzgan, M. Bismullah a relevé que les participants à la noce tiraient en l'air pendant le mariage, comme de coutume dans les zones rurales du pays. *« Les Etats-Unis expriment leurs profondes condoléances à ceux qui ont perdu des êtres chers »,* a ajouté le colonel Roger King, sur la base aérienne de Bagram.

« Nous avons inhumé les corps de [du district de] *Deh Rawud où 40 personnes ont été tuées, dont des femmes et des enfants,* a déclaré Raaz Mohammad, du bureau du gouverneur d'Uruzgan. *D'autres secteurs de la province ont été bombardés lundi. Nous avons envoyé des gens dans la région pour établir le bilan de ces autres attaques. »*

FORT SENTIMENT ANTIAMÉRICAIN

Parmi les blessés du 1er juillet figure Haji Mohammed Anwar, un ami du président afghan Hamid Karzaï dans cette région où M. Karzaï avait lui-même entrepris, après le 11 septembre, de chasser les talibans avec le soutien des troupes américaines. Dans la même province, le 23 janvier, les forces spéciales américaines avaient tué 21 Afghans au village de Khas Uruzgan ; le Pentagone avait admis ultérieurement qu'aucune des victimes ne faisait partie d'Al-Qaida ou des talibans.

La multiplication des incidents impliquant l'armée américaine et les civils afghans contribue à propager un fort sentiment antiaméricain et, au-delà, anti-étrangers, en particulier dans les zones pachtounes où les forces de la coalition continuent de rechercher Oussama Ben Laden et le chef suprême des talibans, le mollah Omar. – *(AFP, AP, Reuters.)*

A Paris, le général Khaled Nezzar défend l'armée algérienne

« Si demain il y a une démocratie, c'est vous qui serez jugé », lui lance l'ex-officier Habib Souaïdia

***« LES DÉBATS** vont déborder »,* a prévenu le président de la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris peu après l'ouverture du procès, lundi 1er juillet. Au départ donc, une plainte en diffamation déposée à Paris par le général Khaled Nezzar, l'homme fort du régime algérien il y a dix ans, contre Habib Souaïdia. Cet ancien sous-lieutenant est l'auteur d'un livre publié en France, *La Sale Guerre* (éditions La Découverte) dans lequel il incrimine, à partir de sa propre expérience, le comportement *« criminel »* de l'armée algérienne dans sa lutte contre les islamistes.

Invité sur une chaîne de télévision, en mai 2001, M. Souaïdia avait eu des mots très sévères à l'encontre du général Nezzar, l'accusant, lui et ses pairs, entre autres choses, d'avoir *« décidé d'arrêter le processus électoral »* en 1992 au point de départ de la guerre civile, et d'avoir *« tué des milliers de gens pour rien du tout »*. Ce sont ces termes qui ont nourri la plainte en diffamation et vont permettre *« pour la première fois en France un débat contradictoire sur une guerre qui, ces dix dernières années, a ravagé l'Algérie »,* selon les mots d'Antoine Comte, l'un des avocats d'Habib Souaïdia. *« On est ici pour que se dégage une vérité que le tribunal dira. Ce ne sera pas la vérité historique, mais une certaine vérité »,* allait dire de son côté le président du tribunal.

La vérité, il y a celle d'Habib Souaïdia. Elle est véhémente, dure, sèche, à l'image de ce jeune officier de petite taille, à la chevelure brune et au teint pâle, paquet de nerfs tendus comme s'il était en mission dans le maquis. *« J'aime mon pays. Mais, en Algérie,* lance-t-il en agitant ses mains, *on n'a pas le droit de parler librement, c'est pourquoi je me suis réfugié en France. On faisait un sale travail pour lequel on n'était pas préparé.*

AFP

« S'il est vrai qu'il y a eu des bavures, ce n'est pas une armée de barbares »

KHALED NEZZAR

J'ai vu des collègues qui s'habillaient en civil, portaient des barbes de trois ou quatre jours, sortaient dans des voitures banalisées et partaient faire la chasse aux Algériens, même pas aux terroristes. J'en ai vu revenir avec des couteaux tachés de sang », dit-il. Il raconte, comme dans son livre, les tortures, les exécutions sommaires d'adultes et d'adolescents, les viols de jeunes filles et de vieilles femmes *« par des militaires »*.

« Je ne suis pas là pour dédouaner les islamistes », précise l'ex-officier avant de se tourner vers le général Nezzar qui l'écoute, la tête légèrement inclinée, impassible, et de lui lancer, à la satisfaction bruyante d'une partie de la salle : *« L'histoire vous rattrapera. Si demain il y a une démocratie en Algérie, c'est vous qui serez jugé. »*

Bon tribun malgré son français parfois approximatif, l'ex-officier ne se démontera pas. Que le président ou l'un des avocats de la partie civile l'interroge sur les raisons de sa condamnation à quatre ans de prison par un tribunal militaire pour vols (le désir de vengeance aurait pu dès lors inspirer son livre), qu'il évoque les querelles qu'il a eues avec le « nègre » de *La Sale Guerre* sur le contenu de l'ouvrage, ou les conditions de son arrivée en France, Habib Souaïdia maintiendra deux heures durant la même ligne : celle qui veut que l'attaque soit la meilleure des défenses.

Ce sera également le choix du général Nezzar, dans un autre registre, moins nerveux mais tout aussi ferme sur le fond. Costume de bonne coupe, cravate couleur bordeaux, chaussant de fines lunettes, portant beau malgré ses 67 ans, l'ancien ministre de la défense n'est pas habité par le doute et les remords. Cette armée, où il a fait toute sa carrière, il défend son honneur bec et ongles.

« LEUR PART DE VÉRITÉ »

« Au-delà des propos diffamatoires à l'égard de ma personne », dira-t-il dans une déclaration à la cour, c'est sur elle que *« les diffamateurs et leurs porte-voix tentent de jeter l'opprobre.* [Or] *l'armée algérienne a rempli son devoir »,* jure-t-il. L'affaire est entendue : *« S'il est vrai qu'il y a eu des bavures, ce n'est pas une armée de barbares. »*

Accuser ses chefs – et donc lui-même – d'avoir manipulé les institutions et les responsables politiques ne tient pas debout, clame le général. Et d'expliquer que l'interruption du processus électoral en janvier 1992 par l'armée (après un premier tour remporté par les islamistes) ne faisait que répondre aux vœux de *« la majorité de l'opinion publique »*. Comment pouvait-on les connaître ? lui lance Me Bourdon, l'autre avocat d'Habib Souaïdia. *« Par des sondages du ministère de la défense »,* répond tout à trac l'ancien ministre.

Avec un égal aplomb, il jurera que le président Chadli – contrairement à la conviction d'une partie de l'opinion publique – n'a pas été poussé vers la sortie par les militaires, même si un officier supérieur a participé à la rédaction de la lettre de démission. *« C'est parce que Chadli était arabisant. Il ne maîtrisait pas bien le français »,* explique à la barre l'imperturbable général.

De ces événements qui, dix ans après, pèsent sur l'Algérie, il sera question pendant trois jours à partir de mardi 2 juillet, avec le début du défilé des témoins. Une trentaine – un ancien chef de gouvernement, des ministres, des militaires, des intellectuels – sont annoncés et viendront dire *« leur part de vérité »*.

Jean-Pierre Tuquoi

Blida, « prison du déshonneur national »

BIBLIOGRAPHIE

Dans les geôles de Nezzar

Lyes Laribi

Editions Paris-Méditerranée, 232 p., 15 €

DANS la production éditoriale imposante consacrée depuis une décennie à l'Algérie, il y a peu d'ouvrages aussi puissants et dérangeants que celui de Lyes Laribi. Il s'agit d'un témoignage personnel portant sur une période brève (1984-1995). C'est l'histoire d'un jeune étudiant de l'université Bab-Ezzouar, à Alger, que la guerre civile va broyer.

Lyes Laribi n'est pas islamiste. Il aime la vie, les fêtes, les filles, mais aussi les débats, les assemblées générales, le militantisme. Ce sera sa perte. Fondateur du premier syndicat étudiant libre d'Algérie, Lyes Laribi est devenu un élément subversif dans l'Algérie de l'après-Chadli, lancée dans une chasse aux opposants de tout bord.

Le cauchemar commence pour l'auteur à son arrestation, le 14 mars 1992. Il durera près de quatre années, avec son lot de sévices, de barbarie, de tortures, dont le récit est parfois insoutenable en dépit de sa retenue.

Déporté dans un premier temps dans un camp au Sahara, Lyes Laribi y a connu pendant près d'une année la faim, la soif, les coups de matraque et de barre de fer. Ce n'était qu'un début. Le pire était à venir : à la prison de Blida, non loin d'Alger, où il a été renvoyé, toujours sans jugement. Pour lui, ce seront à plusieurs reprises les coups de fouet et de chaussures assénés jusqu'à l'épuisement des gardiens, les brimades sans fin, les vexations ; pour d'autres, les sévices sexuels dégradants, les viols pour certains. Souvent la folie était au bout, ou la mort.

Le cauchemar prendra fin le 30 novembre 1995. Ce jour-là, Lyes Laribi et ses compagnons survivants quittent Blida et sa *« prison du déshonneur national »,* comme il la surnomme. *« Nous avions passé plus de 1 400 jours en détention préventive, subi les pires tortures, physiques et morales, assisté à des scènes dépassant l'imagination la plus débridée ou la plus perverse »,* résume-t-il.

Le retour à la vie sera difficile. *« Je me méfiais de tout le monde et je me retrouvais de plus en plus seul.* (...) *L'envie de décrocher se faisait de plus en plus forte et, à certains moments, je pensais au suicide.* (...) *Par deux fois, j'en fus très près. »*

En l'encourageant à reprendre ses études universitaires, une psychologue a probablement sauvé la vie de l'ancien étudiant. Réfugié en France, Lyes Laribi était présent lundi à l'ouverture du procès intenté à Paris par le général Nezzar. L'auteur a porté plainte contre lui pour *« tortures, traitements cruels, inhumains et dégradants »*.

J.-P. T.

Important remaniement gouvernemental en Inde

NEW DELHI. A deux ans des élections générales, le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee a mis de l'ordre à la fois dans son gouvernement et surtout au sein de son parti, le BJP (Parti du peuple indien-nationalistes hindous) pour tenter de freiner l'érosion dans ses rangs. En nommant vice-premier ministre le ministre de l'intérieur, Lal Krishna Advani, il a aussi signifié aux partis alliés de sa coalition qui lui succéderait en cas de problème. M. Advani est un faucon vis-à-vis du Pakistan et un nationaliste hindou intransigeant. Jaswant Singh échange avec Jaswant Sinha les affaires étrangères contre les finances, un poste qu'il visait à l'origine mais il avait alors rencontré l'opposition des extrémistes hindous. Deux ministres jeunes quittent le gouvernement pour prendre des fonctions dans le parti, Arun Jaitley et Venkash Naidu. Le ministère passe de 21 personnes à 25 et M. Vajpayee s'est séparé de Maneka Gandhi, la belle-fille de l'ancien premier ministre Indira Gandhi. – *(Corresp.)*

Séoul veut poursuivre son dialogue avec Pyongyang

SÉOUL. En dépit de l'affrontement naval qui s'est produit samedi 29 juin en mer Jaune, le président Kim Dae-jung, en visite à Tokyo pour la finale de la Coupe du monde, a déclaré, lundi 1er juillet, au cours d'un entretien avec le premier ministre Junichiro Koizumi, qu'il entendait poursuivre sa politique de dialogue avec le Nord. A Séoul, le ministère de l'unification, chargé des pourparlers avec le Nord, a néanmoins indiqué que ceux-ci seront menés de *« manière prudente »*. Le ministère de la défense envisage pour sa part de durcir son attitude en modifiant sur les procédures introduites par le gouvernement Kim Dae-jung qui imposent aux soldats du Sud de procéder à des sommations avant d'ouvrir le feu. L'incident naval a provoqué une réaction de colère dans l'armée, tandis que l'opposition exige une révision drastique de la politique d'ouverture en direction du Nord. – *(Corresp.)*.

Le premier ministre libanais réclame une aide financière

PARIS. La France a annoncé, lundi 1er juillet, une prochaine réunion des principaux bailleurs de fonds du Liban pour l'aider à sortir de sa crise financière et a désigné l'ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, pour préparer cette rencontre. Les principaux Etats du Golfe, les membres du G 8 et les grandes institutions financières – Banque mondiale, FMI, Banque européenne d'investissement (BEI) – seront conviés à la réunion qui pourrait avoir lieu à l'automne. *« Un de nos objectifs est de régler les problèmes du déficit budgétaire »* et d'obtenir des intérêts à des taux moins élevés car *« ils coûtent trop cher aussi bien à l'Etat libanais qu'au secteur privé »*, a déclaré, à Paris, le premier ministre libanais, Rafic Hariri, à l'issue d'un déjeuner avec Jacques Chirac.

Avant de quitter Beyrouth, M. Hariri avait déclaré qu'il souhaitait que les bailleurs de fonds internationaux octroient au Liban une aide de cinq milliards de dollars pour renflouer les finances de ce pays dont la dette publique s'élevait fin avril à environ 30 milliards de dollars, soit 180 % du PIB. Mi-juin, le Liban a été rayé de la liste noire des pays non coopératifs en matière de blanchiment d'argent sale établie par le Groupe d'action financière (GAFI).

DÉPÊCHE

■ **RUSSIE : le procureur militaire au procès de l'officier russe Iouri Boudanov** jugé pour le meurtre d'une jeune Tchétchène, qui avait déclenché la fureur des avocats de la victime en recommandant l'amnistie de l'accusé, a été brutalement remplacé lundi 1er juillet. *« Le Parquet a changé de position en ce qui concerne l'appréciation des actes de l'accusé »*, a déclaré devant la cour le nouveau procureur Vladimir Milovanov, faisant comprendre qu'il n'était plus favorable à une amnistie. Son prédécesseur Sergueï Nazarov a été remplacé *« sur ordre du ministre de la défense pour des raisons de santé »* et versé dans la réserve, selon le juge du tribunal. Cette décision est entrée en vigueur alors que le verdict devait être prononcé mardi. – *(AFP.)*

L'Europe fait face à une forte extension de la pandémie de sida dans les pays de l'ex-Union soviétique

Un rapport de l'UE alerte sur l'explosion des cas recensés en Russie et dans les pays de l'ex-URSS. A l'ouest, les hétérosexuels représentent désormais le plus important groupe de transmission

EXPLOSION à l'Est, endémie à l'Ouest, situation encore calme au Centre. C'est, en résumé, la situation de l'infection par le VIH en Europe au 31 décembre 2001 telle que la décrit le Centre européen pour la surveillance du sida (Programme EuroHIV, financé par la Commission européenne). Rendu public lundi 1er juillet, une semaine avant la XIVe conférence internationale sur le sida qui se tiendra à Barcelone, son rapport retrace la diversité de la situation de l'infection par le VIH dans les 51 pays de la région Europe de l'Organisation mondiale de la santé, qui comprend la Russie et les Etats de l'ancienne Union soviétique.

Globalement, 9 890 cas de sida ont été diagnostiqués et signalés aux autorités sanitaires dans cette zone au cours de l'année 2001, contre 11 075 en 2000. Au total, sur la période 1994-2001, 255 621 cas de sida y ont été comptabilisés. En 2001, 3160 personnes en sont mortes (147 384 décès de 1994 à 2001). Le rapport recense 112 210 contaminations nouvelles par le VIH en 2001, dont 98 903 pour la seule zone est-européenne, mais les données sur les personnes porteuses du virus ne sont pas aussi fiables que celles des cas de sida avérés.

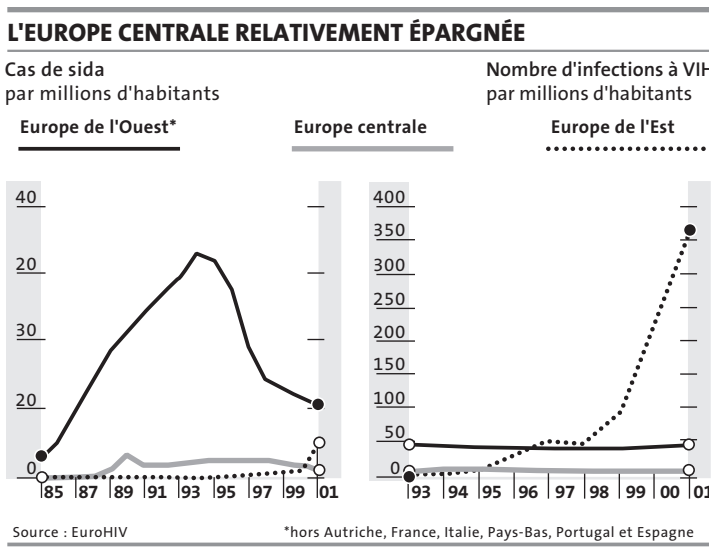

TRAFIC DE DROGUES

« L'épidémie continue de flamber à l'Est » de la zone Europe, résume le docteur Françoise Hamers, responsable du programme EuroHIV. *C'est le cas de la Fédération de Russie, où de plus en plus de régions sont touchées, mais aussi des pays baltes, du Caucase et de l'Asie centrale. »*

Les pays candidats à l'Union européenne ne sont pas épargnés. En Estonie, le nombre de nouvelles infections a connu un accroissement de 278 %, passant de 390, en 2000, à 1474, en 2001. Dans le même temps, la Lettonie a vu ce nombre passer de 466 à 807. *« Dans ces pays, les personnes touchées sont surtout des jeunes toxicomanes, avec un danger d'extension aux partenaires des toxicomanes et à une population plus large,* souligne Françoise Hamers. *Après la chute de l'Union soviétique, les routes du trafic de drogues se sont ouvertes et l'héroïne est arrivée en masse en Russie. »*

Tous les ingrédients d'une explosion des cas sont là : le contexte socio-économique, la pauvreté rampante, la prostitution qui se répand... *« Même si on note une petite amélioration dans le nombre de cas de maladies sexuellement transmissibles (syphilis, gonococcies, etc.), qui sont à la fois un indicateur pour l'infection par le virus du sida et un facteur favorisant sa transmission, elles atteignent un taux très élevé en Russie : plus de 50 pour 100 000 habitants, alors qu'il est de l'ordre de 5 pour 100 000 habitants dans le reste de l'Europe »*, insiste Françoise Hamers. Autre sujet d'inquiétude, *« à l'Est, la prévalence du VIH dans les dons de sang a fortement augmenté depuis 1995 de 0,6 pour 100 000 dons à 25,8 en 2001* (données disponibles pour 7 pays sur 15 en 2001) », précise le rapport.

La situation est évidemment nettement moins critique dans les pays de la zone Ouest. Le rapport EuroHIV rappelle qu'à la suite de l'introduction des associations de médicaments antirétroviraux, le nombre de nouveaux cas de sida y avait baissé d'un tiers et le nombre de décès dus au sida de moitié en 1997. La tendance se poursuivait en 1998 mais *« depuis lors, l'incidence du sida et les décès ont diminué plus faiblement »*, peut-on lire dans le rapport, en particulier chez les personnes infectées lors d'un rapport hétérosexuel. Le document relève que *« pour la première fois en 2001, les hétérosexuels représentent le plus important groupe de transmission (36 %). Les hommes représentent plus de cas de sida chez les hétérosexuels que les femmes (59 %* versus *41 % en 2001) et les personnes originaires d'un pays où l'épidémie de VIH est généralisée représentent une proportion importante et croissante parmi les hétérosexuels (de 24 % en 1997 à 32 % en 2001) ».* En 2001, dans les pays de la zone Ouest pour lesquels ces données sont disponibles (ce n'est pas encore le cas de la France), le taux global d'infections à VIH nouvellement diagnostiquées en 2001 était de 55,1 cas par million d'habitants.

Les pays du centre de l'Europe semblent *« relativement épargnés par l'épidémie »*, indique le rapport EuroHIV. Quelle que soit l'année considérée, le nombre de nouveaux cas de sida est inférieur à 6 par million d'habitants, contre plus de 20 à l'Ouest. De même, le taux de nouveaux diagnostics d'infection à VIH y est plus faible, avec de 7 à 10 cas par million d'habitants. *« Néanmoins,* prévient Françoise Hamers, *la prévention ne doit pas rester à un bas niveau dans la zone Centre, car les comportements à risques sont présents et l'épidémie peut y décoller. »*

Paul Benkimoun

La Russie demeure paralysée face à une catastrophe programmée

MOSCOU
de notre correspondante

Pour Vadim Pokrovski, le directeur du Centre fédéral russe antisida, c'est une catastrophe annoncée : *« A l'horizon 2005, entre 2 % et 7 % de la population de ce pays sera séropositive. »* Assis dans son bureau d'un hôpital pour maladies infectieuses, dans une lointaine banlieue ouvrière de Moscou, où la misère des locaux – murs lépreux, équipements vétustes – témoigne à elle seule du peu de moyens consacrés par l'Etat russe au dossier sida, ce médecin dresse un tableau accablant en quelques chiffres, sur lesquels la Banque mondiale s'est d'ailleurs récemment appuyée pour mesurer l'impact considérable que l'épidémie aura, dans l'avenir, sur l'économie de la Russie.

« On compte aujourd'hui 200 000 séropositifs officiellement enregistrés en Russie, mais le dépistage est bien insuffisant et, d'après nos évaluations, un million de personnes sont infectées » – sur une population totale de 144 millions d'habitants –, dit M. Pokrovski. *« La particularité de l'épidémie en Russie,* souligne-t-il, *c'est qu'elle se répand par le biais de la consommation de drogues par voie intraveineuse. Le taux d'augmentation est ainsi le plus élevé au monde. Le nombre de personnes infectées a officiellement doublé depuis l'année dernière. »* Le nombre de drogués en Russie, en croissance constante, a atteint les quatre millions, et ces personnes partagent leurs seringues, d'où la rapide diffusion de l'infection, affirme cet expert. *« Mais aussi, le virus se répand en dehors de ce groupe à risque. Les Russes utilisent très peu de préservatifs, on le voit aux taux de progression d'autres maladies sexuellement transmissibles. »*

Face au sida, les autorités publiques font l'autruche. Elles ne sentent pas d'urgence. *« L'épidémie, en Russie, est récente. Il y a encore peu de malades, peu de victimes. 2 000 personnes ont été tuées par le sida en Russie depuis 1987, date du premier cas détecté »*, explique M. Pokrovski, qui ajoute doucement : *« Je me souviens, le premier cas, c'était un Russe qui rentrait de Tanzanie, où il avait travaillé comme interprète pour les conseillers militaires soviétiques. Il nous a fallu longtemps pour comprendre de quoi il souffrait. »*

Jusqu'au milieu des années 1990, les autorités fédérales russes n'enregistrent que 100 à 200 nouveaux séropositifs par an. En 1995, les premiers cas d'infection par injection intraveineuse sont relatés. Le VIH commence à se répandre à grande vitesse. Il atteint 86 000 personnes fin 2000, selon les statistiques officielles, puis 177 000 fin 2001.

DOUBLE ÉPIDÉMIE

Côté traitement, c'est le désert. Les trithérapies sont pratiquement inexistantes en Russie. Le coût des médicaments s'élève à environ 10 000 euros par personne. Le budget alloué par l'Etat à la lutte contre le sida (165 millions de roubles pour 2002, soit environ 6 millions d'euros) *« ne permet d'offrir un traitement qu'à 500 malades »*, dit M. Pokrovski, l'air las, *« car il faut aussi financer tout le programme de dépistage, qui touche actuellement 16 % de la population ». « Comment choisir les bénéficiaires des médicaments, quand les moyens sont si faibles ? »*, se désespère-t-il.

La progression de l'épidémie et l'absence de moyens mis en œuvre pour l'enrayer et pour soigner les malades font que *« si les choses continuent ainsi, on peut projeter que, d'ici à 2010, jusqu'à un million de jeunes Russes, aujourd'hui dans la tranche d'âge de 15 à 30 ans, mourront du sida »*, affirme ce responsable.

Dans un rapport établi en janvier 2002, des experts français (ministères des affaires étrangères, de l'emploi et de la solidarité), venus étudier la situation en Russie, sont parvenus à une conclusion semblable : *« La Russie et, au-delà, l'Europe, est confrontée à une double épidémie toxicomanie-sida d'une exceptionnelle gravité. Elle est encore peu apparente car elle est très récente. L'évolution prévisible va conduire, en toute logique, à plusieurs centaines de milliers de morts chez les 15-30 ans, d'ici sept ans. Le choc médiatique, humain, démographique, économique, va être considérable »*, dit ce document, qui appelle à accroître les aides occidentales.

La Banque mondiale estime de son côté que l'impact sera important sur l'économie russe, qui commence à peine à se relever après une décennie de profonde récession. Le pays sera confronté à un *« drainage de ressources financières ». « Si un frein n'est pas mis à la progression du VIH, le taux de croissance de l'économie sera réduit. Selon le scénario le plus optimiste, le VIH enlèvera un demi-point de croissance* [du PIB] *chaque année à l'horizon 2010, et jusqu'à 1 % à l'horizon 2020 »*, dit ce rapport, le premier du genre consacré à la Russie.

La Russie est d'autant plus vulnérable qu'elle est confrontée à une crise démographique grave. En raison de la faible natalité, le nombre d'habitants chute de 800 000 personnes par an, selon des experts. *« Alors que des pays d'Afrique, même très affectés par le VIH, connaissent une croissance positive de leur population, la population de la Russie décline »*, note l'étude de la Banque mondiale.

A quand une prise de conscience ? Vadim Pokrovski se montre sceptique. Il regrette le manque de campagnes d'information, l'ancrage des préjugés qui lient sida, drogue et criminalité dans l'esprit des gens. Il parle aussi ouvertement de la gabegie à haut niveau : *« La ministre des questions sociales, Valentina Matvienko, est en principe chargée du sida mais elle ne fait rien. Elle préfère se consacrer à la préparation de la fête des 300 ans de Saint-Pétersbourg ! »*

Natalie Nougayrède

L'abus de drogues dures a triplé chez les ados

La consommation des drogues *« dures »* a plus que triplé chez les adolescents d'Europe de l'Est de 1995 à 1999, selon un rapport du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid) publié mercredi 26 juin. *« En Roumanie, Lettonie, Lituanie, Russie et Croatie, l'héroïne est la drogue la plus populaire parmi les 15 à 16 ans. Le plus fort taux d'injection d'héroïne parmi les 15 à 16 ans a été constaté en Russie »,* dit le rapport.

Pour l'ensemble de l'Europe, en prenant en compte le cannabis, *« l'abus de drogue parmi les jeunes âgés entre 15 et 16 ans a augmenté de plus de 40 % entre 1995 et 1999 »* et cette augmentation est due *« essentiellement au doublement des taux d'utilisation en Europe de l'Est »*, constate le Pnucid. Le nombre des 15 à 16 ans abusant de drogues a doublé en Slovaquie, en Pologne, en Croatie, en Estonie et en Hongrie sur la même période. Il est passé de 3 % à 15 % en Lituanie. Beaucoup des pays de la région se trouvent sur les routes du trafic des opiacés entre l'Afghanistan et l'Europe de l'Ouest. – *(AFP.)*

Une Europe à 21 langues, nouveau boulet budgétaire pour la Commission

La polémique sur le multilinguisme continue

BRUXELLES
de notre bureau européen

Dans quelle langue s'exprimera une Europe à vingt-cinq membres ? La question n'est pas tranchée sur le plan politique, mais gagne en intensité à la faveur des débats sur les conséquences de l'élargissement de l'Union.

Après l'adhésion de dix nouveaux Etats, le nombre de langues pratiquées dans l'UE passera de 11 à 21 et fera exploser le nombre des interprètes et le coût de leurs travaux. La Commission et ses diverses agences devraient embaucher quelque 400 interprètes s'ajoutant aux 3 500 actuels et le budget annuel (95 millions d'euros) affecté à la traduction devrait croître fortement.

Parmi les remèdes évoqués figure l'idée de ne retenir qu'une, deux ou trois langues principales

Aujourd'hui, les services de Bruxelles n'avancent pas de chiffres précis. Le Parlement européen s'est engagé, de son côté, à maintenir le principe du multilinguisme intégral pour les débats, assorti toutefois de quelques restrictions. S'il devient une réalité, le passage à 21 langues devrait cependant coûter annuellement 521 millions d'euros à l'Assemblée. Les traductions écrites devraient être maintenues par le Parlement : elles se font dans trois « langues pivots » que sont l'anglais, le français et l'allemand.

Des voix plaident à Bruxelles pour une meilleure maîtrise du problème des langues, soulignant l'impossibilité pratique d'assumer les 420 combinaisons possibles entre les 21 idiomes de la future grande Europe. En 2001, la Commission avait avancé prudemment un plan de réforme que Paris et Berlin avaient immédiatement jugé inacceptable, estimant qu'il revenait à favoriser l'emploi de l'anglais, au détriment des deux autres langues de travail de la Commission, à savoir le français et l'allemand.

Officiellement « à l'examen », ce plan, qui visait à faire rédiger tous les textes « politiques » en anglais uniquement, est en réalité bloqué. Récemment, le président de la Commission, Romano Prodi, a estimé que la possibilité offerte à tous les citoyens d'*« interagir »* dans leur langue avec les institutions européennes était *« un prérequis fondamental »* pour une Europe démocratique.

A Bruxelles, on se demande cependant comment l'administration peut, sans sombrer, appliquer le principe du multilinguisme intégral. *« Nous serons peut-être contraints de faire la démonstration de cette impossibilité pour en venir à une solution raisonnable »,* commente un fonctionnaire. Parmi les remèdes évoqués figure l'idée de ne retenir qu'une, deux ou trois langues principales.

Victor Ginsburgh, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et son collègue Shlomo Weber, de la Southern Methodist University de Dallas, ont donc étudié de près la place exacte des différentes langues utilisées dans l'UE à 15. L'anglais est le plus employé (208 millions d'Européens affirment le pratiquer comme première, deuxième ou troisième langue) devant le français (127 millions), l'allemand (118), l'italien (65), l'espagnol (56) et le néerlandais (24).

Les deux universitaires soulignent que, si l'anglais était la seule langue adoptée, 45 % des habitants de l'Union seraient linguistiquement exclus, leur langue étant abandonnée. Cette proportion ne serait que de 20 % en Suède mais grimperait à 58 % en France et 65 % au Portugal, même si, partout, on assiste à une montée fulgurante de la connaissance de l'anglais parmi les plus jeunes. MM. Ginsburgh et Weber avancent que l'addition du français ferait chuter le nombre des « exclus » à 30 %, celle du français et de l'allemand à 18 %. Il resterait toutefois 31 % d'exclus en Espagne et 28 % en Italie.

Le français pourrait, quant à lui, perdre rapidement son rang. Les dix pays candidats sont plus orientés vers l'allemand, ce qui pourrait en faire très vite la deuxième langue de travail de l'Union.

Jean-Pierre Stroobants

Accord franco-italien pour renforcer les patrouilles mixtes

VINTIMILLE. Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, et son homologue italien, Claudio Scajola, ont signé lundi 1er juillet à Imperia (Italie) un accord visant à renforcer la coopération dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Par le biais de patrouilles mixtes (policiers, gendarmes, douaniers) renforcées aux frontières, les ministres ont annoncé une intensification dans la lutte contre l'immigration clandestine, la drogue et la contrefaçon. *« Nous souhaitons que les patrouilles mixtes ne soient plus simplement dans le train mais sur la route et sur la mer »*, a déclaré M. Sarkozy lors d'une conférence de presse commune à la préfecture d'Imperia, près de Vintimille.

« Je souhaite que nous puissions étudier des reconduites groupées des clandestins, que nous fassions des enquêtes communes contre les trafiquants », a ajouté le ministre. Le ministre italien de l'intérieur Claudio Scajola s'est félicité de ce « *nouvel élan dans la collaboration entre la France et l'Italie* ». Les deux ministres ont visité le centre de coopération Police-Douanes (CCPD), composé de seize fonctionnaires de police et des douanes côté français et d'une vingtaine de fonctionnaires côté italien. Le 10 juin, Nicolas Sarkozy et son homologue belge Antoine Duquesne ont décidé que le CCPD franco-belge *« sera opérationnel à dater du 1er septembre ».*

FRANCE

LE GOUVERNEMENT

Jean-Pierre Raffarin prononce, mercredi 3 juillet devant l'Assemblée nationale, son **DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE**. La veille, Jacques Chirac avait fait lire, par les présidents des deux Assemblées, un message à l'attention des parlementaires. Depuis son arrivée à Matignon le 6 mai, au lendemain de la réélection de M. Chirac, M. Raffarin a su imposer **SON STYLE ET SA MÉTHODE** en parfaite concertation avec le chef de l'Etat. Le président de la République est en contact étroit avec son premier ministre. D'ailleurs, de nombreux conseillers issus du « **SÉRAIL CHIRAQUIEN** » travaillent à Matignon, sous l'autorité de Pierre Steinmetz, le directeur de cabinet, dont son adjoint, Jean-François Cirelli, venu directement de l'**ÉLYSÉE**. Cette équipe se réunit trois fois par semaine.

A Matignon, dans les coulisses du système Raffarin

Près de deux mois après sa nomination, le premier ministre, qui prononce, mercredi 3 juillet devant l'Assemblée nationale, son discours de politique générale, a installé son équipe, fixé son emploi du temps et imposé son style

LE PREMIER ministre accepte sans barguigner les nombreuses manifestations de la prééminence du président de la République. Celui qui est *« en charge de l'essentiel »*, comme le dit volontiers Jean-Pierre Raffarin, aime à le montrer. La session extraordinaire du Parlement devait s'ouvrir ainsi, mardi 2 juillet, par la lecture aux députés et aux sénateurs d'un message de Jacques Chirac. Le chef du gouvernement, lui, devra patienter vingt-quatre heures avant de prononcer, mercredi après-midi au Palais-Bourbon, sa déclaration de politique générale.

M. Raffarin a intégré cette donne jusque dans son emploi du temps. Outre de fréquents entretiens téléphoniques, il rencontre le chef de l'Etat au moins deux fois par semaine : le mercredi, avant le conseil des ministres, pendant une heure ; durant le week-end, pour aborder un thème précis.

La composition du cabinet de M. Raffarin et son mode de fonctionnement tiennent compte de l'attention vigilante portée par l'Elysée sur tous les aspects de la politique gouvernementale. Le directeur du cabinet du premier ministre, Pierre Steinmetz, indique ainsi qu'il converse par téléphone *« au moins trois fois par jour »* avec le secrétaire général de l'Elysée, Philippe Bas. Les deux hommes déjeunent aussi en tête à tête une fois par semaine. *« Nous avons beaucoup de sujets d'intérêt en commun »*, précise, dans un euphémisme, M. Steinmetz. Le directeur adjoint, Jean-François Cirelli, ancien conseiller économique de M. Chirac à l'Elysée, fait office d'agent de liaison entre les cabinets des deux chefs de l'exécutif. *« L'Elysée a vocation à vérifier que les orientations générales du président de la République sont appliquées »*, confie le conseiller social, Dominique-Jean Chertier.

DISCRÈTEMENT MAIS SÛREMENT

La machine Matignon se met pourtant en place de façon autonome, discrètement mais sûrement. Une quarantaine de conseillers sont placés sous l'autorité de M. Steinmetz, qui est en contact permanent avec le chef du gouvernement. La porte qui sépare son bureau de celui de M. Raffarin, est ouverte quasiment en permanence. *« Quand le premier ministre n'est pas là, Matignon n'existe plus »*, note-t-il. Ancien préfet de la région Poitou-Charentes – celle de M. Raffarin – avant de diriger la gendarmerie, M. Steinmetz fait partie du cercle étroit de ses fidèles, auxquels le premier ministre accorde une entière confiance et qui jouent auprès de lui le rôle de *« capteurs »*.

La *« maison du roi »*, selon l'expression parfois employée – avec un sourire – pour désigner ce premier cercle, est ouverte à ceux qui ont été proches du premier ministre bien avant sa nomination. On y trouve le conseiller en communication, Dominique Ambiel, qui lui avait succédé, en 1976, comme secrétaire général du Mouvement des jeunes giscardiens (*Le Monde* du 17 juin) ; et Cécile Ozanne, chef du service de presse, proche conseillère de M. Raffarin depuis sept ans. C'est devant eux et eux seuls que le premier ministre – lui-même professionnel de la communication – a répété sa déclaration de politique générale. Le chef de son cabinet, Nicolas Jacquet, autre ex-jeune giscardien, ainsi que l'ancienne chef de cabinet de M. Raffarin au ministère des PME (1995-1997), Anne Clerc, désormais attachée parlementaire du premier ministre, ont aussi leurs entrées.

La structure technique, plus traditionnelle, est calquée sur l'organigramme officiel. Elle comprend une dizaine de *« chefs de file »*, placés pour la plupart à la tête d'une cellule de conseillers. Plusieurs d'entre eux sont issus du sérail chiraquien : le conseiller pour les affaires intérieures, André Viau, a conseillé Jean-Louis Debré au ministère de l'intérieur. Denis Rapone, chargé de la justice, fut membre du cabinet de Jacques Toubon à la chancellerie. Les bureaux des deux hommes sont situés dans un bâtiment un peu à l'écart, où ils travaillent *« en parfaite harmonie »*, selon M. Viau.

Chargés de faire le lien avec les cabinets des principaux ministres, les chefs de file de Matignon sont réunis trois fois par semaine – les lundi, mercredi et vendredi à 9 h 30 – dans le bureau de M. Steinmetz. Ce dernier les reçoit debout, ainsi que le faisait Dominique de Villepin à l'Elysée, l'inconfort étant gage de rapidité et de concision... M. Steinmetz préside également, chaque lundi après-midi, une réunion des directeurs de cabinet des ministres, notamment destinée à faire passer les messages du premier ministre aux membres du gouvernement. Tous les quinze jours, se tient une réunion de l'ensemble du cabinet.

Le jeudi vers 18 heures, M. Ambiel préside, lui, une réunion des conseillers en communication des différents ministres. Le point y est fait sur les *« argumentaires »* et *« éléments de langage »*, ainsi que sur les interventions – soigneusement ciblées et calibrées – des ministres dans les médias. A chacun son registre : M. Steinmetz déplore, pour sa part, la *« prise en compte accrue de la communication dans la prise de décision »*.

La seule instance dont la périodicité, jusqu'à présent hebdomadaire, pourrait être revue est la réunion du gouvernement au grand complet, hors conseil des ministres : depuis son arrivée à Matignon, M. Raffarin a réuni son équipe en *« séminaire de gouvernance »* une fois par semaine ; ce dispositif avait été particulièrement utile en période de cohabitation, permettant à Lionel Jospin de réunir son équipe à l'abri du regard du chef de l'Etat. Il n'est pas certain que M. Raffarin ait besoin de perpétuer cet usage.

J.-B. de M.

Le message de Jacques Chirac au Parlement

Rétablissement de l'autorité de l'Etat, sécurité, compétitivité économique, maintien de la solidarité nationale sont les axes qui sous-tendent la « feuille de route » de M. Chirac au premier ministre. Mardi 2 juillet, en adressant un message à l'Assemblée nationale et au Sénat – lus par leurs présidents respectifs –, le chef de l'Etat devait aussi mettre l'accent sur les thèmes martelés dans sa campagne : *« action »*, *« volonté politique »*, *« sursaut national »*. M. Chirac s'était adressé ainsi aux parlementaires le 19 juin 1995, pour soutenir la réforme du Parlement voulue par le président de l'Assemblée, Philippe Séguin, et le 2 mars 1999, pour engager le parlement à ratifier le traité d'Amsterdam.

Le gouvernement cherche comment contrôler une majorité pléthorique

JEAN-PIERRE RAFFARIN n'entend pas utiliser, comme son prédécesseur, l'Assemblée nationale comme tribune politique : *« Jospin était bon dans cet exercice,* dit-il. *Mais il s'est enfermé dans une communication d'affrontement dans laquelle il s'est usé. »* Le premier ministre est toutefois conscient de la nécessité de trouver un mode d'organisation avec une majorité à la fois pléthorique et diverse. La bataille pour le « perchoir », qui a opposé Jean-Louis Debré à Edouard Balladur, a montré, selon lui, des *« fragilités »* au sein du groupe UMP. *« Le système n'est pas complètement organisé ; il y a des progrès à faire »*, reconnaît le premier ministre – qui avait annoncé sa présence, mardi matin 2 juillet au Palais-Bourbon, à la conférence des présidents.

Les relations entre l'exécutif et sa majorité ne sont pas encore calées. Le président du groupe UMP, Jacques Barrot, concède qu'il ne connaît *« pas exactement les intentions du premier ministre et du président »* et que le sujet n'a été évoqué que *« de manière très furtive »*. Depuis sa réélection, Jacques Chirac n'a pas repris ses petits déjeuners politiques du mardi, auxquels il conviait M. Debré, alors président du groupe RPR, Michèle Alliot-Marie, alors présidente du RPR, et le président du Sénat, Christian Poncelet. A la rentrée, le chef de l'Etat décidera s'il anime lui-même ce type de réunions ou s'il passe la main à son premier ministre.

Contrairement au gouvernement précédent, il n'y a pas de ministre des relations avec le Parlement, mais un secrétaire d'Etat, Jean-François Copé. Ce fidèle d'Alain Juppé souhaite *« mettre en place des dispositifs fluides et souples »*. C'est Jean-Paul Davin qui est chargé, à Matignon, de piloter la cellule parlementaire. Familier – de longue date – des arcanes de l'Assemblée et du Sénat, l'ancien conseiller d'Edouard Balladur a rédigé une note à l'intention de M. Raffarin pour lui suggérer des modalités d'organisation. *« Il faut que le premier ministre soit en prise avec la majorité »*, souligne M. Davin, qui envisage d'instaurer des déjeuners réguliers réunissant le premier ministre et des parlementaires. Les ministres devraient être également invités à *« s'impliquer dans la vie parlementaire »*.

Autre piste : le groupe UMP pourrait désigner en son sein des interlocuteurs privilégiés de Matignon, sans que ceux-ci apparaissent comme des chefs de courant. L'objectif reste de *« créer une dynamique collective »*, selon l'expression de M. Copé. *« Pour la nouvelle génération, les négociations entre le RPR, l'UDF et DL sont du chinois »*, précise-t-il. Dans cet esprit, M. Barrot, qui devait réunir ses vice-présidents, mardi, prévoit de créer des *« groupes de travail liés de manière quasi organique aux ministères »*.

Clarisse Fabre
et Jean-Baptiste de Montvalon

Jean-François Cirelli, un homme de M. Chirac à Matignon

JEAN-FRANÇOIS CIRELLI aurait bien quitté l'univers épuisant de la politique, mais Jacques Chirac lui a dit fermement : *« J'ai besoin de vous là-bas. »* A 43 ans, l'ancien conseiller économique de l'Elysée a donc rejoint Matignon au poste de directeur adjoint de cabinet. *« Le président aime avoir des hommes qu'il connaît dans les secteurs-clés. Mais je ne suis pas l'œil de Moscou à Matignon »*, se défend-t-il. M. Cirelli est plutôt, pour l'heure, l'homme qui a élaboré, pendant la campagne électorale, le programme de baisse des impôts promis par M. Chirac. Aidé du conseiller social de l'Elysée, Frédéric Salat-Baroux, devenu depuis secrétaire général adjoint de l'Elysée, c'est en effet lui qui a « vendu » au président-candidat ce qui devrait être l'une des premières mesures du gouvernement Raffarin.

« TROP À DROITE »

« Cela n'aurait pas dû passer pour un exploit, à droite. Mais il y avait une pente idéologique à remonter, dit-il en souriant, *car nous avions tout de même réussi l'exploit de rendre les socialistes plus crédibles que nous sur l'économie. »*

M. Cirelli n'a d'ailleurs jamais eu, contrairement à bien des chiraquiens, de timidité à l'égard de l'économie en général et du libéralisme en particulier. Recruté en 1995 par Dominique de Villepin, il a même longtemps fait figure de petite exception au sein de l'équipe présidentielle. Claude Chirac le jugeait ainsi *« trop à droite »*, mais cet énarque, marié à une journaliste du *Figaro,* et qui a fait une bonne partie de sa carrière au Trésor, s'est rendu indispensable grâce aux réseaux qu'il y a conservés. Au cœur de la cohabitation, c'est lui qui a tenu étroitement informé le président des projets économiques de la gauche et M. Chirac lui doit d'avoir découvert l'existence de cette fameuse *« cagnotte »*, ces excédents fiscaux dont avaient bénéficié les socialistes en 1999-2000 grâce au retour de la croissance.

Jean-Pierre Raffarin ne l'a vraiment côtoyé que pendant la campagne, au sein de ce petit comité directeur qui, autour de Jérôme Monod, a planché sur le programme. A Matignon, M. Cirelli est cependant soumis à l'autorité du directeur de cabinet choisi par le premier ministre, Pierre Steinmetz. Il présente, aux yeux de M. Raffarin, le double avantage d'être un homme de Jacques Chirac sans être un proche d'Alain Juppé.

Raphaëlle Bacqué

LES CONSEILLERS CLÉS DU PREMIER MINISTRE

SERGE DEGALLAIX
conseiller diplomatique et pour les affaires stratégiques

Né le 5 septembre 1947 à Denain (Nord), diplômé de l'IEP de Paris, ancien élève de l'ENA, il a été nommé, en 1974, premier secrétaire à l'ambassade de France à Yaoundé (Cameroun), puis à Téhéran (Iran) de 1976 à 1979. Il entre ensuite au Quai d'Orsay, où il travaille pendant trois ans à la direction énergie et matières premières des affaires économiques et financières. Sous-directeur, puis chef de service, au ministère de la coopération de 1985 à 1989, il est ambassadeur à Dacca (Bangladesh) de 1989 à 1992, puis à Hanoï de 1996 à 2001.

ANDRÉ VIAU
conseiller pour les affaires intérieures et l'outre-mer

Né le 14 octobre 1949 à Saint-Jean-Saint-Nicolas (Hautes-Alpes), titulaire d'un diplôme d'études supérieures de sciences économiques, énarque, M. Viau est entré en 1993 au cabinet du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Dominique Perben.

Nommé préfet de Haute-Corse en 1995, il est directeur adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, de décembre 1996 à juin 1997.

Il est préfet de l'Yonne de 1997 à 1999, puis des Pyrénées-Atlantiques de 1999 à 2002.

DOMINIQUE-JEAN CHERTIER
conseiller social

Né le 24 juin 1950 à Issoudun (Indre), diplômé d'études approfondies ès lettres et du Celsa, M. Chertier a été, de 1976 à 1982, adjoint au directeur des services administratifs et du personnel de Renault international. Responsable des relations sociales du groupe Sacilor de 1982 à 1986, puis directeur des ressources humaines de la compagnie Air Inter (1986-1992), il a occupé ensuite, pendant dix ans, la fonction de directeur général de l'Unedic. Il est devenu, en mars, directeur délégué des ressources humaines de la Snecma.

BENOÎT PARLOS
conseiller pour les affaires économiques

Né le 2 juillet 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), diplômé de l'IEP de Paris, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'ENA, M. Parlos est entré à la direction des relations économiques extérieures en 1985. Il est chef de bureau de la politique agricole extérieure de 1991 à 1993. Conseiller technique au cabinet d'Edmond Alphandéry de 1993 à 1994, il dirige le cabinet d'Hervé Gaymard de 1995 à 1997. Depuis 1998, il était adjoint au directeur des affaires juridiques de Bercy.

CÉCILE OZANNE
chef du service de presse

Née le 17 décembre 1963 à Casablanca, titulaire d'une maîtrise de sciences politiques, d'un DEA d'histoire et d'un DESS de communication politique, M^me^ Ozanne est entrée en 1986 au cabinet du ministre de l'industrie, Alain Madelin. Après avoir travaillé au service de presse de l'UDF, elle a été consultante à l'agence de communication Image 7, de 1992 à 1995. Elle travaille aux côtés de M. Raffarin depuis 1995, d'abord au ministère des PME, puis à la région Poitou-Charentes.

PHOTOS DR, SUD-OUEST, REA

Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale

« Les députés de l'UMP ne formeront pas une majorité docile »

NOUS PUBLIONS ci-dessous un entretien avec Jean-Louis Debré, dont le texte a été relu et approuvé par ce dernier.

La droite tenant tous les leviers de commande, pourquoi fallait-il que soit élu, par surcroît, un chiraquien comme vous à la présidence de l'Assemblée nationale ?

J'ai été élu parce que je l'ai souhaité et j'ai tout fait pour qu'il en soit ainsi. Je ne suis pas simplement député de l'Eure, je suis parlementaire dans l'âme. Je me suis beaucoup investi, depuis de nombreuses années, à l'Assemblée nationale, d'abord à la commission des lois, puis, plus récemment, comme président de groupe. J'aime cette maison, je la sens, je la respecte et j'ai envie d'en améliorer le fonctionnement. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il était bon qu'elle soit dirigée par un authentique parlementaire.

« Trop souvent, dans le passé, nous avons été critiqués car nous n'avons pas su gérer notre pluralité »

Quant à cette image que certains véhiculent de moi, me dépeignant comme intolérant, voire agressif, je crois très franchement qu'elle ne correspond pas à la réalité de ma personnalité. Ce qui est vrai, c'est que le Parlement, comme le pays, a besoin d'être dirigé.

Pourquoi ?

La durée du mandat présidentiel est désormais la même que celle du mandat législatif. C'est un contexte politique très particulier. Il faut que l'Assemblée existe, mais, en même temps, la responsabilité de l'ensemble de la majorité est essentielle.

Si la majorité ne respecte pas le mandat politique pour lequel elle a été élue, il y aura une nouvelle alternance.

Les députés UMP se sont engagés – par écrit – à soutenir le gouvernement pendant cinq ans, alors qu'il n'y a pas de mandat impératif. Quelle sera la marge de manœuvre du Parlement ?

Il faut que cette majorité prouve sa cohérence. Trop souvent, dans le passé, nous avons été critiqués parce que nous n'avons pas su gérer notre pluralité. Cela a été un handicap. Aujourd'hui, il y a une concordance politique entre le Parlement et l'ensemble de l'exécutif. Les députés UMP ont été élus pour soutenir le gouvernement : ce n'est pas vraiment un mandat impératif, mais une exigence politique.

Les parlementaires de la majorité veilleront à ce que les promesses faites par Jacques Chirac soient tenues. Il faudra donc que le gouvernement entende et écoute sa majorité. Les députés de l'UMP ne formeront pas une majorité docile.

Quant au président de l'Assemblée, il doit être un pivot entre la majorité et l'opposition. Nous

AFP

allons entamer une série de réflexions sur le travail parlementaire : la simplification des textes, le nombre pertinent de commissions permanentes, le rôle des commissions d'enquête, le bilan de la session unique, le déroulement des questions au gouvernement, etc. Le président joue aussi un rôle vis-à-vis de l'opposition. Il doit lui garantir le respect et l'écoute.

Que pensez-vous des craintes des députés socialistes concernant l'éventuelle amnistie de délits politico-financiers ?

C'est de l'intox et de la manipulation. Sur un tel sujet, les socialistes devraient être plus discrets et plus modestes. Comparé à l'amnistie de 1981 et à celle de 1988, le projet de loi d'amnistie actuel est beaucoup plus raisonnable. Dominique Perben a répondu, au nom du gouvernement, qu'il resterait très ferme, même si une initiative était prise par voie d'amendement.

Êtes-vous favorable à l'abaissement du seuil de 20 à 15 députés pour créer un groupe à l'Assemblée, comme le réclame la gauche ?

Non, je n'y suis pas favorable. Le seuil a déjà été ramené de 30 à 20 députés, aujourd'hui on voudrait le réduire à 15... On ne peut pas diminuer indéfiniment le seuil.

Pendant la campagne des législatives, vous vous êtes déclaré favorable au durcissement de la loi sur les licenciements. Allez-vous prendre une initiative dans ce sens ?

Le problème se pose pour les entreprises étrangères qui licencient sans prévenir. Dans ma circonscription, à Evreux, une entreprise finlandaise a décidé de fermer ses portes, du jour au lendemain, sans respecter notre loi. Il doit y avoir moyen de sanctionner ces entreprises au niveau européen.

Vous étiez réticent vis-à-vis de l'UMP. Entendez-vous désormais y jouer un rôle ?

Je n'ai jamais été opposé à l'union des gaullistes, des libéraux et des centristes. Mais je n'ai pas adhéré complètement au calendrier de ce rapprochement. Ne revenons pas sur le passé. Il faut désormais que l'UMP réussisse. C'est un impératif pour le gouvernement et pour le président de la République. Je m'emploierai donc, à ma place, à être l'un des artisans de l'union.

Propos recueillis par Clarisse Fabre et Jean-Louis Saux

Pour M. Chirac, la lutte contre le terrorisme n'est pas seulement « l'affaire des Etats-Unis »

Le « Charles-de-Gaulle » est de retour à Toulon

BEP/NICE MATIN

Accompagné de la ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, Jacques Chirac est allé saluer, lundi 1er juillet, l'équipage du « Charles-de-Gaulle », de retour à Toulon après sept mois de mission en mer d'Arabie et dans le détroit d'Ormuz. « Le retour du groupe aéronaval ne marque malheureusement pas la fin de l'engagement de la France » dans la lutte antiterroriste, a déclaré le président de la République.

À BORD DU « CHARLES-DE-GAULLE »
de notre envoyé spécial

Lors d'une visite-éclair, lundi 1er juillet, à Toulon, pour saluer l'équipage du *Charles-de-Gaulle* après sept mois de mission dans le cadre du conflit en Afghanistan, le chef de l'Etat a déclaré que *« le retour du groupe aéronaval ne marque malheureusement pas la fin de l'engagement de la France »* dans la lutte antiterroriste.

« Beaucoup reste à faire en Afghanistan et ailleurs, a expliqué Jacques Chirac, *pour que le fléau du terrorisme soit éradiqué. La lutte contre le terrorisme international n'est pas seulement l'affaire des Etats-Unis. Elle concerne toutes les nations attachées à la liberté et à la démocratie. »*

En sept mois de mission, le groupe aéronaval français, autour du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, a « interrogé » – c'est-à-dire pisté, identifié ou contrôlé – plus de 2 700 bâtiments en mer d'Arabie et dans le détroit d'Ormuz. Les avions du *Charles-de-Gaulle* ont accompli près de 800 vols opérationnels, soit 10 % des missions de reconnaissance ou d'appui de la coalition et 30 % des missions de guet aérien dans le ciel afghan.

Pour autant, les responsables militaires se refusent à donner des précisions sur les frappes effectuées par les seuls avions du *Charles-de-Gaulle*, se contentant d'indiquer que 400 bombes et missiles ont été montés sur les Super-Etendard, soit 65 tonnes de munitions. Ce qui n'implique pas que la totalité de ce tonnage ait été déversée sur des cibles en Afghanistan, des avions étant rentrés de mission sans avoir largué leurs charges.

Au cours d'une réunion à huis clos à bord du *Charles-de-Gaulle*, M. Chirac a appris que, dix jours durant, à compter du 9 juin, des avions Rafale embarqués et armés de missiles Magic ont participé, aux côtés des F-14 et F-18 de l'aéronavale américaine, à des missions de surveillance de l'espace aérien à l'est de leur théâtre habituel d'opérations, entre l'Inde et le Pakistan, au moment où la tension était forte entre ces deux pays.

De même, les marines américaine et française ont contribué à neutraliser un espace maritime en mer d'Arabie pour éviter qu'il ne soit le lieu d'affrontements entre bateaux indiens et pakistanais. Ces faits n'avaient pas été révélés jusqu'à présent.

Le chef de l'Etat a laissé entendre que la construction d'un second porte-avions était à l'étude

« Notre groupe aéronaval est un outil militaire unique en Europe, a estimé le chef constitutionnel des armées. *Nous devons prendre les moyens d'assurer dès que possible sa permanence. »*

Devant l'équipage du *Charles-de-Gaulle*, ce fut la seule allusion, encore vague et peu engageante, de M. Chirac au fait que la construction, par la France, d'un second porte-avions est aujourd'hui à l'étude dans le cadre de la préparation d'une nouvelle loi de programmation militaire censée couvrir les dépenses de défense entre 2003 et 2008.

Jacques Isnard

Le discours de M. Raffarin sur le développement durable déçoit les associations

RENNES
de notre envoyé spécial

Jean-Pierre Raffarin n'a guère impressionné les quelque 700 personnes qui participent aux Journées de préparation du sommet de Johannesburg (Afrique du Sud), qui se tiennent à Rennes le lundi 1er et le mardi 2 juillet. Le discours d'ouverture, prononcé lundi par le premier ministre, était parsemé de termes comme *« terre patrie »*, *« mobilisation »*, *« intime conviction »* ou *« engagement »* (*Le Monde* du 2 juillet), mais il est apparu sans grand contenu à ceux qui réclament une politique réellement engagée en faveur du développement durable, c'est-à-dire une démarche intégrant pleinement le souci à long terme de l'environnement.

MARCEL MOCHET/AFP

Le 1er juillet à Rennes, Jean-Pierre Raffarin prononce un discours à l'ouverture des Journées françaises de préparation du sommet de Johannesburg, qui sera consacré, fin août, au développement durable.

Pour Bruno Rebelle, de Greenpeace France, *« il n'y avait pas dans le discours du premier ministre une seule interrogation pour savoir si la politique française était compatible avec le développement durable »*. Carlos de Freitas, pour le collectif d'associations Joburg 2002, estime que *« les officiels ne croient qu'à moitié au développement durable. Ils ne sont pas conscients du péril écologique dans lequel se trouve la planète »*. Plus prosaïquement, un haut fonctionnaire observe *« une remontée au pouvoir du ministère des finances très forte »*, ce qui devrait limiter l'ambition de la politique environnementale du nouveau gouvernement.

Mais si M. Raffarin n'a pas convaincu les acteurs du développement durable, le gouvernement n'est pas venu absolument sans idées. Plus précise, la ministre de l'écologie, Roselyne Bachelot, a affirmé que les entreprises devaient investir *« massivement dans la recherche sur les énergies renouvelables »*. Encore faut-il *« qu'elles aient un véritable marché devant elles. Les pays industrialisés doivent donc montrer l'exemple en développant l'utilisation des énergies renouvelables en leurs fins, là où existent des marchés rentables »*. Elle a, par ailleurs, annoncé qu'en matière de développement durable, la France collaborera avec les pays du bassin méditerranéen avec *« une attention toute particulière »*.

Enfin, Mme Bachelot a pris nettement position en faveur de la *« création d'une organisation mondiale de l'environnement »*, destinée explicitement à rééquilibrer l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, le gouvernement français observe que les conventions en matière d'environnement (protocole de Kyoto, protocole sur la biosécurité) n'ont pas de dispositif de contrôle comparable à celui de l'OMC. Ainsi, note Mme Bachelot, *« les mesures environnementales ayant un lien avec le commerce risquent d'être mises en échec par la jurisprudence de l'OMC (...) Notre objectif est d'aboutir à un consensus international sur ce sujet qui permettrait de jeter les bases d'une telle organisation à la conférence de Johannesburg »*. Il y a là, sans doute, le cœur de la position qu'adoptera le président de la République, Jacques Chirac, s'il parvient à en convaincre ses partenaires européens.

Hervé Kempf

M. Delanoë s'oppose à la réouverture des maisons closes

Cette hypothèse a été évoquée par la députée de Paris (UMP) Françoise de Panafieu

LE DÉBAT sur l'insécurité a refait surface ces derniers jours à Paris. Mais c'est sur la prostitution et ses nuisances qu'il porte désormais. Dimanche 30 juin, dans un entretien au *Journal du dimanche*, Françoise de Panafieu a proposé la réouverture de maisons closes afin d'éloigner ce trafic des écoles et lieux publics. *« Il faut réagir. Pourquoi la prostitution ne s'exercerait-elle pas dans des lieux précis – maisons closes ou autres structures – permettant aussi de veiller à la santé publique ? »*, a suggéré la députée UMP du 17e arrondissement

La Mairie de Paris a aussitôt réagi, lundi, en se déclarant opposée à une telle mesure. *« Cela reviendrait à habiller réglementairement ce qui est une forme d'esclavage. Prendre des arrêtés d'interdiction ne ferait que déplacer la prostitution »*, a estimé Anne Hidalgo, première adjointe (PS) au maire de Paris. A ses côtés, Christophe Caresche a jugé que cette idée *« cynique »* était *« illusoire et contestable »*. *« Vouloir se débarrasser des prostituées en rouvrant des maisons closes ne règle aucun des problèmes. Ce serait une véritable régression »*, a dénoncé l'adjoint à la sécurité.

Les élus ont précisé que la mairie souhaitait continuer le travail entrepris pour aider les prostituées. La Ville s'est engagée à soutenir les associations pour améliorer la prise en charge sociale et médicale et la réinsertion des prostituées ; leurs subventions ont été sensiblement augmentées en 2001 et 2002. La création d'un centre d'hébergement est également à l'étude. Mme Hidalgo et M. Caresche ont rappelé la mise en place d'un « comité de pilotage » réunissant l'ensemble des services de l'Etat et ceux de la Ville de Paris, qui doit auditionner les mairies d'arrondissement concernées par le développement de la prostitution et dresser un état des lieux.

La sortie de Mme de Panafieu n'a pas été non plus du goût de Claude Goasguen. Le député UMP du 16e arrondissement s'est dit *« choqué »* : *« Entre l'immobilisme de la mairie depuis des années et les mesures à l'emporte-pièce comme l'ouverture des maisons closes, il y a place pour des mesures d'urgence pour pallier les situations insupportables. »*

« ACTION DE NETTOYAGE »

Ces dernières semaines, des riverains des boulevards extérieurs du 17e arrondissement, où la prostitution s'est beaucoup développée, ont manifesté contre la présence de péripatéticiennes sur la voie publique. Le 11 juin, lors d'une réunion électorale, le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, venu soutenir le député sortant de la circonscription, Patrick Stéfanini (UMP), avait promis une *« action de nettoyage »*.

Lors du dernier conseil de Paris, le 24 juin, M. Goasguen avait soumis une proposition d'interdiction de la prostitution dans un périmètre de 200 mètres autour des écoles et des lieux de culte. M. Delanoë s'y était opposé, jugeant que cette mesure serait un *« leurre »*. Sans nier les problèmes d'ordre public, la majorité municipale veut privilégier une approche qui *« considère ces femmes comme des victimes de réseaux de traite d'êtres humains »*, a insisté M. Caresche, lundi.

L'élu PS envisage de déposer une proposition de loi pénalisant les clients en étendant les sanctions prévues pour les clients de prostituées mineures, instituées par la loi du 4 mars sur l'autorité parentale. *« L'idée serait de parvenir à une sanction maximale de deux ans et 30 000 euros d'amende et une obligation de suivi psychologique »*, explique M. Caresche qui mesure cependant *« la nécessité de convaincre »*... sa propre majorité.

Sylvia Zappi

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Chiappero

A la suite de la publication, dans notre rubrique « Carnets de campagne » *du 18 juin, d'un article consacré à Marc Chiappero, vétérinaire en retraite au Beausset (Var) et militant de l'UMP, ce dernier nous a adressé la lettre suivante :*

Votre journal m'a fait l'honneur de consacrer un reportage à mon action militante en faveur de Jacques Chirac et de l'UMP, au cœur des terres du Front national, et je vous en remercie. Votre reporter m'a cependant fait conclure le nécessaire résumé de mes propos par *« c'est pourquoi, je remercie sincèrement le FN de nous avoir fait gagner »*. On pourrait y voir la confirmation d'une connivence entre l'UMP et le FN, alors que j'ai bien précisé à votre collaboratrice que je ne pensais pas qu'il en aille ainsi, et que je tenais personnellement cela pour inacceptable, devant l'honneur d'être français au refus du fascisme qui avait contraint mon père à s'exiler.

Je n'ai jamais prononcé cette phrase. J'ai dit que je n'avais jamais pensé un instant que la France soit devenue fasciste. Mais qu'en revanche il faudrait dire merci à M. Le Pen d'avoir servi à l'expression du vote protestataire de tous ces obscurs que la France d'en haut a laissés de côté, ce qui devrait permettre à l'ensemble de la classe politique de prendre conscience du rejet qui se manifeste contre le système – pas seulement en France – qui a consisté, par facilité, à distribuer des droits qui ne pourront être honorés, faute d'avoir favorisé les conditions de la production de richesses. Pire, en l'entravant par l'inflation administrative et réglementaire qui a généré des emplois improductifs.

Si certains tenants du FN dont j'ai passé des heures à réfuter les arguments sont d'aventure venus à prendre connaissance de cet article, ils auront certainement été surpris par une telle conclusion. Je crains même qu'ils puissent y voir un sarcasme.

La CNAM s'apprête à sanctionner les médecins qui pratiquent les dépassements d'honoraires

Après les généralistes, d'autres praticiens, comme les pédiatres, augmentent unilatéralement leurs tarifs. Une coordination de spécialistes, qui vient d'être créée, cherche à élargir le mouvement

LES LETTRES ont été rédigées pour signifier, selon la direction, que la *« récréation est finie »*. La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) est sur le point d'envoyer un courrier à l'ensemble de son réseau pour lui demander de sanctionner les dépassements d'honoraires appliqués par des médecins. Trois professions sont particulièrement concernées : les pédiatres, les infirmières libérales et les dentistes. Une semaine après que le ministre de la santé, Jean-François Mattei, eut annoncé que le guichet était désormais clos pour toute revalorisation catégorielle d'honoraires et qu'il ne passerait plus *« l'éponge »* en cas de dépassements de tarifs (*Le Monde* du 27 juin), les médecins semblent vouloir défier le gouvernement.

Après les généralistes, qui avaient usé massivement de l'arme des dépassements pour obtenir la revalorisation des tarifs des consultations et des visites à domicile, d'autres praticiens se sont engouffrés dans la brèche. Pour l'heure, la CNAM avoue être dans l'incapacité de mesurer l'ampleur du phénomène, autrement que par *« sondages »* auprès de son réseau.

Mais la création, le 29 juin, d'une nouvelle coordination nationale des médecins spécialistes (CNMS), dans une salle prêtée par une filiale française des laboratoires Pfizer, ne laisse pas entrevoir une trêve. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le forum ouvert sur l'Internet par la CNMS : la référence aux dépassements exceptionnels, les « DE », y est omniprésente. *« Bon DE ! »*, souhaite à ses collègues un médecin sur le point de prendre ses congés. *« A nous de prendre la Bastille »*, estime un autre. *« Que faire en cas de menaces des caisses »*, détaille un troisième.

En levant les sanctions pour les généralistes afin de mettre fin au conflit, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a lui-même conforté ces dépassements sauvages. Aussi, pour parer à l'extension de cette pratique, la CNAM, sitôt passé le coup de sifflet de M. Mattei, a-t-elle donné des instructions de fermeté aux 128 caisses pour qu'elles interviennent en cas de dépassement systématique.

« SYNDIQUEZ-VOUS ! »

Le courrier, qu'elles devraient recevoir sous peu, est censé définir une attitude homogène et les épauler juridiquement. Les « DE » existent en effet légalement et sont tolérés par l'assurance-maladie lorsqu'ils correspondent à une exigence particulière du patient. Sauf qu'aujourd'hui ils sont devenus un moyen de pression. Et la température monte à la veille de l'ouverture, le 9 juillet, des négociations pour un nouveau cadre conventionnel entre la CNAM et les syndicats de médecins.

La CNMS réclame en effet la *« liberté tarifaire »*, c'est-à-dire l'ouverture, aujourd'hui gelée, du secteur 2 à honoraires libres, plus une revalorisation des consultations (sans la chiffrer) et la rémunération *« des tâches administratives »* comme la télétransmission. *« Il faut redonner de l'air aux libéraux »*, déclare Bernard Cristalli, l'un des deux porte-parole désignés de la Coordination. Cette dernière représente 5 000 spécialistes installés dans 36 départements, assure ce gynécologue-obstétricien. Bien que non représentative, elle exige de figurer aux négociations avec la CNAM, profitant, là aussi, du précédent créé par les généralistes. M. Mattei ayant recommandé aux praticiens de se syndiquer, les membres de cette coordination envisagent également de « noyauter » la petite Fédération des médecins français (FMF), un peu isolée jusqu'ici dans ses revendications sur l'ouverture du secteur 2.

« On nous a dit gentiment que la récréation était terminée ? Eh bien, en voiture ! Syndiquez-vous, ils ont dit... », commente une spécialiste sur l'Internet en incitant ses confrères à adhérer rapidement à la FMF, avant l'enquête de représentativité que doit mener le gouvernement dans le cadre des discussions sur une nouvelle convention. *« Il faut rompre complètement toute soumission aux caisses et retrouver un vrai statut de libéral. Aux patients de se faire rembourser au prorata de leurs cotisations »*, écrit un autre.

Isabelle Mandraud

Une profession bien représentée en politique

DEUX MINISTRES au gouvernement, Jean-François Mattei (à la santé), et Renaud Muselier (secrétaire d'Etat aux affaires étrangères), 40 représentants au Palais-Bourbon (droite et gauche confondues), soit 7 % des députés et, depuis, le 26 juin, la présidence de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, confiée au professeur urologue Jean-Michel Dubernard... Les médecins sont particulièrement bien représentés en politique. *« C'est logique,* commente M. Mattei. *Regardez le nombre de maires-médecins. Les gens leur demandent spontanément de les représenter. Ils voient en moyenne 30 patients par jour, sont donc en contact avec 30 familles. Et surtout ils ont l'habitude de leur demander : "Vous avez mal où ?". »*

Après le « schisme » de 1996, provoquée par la réforme de l'assurance-maladie du plan Juppé, la mission de réconciliation menée par Jacques Chirac et le RPR auprès des médecins semble avoir porté ses fruits. Selon un minutieux pointage réalisé par *Le Quotidien du médecin* au lendemain du second tour des élections législatives, le 19 juin, la droite compte désormais dans ses rangs 32 médecins-députés sur 40, contre 23 dans la précédente législature. La majorité d'entre eux s'étant présentés sous l'étiquette UMP, ils siégeront dans ce groupe.

Parmi les nouveaux entrants, figurent notamment Paul-Henri Cugnenc, chef du service de chirurgie digestive à l'Hôpital Georges-Pompidou de Paris, adjoint au maire de Béziers, Jean-Jacques Gaultier, un biologiste de 38 ans dont c'est le premier mandat électoral ou bien encore Jacques Le Guen, médecin généraliste dans le Finistère. Il ne reste plus que deux UDF, Jean-Luc Préel (Vendée) et Claude Leteurtre (Calvados, nouvellement élu), à rester isolés sur les bancs de la majorité. Et huit médecins de gauche, dont la maire communiste de Nanterre Jacqueline Fraysse, contre 14 dans la précédente législature.

I. M.

Le moral des ménages baisse légèrement en juin

APRÈS un net regain en mai, qui mettait fin à cinq mois consécutifs de baisse, le moral des ménages s'est à nouveau légèrement tassé en juin. Selon l'enquête publiée par l'Insee, mardi 2 juillet, l'indicateur s'établit à -13, contre -12 pour le mois de mai. Selon l'Insee, ce léger repli est imputable au recul des *« perspectives d'évolution du niveau de vie en France »*, dont l'indicateur reste encore largement supérieur à ceux enregistrés jusqu'au mois dernier. Concernant l'évolution passée du niveau de vie, l'opinion des ménages s'améliore de nouveau modérément, après la légère embellie de mai. Le moral des Français relatif à leur situation financière personnelle s'est stabilisé, tant sur un passé récent que sur un avenir proche. Enfin, *« le solde d'opinion relatif à l'opportunité d'acheter est stable depuis le mois de février »*, poursuit l'institut.

DÉPÊCHES

■ **NOMINATION : le nouveau président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré,** a nommé Jean-Louis Valentin, un de ses anciens collaborateurs au ministère de l'intérieur et au groupe RPR de l'Assemblée nationale, comme directeur de cabinet. Agé de 38 ans, M. Valentin a été sous-préfet de Vitry-le-François puis administrateur de la Ville de Paris. Il a également dirigé la campagne de Philippe Séguin, à Paris, pour les municipales de mars 2001. Depuis cette date, il était son collaborateur à l'Hôtel de Ville.

■ **SÉCURITE SOCIALE : un accord d'intéressement a été signé, vendredi 28 juin**, entre l'Uncanss, organisme de gestion des 170 000 agents de la « Sécu » et la CFDT et la CFTC. *« Grâce à cet accord, chaque salarié devrait bénéficier d'une prime allant de 200 à 400 euros pour l'année 2002 »*, a estimé Dominique Bertrand, de la CFTC. Cet accord, qui constitue une première, doit encore être agréé par le ministère des affaires sociales.

■ **EDF-GDF : la ministre déléguée à l'industrie, Nicole Fontaine, a affirmé,** mardi 2 juillet, que le gouvernement *« n'exclut pas »* une ouverture du capital des entreprises publiques EDF et GDF, ajoutant que cela constitue *« un des dossiers prioritaires »*. La ministre a expliqué que l'objectif est de *« donner à EDF et GDF les moyens de mener à bien un projet industriel. Cela suppose de transposer les directives européennes et aussi d'envisager un changement de statut de ces entreprises* (...) *qui sont appelées à devenir des sociétés de plein exercice »*.

■ **ÉLECTION MUNICIPALE : le candidat Alain Gumiel (DL-UMP) a été élu maire de Vallauris** (Alpes-Maritimes), dimanche 30 juin, au deuxième tour de l'élection municipale partielle provoquée par la démission de l'ancien maire RPR-UMP Michel Ribero, dont la liste arrive en deuxième position. Pour expliquer sa démission, le maire s'était dit victime d'un *« sabotage »* orchestré par un de ses adjoints, Serge Fallempin (div. d.), lui-même présent au second tour.
Résultats : I., 16 253 ; V., 8 705 ; A., 46,44 % ; E., 8 469. Liste DL d'Alain Gumiel, 3 826 (45,18 %) ; liste RPR de Michel Ribero, 3 237 (38,22 %), liste PS de Françoise Flouriot, 1 406 (17,78 %).

■ **GOUVERNEMENT : le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Renaud Muselier a** annoncé, mardi 2 juillet, qu'il allait démissionner de la présidence de l'établissement public Euroméditerranée, afin d'éviter toute « *interférence* » avec ses fonctions gouvernementales. Il devrait être remplacé par Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille.

SOCIÉTÉ

CATASTROPHE

Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin a décidé, lundi 1er juillet, d'interdire les **ACTIVITÉS LIÉES AU PHOSGÈNE** sur le pôle chimique de Toulouse, après l'explosion qui avait causé la mort de 30 personnes le 21 septembre 2001. Le groupe TotalFinaElf avait déjà décidé la fermeture de l'usine AZF, aujourd'hui l'autre grande entreprise du site, **LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS** (SNPE) qui produit notamment le carburant de la fusée Ariane, redoute de devoir réduire son activité. Les associations de victimes protestent contre cette demi-mesure et accusent le premier ministre de **« RÉAMORCER LA BOMBE CHIMIQUE »**. Pour les enquêteurs et l'inspection du travail, la responsabilité du groupe Total dans l'explosion est **CLAIREMENT ÉTABLIE.** Le personnel de l'usine penche lui pour la thèse de l'attentat.

Grogne à Toulouse après la fermeture partielle du pôle chimique

La décision de renoncer aux activités liées au phosgène sur le site d'AZF va « affecter gravement » l'autre poids lourd du secteur, la SNPE, au moment où la ville connaît des difficultés économiques. Les associations de victimes s'inquiètent d'une mesure qui risque de « réamorcer la bombe chimique »

TOULOUSE
de notre correspondant régional

Pour résoudre le difficile problème de l'avenir du site chimique toulousain après l'explosion d'AZF, qui avait fait 30 morts et 2,5 milliards d'euros de dégâts le 21 septembre 2001, Jean-Pierre Raffarin avait annoncé sa méthode. *« J'appliquerai le principe de précaution »*, avait-il déclaré à une télévision locale, Télé Toulouse, pendant la campagne des élections législatives. La traduction est aujourd'hui connue : il n'y aura plus de phosgène à Toulouse (*Le Monde* du 2 juillet). Le premier ministre a décidé de bannir totalement les activités liées à ce gaz toxique utilisé comme médiateur chimique, qui était devenu pour la population le symbole du risque et d'un retour possible de la tragédie. Il épouse en cela les recommandations du rapport de Charles Fiterman, auquel Lionel Jospin avait confié une mission de réflexion, celles du maire de Toulouse, Philippe Douste-Blazy, ainsi que celles de la plupart des élus locaux.

Les conséquences sont radicales. Après neuf mois d'incertitudes, la plate-forme chimique de Toulouse se trouve réduite à une peau de chagrin. Déjà, le groupe TotalFinaElf avait décidé la fermeture de son site d'AZF, en l'accompagnant d'un plan social pour ses 500 salariés. L'autre poids lourd du secteur, la SNPE (Société nationale des poudres et explosifs), va devoir réduire fortement sa voilure. La production et l'utilisation du phosgène constituaient l'essentiel des activités de ses 600 salariés, y compris ceux de ses deux filiales, Tolochimie et Isochem. Un tiers seulement des effectifs pourra être conservé. Si bien que, sur un total de 1100 salariés avant le 21 septembre, la plate-forme chimique toulousaine ne devrait plus compter que 200 à 250 personnes exerçant des activités hors phosgène : la production de carburant de la fusée Ariane et des missiles de la force nucléaire pour la SNPE, considérée comme *« stratégique »* pour l'indépendance nationale, celle de médicaments pour Isochem et celle d'imperméabilisation des cartons pour Raisio, une petite entreprise finlandaise.

« C'est une décision équilibrée », selon le préfet de région Hubert Fournier, qui s'apprête à signer les autorisations de redémarrage de Raisio et Isochem, et qui devrait faire de même pour les activités spatiales de la SNPE après la réunion du comité départemental d'hygiène, le 10 juillet. *« Elle permet de prendre en compte la très forte attente de sécurité des Toulousains tout en permettant à la SNPE de poursuivre une partie de ses activités »*, estime le préfet.

« LE PRIX À PAYER »

Le maire de Toulouse, lui aussi, se félicite : *« C'est une décision rapide, globale et courageuse, le prix à payer pour la sécurité et l'avenir à long terme »*, relève Philippe Douste-Blazy, qui considère que la décision de redémarrage partiel permet d'éviter l'effet domino d'un accident sur les zones habitées. Conformément aux indications de la Drire (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), les risques « létaux » sont désormais circonscrits au périmètre des entreprises. Quant aux risques « irréversibles », ils ne concernent plus que 25 habitations et devraient être éliminés, selon le vœu du gouvernement, d'ici cinq ans. *« Sinon, il faudra délocaliser la production de carburant »*, avertit le maire de Toulouse. Les associations de victimes, qui militaient pour une fermeture définitive et une reconversion du site vers *« des productions socialement utiles »*, ne sont pas de cet avis. Elles relèvent que la décision de reprise, bien que partielle, maintient des activités classées Seveso dans l'agglomération et que le risque, par conséquent, demeure, en raison notamment des transports de matières dangereuses comme le chlore et l'ammoniac. *« Ce n'est pas une victoire pour les riverains »*, estime Frédéric Arrou, le président de l'Association des sinistrés du 21 septembre. Pour le collectif Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs, *« Raffarin réamorce la bombe chimique au cœur de Toulouse »*. *« On accepte à nouveau le risque, on reprend à nouveau la population en otage »*, considère le collectif qui regroupe des dizaines d'associations. Tout en se félicitant du *« recul »* sur le phosgène, les associations craignent que cette autorisation n'entrouvre la porte à une reprise générale, phosgène compris, plus tard. C'est que la SNPE n'a jamais caché que, sans phosgène, son unité toulousaine était condamnée. Sa direction a indiqué, lundi 1er juillet, que les décisions du gouvernement l'*« affectent gravement »*. Mais, société sous tutelle du ministère de la défense, elle ne peut que *« prendre acte et se tourner vers son actionnaire, l'Etat »*. Lundi, son PDG, Jacques Lopion, a rencontré le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Francis Mer. Il devait lui demander les moyens de financer un plan social pour 400 de ses salariés, que le gouvernement souhaite *« exemplaire »*. Il devait aussi demander l'aide de l'Etat pour mener à bien les travaux de sécurisation, estimés à 10 millions d'euros.

Toulouse est désormais définitivement privée de l'essentiel de ses activités chimiques. Au moment où les secteurs aéronautiques et des télécommunications – ses deux principaux moteurs de croissance – connaissent des difficultés, la question d'une diversification économique se pose avec acuité dans une ville qui tarde à se remettre de l'explosion du 21 septembre. *« Les plans sociaux ne sauraient tenir lieu de stratégie industrielle »*, remarque Jean-Louis Chauzy, le président du conseil économique et social régional, qui réclame un *« volet industriel »*. Le maire, de son côté, s'emploie, avec l'aide de TotalFinaElf, à orienter le développement vers les biotechnologies et la santé. Des contacts sont pris avec les Laboratoires Pierre Fabre, Sanofi et des start-up. L'objectif consiste à créer un millier d'emplois et à transformer le site sinistré en *« cité des biotechnologies »*. Le gouvernement a promis de donner le coup de pouce nécessaire lors du prochain comité d'aménagement du territoire (CIADT).

Jean-Paul Besset

Le TGV traverse la raffinerie de Donges

TotalFinaElf a six mois pour proposer des solutions renforçant la sécurité de sa raffinerie de Donges (Loire-Atlantique). Selon l'étude réalisée à la demande de la Direction régionale de l'industrie et de l'environnement (Drire) des pays de la Loire, la rupture d'une canalisation vidangeant un réservoir d'acide fluoridique aurait des effets mortels dans un périmètre de 940 m et des effets *« irréversibles pour la santé humaine »* dans un périmètre de 1 900 m. Cette hypothèse n'avait pas été examinée lors de la précédente étude, il y a dix ans. Le préfet de la Loire-Atlantique, qui va geler l'urbanisation dans ce périmètre, demande au groupe pétrolier d'étudier le remplacement ou la suppression des produits dangereux.

Autre problème : la voie ferrée Nantes-La Baule passe au cœur de la raffinerie, à 70 m du stockage de cet acide. Les dispositifs d'alerte seront renforcés, mais au cas où le train aurait pénétré dans l'enceinte au moment de la fuite, aucune parade n'existe aujourd'hui. *« Nous allons quantifier le risque résiduel une fois le danger réduit à la source, afin de voir s'il est acceptable ou non »*, indique Stéphane Cassereau, directeur régional de l'industrie. *–(Corresp.)*

Les différents rapports d'enquête, accablants pour AZF, sont contestés par l'entreprise

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Sur le site dévasté de l'usine AZF, plusieurs équipes d'enquêteurs se sont longtemps côtoyées dans un climat délétère. Alors que les abords du cratère étaient interdits aux experts de Grande Paroisse, la filiale de TotalFinaElf propriétaire de l'usine, ceux-ci ont pu accéder à certains bâtiments que les policiers n'avaient pas encore inspectés. La commission d'enquête interne du groupe pétrolier a également procédé à l'interrogatoire de salariés ou de sous-traitants, préalablement entendus par la justice ou l'inspection du travail. Dans un procès-verbal de synthèse daté du 4 juin, le SRPJ de Toulouse s'inquiète ainsi des *« volontés expansionnistes dans l'enquête de groupes liés à TotalFinaElf »*. La rivalité sourde entre les services de l'Etat et les experts de la compagnie privée, qui apparaît à la lecture des différents rapports d'enquête, s'est en outre doublée d'une analyse radicalement différente sur les causes de l'explosion. Cette épreuve de force s'est récemment achevée par une perquisition au siège parisien de Grande Paroisse, où les documents des enquêteurs privés sur *« la piste chimique »* ont été saisis à la demande de la police judiciaire toulousaine.

▶ **La thèse de l'accident chimique.** Cette thèse s'est en effet peu à peu confirmée, dans l'enquête judiciaire, à mesure que les pistes d'une malveillance, d'un attentat ou d'un accident électrique se heurtaient à l'absence d'éléments matériels ou à la faiblesse des témoignages. Le document met tout d'abord en lumière certaines carences des systèmes de sécurité sur le site d'AZF : *« Depuis 1994, la tendance de l'usine était de remplacer le départ des pompiers par des électriciens-pompiers, sans formation,* indique le SRPJ. *La sécurité de l'accès au site n'était pas le souci majeur de l'entreprise. »* Les enquêteurs détaillent surtout la manière dont la *« gestion chaotique »* des déchets dans l'usine, confiée à plusieurs entreprises de sous-traitance, a pu conduire à l'explosion du hangar 221 par le versement accidentel de 500 kg de produits chlorés sur un tas d'ammonitrates. La thèse mettant en avant ces *« gros dysfonctionnements »* s'appuie notamment sur le témoignage crucial d'un employé extérieur au groupe : *« Lorsqu'un gros sac se crevait, comme je possédais le permis cariste, il m'est arrivé d'emporter ce sac à l'aide d'un chariot élévateur Eperon dans le bâtiment 221,* a-t-il expliqué aux policiers. *Je déposais le contenu de ce sac crevé à l'entrée du 221, puis je ressortais avec mon chariot sans m'occuper de ce que je venais de déverser. La tractopelle passait derrière moi pour aplanir ou pousser ce tas au fond. »*

Le SRPJ souligne enfin *« l'intérêt »* que la commission d'enquête du groupe pétrolier semble porter à cette piste chimique, celle-ci ayant *« recherché en vain, deux jours après l'explosion »* tous les sacs éventrés qui pouvaient correspondre à celui déposé sur le tas de nitrate quelques minutes avant l'explosion.

▶ **Infractions au code du travail.** Cette thèse de la négligence se trouve confirmée par un rapport de la direction départementale du travail et de l'emploi de Haute-Garonne, rendu public lundi 1er juillet par *le Figaro*. Les inspecteurs du travail ont relevé sur le site d'AZF une série d'infractions au code du travail (marchandage, absence d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, absence de plans de prévention,...) qui attesteraient l'emploi abusif des sous-traitants et leur mauvaise organisation dans l'usine. Le groupe Grande Paroisse aurait ainsi *« perdu la maîtrise de la sécurité sur une partie du site »* en raison de la *« multitude d'intervenants* [entreprises sous-traitantes et intérimaires] *et de l'absence de procédure de contrôle de leurs interventions »*. D'après ce document, les ouvriers extérieurs à l'usine, *« livrés à eux-mêmes »*, y travaillaient sous les ordres oraux de l'encadrement de Total, *« qui ignorait la réalité »* des tâches effectuées. Les inspecteurs du travail estiment en outre qu'AZF *« a perdu de vue le risque d'explosion »* : *« s'il ne peut être affirmé que ces manquements ont un lien direct avec l'explosion, il n'en demeure pas moins qu'ils ont participé à l'ensemble des causes de l'accident »*. L'avocat de Grande Paroisse, Me Daniel Soulez-Larivière, s'étonne de son côté que l'administration *« découvre d'un coup des tas d'infractions qu'elle aurait dû détecter depuis des années »*. Il n'y voit qu'*« un moyen de jeter le discrédit sur l'usine pour suppléer l'absence de preuves »*.

▶ **Arc électrique et double explosion.** La Commission d'enquête interne de Grande Paroisse reste persuadée que l'explosion de l'entrepôt 221 *« n'a été que l'aboutissement d'un processus complexe et encore inexpliqué, enclenché plusieurs secondes au préalable »* dans la zone Nord de l'usine. L'organisation de l'usine, les procédures *« vérifiées »* traitant de la gestion des produits ou de leurs mouvements entre les différents ateliers lui permettent d'affirmer que la contamination involontaire du nitrate par le chlore est *« infondée »*. En outre, plusieurs témoignages concordants laissent penser que l'explosion aurait été consécutive à *« des désordres électriques importants constatés plusieurs secondes avant l'explosion du magasin 121 »*. Ces mêmes témoignages ont été rejetés par le SRPJ, pour qui *« la commission d'enquête de Total n'a pas mis en doute l'état des infrastructures électriques de l'usine, privilégiant plutôt une anomalie électrique provenant de l'extérieur du pôle chimique afin d'éviter d'engager la responsabilité de l'entreprise »*.

Alexandre Garcia

Guillaume, sous-traitant depuis quinze ans pour l'usine : « La benne de chlore, j'y crois pas, je sais à quoi ça ressemble »

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Michel est chef de chantier à l'usine AZF de Toulouse (Haute-Garonne). Il travaille depuis trente ans dans la chimie, une industrie *« pas dangereuse »*, selon lui. Le 21 septembre, il s'est arrêté devant le hangar 221, deux minutes avant l'explosion. *« Il n'y avait pas de fumée, pas d'odeur, rien de suspect,* se souvient-il. *Il y avait un camion à quai avec un container de la SNCF et des gars qui attrapaient les sacs pour les charger dedans. Tous ceux-là sont morts. Ils étaient pile en face du bâtiment. »* Michel était en vélo, comme beaucoup de salariés du site. Il était déjà à quelques centaines de mètres quand le souffle l'a projeté à terre. Neuf mois plus tard, son regard se perd au fond du cratère rempli d'eau, *« à l'épicentre du tas où ça a pété »*. Dans ce paysage lunaire barré d'une colline de gravats, il revoit les ateliers de production, l'ensacheuse, la rampe d'accès au hangar 221, le sas et les *« petits tas »* qui y étaient entreposés. *« Je suis formel,* s'emporte-t-il. *Le chlore, c'est de la foutaise, il n'y en a jamais eu ici. Et même si on en avait déposé une benne par erreur, il n'aurait jamais pu être en contact avec le tas d'amonitrates qui se trouvait à une trentaine de mètres du sas. »*

REPORTAGE

A l'entrée : « Salariés sacrifiés et exécutés sans preuve ni jugement »

A l'entrée de l'usine, une inscription rageuse – *« Salariés sacrifiés et exécutés sans preuve ni jugement »* – résume le sentiment général. Comme la plupart des 200 salariés encore sur le site, Michel ne croit pas à la thèse des experts et de la police judiciaire, selon laquelle 500 kilos de produits chlorés déposés par erreur sur le tas d'ammonitrate auraient été à l'origine de l'explosion. *« Ici, tout le monde est convaincu que ce n'est pas une négligence qui a abouti à l'accident ! »* La preuve ? Il suffit de se pencher pour la trouver, à l'ombre d'un filtre à eau près de l'atelier d'urée. *« Ça, c'est une pépite de chlore,* indique un ouvrier chargé de la maintenance. *Vous sentez l'odeur ? C'est encore plus irritant quand c'est en poudre. C'est impossible à confondre avec du nitrate. »* Les effets dévastateurs du mélange, tout le monde les connaît depuis longtemps, *« même ceux des entreprises extérieures »,* assurent d'une même voix les cinq surveillants de l'atelier d'urée.

A la tête d'une petite entreprise de sous-traitance, Guillaume travaille depuis quinze ans pour AZF, où il était chargé du nettoyage des ateliers de nitrate. Le hangar 221, il y allait *« dix à quinze fois par jour »* sans jamais rien y voir d'anormal, *« à part du nitrate »*, soupire-t-il. *« C'est vrai, c'était une poubelle, comme tout le monde en a une chez soi. Mais la benne de chlore, j'y crois pas, je sais à quoi ça ressemble. »*

« COMME UN MOINS QUE RIEN »

Au début du mois de juin, l'ouvrier a été placé en garde à vue, *« comme un moins que rien, comme un délinquant »*, avec sa femme et plusieurs cadres. Sa maison et son bureau ont été perquisitionnés. *« On nous bafoue, on nous piétine, la police fait pression sur nous »*, enrage Armand Cassé, le secrétaire du comité d'entreprise, ulcéré par les récits de garde à vue des collègues et la presse locale sur *« l'usine poubelle »* et les photos du *« dépotoir chimique »*. L'incompréhension est totale. *« On était au top ici*, soupire un manutentionnaire. *En un quart d'heure, après l'explosion, l'usine était dans un cocon. Tout était sécurisé, mais ça, personne ne l'a dit ! »*

Dans les ateliers, le doute se fait rare. *« On n'est sûrement pas tout blanc,* reconnaît un ouvrier de l'atelier résines. *On se trouve toujours des circonstances atténuantes. Mais sur l'accident, on essaye d'être objectifs. »* Xavier, lui, a eu le tort de se résigner à la fermeture de l'usine ou de prendre contact avec les associations de victimes. Il est l'un des seuls à avouer publiquement son *« ras-le-bol de se retrouver toujours solidaires de la direction quand la responsabilité de Total ne fait aucun doute »*. A l'approche de la négociation du plan social, la lune de miel avec la direction va se terminer, prévient-il.

La mort des 21 collègues, l'annonce de la fermeture du site, la ville détruite, Michel est bien sûr que tout cela ne peut pas être la faute des chimistes. Comme beaucoup d'autres, lui aussi est certain d'avoir entendu une *« double explosion »* et discuté avec deux ouvriers *« collés à la rambarde »* par une décharge électrique, quelques secondes avant la catastrophe.

En face, il montre les installations de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) : *« C'est un attentat,* confie-t-il. *C'était la poudrerie qui était visée. Après les tours du World-Trade Center, il fallait toucher l'Europe. Et la SNPE, c'est le seul endroit où on fabrique le carburant de la fusée Ariane. »* Un transformateur, selon lui, aurait explosé en premier. *« Et nous, on a pris 60 000 volts. Vous savez, le nitrate, c'est très conducteur... »*

A. Ga.

La cour d'assises du Nord juge un policier pour le meurtre de Riad Hamlaoui

L'accusé : « Je regrette d'être entré dans ce métier »

COUR D'ASSISES DU NORD
1er jour d'audience

DOUAI (Nord)
de notre envoyé spécial

Adolescent, Stéphane Andolina avait deux passions : le football et les animaux. Malgré des talents reconnus, il n'est pas parvenu à assouvir la première, faute d'avoir réussi à retenir l'attention de dirigeants de clubs lors de stages de sélection. Plus tard, alors qu'il est devenu gardien de la paix, il a en partie réalisé la seconde en intégrant la brigade canine de la police nationale. C'est dans le cadre de ses fonctions de maître-chien au commissariat de Lille qu'il intervient, le 16 avril 2000, pour un flagrant délit de tentative de vol de véhicule dans le quartier de Lille-Sud. Pendant que son coéquipier se charge de neutraliser l'homme qui occupe le siège du conducteur, Stéphane Andolina, arme à la main, se dirige côté passager. Il fait nuit, les vitres de la voiture sont embuées, le passager fait un geste que le policier interprète comme une menace et, paniqué, il tire. Riad Hamlaoui, 25 ans, touché d'une balle à la nuque, décède sur le coup. Cet acte vaut au policier de comparaître, depuis lundi 1er juillet, devant la cour d'assises du Nord pour répondre d'homicide volontaire.

Agé aujourd'hui de 29 ans, Stéphane Andolina est arrivé libre devant ses juges, mais protégé de près par des membres en civil du groupe d'intervention de la police nationale (GIPN). Vêtu d'un costume bleu marine strict, il prend place dans le box des accusés vitré, sans jamais regarder la salle, fixant son regard sur la cour d'assises. Comme s'il avait voulu éviter les regards de la famille de sa victime. Comme s'il concentrait toute son attention sur les jurés qu'il sait devoir convaincre. *« Je reconnais être l'auteur des faits, mais j'ai eu très peur*, assure-t-il. *Ces faits vont à l'encontre de tout ce que mes parents m'ont appris, ne pas être méchant, respecter les lois.* » Visiblement, l'accusé compte beaucoup sur sa biographie pour montrer que jamais il n'aurait pu commettre volontairement l'acte qu'on lui reproche. *« Nos parents nous ont inculqué une éducation stricte*, raconte-t-il. *L'amour des gens, la gentillesse, la politesse, la valeur du travail. Mon père était maçon, et, parfois, il nous emmenait sur les chantiers pour nous montrer qu'il fallait travailler à l'école pour avoir un métier et fonder une famille.* »

Un conseil que Stéphane Andolina a, semble-t-il, peu suivi puisque ses résultats scolaires étaient pour le moins médiocres. *« Mon rêve, c'était de devenir footballeur professionnel. Au foot, j'ai appris à aimer les gens, à rendre service.* » Après avoir tenté un BEP de comptabilité, il s'oriente finalement vers le métier de policier, pour suivre l'exemple du frère aîné. Il réussit le concours d'entrée à l'école de la police à 19 ans et avance son appel sous les drapeaux avant de commencer sa formation. *« Pour moi, c'était un avant-goût de la police : l'ordre, le respect envers la hiérarchie, j'ai toujours été attiré par ces valeurs fondamentales pour moi.* » Mais Stéphane Andolina déchante vite. A l'école de la police déjà, il est déçu par l'aspect théorique de la formation et paraît peu motivé, selon les dires de ses formateurs. Il sortira d'ailleurs 112e sur une promotion de 116. Quand il prend son premier poste comme planton à l'Hôtel de Ville de Paris, ses illusions perdent encore du terrain. Il s'ennuie, mais accomplit sa tâche consciencieusement puis rejoint, après plusieurs autres postes, la brigade canine de Lille.

« UN TRAVAIL DÉLICAT »

« Je ne suis pas entré dans ce métier par vocation, mais le respect des autres, le respect de la loi, ça me correspondait totalement. C'est un travail délicat et je regrette aujourd'hui d'y être entré », explique-t-il en détaillant les contraintes horaires qui bousillent la vie de famille et la violence à laquelle il dit avoir été souvent confronté. *« Les injures permanentes, la peur du coup de poing, le stress est quotidien*, soutient-il. *Il faut gérer ses problèmes personnels et ceux des autres. A tout moment, on peut être attaqué. Je n'étais jamais intervenu dans une cité avant les faits. C'était la première fois que je faisais ce type d'intervention et on ne sait jamais sur quoi on va tomber.* » *« Vous ne vous êtes jamais posé la question du changement de métier ?* », interroge le président de la cour, Michel Gasteau. *« Si*, admet l'accusé. *Mais il faut avoir un emploi, faire rentrer un salaire, je ne pouvais pas me permettre de changer comme ça.* »

Acacio Pereira

La justice britannique accuse la France de manipulation dans la demande d'extradition de Rachid Ramda

Dans sa décision du 27 juin, la Haute Cour de Londres justifie son refus de renvoyer à Paris le financier de la campagne d'attentats de 1995 par la crainte d'un « procès inéquitable »

LA HAUTE COUR de Londres ne fait pas confiance à la justice française. Pour expliquer son refus d'extrader Rachid Ramda, suspecté d'être le financier de la campagne d'attentats terroristes de 1995 (*Le Monde* du 30 juin) qui avait causé la mort de huit personnes à Paris, les magistrats londoniens indiquent que la demande française est entachée de coupables absences.

En vingt et une pages d'un document que *Le Monde* a pu lire, ils relèvent des dissimulations et des irrégularités qui ne leur laissent *« d'autre choix que de rejeter la décision* [favorable à l'extradition vers la France de Rachid Ramda] *du ministère de l'intérieur* [anglais] *en date du 8 octobre 2001 ».*

Les juges britanniques s'appuient notamment sur la demande d'extradition rédigée par la France en 1995, et qui porte la signature de Marc Moinard, alors directeur des affaires criminelles et des grâces. Ils reprochent au document de cacher des éléments qui figurent pourtant au dossier judiciaire français, et qui donnent à penser à la Haute Cour que Rachid Ramda ne pourrait pas bénéficier d'*« un procès équitable »* à Paris. Le sort réservé à Boualem Bensaïd par la police française est au cœur des critiques formulées par les magistrats de la Haute Cour.

Soupçonné d'être le responsable opérationnel des attentats de 1995, il avait révélé lors d'un interrogatoire en garde à vue ses liens avec Rachid Ramda. Les juges anglais s'interrogent sur la régularité de ses aveux. *« Le 3 novembre* [1995]*, tard dans la soirée, à la fin d'une audition, il était à nouveau examiné par un docteur, qui notait cette fois des traces substantielles de coups* (...)*. La lecture des auditions de Bensaïd montre que ce fut lors de l'interrogatoire suivant, le 4 novembre, qu'il commença à faire des aveux décisifs pour sa mise en cause et celle du demandeur* [Rachid Ramda]. »

Le 6 novembre, Me Valérie Dubois, qui était alors l'avocate de Boualem Bensaïd, fit constater au juge d'instruction Jean-Louis Bruguière les traces de coups. Celui-ci, indique la Haute Cour de Londres, *« diligenta une enquête et conclut que l'origine des coups était probablement due à l'arrestation mouvementée de M. Bensaïd ».* La chambre de l'instruction estima quant à elle qu'une *« tentative d'évasion »* lors de la garde à vue était la cause de ces marques sur le visage de Boualem Bensaïd, souligne la Haute Cour en se délectant de la contradiction.

« MAUVAISE FOI »

Le plus grave, pour les magistrats anglais, est cependant à venir. *« La demande* [d'extradition] *de M. Moinard,* écrivent-ils, *affirme que Bensaïd avait été déclaré à trois reprises apte à être entendu, et qu'il ne s'était jamais plaint de traitement incorrect de la police. »* Mais, soulignent-ils, *« elle ne fait référence ni à la plainte de Valérie Dubois ni au rapport du médecin décrivant les blessures, alors que toutes deux sont dans le dossier »* judiciaire français. Dans ses conclusions, la Haute Cour écrit que *« la question de la mauvaise foi de la demande de M. Moinard peut être soulevée »,* et que l'extradition ne peut être acceptée par le ministère de l'intérieur anglais.

Selon l'entourage de M. Moinard, actuel procureur général à Bordeaux (Gironde), celui-ci n'avait pas rédigé lui-même la demande. Il s'était contenté de la signer. *« Si les Anglais ont mis sept ans pour s'apercevoir de cela,* ajoutait-on, *cela n'est pas très sérieux. Ils font tout pour empêcher l'extradition de Rachid Ramda. »*

La décision de la Haute Cour de Londres ne fait pas mention des éléments matériels qui désignent Rachid Ramda comme le possible financier des attentats parisiens. Ce bordereau d'envoi de fonds à Boualem Bensaïd a pourtant été saisi par la police britannique au domicile de Rachid Ramda. En s'opposant à l'extradition, les juges anglais rendent peu probable sa présence, le 1er octobre, à l'ouverture du procès des attentats de 1995 devant la cour d'assises de Paris.

Mes Guillaume Barbe et Benoît Dietsch, les avocats de Boualem Bensaïd, comptent, quant à eux, s'appuyer sur la décision londonienne pour soulever à l'audience la question de la régularité de la garde à vue de leur client.

Pascal Ceaux

DÉPÊCHES

■ **SANS-PAPIERS : 200 CRS ont expulsé, lundi 1er juillet, à Lyon (Rhône), près de 200 demandeurs d'asile et sans-papiers** d'un foyer désaffecté de la SNCF qu'ils occupaient depuis le 4 janvier. Onze d'entre eux ont été placés en garde à vue. La majorité de ces étrangers, originaires d'Algérie et des pays de l'Est, ont rejoint l'église Saint-Nizier, dans le centre de Lyon, que le Collectif pour la régularisation des sans-papiers avait décidé d'investir, trois jours auparavant. La préfecture du Rhône s'est retranchée derrière l'exécution d'une décision judiciaire du 6 février, rendue nécessaire, selon elle, par d'*« importants troubles de voisinage dénoncés par les riverains et les élus » et des « conditions de vie extrêmement insalubres ». – (Corresp.)*

■ **FRÉGATES : le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke a ordonné,** vendredi 28 juin, la jonction des deux dossiers judiciaires concernant la vente de six frégates militaires par Thomson à Taïwan, en 1991. Le magistrat a pris cette décision contre l'avis du parquet. L'une des informations judiciaires, ouverte en juin 2001 pour *« abus de biens sociaux et recel »*, porte sur d'éventuelles commissions en marge de cette vente ; l'autre avait été ouverte en 1997 à la suite d'une plainte pour *« tentative d'escroquerie »* déposée par Thomson.

■ **JUSTICE : Gilbert Meridjen, 49 ans, médecin généraliste des Bouches-du-Rhône,** accusé d'avoir fait jouer, à leur insu, le rôle de cobayes à certains de ses patients et d'avoir falsifié des dossiers médicaux (*Le Monde* du 12 juin) a été condamné à deux ans de prison, dont six mois ferme, à 10 000 euros d'amende et à une interdiction d'exercer pendant cinq ans. Le parquet n'avait pas requis de prison ferme.

■ **Le tribunal de Paris a déclaré irrecevable, lundi 1er juillet, la demande des avocats de militants indépendantistes bretons** incarcérés à Paris, qui réclamaient la condamnation de l'Etat pour ne pas avoir fourni la copie intégrale du dossier de leurs clients (*Le Monde* du 19 juin). Il a estimé que seuls les militants bretons eux-mêmes pouvaient formuler cette demande et qu'ils ne soutenaient pas avoir été *« objectivement privés de tout accès au dossier ».*

■ **SANTÉ PUBLIQUE : l'Institut de veille sanitaire a annoncé lundi que 8 « cas groupés » de listériose** dus à la même souche ont été identifiés depuis le 29 mai, principalement dans l'Est. Une personne est décédée.

■ **UNIVERSITÉ : le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, consultatif, a rejeté, lundi, l'augmentation des droits d'inscription universitaires,** fixée, pour 2002-2003, à + 3 % pour les diplômes nationaux et + 5 % pour les diplômes professionnels. Les frais de scolarité s'établiront, selon les arrêtés ministériels, à 137 euros en DEUG, 265 euros en maîtrise des sciences et techniques ou 398 euros en école d'ingénieur. La cotisation du régime étudiant de Sécurité sociale devrait, quant à elle, passer de 171 à 174 euros.

■ **VACANCES : 38 % des Français ne partent jamais en vacances**, selon une enquête de l'Insee, à partir de chiffres collectés en octobre 1999, qui indiquent que cette proportion reste stable par rapport à 1994.

Le Parlement s'inquiète du réchauffement climatique en France

Dans un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques, rendu public lundi 1er juillet, le sénateur Marcel Deneux demande aux pouvoirs publics de tenir compte de cette évolution pour en limiter l'impact

QUEL sera le climat de la France dans un siècle ? A cette question difficile, le sénateur (UC) de la Somme Marcel Deneux a rendu, lundi 1er juillet, une réponse instruite par la multitude de rapports consacrés ces dernières années au changement climatique et l'audition de nombreux experts. Dans son rapport effectué pour le compte de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et intitulé « L'évaluation de l'ampleur des changements climatiques et leur impact prévisible sur la géographie de la France à l'horizon 2025, 2050 et 2100 », M. Deneux envisage les diverses conséquences possibles à l'échelle de notre pays du réchauffement du globe.

Se qualifiant volontiers d'*« ancien paysan »*, le sénateur entame sa présentation des divers impacts du réchauffement attendu par ceux qui toucheront l'agriculture. La mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) – inspiratrice principale du rapporteur pour les conséquences hexagonales du réchauffement – avait noté la sur-adaptation de l'agriculture française aux conditions climatiques actuelles. *« La répétition d'événements climatiques extrêmes »*, l'une des conséquences les moins improbables du réchauffement en cours, *« pourrait remettre en cause cette adaptation »*, note le rapporteur. L'agriculture devra se modifier : changement des dates des semis, des apports d'engrais et choix de nouvelles variétés. Mais, en contrepartie, les hivers plus cléments et l'augmentation de la pluviométrie attendue pourraient se traduire en Europe *« par une augmentation moyenne annuelle de production de blé d'une dizaine de millions de tonnes entre 2010 et 2040 et de 25 millions de tonnes entre 2040 et 2100 »*.

DES ÉTÉS PLUS CHAUDS ET DES HIVERS PLUS HUMIDES

Impact d'un doublement du taux de gaz carbonique au rythme annuel de 1 % (le doublement serait atteint en 2060)

Températures en été

+ 4° + 3° + 2°

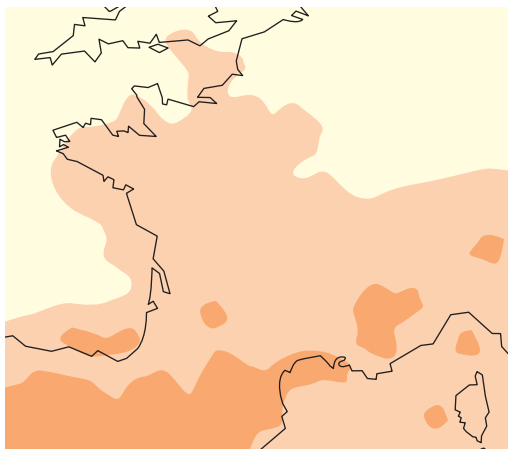

La couleur correspond à la différence de température entre le climat perturbé et le climat de référence.

Précipitations en hiver

+ 3 mm/jour + 2 mm/jour + 1 mm/jour + 0,6 mm/jour

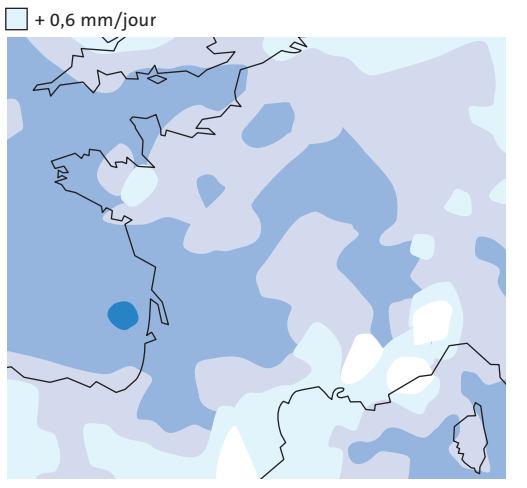

La couleur correspond à la différence de précipitations entre le climat perturbé et le climat de référence.

Source : Rapport de la mission interministérielle de l'effet de serre, 2000

L'élévation du niveau des mers, qui, selon les projections des experts du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC), sera comprise entre 9 et 88 cm en 2100, affectera le littoral : érosion des plages, menaces sur les espaces deltaïques, les marais maritimes, la mangrove et les récifs coralliens. Mais il note que les retombées du réchauffement – hormis pour les récifs coralliens, qui meurent quand l'eau dépasse 30 °C – *« restent en deçà des dommages déjà infligés par l'homme à la nature »*.

La modification du cycle de l'eau paraît plus inquiétante. L'augmentation de la température devrait en effet se traduire par davantage de mouvements orageux, *« d'où un climat plus erratique et des pluies plus abondantes »*. La période 1975-1995 porte déjà les traces de cette évolution. En montagne, les premières neiges seront plus tardives et on assistera à une réduction de la durée d'enneigement.

BRONCHIOLITES ESTIVALES

Les zones situées vers 1 500 mètres seront les plus touchées par ce phénomène : diminution de 20 % à 25 % de l'enneigement dans les Alpes du Nord, de 30 % à 40 % dans les Alpes du Sud, et jusqu'à 45 % dans les Pyrénées à cette altitude. Les ceintures de végétation vont se déplacer vers les sommets, menaçant les espèces endémiques de la flore alpine. Mais c'est l'ensemble de la biodiversité du territoire, métropolitain ou non, qui sera affectée par le réchauffement.

Pour la santé humaine, M. Deneux s'appuie sur les travaux de Jean-Pierre Besancenot (faculté de médecine de Dijon). Si l'on retient l'hypothèse d'une augmentation moyenne de 2 °C en France d'ici à 2050, la mortalité en hiver reculerait de 5 % à 7 %, mais augmenterait de 12 % à 18 % en été chez les personnes les plus vulnérables aux fortes chaleurs (personnes âgées, catégories sociales défavorisées et femmes de plus de 60 ans). M. Deneux note que, en Amérique du Nord, on observerait un doublement ou un triplement de la mortalité. Crises d'asthme, bronchiolites estivales, rhumes des foins et maladies à moustiques et certains virus seront aussi probablement accrus.

M. Deneux ne peut guère être plus explicite dans la présentation des conséquences du réchauffement pour le territoire français : les modèles climatiques, déjà bien imparfaits lorsqu'il s'agit de décrire des phénomènes impliquant des continents, ne sont pas encore capables de prédire avec précision ce qu'il adviendra en France. Si les climatologues se disent à peu près persuadés que le réchauffement devrait se traduire par une pluviométrie accrue au Nord et des phénomènes de désertification au Sud, bien peu se hasardent à tracer la frontière géographique entre ces phénomènes.

Ces incertitudes, que ne lui ont pas cachées les experts du groupe de travail dont il s'était entouré, ont convaincu le sénateur qu'il *« incombe aux hommes politiques, et à eux seuls, de prendre les décisions concernant la société sans pouvoir se permettre que toutes les réponses aient été données par les personnes les plus autorisées »*.

Son rapport se conclut par une centaine de recommandations, qui s'adressent aussi bien aux instances internationales qu'à l'homme de la rue : établir une politique européenne d'aménagement du territoire, promouvoir le développement durable, les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Mais aussi pourquoi ne pas éviter d'utiliser un 4 x 4 *« sur du bitume pour atteindre 20 km/h dans un embouteillage »* ?

Hervé Morin

★ Le rapport est disponible au Sénat sous forme d'un CD-ROM enrichi de données récentes sur le réchauffement. 16 €.

Propositions sénatoriales pour une République « territoriale »

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT, Christian Poncelet (RPR), vient de faire connaître ses propositions pour une *« République territoriale »*. Il prône une révision de la Constitution, notamment pour *« consacrer le principe d'autonomie locale (...), introduire le principe de subsidiarité (...), reconnaître aux régions (...) un pouvoir réglementaire "encadré" d'adaptation de la réglementation nationale aux spécificités locales (...), consacrer le droit à l'expérimentation »*.

Le président du Sénat souhaite aussi de nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales. Il propose de *« promouvoir, d'une part, un couple communes-intercommunalité et département et, d'autre part, un binôme Etat-région »*. M. Poncelet précise, à propos de cette révision constitutionnelle, qu'il a *« décidé, en accord avec le président de la République et le premier ministre, d'installer très rapidement un petit groupe de travail sénatorial »*.

Le groupe sénatorial Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) vient également de rendre publiques ses propositions pour *« relancer la décentralisation »*, relance qui passe elle aussi par une révision constitutionnelle. Les sénateurs RDSE proposent notamment de transformer et de regrouper les 22 régions métropolitaines en sept ou dix *« grandes provinces »*, qui deviendraient ainsi comparables à celles des autres pays de l'Union européenne.

Le groupe RDSE propose également l'institution de *« lois à vocation territoriale »*. Un *« pouvoir réglementaire spécifique pourrait être reconnu aux grandes provinces »* à travers de telles lois *« adoptées par le Parlement et fixant des principes généraux dont l'application et la mise en œuvre seraient laissées »* aux nouvelles *« provinces »*. Le groupe RDSE reprend ainsi à son compte une proposition déjà déposée au printemps par l'un de ses membres, Paul Girod, sénateur de l'Aisne (*Le Monde* du 23 mars).

Pour les sénateurs RDSE, ces propositions permettraient aux régions d'élargir leurs compétences en économie, aménagement du territoire, transports et éducation. Le groupe sénatorial préconise enfin, en particulier, la redéfinition du mandat de conseiller régional, remplacé par celui de conseiller provincial, qui deviendrait incompatible avec celui de parlementaire.

L'ensemble de cette réforme vise aussi à recentrer l'Etat autour de ses missions régaliennes, afin d'aboutir à un *« Etat minimal et moderne »*.

Désormais, le « monarque africain » prend ses quartiers dans le Var

ATTENTION danger. Dans le rapport qu'ils avaient rendu public en février 2001 à Genève, les experts du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) n'avaient pas mâché leurs mots. Sécheresses, inondations, cyclones, précipitations pluvieuses et neigeuses anarchiques, modifications des aires de répartition de la faune et de la flore, disparition d'espèces, montée des eaux, épidémies... La liste n'était pas exhaustive. Mais ces quelques exemples illustraient les conséquences les plus extrêmes d'un réchauffement climatique longtemps annoncé et de moins en moins contesté.

Même si les modèles des scientifiques sont perfectibles, même si certains paramètres, notamment les échanges océan-atmosphère, restent à préciser, la hausse des températures attendues, soulignaient les experts, devrait à la fin du siècle être comprise entre 1,4 et 5,8 °C !

« Notre rapport, avait alors commenté Michel Petit, représentant français dans le groupe II de l'IPCC depuis 1992, *n'est pas significativement plus catastrophique qu'en 1995. Ce qui est plus clair,* avait-il ajouté, *c'est que le réchauffement climatique attribué à l'homme (...) a déjà affecté un certain nombre de systèmes comme les glaciers, dont 98 % sont en récession. »*

La chaîne de l'Himalaya, comme les Alpes ou d'autres zones montagneuses, en porte témoignage. D'ailleurs, dans un récent rapport, les Nations unies se sont inquiétées des risques de débâcle – dus à leur fonte accélérée – que ces colossaux réservoirs de neige et de glace feraient peser sur des dizaines de milliers d'habitants des vallées (*Le Monde* du 26 juin).

D'autres témoins, plus vivants ceux-là, commencent également à se manifester. Les premiers à le faire sont les insectes dont certains font craindre l'apparition d'épidémies dans des zones où elles étaient jusqu'ici absentes. A en croire quelques experts, la dernière colère d'El Niño dans le Pacifique aurait favorisé l'arrivée de moustiques porteurs du paludisme en Afrique de l'Est, à des latitudes et des altitudes qui, hier, ne leur convenaient pas.

Tout aussi significative est l'observation d'un certain nombre d'espèces qui remontent vers le Nord, désormais plus chaud. Ainsi en va-t-il du monarque africain, un papillon qui, désormais, prend ses quartiers dans le Var, région où il était inconnu il y a trente ans (*Le Monde* daté 12-13 mai). Ainsi du rhynchophore roux, un gros charançon d'origine tropicale importé en Espagne lors de l'exposition universelle de Séville de 1992 : il remonte vers le nord et on attend son arrivée au-delà des Pyrénées.

Faut-il s'inquiéter de ces nouvelles colonisations ? Certes, on ne redoute pas encore, sous nos latitudes, l'invasion d'insectes vecteurs de maladies exotiques ou dévastateurs de récoltes, même si, voici quelques années, des nuées de criquets pèlerins venues d'Afrique se sont abattues sur les côtes italiennes où ils sont morts d'épuisement avant d'avoir pu se reproduire. Mais les sylviculteurs s'alarment, par exemple, de l'expansion de la chenille processionnaire du pin, qui ravage les plantations de résineux.

Jean-François Augereau

Une montée des eaux difficile à évaluer

Le niveau de la mer monte-t-il ? Si les scientifiques peuvent, sur la foi des données fournies par les altimètres de satellites comme ceux que porte le satellite franco-américain Topex-Poséidon, affirmer que la hausse du niveau de la mer a commencé, ils font preuve de la plus extrême prudence quant aux origines du phénomène. Pour l'heure, plus personne ne cède aux prévisions catastrophistes des années 1980 qui pronostiquaient une montée des eaux de 2 m en 2100. Les experts de la commission intergouvernementale sur les changements climatiques (IPCC) tablent sur une élévation comprise entre 9 cm et... 88 cm, dont l'essentiel serait dû à une dilatation thermique des eaux (0,5 mm par an en moyenne) consécutive à l'augmentation de la température à la surface du globe, ce qui n'est guère plus rassurant.

DÉPÊCHE

■ **SÉCURITÉ MARITIME : les conteneurs du port du Havre sont sûrs pour les douanes américaines.** Alain Cadiou, directeur général des douanes, et son homologue américain Robert Bonner ont signé, vendredi 28 juin à Bruxelles, un accord de principe sur la sécurisation des conteneurs maritimes au départ du Havre et à destination des Etats-Unis.
Cet accord, comparable à celui conclu il y a quelques jours entre les autorités douanières américaines et les responsables des ports de Rotterdam et d'Anvers, précise les modalités de contrôle et de « ciblage » des marchandises dites sensibles ou à risques expédiées par le port normand, qu'elles soient d'origine française où qu'elles aient transité par Le Havre.
Les opérateurs havrais se sont félicités d'avoir ainsi été reconnus par Washington (qui depuis les attentats du 11 septembre redoute l'introduction sur le territoire de bombes par voie maritime) comme un port sûr figurant sur une liste officiellement « accréditée ». Un appareil de contrôle par rayons X des conteneurs est en service au Havre depuis plusieurs années, ainsi qu'un réseau de surveillance informatique et de compilation d'informations sur les marchandises embarquées. Deux douaniers américains viendront prochainement au Havre pour coopérer avec leurs collègues.

MESSIER LA GUIGNE

Imposer sa chance était son maître mot, et jusqu'en 2000 tout lui a souri. Victime de la bulle Internet, Jean-Marie Messier connaît son premier et fulgurant échec

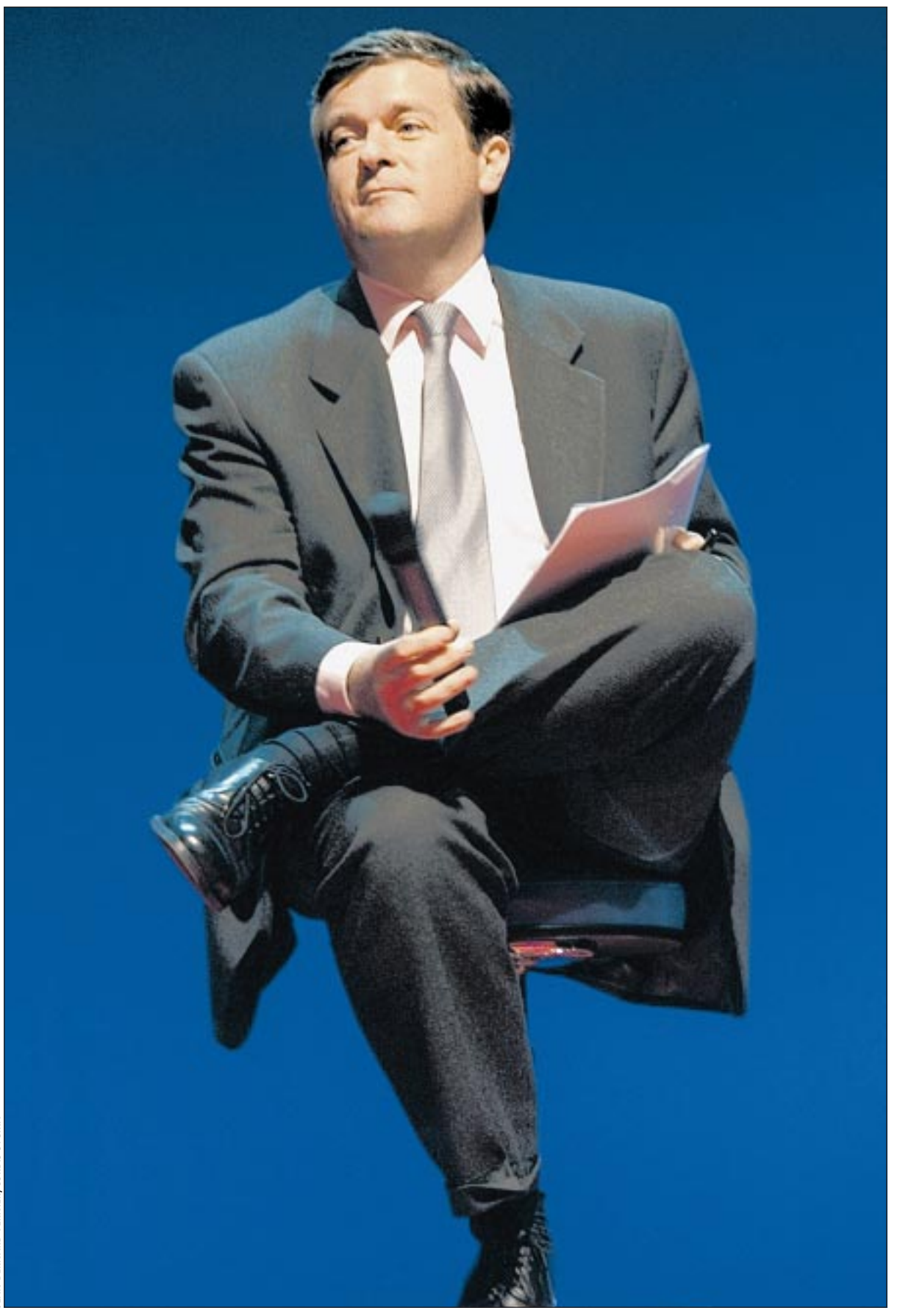

JEAN-BERNARD VERNIER/CORBIS SYGMA

24 avril 2001. Jean-Marie Messier lors d'une assemblée générale du groupe Vivendi.

« *IMPOSE ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront.* » C'était en l'an 2000. Jean-Marie Messier s'apprêtait à racheter Universal. Peaufinant son image de maître du monde en devenir, il plaçait cette phrase de René Char en exergue de son autobiographie. On ne sait ce que le poète aurait pensé d'une telle utilisation de son œuvre, en ouverture d'un ouvrage dont la poésie du titre – *j6m.com* – ne saute pas aux yeux... Malheureusement pour Jean-Marie Messier, la prédiction de René Char ne lui est plus d'aucun secours. Même comme paravent. Lui qui, le 25 juin, se voyait encore à la tête du deuxième groupe mondial de communications « *une quinzaine d'années* » environ, n'a pas réussi cette fois à « *imposer sa chance* ». A 45 ans, l'homme vient de connaître son premier échec. Comme il se doit, la chute a été fulgurante, à l'image de l'ascension, et se prête à tous les clichés de circonstance (du « *scénario digne de Hollywood* » à la proximité du Capitole et de la roche Tarpéienne...

Deuxième patron le mieux payé de France (5,12 millions d'euros en 2001, sans les stock-options) derrière son homologue de L'Oréal, Jean-Marie Messier aime à rappeler ses origines modestes. « *Un de mes grands-pères était agent administratif, mon autre grand-père était chauffeur de préfet, et tellement fier de ce métier. Mon père, lui, a conquis ses galons d'expert-comptable à Grenoble, où il s'était installé pour des raisons de santé. Dans la famille, nous avons pris l'ascenseur social en deux générations* », explique-t-il dans son livre, précisant même : « *Ces origines, j'en suis fier, et je ne veux pas m'en couper.* »

« Vivendi, c'est quasiment l'anagramme de dividende », observe un syndicaliste facétieux

Pourtant, en vingt ans à peine, il passera de la cuvette de l'Isère à un duplex de 520 mètres carré sur Park Avenue à New York, acquis par l'entreprise pour la somme record de 17 millions de dollars. « *Il est le plus doué de sa génération* », explique, en 1999, Ambroise Roux, ancien patron de la Compagnie générale des eaux, et véritable « parrain » du capitalisme français. Si l'intelligence est grande, l'ambition ne l'est pas moins et elle est explicitement assumée. En 1986, diplômé de Polytechnique et de l'ENA, ce jeune inspecteur des finances, qui a eu le flair d'étudier de près les privatisations de Margaret Thatcher, devient – dans un premier temps – directeur de cabinet de Camille Cabana, secrétaire d'Etat aux privatisations, dans le gouvernement de Jacques Chirac. Mais, très vite, s'apercevant que le véritable pouvoir est chez Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, il parviendra à y rejoindre le tandem de choc formé par Philippe Jaffré et Michel Pébereau, concepteurs et principaux ordonnateurs des privatisations : TF1, Saint Gobain, Havas, Matra, CGE (devenue Alcatel).

Mais l'expérience ne durera pas. La réélection de François Mitterrand, en 1988, lui donne l'occasion, à 32 ans, de pantoufler dans le secteur privé. Déclinant de multiples offres – dont une émanant de la Générale des eaux –, il jette son dévolu sur la banque d'affaires Lazard, dont la discrétion n'a d'égale que l'influence. A l'écart des médias, ce poste particulièrement bien rémunéré lui permet de cultiver ses réseaux : il côtoie les plus grands noms du CAC 40 et ceux qui aspirent à le devenir, comme Patricia Barbizet (principale collaboratrice de François Pinault), Philippe Germond (aujourd'hui président de Cegetel) ou Eric Besson (aujourd'hui député socialiste de la Drôme et responsable de la Fondation Vivendi). Il restera cinq ans chez Lazard : une durée suffisante pour souhaiter prendre la tête de la puissante institution financière mais également pour comprendre qu'Edouard Stern, « *Monsieur gendre* », n'entend pas laisser un roturier occuper le fauteuil de son oncle, Michel-David Weill.

Difficile dès lors de résister à la proposition faite par Ambroise Roux de succéder à Guy Dejouany à la présidence de la Compagnie générale des eaux. « *Je voulais un homme jeune et parachuté qui ne soit pas un industriel mais un généraliste. Messier avait toutes les qualités requises. Restait le problème de l'argent. Il lui fallait accepter une baisse importante de salaire en quittant Lazard. Aurais-je réussi à le convaincre sans son conflit avec Edouard Stern ?* », raconta à l'époque Ambroise Roux.

Moins « glamour » que ne l'est aujourd'hui Vivendi Universal, la Compagnie générale des eaux est, en 1994, le quatrième groupe français. Ses multiples contrats avec les collectivités locales, tant en France qu'à l'étranger, en font un interlocuteur de poids des milieux politiques, toutes étiquettes confondues. Mais sa force est également sa faiblesse. En ces temps d'opérations « mains propres », en France comme dans plusieurs pays européens, la Générale des eaux est davantage connue pour ses déboires judiciaires que pour ses initiatives en faveur de l'environnement. Fin diplomate, Jean-Marie Messier met momentanément ses idées libérales entre parenthèses. Avant d'accepter le fauteuil auquel prétendent plusieurs noms illustres de l'industrie française, il demande – et obtient – l'accord des principaux candidats à l'élection présidentielle de 1995. Entré en octobre 1994 comme directeur général, il exige d'être membre du conseil d'administration. Dès 1996, il deviendra PDG.

FASCINÉ par les Etats-Unis et le dynamisme de leur économie, Jean-Marie Messier n'aura de cesse de transformer son groupe en un acteur mondial, spécialisé, certes, dans l'environnement, mais surtout dans la téléphonie et la communication. En 1998, il rebaptise le groupe Vivendi, tant pour se démarquer définitivement de son concurrent, la Lyonnaise des eaux, que pour symboliser la mue de cette entreprise née sous le second Empire. « *Vivendi, c'est quasiment l'anagramme de dividende* », observe un syndicaliste facétieux. Mais peu importent les critiques : ce changement de nom permet de tourner discrètement la page judiciaire du groupe.

Dans un jeu de mots hasardeux, Jean-Marie Messier n'a-t-il pas intitulé un des chapitres de son livre : « *De l'eau au net* » ? En quatre ans, l'homme se sépare de dizaines d'activités (l'immobilier, les travaux publics, la restauration scolaire, les cliniques...), qui représentent environ 150 milliards de francs et, avant la fusion avec Universal, réalise des acquisitions ou multiplie les investissements pour un montant comparable (Havas, Canal+, Cegetel ; Pathé... « *A la base de cette stratégie, il y a d'abord une conviction profonde : le XX^e siècle a été le siècle de l'industrie, le XXI^e sera celui des services. Un produit l'emportera sur la concurrence grâce à la plus-value d'utilisation, au sens large, qu'il apportera au client. Sous cet angle, la communication venait compléter l'environnement* », écrit-il.

Paradoxalement, cet homme jeune qui ne cesse de se projeter dans l'avenir connaîtra son apogée en l'an 2000. Jamais ses actionnaires ne seront aussi riches que le 10 mars 2000, lorsque le cours de l'action Vivendi atteint 150 euros à la Bourse de Paris – contre à peine plus de 20 euros fin juin 2002. Jamais l'homme ne parut davantage maître du monde qu'au second semestre 2000, lors de l'annonce de la fusion entre Vivendi, sa filiale Canal+, et le groupe canadien de communication et de spiritueux Seagram – dont il ne gardera que les disques et les films Universal. De Serge Gainsbourg à Elton John, d'Amélie Poulain à Gladiator... Jean-Marie Messier a indéniablement su faire de son groupe un leader mondial de la communication, comparable à AOL Time Warner.

LES esprits chagrins craignent depuis plus d'une décennie la mainmise de Hollywood sur les cerveaux français ? Grâce à « J2M », c'est l'inverse qui se produit. Paris rachète Hollywood. Jacques Chirac et Lionel Jospin féliciteront cet homme, accueilli triomphalement à Cannes et qui, dit la rumeur, a acheté un Airbus pour passer son temps entre Paris, New York et la Californie. Et à ceux qui s'inquiètent de son pouvoir sur le monde de l'édition et des médias ainsi que d'une éventuelle censure sur les esprits, M. Messier se montre patelin et rassurant : n'est-il pas l'éditeur de José Bové ?

D'ambitieux, Jean-Marie Messier passe désormais pour mégalomane. Y compris auprès de ses pairs, qui prennent peu à peu leurs distances

Même si 2001 s'achève apparemment en beauté avec le rachat du réseau de télévisions câblées USA Network, propriété d'une star des médias américains, Barry Diller, les vents ont commencé à tourner. Le portail Internet Vizzavi, lancé en grande pompe avec le britannique Vodafone en janvier 2000, n'a pas résisté à la mort de la nouvelle économie. Jean-Marie Messier, qui misait sur le mariage du contenu et du contenant et rêvait de permettre à chaque consommateur de regarder un match de football ou d'écouter un disque sur son téléphone portable, a dû déchanter. Pis : le groupe est à son tour victime de l'éclatement de la bulle Internet et de la baisse de l'action. Du coup, des critiques commencent à se faire entendre sur sa stratégie d'expansion.

Les montages financiers, jugés hier ingénieux, deviennent douteux. Après le scandale Enron, ils sont carrément suspects. D'ambitieux, Jean-Marie Messier passe désormais pour mégalomane. Y compris auprès de ses pairs, qui prennent peu à peu leurs distances avec ce jeune homme qui, finalement, disposerait de moins de réseaux qu'on ne le disait.

Alors que le chômage recommence à augmenter en France et que les entreprises se portent moins bien qu'en 2000, les exubérances de Jean-Marie Messier commencent à choquer. Ses manœuvres pour ne pas pâtir financièrement de la baisse des résultats financiers du groupe scandalisent. Et quand il annonce, de New York et en anglais, en décembre 2001, que « *l'exception culturelle française est morte* », beaucoup estiment qu'il n'a fait que tomber le masque. « *Banquier d'affaires il était, banquier d'affaires il restera. Ce ne sera jamais un industriel* », feignent aujourd'hui de découvrir ceux qui hier l'encensaient. Chute vertigineuse de l'action, limogeage de la direction de Canal+, pertes records affichées en 2001, le premier semestre 2002 est catastrophique pour l'enfant prodige.

Dans son ouvrage, celui-ci raconte une anecdote : le 17 octobre 1999, une dépêche de l'agence Reuters annonce sa démission et, devant la chute du cours de l'action, le groupe est obligé de publier un démenti. « *Heureusement que le cours baisse, j'aurais été ennuyé qu'il monte à l'annonce de ma démission* », ironise alors M. Messier. Trente mois plus tard, la fiction est devenue réalité.

Frédéric Lemaître

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ **LE FIGARO**
Jean de Belot
L'histoire ressemble à un scénario de Hollywood : l'ambition, la gloire et la déchéance. Jean-Marie Messier a beaucoup séduit. Trop. Messier a pris des risques. Toujours plus grands. Trop. Messier a promis. S'est contredit. A fait sans dire. Et dit sans faire. Trop. Il a parié. Gros. Toujours plus gros. Trop. La course s'est terminée en chasse. Messier a perdu. Reste à comprendre. La question vaut aussi pour d'autres. Pour les entourages, trop timides. Pour les administrateurs, trop lents à prévenir et corriger. Pour ceux enfin qui, trop longtemps, ont continué de conseiller sans déplaire. Un homme chute, mais c'est le monde des affaires français qui, une fois de plus, perd de son aura.

■ **L'HUMANITÉ**
Jean-Emmanuel Ducoin
Incroyable, tout de même, comment le capitalisme version « début de XXIe siècle » tente à ce point de transformer l'une de ses gamelles financières en fiasco personnel. A les entendre tous, le grand dévissage de Vivendi Universal et le débarquement de son PDG deviennent la fuite en avant d'un homme et un seul, Jean-Marie Messier. Loin de nous l'idée d'ôter à l'intéressé le poids écrasant de ses responsabilités. De visionnaire, J2M a sombré dans la mégalomanie. N'oublions pas néanmoins que les mêmes administrateurs qui se retournent aujourd'hui contre lui l'avaient non seulement laissé faire, mais l'avaient encouragé. La chute de la maison Messier est avant tout la chute d'une certaine conception du monde qu'il n'est pas le seul à vouloir imposer.

■ **LIBÉRATION**
Patrick Sabatier
La chute de Jean-Marie Messier, suivie avec la fascination que suscite la vision d'une catastrophe filmée au ralenti, dépasse de loin sa seule personne. Et pas seulement en raison des dégâts collatéraux qu'entraînera le démantèlement inéluctable de son empire de communication, pour les employés comme pour les détenteurs d'actions Vivendi Universal. C'est un chapitre de l'histoire du capitalisme moderne qui prend fin. Celui que le patron de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, avait intitulé « l'ère de l'exubérance irrationnelle ». Cette révolution a dévoré ses propres enfants.

■ **LCI**
Pierre-Luc Séguillon
Parce que Jean-Marie Messier est Jean-Marie Messier, parce que son naufrage industriel et financier est à la mesure de ce que l'on crut être sa vertigineuse réussite, sa chute est personnalisée à l'extrême. Ne nous y trompons pas cependant. Le sinistre Vivendi Universal n'est pas un coup de tonnerre dans le ciel serein du capitalisme français. Il est annonciateur d'orages en chaîne dans le monde des grandes entreprises privées ou semi-publiques. C'est J2M qui tombe aujourd'hui. Ce sont bientôt d'autres grands capitaines d'industrie qui risquent de connaître un sort identique. La chute de Jean-Marie Messier n'est probablement que le début d'un grand apurement.

1962 : la révolte des ouvriers de Novotcherkassk

Ils manifestaient contre une hausse du prix des saucisses. L'Armée rouge leur a tiré dessus. Quarante ans après, la « Nezavissimaïa Gazeta » revient sur leur sacrifice

« NOVOTCHERKASSK. *Cette ville n' est pas célèbre seulement comme la capitale des Cosaques du Don. C'est ici que des manifestants paisibles ont été abattus le 2 juin 1962. Les habitants protestaient contre une hausse des prix de la viande et du beurre. C'était la première action de masse en URSS contre une décision du pouvoir. Les militaires ont ouvert le feu sur la foule, faisant 26 morts. Plus tard, 7 participants ont été fusillés, pour perturbation de l'ordre soviétique. »* Quarante ans après les faits, le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* revient sur ces événements, gardés secrets jusqu'à ce que la glasnost, en 1990, donne lieu à des révélations sur ce sujet. Cette année, pour la première fois, une cérémonie religieuse commémorative a été organisée sur les lieux de la tragédie. Des participants de la révolte ont inauguré un monument, une plaque frappée d'impacts de balles, symbolisant les sept fusillés, dont les corps n'ont jamais été retrouvés. Tout commence à l'usine de locomotives électriques quand les ouvriers apprennent, le 1er juin, la hausse de 30 % du prix des saucisses. *« S'ils n'ont pas assez d'argent pour la viande, ils n'ont qu'à manger des pirojki* [pâtés] *»*, lance alors le directeur, attisant la colère. La grève est déclarée. Des milliers de manifestants descendent le lendemain dans la rue. Un portrait de Khrouchtchev est brûlé. *« De la viande, du beurre, une hausse des salaires »*, exigent les banderoles. Il y a aussi des drapeaux rouges, des portraits de Lénine et certains entonnent *L'Internationale.*

Le pouvoir dépêche sur place un membre du Politburo, Anastase Mikoyan, et déploie des troupes dans la ville. La foule pénètre dans le bâtiment de la mairie, casse des vitres, arrache des portraits de dirigeants et, du haut d'un balcon, certains haranguent les ouvriers qui affluent d'autres usines. Les soldats ouvrent le feu. *« Il est difficile de s'imaginer que cela fut fait sans l'accord de Khrouchtchev »*, écrit la *Nezavissimaïa Gazeta.* Les ouvriers croient d'abord que ce sont des balles à blanc, mais bientôt des corps gisent au sol. A l'époque, juché en haut d'un arbre, un jeune garçon assiste à cette scène, qui le marquera à jamais : c'est le futur général Alexandre Lebed, une des figures de la Russie des années 1990, aujourd'hui décédé, qui s'était fait un nom par ses critiques contre l'hypocrisie des dirigeants.

RÉHABILITÉS EN 1996

Le soir du 2 juin, des véhicules de pompiers arrosent les rues pour effacer les traces de sang. Le lendemain, la municipalité organise un *« bal de la jeunesse »*. Une chape de silence s'abat sur les événements, les radios sont brouillées, la poste est fouillée. *« Certains, au pouvoir, envisagent même de déporter toute la population de Novotcherkassk en Asie centrale »*, affirme l'article. Une répression systématique, avec procès et exécutions sommaires, s'abat sur les ouvriers, certains essayant en vain de se remobiliser. *« Pendant longtemps, à l'usine, le KGB mettait la main sur des tracts appelant à la révolte. »* En tout, la répression fit 33 morts, 90 blessés, et 122 personnes furent condamnées à des peines de dix à vingt ans de Goulag. Aucun autre soulèvement ouvrier notable n'eut lieu en URSS jusqu'aux grèves de mineurs de 1989.

Les participants ont été réhabilités en 1996 par un oukase signé de Boris Eltsine. En 2001, les seize *« réprimés »* encore en vie ont reçu un *« dédommagement supplémentaire sous forme de prime de retraite d'un montant mensuel de 277 roubles* [environ 12 euros] *»*, note le journal, qui ajoute : *« Quarante ans après l'écrasement de la manifestation de Novotcherkassk, un monument aux victimes innocentes a été inauguré. Il a la forme d'une plaque coupée en deux, symbole de leur foi brisée envers le pouvoir soviétique. En son milieu jaillissent des fleurs, symbole de l'espoir que, dans la nouvelle Russie, rien de semblable ne se répète jamais. »*

Natalie Nougayrède

Le triomphe du foot vu par la presse du Brésil

Un cinquième succès « mobilisateur » et qui permet d'oublier les dures réalités

LA CINQUIÈME victoire du Brésil en Coupe du monde de football est fêtée comme il se doit par la presse. Mais beaucoup n'oublient pas les difficultés du pays et rêvent de voir à sa tête une « équipe Brésil » aussi soudée et conquérante que la *Seleçao*. *« Juste une journée, tout oublier. Juste un dimanche matin ensoleillé et éclatant de vert et jaune, aux couleurs du Brésil. Pour quelques heures seulement, oublier le chômage, l'inflation et l'actualité. WorldCom s'est effondré, la monnaie brésilienne, le real, s'est effondrée, l'Argentine s'est effondrée. Que nous importent tant de plongeons si Cafu, juché sur un podium, brandit toujours plus haut le trophée dont nous avons tant rêvé ? »* La journaliste qui réclame ainsi le droit de rêver écrit pour le quotidien populaire **O Globo**.

Il faut dire, ajoute **O Estado de São Paulo**, que *« la Coupe du monde est le plus passionnant et le plus mobilisateur des événements du genre. Lorsque la France a gagné en 1998, n'a-t-on pas dit qu'il y avait eu, dans le centre de Paris, plus de gens que lors de la Libération en 1944 ? Champion du monde. Rien ne peut enthousiasmer autant la foule, exacerber à ce point la ferveur nationale. Si par miracle l'un d'entre nous venait à découvrir le vaccin contre le sida et l'ensemble des cancers, je suis certain qu'il n'inspirerait pas autant de joie et de fierté dans les yeux de ses compatriotes »* que cette cinquième étoile au palmarès du foot brésilien.

Restent les pessimistes, qui n'oublient pas, comme **A Folha**, que *« la vie des Brésiliens n'a rien de glamour »*. Pour le journal libéral, *« le quotidien de la plupart des gens est fait de travail acharné et pas de fêtes. Il y a surtout, pour le Brésil, des lendemains qui déchantent, avec la litanie des mauvaises nouvelles, des politiciens douteux et des conséquences économiques de la vague spéculative »* actuelle. Il y a aussi les réalistes qui, comme cet autre journaliste d'**O Globo**, pensent que *« le 30 juin, la Seleçao 2002 a donné à tout le pays une leçon de force de caractère qu'il faudra retenir. Ce pays qui, s'il est parvenu à se moderniser, n'a toujours pas réglé ses problèmes sociaux, ce pays à l'économie si fragile, ce pays-là est parvenu à envahir les « une » du monde entier pour une raison positive. Gagner une Coupe du monde n'exorcise aucun de nos démons. Elle ne fait qu'améliorer la confiance en soi des Brésiliens. C'est déjà beaucoup. Qui sait si l'exemple d'une équipe travaillant ensemble pour un objectif commun ne contaminera pas l'arène politique en cette importante année électorale ? »*

courrierinternational. com
pour *Le Monde*

« DANAS » (Serbie)

(In)justice. Les Etats-Unis refusent que leurs citoyens puissent être traduits devant la Cour pénale internationale (CPI), dont l'acte de naissance a été ratifié par 68 pays, mais pas par George W. Bush. La CPI est entrée en fonction le 1er juillet. **Dessin de Corax.** (« Courrier international » pour « Le Monde »)

SUR LE NET

Sida

■ La quatorzième Conférence internationale sur le sida se tient à Barcelone du 7 au 12 juillet.
www.aids2002.com

■ La structure spécialisée des Nations unies, Onusida, présente son plan d'action pour 2002-2003.
www.unaids.org/wac/2002/WAC_2002presentation.ppt

■ Dans son rapport annuel, elle dresse un bilan de l'épidémie par continent à la fin 2001.
www.unaids.org/worldaidsday/2001/Epiupdate2001/Epiupdate2001_fr.pdf

■ Le centre d'information et de prévention du sida d'Ile-de-France détaille ces chiffres pour l'Afrique.
www.vihinternet.org/afrique/epidemio/frames_epidemio.htm

■ La Banque mondiale a étudié les conséquences économiques de l'infection à VIH en Russie.
www.worldbank.org.ru/eng/group/hiv/

■ Le réseau de surveillance européen EuroHIV publie des études thématiques sur l'infection dans des populations particulières (hémophiles, femmes enceintes...)
www.eurohiv.org/AidsSurv/

■ La base de données européenne sur le sida et l'infection HIV donne accès à la littérature scientifique depuis les années 1970.
www.edoa.org/database/example.htm

■ Le site médical Medline collecte les articles d'actualité, dépêches et documents récents sur l'épidémie.
www.nlm.nih.gov/medlineplus/aids.html

■ Les associations françaises de lutte contre le sida ont réalisé un portail qui donne accès aux sites web des associations qui en ont un et indique les coordonnées des autres.
www.vih.org

■ L'organisation mondiale de la santé propose des directives pour améliorer les thérapies dans des conditions de ressources limitées.
www.who.int/HIV_AIDS/HIV_AIDS_Care/ARV_ES_FR.pdf

vincent.truffy@lemonde.fr

AU COURRIER DU MONDE

OPIUM ET ÉMOTIONS

Je souhaitais simplement remercier *Le Monde* pour le supplément quotidien, concernant la Coupe du même nom. Ce journal *bis* est vraiment une réussite ; par sa régularité et son autonomie quant au reste du journal, par la qualité des photos, par la richesse des analyses et commentaires. C'était à chaque fois un bonheur de découvrir ce petit supplément, à la fois complet, talentueux et conjuguant parfaitement l'émotion, l'humour et la générosité.
Pourtant, le football au quotidien ne m'intéresse guère, mais j'ai toujours fait une exception pour les différentes Coupes du monde, emportée par le lyrisme qui caractérise ce genre de compétition, moments d'émotions en tout genre, de surprises les plus inattendues, d'efforts pour se dépasser et aller chercher la victoire au plus profond de soi et de son pays. *(...)*
De beaux esprits très sérieux considèrent le foot comme un opium, dont l'efficacité serait maximale au moment de ces rencontres mondiales ; eh bien, va pour l'opium ! Et rendez-vous dans quatre ans.

Annie Portalès
Montpellier (Hérault)

CONSEIL DE CLASSE

Depuis plusieurs années déjà, les parents qui ne sont pas d'accord avec la décision du conseil de classe de fin de première peuvent demander le passage de leur enfant en classe de terminale. Cette possibilité, mise en place sous l'un des ministères de M. Lang, est en train de prendre une tournure sans précédent : les parents d'élèves contestent désormais 8 redoublements sur 10 et le conseil de classe du mois de juin devient une grande mascarade.
Si l'on veut continuer à décourager le travail des enseignants, qui demeurent envers et contre tout des professionnels de l'évaluation scolaire, continuons ainsi.
Comment peut-on à ce point nier l'intérêt scolaire de l'enfant en l'envoyant sciemment échouer au baccalauréat de terminale ?
Comment peut-on insulter ainsi les enseignants en anéantissant d'un seul coup le travail d'accompagnement et d'évaluation qui a été fait durant toute une année ?

Dominique Gérard
Marseille (Bouches-du-Rhône)

NIVEAU BAC

Pour Xavier Darcos, nouveau ministre délégué à l'éducation (*Le Monde* du 13 juin), *« l'objectif affiché par la loi Jospin de 1989 était d'atteindre 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, or force est de constater que nous avons à peine dépassé 60 % ».*
Et *Le Monde* illustre cette déclaration par une courbe du nombre des « bacheliers », où le taux atteint est de 62 %. En fait, il y a confusion statistique : la loi visait d'abord l'obtention du niveau bac, soit l'accès en classe terminale des lycées. Et il est voisin de 70 % (69,5 % pour l'année scolaire 2000-2001). L'objectif n'est donc pas si éloigné. *(...)*
Lorsque a été lancé l'objectif, le taux était de 34 % pour l'année 1984-1985 ; en 1989-1990, il passait à 51 %, soit juste après la loi ; et à 71 % en 1994-1995. Depuis, il a stagné, voire reculé. On peut se demander ce qui s'est passé pour qu'une rupture se produise aussi brutalement dans une croissance rapide et continue. Y a-t-il un mur des 70 % ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un changement de politique avec l'arrivée en 1993 de la majorité qui revient aujourd'hui ? Ou, plus profondément, n'assiste-t-on pas à la fin du consensus entre les familles, les entreprises, les enseignants, les pouvoirs publics sur l'élévation du niveau de formation qui a marqué les années 1980 ?
La résignation de Xavier Darcos, alors qu'il se dit inquiet d'une pénurie de diplômés, manifeste, d'une part, la panne d'ambition du pays et de ses dirigeants, et, d'autre part, une acceptation de l'inégalité sociale.

Claude Pair
Villers-lès-Nancy (Meurthe et Moselle)

CANNABIS À L'ÉCOLE

Au moment où l'on soulève une fois de plus le problème du « décrochage » scolaire, il me semble important d'analyser une de ses causes : la consommation de cannabis.
Je suis professeur en lycée et, comme mes collègues, je suis de plus en plus confrontée à des élèves apathiques, démotivés (dormant même en classe !) dont les résultats s'écroulent et qui vont échouer ou se déscolariser. J'ai vu de près comment un bon élève peut sombrer progressivement, sans jamais se rendre compte que sa « paresse », ses difficultés de mémoire ou de concentration viennent du cannabis.
J'ai tenté en vain d'alerter les parents. J'ai récemment évoqué cette question lors d'un conseil de classe et l'administration locale a semblé très surprise. Sur le plan national, c'est le même silence hypocrite qui règne. Le « joint » fait sourire comme le verre de vin a longtemps fait sourire. *(...)*
Il est inutile de faire appel à la morale (les fumeurs répondront qu'il n'est pas plus condamnable de fumer un joint que de boire de l'alcool) ou à la loi (puisque c'est l'interdit qui est attirant). La seule réponse me semble être une information objective, scientifique sur les conséquences de la consommation régulière de cannabis.

Mme Michèle Tourte
Montfermeil (Seine-Saint-Denis)

RAPPROCHEMENT DOUTEUX

Dans votre édition du 9-10 juin, un excellent article consacré à la sous-alimentation de 800 millions d'êtres humains voisine avec un encart publicitaire de l'OABA (Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs), illustrant de façon saisissante – même involontaire... – le décalage existant entre les écrasants besoins nutritifs d'une part importante de la population mondiale et les états d'âme d'une infime minorité occidentale se préoccupant plus du sort des bêtes que du sort des hommes qui en ont un urgent besoin pour survivre. *(...)*
N'auriez-vous pas pu déplacer – placer – ce placard publicitaire ailleurs (en page « gastronomie », par exemple ?).

Michel Angot
Paris

Egalité « a minima » et égalité « a maxima »

par François Galichet

ON voit se multiplier ces derniers temps les articles sur les *« salaires extravagants »* des dirigeants d'entreprise, des vedettes du sport ou du spectacle. Que signifie cet intérêt récent pour les hauts revenus ? A priori, on serait tenté de n'y voir qu'une expression de la vieille passion républicaine de l'égalité. Mais la revendication d'égalité dans cette occurrence a-t-elle la même signification que celle qui a, durant des siècles, animé les combats pour les droits de l'homme et la justice sociale ? Ce n'est pas sûr.

L'exigence traditionnelle d'égalité s'enracine dans le scandale de ceux qui sont tout en bas de l'échelle sociale, qui sont privés des droits les plus élémentaires, et, par la suite, condamnés à une misère jugée inadmissible. Les paysans de La Bruyère, le tiers état de la Révolution française, le prolétariat du XIXe siècle constituent des groupes ou des classes sociales considérés comme opprimés, démunis des conditions nécessaires pour une existence humaine digne de ce nom.

La revendication d'égalité porte donc sur les minima jugés indispensables à une existence respectueuse de la dignité humaine. Ces minima sont d'abord juridiques : ce sont les droits élémentaires, les *« libertés de base »* dont parle John Rawls, qui ont inspiré les diverses déclarations des droits de l'homme : *habeas corpus,* liberté d'opinion, d'expression, d'association, de déplacement, de postuler à tout emploi, etc.

Ces minima sont ensuite économiques : ce sont les droits sociaux, à commencer par un salaire minimum garanti ou, à défaut de travail, un revenu minimal d'existence, une couverture sociale, un logement décent, etc.

L'exigence d'égalité centrée sur les minima visait donc à intégrer dans le cercle de l'existence proprement humaine ceux qui en sont exclus, à la fois par l'insuffisance de leurs droits juridico-politiques et par l'insuffisance de leurs conditions matérielles de vie. En revanche, elle ne portait pas sur les maxima, sauf lorsque le faste luxueux des riches faisait ressortir, par contraste, le scandale de la misère des pauvres : ainsi la peinture de la bourgeoisie chez Zola. Dès lors que personne n'était privé des conditions élémentaires de la vie humaine, il était loisible à certains de s'enrichir autant qu'ils le souhaitaient : cela ne gênait personne, comme on l'a bien vu pendant la période dite des « trente glorieuses », durant laquelle la question sociale semblait, sinon résolue, du moins apaisée.

Il en va tout autrement aujourd'hui. Les interrogations ou interpellations actuelles sur les revenus des dirigeants et des vedettes ne visent pas seulement à dénoncer, par contraste, le scandale des exclus de toutes sortes. Elles mettent en cause la légitimité même d'écarts extrêmes de richesse, non plus parce qu'ils priveraient certains de l'appartenance à la société

> La citoyenneté implique une exigence de convivialité qui suppose qu'on lutte contre l'exclusion, toutes les exclusions – celles « d'en haut » comme celles « d'en bas »

des hommes (encore que cela reste largement vrai), mais parce qu'ils sont susceptibles de rompre ce qu'on pourrait appeler la relation de convivialité et d'intérêt réciproque qui constitue l'appartenance à une citoyenneté commune.

En elle-même, l'extrême richesse ne devrait pas faire scandale : du moment qu'elle a été acquise par des voies légales et moralement légitimes (ce qui est loin d'être toujours le cas...) et que, par ailleurs, personne n'est privé des minima juridiques, politiques et sociaux indispensables à une existence humaine digne, elle échappe à toute contestation, elle est une affaire purement privée, la récompense d'efforts ou de talents consacrés par le succès économique.

C'est d'ailleurs là la position libérale classique, qui a été tacitement admise durant des décennies, et surtout après son triomphe des années 1990.

La nouveauté est que cette légitimité commence à être remise en cause, et dans des domaines très divers. L'indignation provoquée un peu partout dans le monde par le refus américain de signer le protocole de Kyoto, par exemple, et la volonté de protéger à tout prix un mode de vie très polluant et très dépensier en énergie, n'est pas seulement due aux dangers qu'ils font courir à la planète : ils indignent aussi, et peut-être surtout, parce qu'ils témoignent d'une attitude d'insouciance, d'une indifférence au sort commun qui revient à s'excepter de la communauté des hommes, à refuser de partager leurs soucis, leurs angoisses, leurs incertitudes.

Il n'en va pas autrement de l'indignation que commencent à provoquer les revenus des dirigeants et des vedettes : ce qui choque, ce n'est pas tant l'énormité même des sommes, c'est plutôt qu'elle induit quasi inévitablement des modes de vie, des intérêts, des préoccupations et des fréquentations qui ne peuvent rendre leurs bénéficiaires qu'étrangers aux joies, aux peines, aux soucis de la majorité de leurs compatriotes.

Le passage d'une exigence d'égalité centrée sur les minima (égalité des droits, revenu minimal d'existence) à une égalité centrée sur les maxima signifie donc une mutation décisive dans la conception de la citoyenneté. Celle-ci ne se définit plus seulement par un ensemble de conditions *sine qua non*, c'est-à-dire sans lesquelles la qualité d'homme ne peut être reconnue. Elle se définit aussi, et de plus en plus, par le désir de s'intéresser à ce qui fait la vie des autres, jusque dans ses détails les plus concrets.

Autrefois, ce désir trouvait à s'accomplir dans un unanimisme idéologique, le culte de la patrie ou le dévouement aux grandes causes nationales, par exemple. Ce temps est révolu, et c'est sans doute tant mieux.

FRANÇOIS GALICHET est professeur de philosophie à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) d'Alsace.

Actuellement, c'est la télévision, avec ses grands événements médiatiques (la Coupe du monde, le Loft, l'élection présidentielle ; l'obsession sécuritaire, etc.), qui joue ce rôle, mais chacun sent bien à quel point cette communauté d'intérêts est artificielle et superficielle.

Ce qui émerge au travers de la contestation des inégalités extrêmes – comme au travers du thème de la *« France des gens de tous les jours »* – pendant les dernières campagnes électorales, c'est le sentiment que la citoyenneté, au-delà de l'égalité des droits et des devoirs, implique une exigence de convivialité qui suppose qu'on lutte contre l'exclusion, toutes les exclusions – celles *« d'en haut »* comme celles *« d'en bas »*.

Il n'y a, dans ce sentiment, nulle volonté de médiocrité, nulle aspiration à un conformisme, à une uniformité qui briderait l'émergence des meilleurs, mais seulement l'idée très simple que, lorsqu'on vit, on habite, on se nourrit, on se déplace, on se distrait de manière totalement différente, alors on ne peut plus rien avoir en commun, on ne peut même plus échanger, débattre, se confronter véritablement aux autres et, par conséquent, on ne forme plus une communauté démocratique ou républicaine avec eux.

On peut parier, sans trop risquer de se tromper, que cette question des maxima sociaux et économiques sera la question majeure du siècle qui commence, tout comme la question des minima a été la question majeure des XIXe et XXe siècles. Au travers de ce déplacement, c'est toute la problématique de l'égalité qui s'en trouvera renouvelée.

La Russie, un chantier pour l'Europe

par Jacques Sapir

LA venue à Paris du premier ministre russe, Mikhaïl Kassianov, correspond à un moment-clé dans l'insertion européenne de la Russie. L'automne 2001 avait vu la proclamation du partenariat entre la Russie et l'Europe. La notion frappe par son évidence. Economiquement et géostratégiquement, les espaces européen et russe sont imbriqués, et le processus d'élargissement de l'Union européenne implique une redéfinition des relations avec la Russie.

Aucun des principaux pays candidats – Pologne en tête – ne souhaite se retrouver sur une frontière qui serait marquée par la confrontation. Aucun de ces pays ne souhaite sacrifier les relations économiques qu'il entretient avec son voisin oriental. Par ailleurs, l'UE et les pays candidats à l'adhésion représentent déjà 45 % du commerce extérieur russe. L'UE a montré l'importance qu'elle accorde à cette relation en reconnaissant à la Russie le statut d'économie de marché avant même que les Etats-Unis ne le fassent. La décision fut à l'évidence politique.

A bien y regarder cependant, la notion de partenariat est une coquille vide. Des conflits symboliquement importants, comme la question des visas pour les résidents de la région de Kaliningrad, risquent d'empoisonner une relation dont on perçoit pourtant la nature essentielle. La Russie reste l'objet de fantasmes et de clichés. Pourtant, un regard sur les réalités montre comment donner à ce partenariat le contenu qui lui manque.

L'essentiel réside dans l'économie. Après la crise financière de 1998, la Russie a effectué un rebond spectaculaire. Depuis, l'économie a connu une croissance cumulée de 20 %. Des progrès considérables ont été réalisés dans la lutte contre la criminalité financière et le pillage des fonds publics. Nommé en 2001 par Vladimir Poutine, le nouveau directeur de Gazprom, Alexis Miller, a nettoyé la maison et envoyé sous les verrous des personnes considérées intouchables. Une loi réprimant le blanchiment d'argent, la loi Grishankov, a été adoptée à l'été 2001. La lutte de la banque centrale de Russie contre les fuites de capitaux porte ses fruits – ces fuites ont été réduites de moitié – et devrait se concrétiser par l'adoption d'une réglementation bancaire cohérente et efficace.

Tous ces progrès sont réels, mais fragiles et insuffisants. C'est clairement le cas dans le domaine des institutions économiques. Pourtant, avant de reprocher aux Russes les manques et les retards, il faut avoir l'honnêteté de se souvenir que la construction d'institutions coûte de l'argent. Rien ne sert d'aboyer à la corruption tant que les juges, les policiers, et généralement les fonctionnaires recevront des salaires de misère. Ni de déplorer certains comportements économiques tant que l'incertitude sur le futur de l'économie restera aussi grande.

La Russie est potentiellement un acteur majeur de l'économie mondiale, par ses ressources humaines et scientifiques autant que par ses ressources naturelles. Mais elle reste un pays dévasté par les conséquences des politiques menées entre 1992 et 1998.

La croissance est fragile, et dépend du taux de change réel du rouble. L'essentiel est, et sera, la question des investissements. Leur taux actuel (15 % du PIB) reste bien trop faible en dépit d'une hausse ces dernières années. Le vieillissement de l'outil productif, la dégradation rapide des infrastructures sont autant de menaces pour la croissance, alimentant une incertitude sur le futur qui décourage les investissements les plus utiles. La Russie semble enfermée dans un cercle vicieux. Il ne pourra être brisé que de manière volontariste, par l'apport de ressources permettant de financer développement des institutions et investissements de base sur lesquels l'initiative privée pourra alors se déployer.

Or ces ressources existent et pourraient être mobilisables rapidement dans le cadre du partenariat entre l'Europe et la Russie. La première est la conversion des dettes de l'ex-URSS. La Russie doit 36 milliards de dollars aux membres du Club de Paris, une large part de cette somme arrivant à échéance entre 2003 et 2005. Une conversion de ces créances en instruments d'investissement allégerait la charge pesant sur le budget russe, lui permettant alors de faire les indispensables dépenses publiques, tout en attirant dans le pays de grandes entreprises européennes susceptibles d'accélérer la modernisation de l'appareil productif. La conversion des créances deviendrait alors un instrument privilégié d'une intégration économique de la Russie à l'espace européen.

La seconde source est le protocole de Kyoto, qui dépend, pour sa validation, de sa ratification par la Russie. Ce pays pourrait réaliser rapidement d'importantes économies d'énergie par la remise en état et la modernisation des installations municipales de chauffage et d'eau chaude, essentielles pour le niveau de vie de la population. Cependant, pour l'instant, ni l'Etat ni les autorités locales ne disposent des moyens pour engager ces investissements. En échange d'une cession d'une partie des quotas, négociables dans le cadre du protocole de Kyoto, des pays européens pourraient avancer les sommes nécessaires, contribuant ainsi à la modernisation des infrastructures et au dégagement de nouvelles capacités énergétiques. La Russie trouverait alors son intérêt dans une ratification rapide du protocole de Kyoto et l'UE, qui a fait de cet instrument son cheval de bataille dans la lutte contre l'effet de serre, verrait sa position considérablement renforcée.

JACQUES SAPIR est directeur d'études à l'EHESS.

La France, qui assure le secrétariat du Club de Paris et dont les autorités politiques se sont beaucoup engagées dans la négociation du protocole de Kyoto, dispose d'une position privilégiée pour donner au partenariat entre l'Europe et la Russie un contenu concret. De par son histoire, notre pays a aussi la responsabilité morale de ne pas laisser la question de Kaliningrad dégénérer en un *« corridor de Dantzig »* du XXIe siècle. Il est donc urgent de prendre les initiatives qui s'imposent et de parler avec la Russie telle qu'elle est dans sa réalité et non dans les fantasmes et les clichés dont on l'entoure ces dernières années.

USA : n'exécutons plus les mineurs

par Stephen K. Harper

DEPUIS septembre 2001, les Etats-Unis sont à la recherche d'une plus grande coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont, pour cela, fait appel aux législations et aux règles internationales, ainsi qu'aux valeurs fondamentales de la civilisation. Le pays pourrait apporter la preuve fortement symbolique et appréciable de sa bonne foi en supprimant la peine de mort appliquée à tous les coupables de crimes commis avant l'âge de 18 ans – ceux qu'on appelle juridiquement les mineurs délinquants.

Les Etats-Unis comptent parmi la poignée de nations qui autorisent encore l'exécution de criminels de moins de 18 ans. Pas plus tard que le 28 mai, l'Etat du Texas exécutait Napoleon Beazley, mineur délinquant primaire, sans tenir compte des appels lancés depuis le monde entier. L'Union européenne, la Suisse, le Mexique, de même que des personnalités comme l'archevêque Desmond Tutu, l'ancien président d'Afrique du Sud, Frederik Willem De Klerk, et quatre Prix Nobel adressaient, en effet, une lettre aux responsables texans, demandant que Beazley ne soit pas exécuté.

Le gouverneur du Texas a déclaré que l'exécution du condamné avait *« servi la justice »*. Cet Etat envisage l'exécution des mineurs T. J. Jones et Toronto Patterson au mois d'août. Le Missouri pourrait bientôt exécuter le jeune Christopher Simmons, âgé de 17 ans.

Depuis 1990, seuls sept pays ont appliqué la peine de mort à des mineurs délinquants : les Etats-Unis, l'Iran, le Yémen, le Pakistan, le Nigeria, l'Arabie saoudite et la République démocratique du Congo. Au cours de cette même période, on a en outre enregistré plus d'exécutions aux Etats-Unis que dans ces six autres nations réunies. Le Yémen et le Pakistan ont, depuis, modifié leur législation et interdit l'exécution des mineurs, tandis que le Nigeria et l'Arabie saoudite affirmaient, lors d'une récente réunion des Nations unies, ne plus exécuter de criminels de moins de 18 ans. Les Etats-Unis seraient ainsi la seule nation au monde à avoir encore appliqué la peine capitale à des mineurs en 2001 et en 2002.

Si la loi fédérale, ainsi que celle de vingt-huit Etats, interdit l'exécution des moins de 18 ans, cette peine est autorisée dans les vingt-deux autres Etats américains. Les Etats-Unis ne peuvent plus faire l'impasse sur la question de savoir où cela les situe dans l'ensemble des nations civilisées.

Le corps législatif est heureusement, dans certains Etats, en train de sérieusement envisager l'adoption d'une loi qui supprimerait la peine de mort pour tous les criminels de moins de 18 ans. L'Etat d'Indiana l'a fait cette année ; d'autres, comme le Kentucky, l'Arizona ou la Floride, y songent, et pourraient même adopter une telle loi l'an prochain. Une chambre du corps législatif texan lui-même a, lors de sa dernière session, voté l'abolition de la peine de mort pour les moins de 18 ans. Sans doute ces Etats ont-ils entendu les appels des Nations unies, de l'Union européenne et de la communauté internationale, et commencent-ils à tenir compte de l'opinion mondiale ainsi que des législations en vigueur un peu partout.

STEPHEN K. HARPER, avocat, travaille avec le Juvenile Death Penalty Initiative, organisation qui a pour objectif la suppression de la peine de mort appliquée aux mineurs aux Etats-Unis.

Néanmoins, il faut que davantage de pressions s'exercent au niveau international. Gouvernements et instances européennes devraient songer à multiplier les communications sur le sujet. Les investisseurs, les sociétés, les voyageurs et les consommateurs européens pourraient envisager de lier certaines de leurs décisions à cette question de la peine capitale. S'agissant du choix, par exemple, du lieu d'installation d'une usine, de l'achat d'un produit ou de la destination d'un voyage, il pourrait être tenu compte du fait qu'un Etat applique ou non la peine de mort aux criminels de moins de 18 ans.

Hormis la Somalie, les Etats-Unis sont le seul pays à n'avoir pas ratifié la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant qui, entre autres, interdit l'application de la peine de mort aux mineurs. (Lors d'une récente réunion des Nations unies sur l'enfance, les représentants de la Somalie ont donné l'assurance que ce pays allait rapidement signer et ratifier la Convention.) Le président américain a signé ce texte en février 1995, mais le Sénat ne l'a même pas examiné depuis, et moins encore ratifié. Les Etats-Unis peuvent certes avoir des inquiétudes et des réserves légitimes à formuler à propos de certaines des clauses de ce traité ; cela ne doit cependant pas les empêcher d'agir. Selon la Constitution, cette ratification supprimerait la peine de mort pour les mineurs délinquants dans tout le pays.

Il est temps à présent que les Etats-Unis se souviennent que la mort est autre lorsqu'il s'agit d'un châtiment, et que les adolescents sont autres lorsqu'il s'agit de ceux qui tuent. En abolissant la peine de mort appliquée aux moins de 18 ans, le pays montrera l'importance qu'il accorde aux relations, aux législations et aux normes internationales, en même temps que son désir de mieux faire entendre sa voix dans le concert des nations. L'heure est venue pour les Etats-Unis de montrer leur célèbre bon sens, tout en faisant avec force la preuve de leur bonne foi. L'heure est venue aussi pour la communauté internationale d'accroître les pressions diplomatiques, politiques et économiques qui permettront de ramener sur ce sujet dans son giron les Etats-Unis – et chacun de leurs Etats.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize.

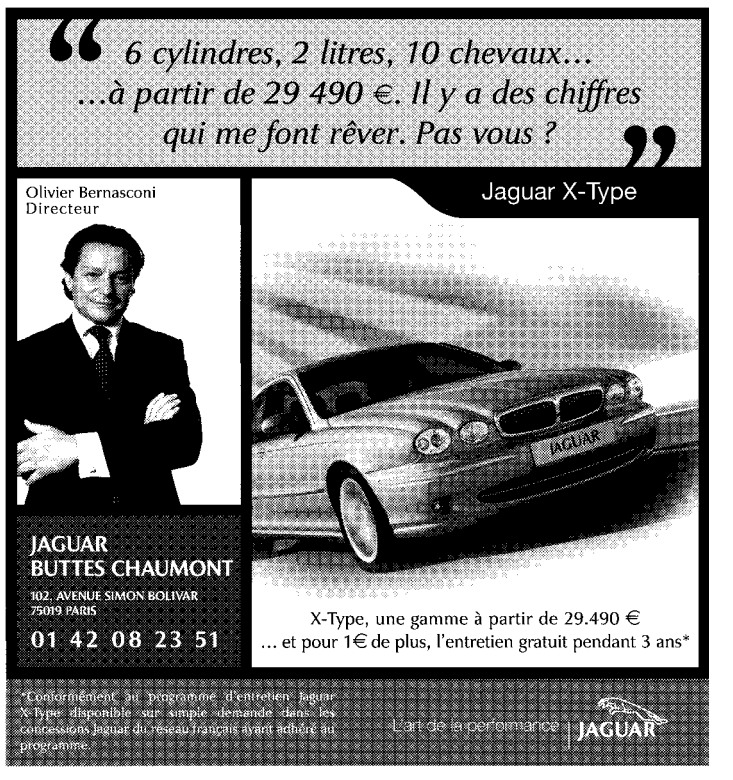

Le Monde
ÉDITORIAL

Leçons post-Messier

LES SCANDALES et faillites d'entreprises montrent l'urgence d'une réforme du droit et des pratiques des entreprises à l'échelle mondiale. Les affaires Enron, WorldCom ou Xerox prouvent que les marchés ne sont pas encadrés par des règles claires, ou que celles-ci peuvent être transgressées sans que des garde-fous permettent de le détecter rapidement. La France et l'Europe sont atteintes aussi, comme le montre Vivendi Universal.

Jean-Marie Messier, son président déchu, illustre la tentation française d'importer les règles anglo-saxonnes de « gouvernance » d'entreprise quand elles sont arrangeantes, et pas dans le cas contraire. M. Messier a adopté les codes portant sur les stock-options, quitte d'ailleurs à en modifier les règles d'attribution en sa faveur quand le marché boursier s'est retourné. Mais, en revanche, il a trop souvent repoussé les principes de transparence de gestion du groupe. Depuis six mois, l'opacité de ses opérations de désendettement a alimenté d'interminables rumeurs sur l'état de santé financier réel de Vivendi. Certains analystes ont cherché à faire leur métier, mais leurs études ont été très mal accueillies par le groupe. La presse, de son côté, a fait l'objet d'intimidations. Le système Messier était la caricature du croisement entre les survivances du vieux capitalisme français autoprotégé et le capitalisme anglo-saxon spéculatif sous son jour le plus caricatural. Le copinage de l'ex-Générale des eaux marié aux folies de la nouvelle économie.

La récente loi française sur les nouvelles régulations économiques qui responsabilise les administrateurs va dans le bon sens. Mais il faudrait aller plus loin. D'abord importer des Etats-Unis la vitesse de réaction du système de sanction. Cinq mois après le début du scandale Enron, la justice américaine prononce ses premiers jugements. En France, les résultats sont toujours attendus, dix ans après les faits, pour l'affaire du Crédit lyonnais. Ensuite, redéfinir sérieusement les principes du « gouvernement d'entreprise » : comment nommer les administrateurs ? Quels sont leurs devoirs et leurs responsabilités, civiles et pénales ? Quelles sont les fonctions des comités d'audit ?... L'ancien patron de la Société générale, Marc Vienot, avait fait, dans le milieu des années 1990, deux rapports sur ce thème, mais cet effort s'est essoufflé. Il est d'ailleurs assez significatif que M. Vienot, dans le cas de M. Messier, ait été l'un des administrateurs qui lui ont le plus longtemps apporté son soutien.

Ensuite, c'est à l'Etat d'intervenir pour imposer la discipline dont les acteurs se dispensent. Il faut, malgré les difficultés, commencer à harmoniser mondialement les règles comptables pour éviter que les entreprises ne jouent des unes et des autres. Les Etats-Unis ne veulent pas tracer des barrières nettes entre les métiers d'analyste et de banque-conseil, c'est un tort, l'Europe devrait y réfléchir. Il faut enfin renforcer le pouvoir des autorités de marchés, notamment celui d'investigation de la Commission des opérations de Bourse.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux.**
Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ; Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde,* Société des Cadres du *Monde,* Société des Employés du *Monde,* Fonds commun de placement des personnels du *Monde,* Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde.*

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

GISTI. Nous avons écrit par erreur, dans notre article sur Noir désir et le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) (*Le Monde* du 29 juin), que l'association ne recevait aucune aide de l'Etat. Le Gisti perçoit chaque année des subventions publiques du ministère des affaires sociales et de Matignon ; en 2001, ces aides ont représenté 12,2 % de son budget, le reste provenant de subventions privées et de ressources propres.

DAN GLICKMAN. L'ancien secrétaire à l'agriculture de Bill Clinton était de passage à Paris jeudi 6 juin, et non le 5 juin *(Le Monde* du 10 juin).

PRÉCISIONS

MAGUEN DAVID ADOM FRANCE. A la suite de la parution, dans *Le Monde* du 14 juin, d'un article sur l'affaire de blanchiment visant, notamment, la Société générale, l'organisation Maguen David Adom France, liée à l'équivalent de la Croix-Rouge israélienne, précise qu'elle n'entretient aucun lien avec l'association Maguen David, dont le trésorier a été mis en examen dans ce dossier. *« Notre mouvement,* indique sa représentante, Lydie Bénichou, *n'a jamais fait l'objet de poursuites judiciaires et se consacre à la collecte de fonds en faveur du SAMU et de la banque de sang israéliens. »*

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde Publicité
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

BERTRAND POIROT-DELPECH, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La montée au Palais ou le plaisir d'admirer

EN AMOUR, le plus beau moment, c'est quand on monte l'escalier. Même chose pour l'apparition d'Athènes : on ne saurait y arriver sans désir, comme le conseille Paul Valéry pour le Trocadéro (à chacun son Acropole !). C'est vrai aussi du palais d'Avignon, lorsqu'on aperçoit, de la place de l'Horloge, sa promesse couleur d'os, de platane, de guerrier scythe. Heureux festivaliers qui vont reprendre dans quelques soirs ce chemin brûlant !

Devant les mêmes murailles de la Cour d'honneur, il y a juste un demi-siècle, les gens d'« en bas », les vrais, étaient invités par Jean Vilar à découvrir le *Lorenzaccio* de Gérard Philipe. Le mistral faisait claquer la chemise du comédien comme une oriflamme, et les paroles de Musset comme un hymne à on ne savait quelle pureté. En pleine guerre froide, ce Guevara sans béret ni barbe faisait un pendant pâle à l'utopiste des guérillas tropicales. Question aussi tenace que vaine : si le destin n'avait pas traîné sa dépouille en coulisse, à 36 ans, qu'aurait-il joué d'autre ensuite, cet ange ? On l'imagine mal claudiquant, d'une voix cassée, vers les emplois de souverains déchus, rejoignant aujourd'hui les Yves Robert et les François Périer, ses frères octogénaires qui resteront à jamais ses pères, dans l'éternité indécise des répertoires.

Il y avait du trouble à voir Gérard Philipe débuter, en 1945, dans le *Caligula* de Camus, à Hébertot. Lui, le Perdican-né, réclamer la lune, passe encore ; mais exiger des têtes coupées, en sale gosse féroce ? Fallait-il que les philosophies d'alors poussent à l'absurde le vertige de la liberté !

Une coïncidence comme les aime le théâtre veut que la même scène des Batignolles accueille, cet été, un autre prodige de grâce, dans *Le Menteur*. Nicolas Vaude n'a rien d'un vengeur romantique : trop Scapin narquois, trop proche de Diderot (il a joué *Le Neveu de Rameau*), trop frotté d'espièglerie britannique, de la graine de Rochefort et de Rich – celui du *Château en Suède*, où il lui a d'ailleurs succédé. Mais il lui reste un air de famille avec Philipe, un certain refus joyeux des cynismes et des vulgarités d'époque. A l'heure où s'achevait le Mondial de foot, il se trouvait une pleine salle pour goûter les prouesses d'effronterie inventées par Corneille. Comme si ces prouesses lavaient le public des improvisations débiles et des confessions de névropathes à quoi la télévision prétend réduire ses attentes.

Autre démenti à l'escroquerie de l'Audimat : l'affluence heureuse, malgré les soirées fraîches du Marais, à l'*Hernani* monté par Anne Delbée dans la cour de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Le triomphe réservé aux reprises du Bicentenaire de Hugo, dont celle de *Ruy Blas* au Français, montre assez que les débats nobles, la langue fière d'elle-même et les exploits d'acteurs n'ont pas été détrônés par le caca-boudin des « lofts ». La fougue photogénique de Clément Hervieu-Léger, titulaire du rôle-titre, n'est pas sans rappeler, dans la fierté et la noirceur espagnoles, l'éclat d'un Gérard Philipe ou d'un Nicolas Vaude. Face à la dictature actuelle du dénigrement mariole, de l'aveu salace et du dialogue basique, le spectacle de comportements héroïques, de tirades piaffantes et de talents éclatants garde autant de prestige et d'attrait qu'au temps où le TNP prit le pari d'en redonner le goût au plus grand nombre.

La ruelle du Palais des papes continue de monter, dans les nuits de juillet, tandis que le cœur bat toujours au lever des rideaux de scène sur de grands sentiments, de grands acteurs. Cette joie-là demeure, comme en témoigne le prix Plaisir du théâtre qu'entretenait la veuve de l'ancien critique du *Figaro*, Gladys Gautier, disparue le même jour que François Périer. Le bonheur d'admirer ce qui nous dépasse – ce sentiment loyal qu'un peu vite on disait ringard – a encore de belles soirées devant lui.

Les Saynètes PAR GLEN BAXTER

François Besse, ou les leçons d'une peine

Suite de la première page

Car avec lui, on peut s'interroger sur le bien-fondé des centres fermés que l'on promet aux mineurs délinquants récidivistes ; sur l'allongement des peines prononcées (30 % des sanctions criminelles étaient supérieures à dix ans en 1987, 44 % en 2000) ; sur la place, dans la société, de la prison qui n'est, de loin, pas qu'une affaire de béton.

« Le premier jour, la première nuit en prison, j'avais très peur, a témoigné François Besse qui fut incarcéré à 17 ans, alors qu'il éprouvait, remarquait-il, *un manque de repères à un moment décisif de l'enfance. » « J'étais terrorisé. Puis l'on m'a mis au travail avec un multirécidiviste. J'ai été accepté. Je n'étais plus en danger, je n'avais plus à me poser de questions. Le sens de l'enfermement avait disparu. »* Que manquait-il pour qu'il restât ? *« Une ouverture à d'autres idées, car au début on est souvent ignorant de la vie. » « Des éducateurs, une prise en charge par petits groupes. »*

Pour les voir défiler dans les boxes, le monde judiciaire sait combien l'insécurité extérieure, entretenue par quelques-uns, n'est souvent que l'expression exacerbée d'une somme d'instabilités personnelles, la délinquance, pour beaucoup, faisant office de quête identitaire.

Sur le fil des mots de François Besse, plaidant pour un renfort de structures d'éducation, on pense à ce que disait un autre ancien braqueur multirécidiviste, Claude Lucas, sorti de la criminalité à force de philosophie et d'écriture libératrice : *« Ce qui fait dramatiquement défaut au détenu lambda* (...)*, c'est une grille d'interprétation du réel,* écrivait l'auteur de *Suerte (Plon,* collection Terre humaine*). La réalité sociale lui est en effet la plupart du temps indéchiffrable, donc étrangère, et donc ennemie. Puisque le monde n'est ni simple ni juste, étant humain, rendons-le-lui au moins intelligible à travers son histoire, ses mécanismes, ses besoins et ses finalités. Le plus grand service que l'institution pénitentiaire peut ainsi rendre au détenu qu'un jour elle doit bien relâcher, et par contrecoup à la société qui doit alors l'accueillir, c'est de lui fournir la boussole et la carte qui lui permettront de se diriger dans ce qu'il croyait être une jungle, et qui n'est qu'une "situation" à laquelle il lui revient de donner une part de sens. »*

Des magistrats eux-mêmes en ont fait le constat : *« Tout reste concentré autour de l'enjeu judiciaire et non pas autour de l'enjeu humain,* écrivent Denis Salas et Antoine Garapon (« Pour une nouvelle intelligence de la peine », *in La Prison immobile,* éd. Desclée de Brouwer). *A contre-courant de l'apitoiement et de la déresponsabilisation, il faut permettre au détenu de se réapproprier son histoire, d'intégrer l'acte qu'il a commis dans sa propre histoire. La prison doit lui procurer l'occasion d'une autoréflexion critique, d'un retour sur soi. »*

Mais derrière le constat, qui arrime la portée d'une peine à la prise de conscience de celui qui la subit, quelle volonté politique ? Protestant contre la création éventuelle de centres fermés pour mineurs, 1 800 pétitionnaires, parmi lesquels des magistrats et des éducateurs, ont relevé que la loi de finances de 2002 prévoyait la création de 328 postes d'éducateurs et de travailleurs sociaux en milieu pénitentiaire, soit quatre fois moins que le nombre prévu de nouveaux postes de surveillants...

On l'oublie trop souvent pour n'être focalisé que par l'aspect sécuritaire : sauf cas rares, tout détenu finit par sortir un jour de prison. Chaque jour, en France, environ 220 personnes sont ainsi rendues à la liberté, portant en eux, comme le disait François Besse, non pas « la » prison, mais « leur » prison, vécue par chacun différemment.

« FENÊTRE DE SORTIE »

Venu témoigner en faveur de l'ancien braqueur, Jean-Paul Ricard, directeur de prison, a attiré l'attention des jurés sur le fait qu'existe, pour ces détenus ayant échappé à la spirale de la déconstruction et de la destruction, une *« fenêtre de sortie »* à ne pas manquer, rendant possible une libération conditionnelle, au-delà de laquelle rejaillit le désespoir. Certains indiquent lucidement que l'incarcération devrait être pensée à partir de la sortie de prison.

Dans le numéro de printemps 2002 de la revue *Projet* consacré aux prisons, Alain Jégo, directeur de la maison d'arrêt de la Santé, argue lui aussi en faveur d'une meilleure individualisation des parcours carcéraux. *« La prison égale pour tous est une mauvaise idée,* dit-il (...). *Tant qu'on n'aura pas inventé de structures où la mission de préparation au retour à la liberté serait plus importante que la mission sécuritaire, cela ne bougera pas. »*

Analysant le parcours carcéral de François Besse (il a passé dix-huit années en prison et une douzaine en cavale, ayant réussi à s'évader six fois), l'audience a donc remis l'accent sur les fondamentaux requis pour le retour à la liberté : le travail sur soi qui permet de (re)gagner en dignité, l'accession à la parole qui fait sens, et surtout, le lien avec l'audehors : le maintien des liens familiaux, le travail de ceux qui aident, visitent, enseignent, forment. Sans compter le travail tout court, pour peu qu'il ait du sens (François Besse est devenu technicien du son). Or, dans un rapport rendu public le 26 juin, le sénateur (CRC-Mouvement des citoyens) de l'Essonne Paul Loridant évalue à 10 000 le nombre des emplois qui font défaut en prison.

Pestant contre un ancien employeur de François Besse qui, en 1969, bien que ce dernier donnât *« entière satisfaction »,* lui demanda sa démission en apprenant incidemment son casier judiciaire, Me Henri Leclerc donna enfin dans sa plaidoirie toute la mesure du champ des responsabilités dans la récidive.

Il reste désormais à ce condamné, à qui l'avocat général Philippe Bilger a signifié toute la confiance qu'il lui portait, à purger une peine de quinze ans prononcée en 1975 pour des faits vieux de trente ans. *« Une situation absurde »,* selon Me Leclerc. Un jour, dans quelques mois, un an peut-être, un recours en grâce destiné à lui rendre la liberté, fût-elle conditionnée, sera déposé sur le bureau du président de la République. Pardonner, c'est donner par-delà ce qui a été fait. C'est l'ultime et nécessaire étape vers l'apaisement d'un individu – qu'il soit agresseur ou victime – et de la société qui l'abrite. C'est aussi une affaire de justice.

Jean-Michel Dumay

CARNET

DISPARITIONS

■ **ROSEMARY CLOONEY,** chanteuse américaine de jazz et de comédies musicales, est morte, samedi 29 juin, à son domicile de Beverly Hills, à Los Angeles, des suites d'un cancer des poumons. Née à Maysville (Etat du Kentucky), le 23 mai 1928, Rosemary Clooney avait débuté en duo avec sa sœur Betty en 1947 au sein du big band de Tony Pastor avant de devenir chanteuse soliste. Elle enregistre durant les années 1950 plusieurs albums à succès pour Columbia Records sur lesquels elle se révèle une chanteuse plaisante, sur un répertoire de standards du music-hall et de comédies musicales de Broadway. Si elle se distingue alors plus particulièrement dans quelques séances en big band avec plusieurs jazzmen (Harry James, Duke Ellington, Benny Goodman), le cinéma lui permettra d'être connue du grand public, notamment comme covedette de *White Christmas*, de Michael Curtiz (1954) avec Bing Crosby et Danny Kaye. A partir des années 1960, les comédies musicales et la variété jazz ne sont plus à la mode et Rosemary Clooney interrompt sa carrière. Elle réapparaîtra ponctuellement dans les années 1970 et 1980, en interprète de qualité des chansons d'Irving Berlin, Harold Arlen, Johnny Mercer ou de Richard Rodgers. Elle est aussi la tante de l'acteur George Clooney.

■ **TONY D'ARPA,** guitariste, l'un des fondateurs des Chaussettes noires, est mort, samedi 29 juin, à Paris, des suites d'une longue maladie. De 1960 à 1962, Tony d'Arpa participa à l'âge d'or de ce groupe français de rock'n'roll, qui fut l'un des plus réputés, en grande partie pour ses adaptations de succès américains, dues pour beaucoup à Claude Moine, future vedette de la chanson rock sous le nom d'Eddy Mitchell.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde *(www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au* Journal officiel*, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.*

NOMINATIONS

Elizabeth Morin a été élue présidente du conseil régional de Poitou-Charentes, en remplacement du premier ministre Jean-Pierre Raffarin. **Jean-Luc Harousseau** a été élu président du conseil régional des Pays de la Loire, en remplacement de François Fillon, ministre des affaires sociales.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le Sénat publie la proposition de loi organique relative aux conditions d'éligibilité en Polynésie française.
http://www.senat.fr/dossierleg/pplo1-262.html
Le Sénat publie le projet de loi du garde des sceaux relatif à l'extradition des étrangers.
http://www.senat.fr/dossierleg/pjlo1-314.html
Le Sénat publie un rapport sur le projet de loi portant délimitation de la frontière franco-allemande dans les zones aménagées du Rhin
http ://www.senat.fr/dossierleg/pjlo1-288.html

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Vive **Brasil** !
Vive **Mila** !

Elle est née le 17 juin 2002, à Paris, pour le plus grand bonheur de ses parents.

Nadège et **Stéphane MAUPIN.**

Jean-Louis
et **Michèle BIANCARELLI**
partagent avec leur petite-fille
Serena
la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils et petit frère,

Mathis,

au foyer de
Christophe et **Béatrice WEBER.**

Paris, le 25 juin 2002.

Basile, Laurence et **Hector**
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Octave,

le 23 juin 2002.

Basile et Laurence Reyners,
6, rue Sarrette,
75014 Paris.

Magali GALTIER,
Ariel FUCHS
et **Marie KERGUÉLEN**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Rebecca,

le samedi 29 juin 2002.

9, rue Jules-Dalou,
92240 Malakoff.

Anniversaires de naissance

– 3 juillet 1952 - 3 juillet 2002.

Te reconnaîtras-tu ?

Tu parcours le Monde depuis trente ans.
Tu parcours le monde depuis cinquante ans.
De Saint-Brice à Caen.

Bon anniversaire,

Tom, Flo, Marianne et **Sylve.**

Mariages

Mlle Mylène LANCON
et
M. Arnaud CHAUSSAT

ont la joie de faire part de leur mariage, le samedi 29 juin 2002, célébré en l'église de Précy-sous-Thil.

275, rue de Créqui,
69003 Lyon.

Marie-Laetitia PIERI
et
Laurent-Pierre AGOPIAN

remercient tous ceux qui ont partagé leur immense bonheur à l'occasion de leur mariage, le 29 juin 2002, à Digne-les-Bains.

Papas, mamans, merci pour cette belle journée, nous vous aimons.

Décès

– Hubert Andrade,
son père,
Françoise Masson,
sa mère,
Véronique et Jean Toussaint,
sa sœur et son beau-frère,
Soline et Albane,
ses nièces,
Erwan et Yann,
ses frères,
Mme Jean Andrade,
sa grand-mère,
Sa famille et ses amis,
ont l'immense chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Valérie ANDRADE,

décédée subitement le 25 juin 2002, à l'âge de trente-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 juillet, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

– Marie-Christine et Patrick Bendavid,
ses parents,
Romain,
son frère,
Rose-Laure,
sa sœur,
Sa famille et tous ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Renaud-Marie BENDAVID,

né le 6 juin 1976,
décédé subitement le 25 juin 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 juillet, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

– Jean-Pierre et Françoise Catalaà,
Michèle et Michel Lemoine,
Bernard et Martine Catalaà,
ses enfants,
Isabelle, Pierre-Alexandre, Anne et Frank, Hélène et Eddy, Béatrice et Gaby, Céline, Vincent,
ses petits-enfants,
Pierre, Alice, Victor, Antoine,
ses arrière-petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Fernande CATALAÀ,
née **MÉJANE,**

survenu le 14 juin 2002, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Talence, dans l'intimité familiale.

6, villa George-Sand,
75016 Paris.

– Claude Meunier,
son mari,
Nicolas et Antoine,
ses fils,
Pierre Gachkel,
son frère,
Les familles Duport, Auzas, Deleu, Blisson, Meunier,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, le 27 juin 2002, de

Marie-Hélène
MEUNIER-GACHKEL,
docteur en médecine.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à l'Arsep, Association pour la recherche sur la sclérose en plaques, 4, rue Chéreau, 75013 Paris.

Le Candelas,
07700 Saint-Martin-d'Ardèche.

– Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jacqueline PETILLAULT,
née **LEMERCIER,**

survenu le 26 juin 2002.

L'inhumation a eu lieu le lundi 1er juillet, au cimetière de Trouville-sur-Mer (Calvados).

Remerciements

– Roger Godino
et ses enfants
vous remercient de toutes les marques de sympathie que vous leur avez manifestées ou fait parvenir à l'occasion de la disparition de

Carole.

Votre présence et vos témoignages nous ont été d'un précieux réconfort.

9, rue Stanislas,
75006 Paris.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le lundi 8 juillet 2002, à 12 h 15, en la paroisse Sainte-Cécile, rue de l'Est, à Boulogne (Hauts-de-Seine), à la mémoire de

Pierre SUQUET,

qui nous a quittés le 10 juin.

Anniversaires de décès

Georges LESÈVRE

est parti le 3 juillet 1989.

Demeurent notre amour et sa mémoire.

Elisabeth et les amis.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

Stages

ATELIERS D'ÉCRITURE
Elisabeth BING
Stage « Nouvelles »
du 19 au 23 août 2002.
Week-ends de sensibilisation,
à partir du 7-8 septembre 2002.
Tél.-Fax : 01-40-51-79-10.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 4 juillet 2002, à 20 h 30 : attention à la permutation, commémoration du **« 16 juillet 42 »**, avec B. Rayski, auteur de *L'Enfant juif et l'Enfant ukrainien* (éditions de l'Aube)**.**
Réservations : 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– **Bilal Manaï** a brillamment soutenu sa thèse de doctorat spécialité microélectronique, le 27 juin 2002. Le titre de docteur de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications et de l'université Pierre-et-Marie-Curie lui a été décerné, avec la mention Très Honorable pour son remarquable travail.

Avec toutes les félicitations de sa famille et de ses amis ! Bon vent, docteur !

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone : **01-42-17-39-80**
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

Dans *Le Monde Dossiers & documents* de juillet-août

16 pages - 2 €

Pour votre été, abonnez-vous au *Monde*

A partir du 13 juillet, chaque semaine, *le Monde* vous propose une nouvelle inédite signée Philippe Djian, Didier Daeninckx...

Et tout au long de l'été, évadez vous avec les 5 grandes séries de l'été :

- redécouvrez avec des grandes plumes du *Monde*, 12 reportages sur des évènements historiques parus dans *le Monde* depuis 1944
- entrez dans l'univers très étrange de 6 personnalités excentriques : Pierre Loti, Salvador Dali...
- naviguez le long du fleuve Congo
- plongez dans l'univers très fermé des courses de chevaux
- découvrez les liens intimes entre un personnage célèbre et sa mère

Et bien d'autres rendez-vous pour faire le tour de la France des îles, l'actualité des festivals...

Rapide et pratique pour vous abonner
www.lemonde.fr
(rubrique "Le quotidien/abonnements")

Recevez *Le Monde* sur le lieu de vos vacances

Abonnez-vous par Internet : www.lemonde.fr ou remplissez le bulletin ci-contre, en choisissant la durée de votre abonnement, et retournez-le, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :
LE MONDE - Service abonnements - 60646 Chantilly Cedex

DURÉE		FRANCE
□ 2 semaines	(13 nos)	14,60 € (95,77 F)
□ 3 semaines	(19 nos)	21,10 € (138,41 F)
□ 1 mois	(26 nos)	26,35 € (172,84 F)
□ 2 mois	(52 nos)	57,60 € (377,83 F)
□ 3 mois	(78 nos)	85,60 € (561,50 F)
□ 12 mois	(312 nos)	301,50 € (1977,71 F)

BULLETIN SPÉCIAL D'ABONNEMENT
A retourner 10 jours à l'avance
201 MQ VA2

Votre adresse de vacances :
du : ..... au : .....
Prénom : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....

Votre adresse habituelle :
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....

Votre mode de règlement :
□ Chèque joint à l'ordre de la Société Editrice du *Monde*
□ Carte bancaire
N° :
Expire le :
Date et signature obligatoires :

* Au lieu de 31,20€ prix de vente au numéro
** Offre valable jusqu'au 31/08/2002, en France métropolitaine uniquement.

Pour tout autre renseignement : tél. : 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi ; abo@lemonde.fr

ENTREPRISES

LA CRISE DE VIVENDI UNIVERSAL

Jean-Marie Messier a confirmé, dans un entretien au *Figaro,* mardi 2 juillet, qu'il quittait la présidence de son groupe. Même si les **GRANDES** manœuvres, en coulisses, se multiplient, pour assurer sa succession, **« L'AFFAIRE MESSIER »** n'est sans doute pas terminée. Selon des informations confidentielles recueillies par *Le Monde*, une grave affaire a fait beaucoup de vagues, ces derniers mois, à la Commission des opérations de Bourse (COB). Avec l'appui de deux cabinets d'audit, **SALUSTRO ET ANDERSEN**, Vivendi a cherché à **ENJOLIVER SES COMPTES** de 1,5 milliard d'euros. Il a fallu que la COB intervienne pour que les comptes soient sincères. L'action Vivendi était en **FORTE BAISSE**, mardi matin, en raison d'une dégradation de la note de la dette par l'agence Moody's.

Les opérations qui jettent le doute sur les comptes de Vivendi

Si Jean-Marie Messier a confirmé son départ, le groupe de communication n'est pas sorti des turbulences. Traitements comptables irréguliers, pressions sur les auditeurs : « Le Monde » révèle des pratiques qui ont choqué la Commission des opérations de Bourse

SI, après de très longues tractations, Vivendi Universal va, comme prévu, changer de patron, « l'affaire Messier » n'est sans doute pas terminée. Dans les turbulences générées par l'éviction du PDG du géant de la communication, *Le Monde* a eu connaissance d'informations qui jettent le doute sur la sincérité des comptes de l'entreprise et sur les pratiques auxquelles elle aurait peut-être recouru, et qui mettent également en cause la sincérité du travail des auditeurs, parmi lesquels figurent le cabinet d'audit Andersen et le cabinet français Salustro-Reydel.

L'affaire, qui fait grand bruit à la Commission des opérations de Bourse (COB), commence en octobre 2001. A cette époque, afin de se conformer aux conditions posées par la Commission européenne au rapprochement entre Vivendi, Seagram et Canal +, Vivendi Universal cède à deux sociétés britanniques environ 96 % de sa participation dans BSkyB, soit près de 400 millions de titres. La cession n'en est pas tout à fait une : particulièrement complexe, elle s'apparente à un prêt, avec nantissement (gage) de titres.

Le 16 novembre 2001, une première réunion a lieu au siège de la COB pour savoir comment cette opération doit être traitée dans les comptes de Vivendi Universal. Peut-elle être ou non déconsolidée des comptes ? La question est, à l'époque, d'une très grande importance pour le groupe : ce dernier n'a pas décidé du sort réservé aux « survaleurs » dans ses comptes. La prise en compte de l'opération BSkyB modifie les résultats d'un montant de 1,5 milliard d'euros et accroît l'endettement : s'il y a déconsolidation, le groupe reste toujours bénéficiaire ; en revanche, si cette dette doit être intégrée dans les comptes, le groupe, pour la première fois, bascule dans le rouge, ce qui risque de constituer un électrochoc sur les marchés financiers.

Sans entrer encore dans le détail du montage comptable, cette réunion du 16 novembre à laquelle participent les deux auditeurs d'Andersen qui suivent Vivendi Universal, les deux auditeurs du cabinet Salustro et le chef économiste de la COB, a donc pour objet d'avoir un échange sur le principe de traitement comptable de ce genre d'opération.

Au demeurant, le problème n'est pas très compliqué à trancher : dans le cas présent, les règles comptables obligent absolument à consolider l'opération dans les comptes du groupe.

Pourtant, ce n'est pas le choix que fait l'état-major de Vivendi Universal : le cabinet Andersen est chargé de préparer un traitement comptable, qui permet de maintenir le groupe bénéficiaire. *Le Monde* a ainsi eu connaissance d'une note du cabinet Andersen, en date du 19 février, qui valide ce montage.

L'affaire, pourtant, choque certains des spécialistes du dossier. En particulier, selon des informations confidentielles recueillies à la COB, le chef de la doctrine du cabinet Salustro découvre le traitement et s'en indigne. Il alerte alors Edouard Salustro, l'ancien patron du cabinet, qui est depuis quelques temps un peu en retraite : lui aussi se montre choqué. « *C'était une présentation comptable ultra-sophistiquée*, admet-on à la COB. *De la très belle ouvrage financière. Elle permettait au groupe de bénéficier tout à la fois des avantages comptables français, des avantages comptables américains et des avantages fiscaux britanniques. Aux Etats-Unis, cette présentation aurait peut-être pu être admise mais elle était parfaitement incompatible avec nos règles.* »

Le 21 février, le chef de la doctrine de Salustro adresse donc une note à l'économiste de la COB, M. Danjou, pour lui signaler que la présentation des comptes lui apparaît en contravention avec les règles. Une réunion est donc rapidement convoquée à la COB, en présence des deux auditeurs d'Andersen, des deux auditeurs de Salustro, du chef de la doctrine et de M. Salustro. Après une explication orageuse, la décision est vite prise : les autorités de la COB donnent raison au chef de la doctrine de Salustro.

L'affaire, pourtant, ne s'arrête pas là. Le directeur financier de Vivendi Universal, Philippe Hannezo, tout comme M. Messier, protestent très énergiquement auprès de la COB. Début mars, M. Messier adresse, par ailleurs, des courriers électroniques de protestation à des responsables du cabinet Salustro et demande des sanctions. Malgré tout, la direction de Vivendi Universal n'a d'autres choix que de se soumettre et de consolider cette dette dans ses comptes ; le président de la COB, Michel Prada et son directeur général, Gérard Rameix, font savoir à M. Messier que s'il n'accepte pas la décision, le collège de la COB sera saisi. Toute la place en serait alors informée.

L'histoire connaît un ultime rebondissement. Quelques jours plus tard, le chef de la doctrine de Salustro reçoit de la direction de son cabinet une lettre... de licenciement ! Coïncidence ou pas, presque au même moment, le cabinet Salustro fait l'objet d'une tentative d'OPA du cabinet KPMG. M. Prada est rapidement informé de l'affaire.

A la COB, tout le monde se dit terriblement choqué. Mais que faire ? Révéler l'affaire, au risque de susciter un électrochoc sur la place de Paris, déjà passablement inquiétée par les retombées de l'affaire Andersen ? Ou alors réagir discrètement ? C'est finalement ce second choix qui est fait : M. Prada adresse à la direction du cabinet Salustro une lettre dans laquelle il dit son indignation et apporte son soutien au responsable de la doctrine. La décision de licenciement est, peu de temps après, rapportée.

> « C'était une présentation comptable ultra-sophistiquée, admet-on à la COB. De la très belle ouvrage financière »

L'affaire s'est donc finalement bien terminée. Mais dans le secret, le plus absolu. M. Salustro et le chef de la doctrine n'ont pas souhaité répondre aux questions du *Monde*, pas plus que la direction de la COB. Mais les autorités boursières sont encore choquées par ces pratiques.

Laurent Mauduit et Martine Orange

Une protection juridique négociée ?

Avant d'officialiser sa démission, Jean-Marie Messier aurait négocié une assistance juridique auprès de Vivendi Universal afin que l'entreprise prenne en charge les frais d'avocat et éventuellement les dommages et intérêts qui pourraient résulter d'éventuelles poursuites décidées à son encontre. Pour se protéger, le président démissionnaire souhaiterait obtenir que les administrateurs renoncent à engager des poursuites contre lui. Si l'assurance à responsabilité des mandataires sociaux permet, légalement, de limiter l'engagement d'un administrateur devant les tribunaux civils en cas de faute de gestion, cet accord de dernière minute demandé par M. Messier pourrait relever, selon un grand avocat d'affaires parisien, de l'abus de bien social. A moins que ce service ne soit financé par un « sursalaire » de M. Messier. Si un accord était donné par les administrateurs pour ne pas poursuivre M. Messier, cet accord qui ne le dédouanerait pas devant la justice, pourrait également être critiqué, les administrateurs étant mandatés pour défendre l'intérêt des actionnaires et l'intérêt social de l'entreprise.

Une folle journée au siège du groupe, avenue de Friedland

M. Messier, qui aurait contracté un prêt de près de 25 millions de dollars, veut négocier sa sortie

***« JE PARS** pour que Vivendi Universal reste. »* Jean-Marie Messier a acté sa démission dans un entretien au *Figaro* du mardi 2 juillet. Ainsi s'achève l'une des journées les plus étranges qu'ait connues Vivendi Universal. Dans le groupe, au siège de l'avenue de Friedland à Paris, la nouvelle de la démission de Jean-Marie Messier court dès le lundi matin dans les couloirs. Certains s'en réjouissent, d'autres s'inquiètent : le sort de 380 000 salariés est en cause. Déjà mis à mal par la chute de l'action, base de leur système d'épargne d'entreprise, beaucoup redoutent de subir des réorganisations et des suppressions d'emplois. Dans les étages supérieurs, Jean-Marie Messier, assisté par Eric Licoys son plus proche compagnon, négocie les conditions financières de son départ. Tout devrait être acté lors d'un dernier conseil d'administration, prévu mercredi 3 juillet.

RÉCIT

> Tandis que l'équipe dirigeante s'interroge sur son avenir, les manœuvres se multiplient à l'extérieur

M. Messier réclame d'abord environ 12 millions d'euros, correspondant à deux années de salaire. Mais il veut aussi trouver une solution pour sa situation financière. *« Il est quasiment ruiné »*, disent plusieurs sources proches du dossier. Le PDG de Vivendi aurait contracté un prêt de 25 millions de dollars pour acquérir environ 500 000 actions, il y a deux ans. Mais depuis, le titre s'est effondré et l'emprunt doit toujours être remboursé. Difficulté supplémentaire : l'emprunt aurait été directement contracté auprès du groupe, ce qui pose un problème juridique. Des administrateurs disent ne pas savoir quelle est la situation réelle. Le sujet n'aurait jamais été évoqué par le conseil d'administration.

Enfin, M. Messier veut obtenir les garanties que le conseil ne le poursuivra pas et lui fournira une assistance juridique en cas de besoin. Des rumeurs de poursuites lancées par des avocats américains contre le conseil d'administration de Vivendi Universal ont circulé ces derniers jours. Certains y voient une simple opération d'intimidation, d'autres un véritable risque.

MOODY'S ABAISSE SA NOTE

Tandis que le reste de l'équipe dirigeante s'interroge sur son avenir et sur l'attitude à adopter, les manœuvres se multiplient à l'extérieur. La longueur des négociations fait naître la spéculation. Des candidatures spontanées apparaissent pour tous les postes. Les réseaux de tous bords s'activent, dans l'espoir de jouer un rôle. Les administrateurs cherchent à organiser le prochain conseil. Claude Bébéar, le président du conseil de surveillance d'Axa, et Jean-René Fourtou, pressenti pour succéder à M. Messier, devraient y faire leur entrée. Vincent Bolloré pourrait faire de même. Charles de Croisset, le président du CCF, serait intéressé par un poste d'administrateur, voire par le fauteuil de PDG. Serge Tchuruk (Alcatel), en revanche, souhaiterait quitter le conseil. Marc Viénot (ancien PDG de la Société générale), lui, resterait. « *Le groupe a besoin de négociateurs pour aider à restructurer ses financements avec les banques* », explique un proche du dossier.

Quel que soit le successeur de M. Messier, la première urgence sera de s'attaquer aux problèmes de financement. Lundi 1er juillet, l'agence de notation financière Moody's a abaissé la note de la dette à long terme de Vivendi Universal de Baa3 à Ba1, avec perspective négative, ce qui la ramène au rang de *junk bond* (obligation pourrie), et pourrait la réduire à nouveau, estimant qu'il y a lieu de s'inquiéter de la capacité du groupe à réduire sa dette. Les principaux banquiers du groupe – Deutsche Bank, Société générale et BNP Paribas – semblent décidés à accorder des facilités bancaires et à aider à la restructuration de la dette, le temps que le nouveau management s'installe et détermine sa stratégie.

Un audit devrait être lancé très rapidement pour évaluer la situation exacte de Vivendi Universal. A partir de ces résultats, l'équipe dirigeante pourra déterminer la physionomie du groupe et les activités qui peuvent ou non être conservées. Si des cessions s'imposent, leur réalisation risque de toute façon de demander du temps. La plupart des actifs que possède le groupe sont importants mais peu liquides. Seules une poignée d'entreprises – deux, trois, rarement plus –, souvent des concurrentes, peuvent être intéressées par leur reprise. Toute cession risque donc de poser des problèmes de concurrence et de demander du temps, d'autant que les éventuels candidats connaissent les difficultés du groupe et peuvent tenter d'attendre pour jouer la baisse et obtenir les meilleurs prix.

Enfin, la nouvelle direction devra se poser la question de l'équipe dirigeante pour ses différents métiers. Si le maintien des dirigeants américains ne pose guère de problème, qu'en est-il pour les Français ?

L. M. et M. O.

Les hommes politiques réagissent, les patrons restent discrets

SI CERTAINS observateurs ont pu voir la main des réseaux chiraquiens dans les manœuvres qui ont poussé Jean-Marie Messier vers la sortie, ce sont les représentants de la gauche qui ont réagi le plus rapidement à la démission du président de Vivendi Universal (VU). Julien Dray, député PS de l'Essonne, déclarait ainsi dès lundi matin 1er juillet sur RTL qu'il fallait que *« l'Assemblée nationale soit saisie pour faire toute la lumière sur la gestion de Vivendi Universal, en particulier de sa filiale Environnement »*, exprimant son inquiétude sur *« le risque de voir passer la gestion de l'eau dans des mains étrangères »*, et posant la question de la *« renationalisation de l'entreprise »*. Peu après, Vincent Peillon, porte-parole du PS, enchaînait, au cours d'un point presse du parti, sur le *« gâchis »* dans l'affaire VU, qui *« condamne une certaine conception du capitalisme »*.

Dans la foulée, Marie-George Buffet, secrétaire nationale du Parti communiste, renchérissait dans un communiqué, estimant que M. Messier avait joué son groupe *« au poker »* et s'inquiétant de l'éventuel éclatement de VU. Olivier Besancenot, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, a, lui, indiqué ne *« pas plaindre l'intéressé, qui, avec quelques milliards, ne devrait pas connaître les mêmes affres que les Moulinex ou les LU »*.

AFP

« Si le patron n'évalue pas sa perte de légitimité, c'est le rôle du conseil d'administration que de l'y aider »
JEAN PEYRELEVADE

Sur le plan syndical, c'est l'Union générale Force ouvrière Vivendi et filiales qui a tiré la première, lundi : *« Nous espérons que la partie de Monopoly est enfin terminée, elle restera toutefois gravée dans les mémoires des actionnaires mais surtout des salariés, qui n'en finissent pas de payer les conséquences néfastes »*.

Du côté de la droite, les propos sont à peine plus mesurés dans la bouche d'André Santini, député UMP des Hauts-de-Seine et président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France. Dans un entretien publié, mardi 2 juillet, par *Le Parisien*, il a estimé que M. Messier avait pris *« trop de distance avec les gens d'en bas »* et était en train de *« brader, pour des raisons boursières, une richesse rare : l'eau »*.

En revanche, la ministre déléguée à l'industrie, Nicole Fontaine, interrogée mardi sur Europe 1, s'est refusée à commenter le départ de M. Messier, s'attachant plutôt à l'avenir du groupe, affirmant qu'un démantèlement de Vivendi Universal n'était pas inéluctable. Elle a aussi jugé, *« à titre personnel »*, que Jean-René Fourtou, vice-président du conseil de surveillance d'Aventis, était *« un excellent candidat »* à la succession.

AFP

« Jean-Marie Messier avait pris trop de distance avec les gens d'en bas »
ANDRÉ SANTINI

Dans le monde économique, très rares sont les patrons qui ont bien voulu s'exprimer sur un sujet aussi sensible. Seul Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, invité sur Europe 1 lundi soir, a commenté : *« Les chefs d'entreprise ne doivent jamais oublier qu'ils ne sont que les représentants d'une collectivité d'actionnaires. Ils doivent donc toujours se poser la question de leur légitimité, en interne et en externe. Si le patron n'évalue pas sa perte de légitimité, c'est le rôle du conseil d'administration que de l'y aider. »* M. Peyrelevade en a profité pour prôner une *« procédure formelle, annuelle, d'évaluation par le conseil d'administration des performances du PDG »*.

Du côté des petits actionnaires, en revanche, Colette Neuville, présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM), qui avait refusé de siéger au conseil d'administration de VU, n'a pas manqué de réagir dès lundi sur France-Inter : *« Il faut maintenant que les personnes qui vont diriger la société procèdent à un audit pour savoir exactement la valeur des actifs et le montant des passifs. On ne sait sans doute pas tout. »* Mme Neuville a cependant rappelé que M. Messier *« n'était pas tout seul, il avait un conseil autour de lui, et ce conseil a une très large responsabilité »*.

Gaëlle Macke (avec AFP)

VERBATIM

« Je suis un président responsable »

NOUS PUBLIONS des extraits de l'entretien que Jean-Marie Messier, PDG démissionnaire de Vivendi Universal, a accordé au *Figaro* dans son édition du mardi 2 juillet.

« J'ai décidé de remettre mon mandat à la disposition du conseil d'administration cette semaine, malgré le soutien que m'a apporté ce conseil il y a huit jours. La raison est simple *(...)*. On ne dirige pas une entreprise avec un conseil divisé. Je suis un président responsable. *(...)* Je pars pour que Vivendi Universal reste.

Ce que j'espère, c'est que le marché laissera à mon successeur ce qu'il ne m'a pas donné, un peu de temps pour agir dans la sérénité. Ma conviction profonde, c'est que l'avenir ne se joue pas sur la technologie. Il se joue sur la culture au sens large. Qu'une entreprise française soit devenue leader mondial de la musique, leader mondial du cinéma, c'est un acquis extraordinaire. *(...)* Mon souhait le plus vif, c'est que le conseil d'administration comme les différentes autorités concernées ne cassent pas cet acquis.

Je crois qu'être présent de part et d'autre de l'Atlantique fait la force et l'originalité de Vivendi Universal. Renoncer à cela, ce serait renoncer à la grande ambition d'un groupe français dans le monde.

Le cours de Vivendi Universal va monter durablement. Au fil du temps, les marchés ne vont pas seulement réagir à la fin des dissensions. Ils vont aussi réagir *(...)* à la fin d'un certain nombre de manipulations, en provenance y compris de certains actionnaires. Ces manipulations ont, tous les jours, eu pour effet de saborder l'entreprise, sa stratégie, son cours.

La bonne stratégie pour Vivendi Universal, c'est de se fixer comme objectif la prise du contrôle complet de Cegetel.

Le conseil a été informé, en détail, dans des discussions longues, de chacune des opérations. *(...)* J'ai bien peur que les seuls administrateurs qui n'ont pas été informés sont ceux qui n'ont pas été présents aux séances du conseil et qui ont oublié que la responsabilité d'un administrateur, c'est d'être présent au conseil.

Soyons clairs : notre chiffre d'affaires est direct, réel. Il n'y a pas de passif sous-évalué. Il n'y a pas d'actif surévalué. La dépréciation d'actifs faite il y a quelques mois – suivie par bien d'autres – est suffisante. Nos résultats sont sincères, véritables et complets.

Mes successeurs *(...)* ne peuvent être que français. J'ai accepté de démissionner parce que j'ai acquis la conviction qu'ils le seront. »

UN GROUPE DIVERSIFIÉ

VIVENDI UNIVERSAL

CA 2001 : 58,2 milliards d'euros - Salariés : 381 000

ENVIRONNEMENT
CA : 29,1 milliards d'euros
Effectif : 295 000 salariés
42 % — Vivendi Environnement
- Vivendi Water
- Onyx (propreté)
- Dalkia (énergie)

TÉLÉCOMS
CA : 7,98 milliards d'euros
Effectif : 30 000 salariés
44 % — Groupe Cegetel
- Cegetel
- SFR

100 % — Vivendi Telecom International
- Maroc Telecom
- Monaco Telecom

MUSIQUE
CA : 6,56 milliards d'euros
Effectif : 12 000 salariés
92 % — Universal Music Group

Maisons de disques
- Barclay
- Deutsche Grammophon
- Philips
- Polydor
- Universal Records

- Pressplay (musique en ligne)

TÉLÉ - CINÉMA
CA : 9,5 milliards d'euros
Effectif : 20 000 salariés
100 % — Groupe Canal+
- Canal+ (49 %)
- CanalSatellite
- Studio Canal

92 % — Universal Studios group
- Universal Pictures
- Universal Studios home video
- Parcs à thèmes

93 % — USA Entertainment
- USA network (réseau de télévision)

ÉDITION
CA : 4,72 milliards d'euros
Effectif : 22 000 salariés
100 % — Vivendi Universal Publishing
- Robert Laffont, Plon-Perrin, La Découverte, Houghton Mifflin, Alianza
- Larousse, Le Robert, Harrap
- Nathan, Bordas
- Adibou (logiciel)
- Groupe Express-Expansion, groupe l'Etudiant

INTERNET
CA : 184 millions d'euros
Effectif : 2 300 salariés
100 % — Vivendi Universal Net
- MP3.com,
- Vizzavi (50 %),
- AllôCiné

Répartition du chiffre d'affaires selon les métiers

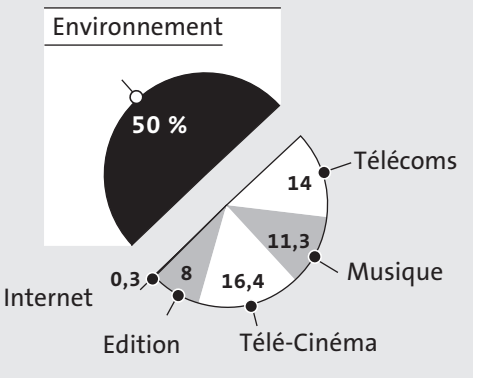

Source : Extrait du rapport annuel 2001 actualisé au 26 juin 2002

La Société générale, BNP Paribas et Deutsche Bank seraient les principales banques créditrices du groupe

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, BNP Paribas et la Deustche Bank sont les banques les plus engagées sur Vivendi Universal, très endetté. Hors sa filiale Vivendi Environnement, la dette du groupe de médias et de communication atteint 19 milliards d'euros, une somme qu'il espère ramener à 15 milliards. Plusieurs analystes croient savoir que les banques auraient, ces derniers jours, menacé Vivendi Universal de lui couper les crédits, ce qu'elles contestent. En revanche, selon une source bancaire proche du dossier, le groupe, qui a de plus grandes difficultés depuis qu'il lui est interdit d'émettre des billets de trésorerie, a tout récemment fait une demande de crédits supplémentaires auprès d'un nombre très restreint d'établissements. *« C'était en quelque sorte la manœuvre de la dernière chance »*, souligne un banquier de Vivendi. Mais les banquiers ont refusé de s'engager plus avant. *« Aucun établissement n'était prêt à s'engager pour accorder des crédits supplémentaires à Vivendi aux conditions actuelles de faible visibilité et d'urgence »*, confie l'un d'eux.

Même si pratiquement aucune banque ne dévoile ses encours sur Vivendi Universal, toutes sont très exposées. Sur les seuls crédits syndiqués (crédits faits entre plusieurs banques), 73 établissements ont souscrit des engagements – selon la base de données Loanware, qui répertorie ce type de crédits – qui atteignent 12,8 milliards de dollars (13,02 milliards d'euros), explique Romain Burnand, analyste de la banque JP Morgan.

Les établissements français les plus exposés sont BNP Paribas et Société générale. *« La Générale et BNP Paribas seraient engagées, au total, pour 1 milliard de dollars chacune »*, précise M. Burnand. D'après plusieurs sources internes, ces montants seraient bien plus élevés : la Société générale aurait environ 5 milliard d'euros d'encours, au total, sur Vivendi Universal, tandis que BNP Paribas serait engagée à hauteur de 4,5 milliards d'euros. La Deustche Bank serait elle aussi très exposée, notamment parce qu'elle a piloté le placement de 12,7 % du capital de Vivendi Environnement.

Au sujet des crédits syndiqués, BNP Paribas devance de quelques millions de dollars la Générale, avec des engagements de 780 millions de dollars. Suivent Barclays (691 millions de dollars), la Deutsche Bank et le Crédit lyonnais (600 millions chacune), HSBC et Royal Bank of Scotland (520 millions chacune), Crédit agricole Indosuez (420 millions), Natexis (400), IntesaBCI (380) ABN Amro (375)...

Les banquiers sont rassurants. la Société générale et BNP Paribas affirment *« ne pas être face à un risque bancaire »*, surtout parce qu'en face de la dette *« il y a des actifs d'une valeur considérable »*. *« Sur l'échelle des risques bancaires, nous sommes à un niveau raisonnable »*, explique un banquier. En outre, *« dans les périodes de crise, le banquier commercial remonte sur un piédestal et négocie en position de force avec ses clients »*, reconnaît M. Burnand. Pourtant, *« même si France Télécom est plus endetté que Vivendi Universal, le risque est moins dangereux car l'Etat est derrière »*, explique un analyste financier.

> « Sur l'échelle des risques bancaires, nous sommes à un niveau raisonnable »
>
> **UN BANQUIER**

La situation du groupe est d'autant plus délicate que sa marge de manœuvre est très étroite. Le groupe a subi un nouveau coup dur, lundi 1er juillet, avec l'annonce, par l'agence Moody's, d'un abaissement de sa note de Baa3 à Ba1. Cette décision ramène la dette du groupe au rang d'« obligation pourrie » (*junk bond*) et va entraîner de facto un renchérissement du coût des emprunts pour Vivendi Universal, exposé dans ce cas à des clauses de remboursements pouvant aller jusqu'à 4,5 milliards d'euros, selon des analystes financiers cités par l'AFP.

En outre, dans les douze mois à venir, Vivendi Universal devra refinancer 3,5 milliards d'euros de dette. *« Les banques subiront alors une pression sur leur produit net bancaire, d'autant plus forte que la situation des établissements n'est guère florissante. Je m'attends à des avertisssements sur les résultats dans les semaines à venir »*, prévient Eric Vanpouke, analyste chez Global Equities.

Pascale Santi

L'action rechute lourdement, mardi matin à l'ouverture

La dégradation de la note de la dette par l'agence Moody's inquiète les investisseurs

APRÈS la confirmation de la démission du PDG de Vivendi Universal, Jean-Marie Messier, l'action a été réservée en baisse, mardi 2 juillet, à l'ouverture, puis s'est inscrite en recul de 16,32 %, à 20 euros, dans les premiers échanges. La dégradation de la note de crédit du groupe par l'agence Moody's a ravivé des craintes sur le niveau réel de son endettement, indique Bruno de Kerviler, analyste à la société de gestion Claresco. La dette a été ramenée au rang de *junk bond* (littéralement obligation pourrie).

UNE SEMAINE CHAOTIQUE

L'action Vivendi Universal en euros à Paris

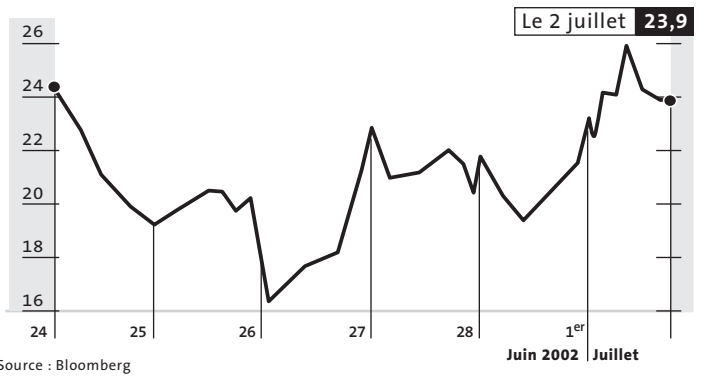

Source : Bloomberg

« NOUVELLE STRATÉGIE »

Les analystes de Dexia Securities estiment qu'après la dégradation de Moody's, les obligations de remboursement de Vivendi Universal se chiffrent à 900 millions d'euros, mais qu'elles pourraient être portées à 4,5 milliards d'euros si l'agence abaissait à nouveau la note – un risque qu'elle-même évoque. Vivendi Universal dispose de 3,3 milliards d'euros de lignes de crédit non-utilisées, rappellent-ils.

Ces analystes estiment que le président pressenti, Jean-René Fourtou, *« devrait en priorité s'atteler à rassurer le marché sur la viabilité du groupe, la véracité des comptes et sa situation financière, le tout pour éviter un démantèlement, au profit des Américains et au détriment des actionnaires »*. Ils concluent : *« Dans un deuxième temps, une fois la confiance restaurée et l'intégrité du groupe assurée, nous estimons que M. Fourtou pourrait laisser la place à un spécialiste des médias qui appliquerait une nouvelle stratégie et tournerait vraisemblablement définitivement la page de la convergence accès/contenus. Une scission du groupe pourrait alors être envisagée. »*

De leur côté, les analystes de la société de Bourse Groupe ETC écrivaient ce commentaire dans un fax mardi matin : *« Si la démission de M. Messier était nécessaire car ardemment souhaitée, son remplacement par un homme de la trempe de Thierry Breton* [PDG de Thomson Multimedia], *en charge de poursuivre la stratégie initiée depuis deux ans, eut été, selon nous, une excellente nouvelle. Le successeur de M. Messier n'est aujourd'hui pas connu. Néanmoins, l'éventuelle arrivée à la tête du groupe de Jean-René Fourtou laisse présager un rapide démantèlement de feu Vivendi Universal. Nous ne pouvons qu'assister impuissants à cet énorme gâchis... »*

Lundi à la Bourse de Paris, l'action avait terminé la séance en hausse de 9,23 %, à 23,9 euros, les investisseurs spéculant sur le départ, de plus en plus probable, de M. Messier. Dès l'ouverture lundi, le titre avait gagné 8,68 %. Pourtant, après moins d'une heure de cotation, l'action retombait à 22,43 euros, en hausse de « seulement » 2,51 %, en l'absence de confirmation de la nouvelle. Puis les dépêches d'agence de presse confirmant la forte probabilité du départ de M. Messier, l'action rebondissait au-dessus des 24 euros, avant de connaître plus d'une heure de suspension sous l'effet de problèmes techniques.

Lors de la reprise de cotation, à la mi-journée, l'action était réservée en hausse, puis s'envolait rapidement jusqu'à un sommet de 26,1 euros, en hausse de 19,29 %. *Le Monde* avait annoncé, dans son édition parue à la mi-journée, que M. Messier avait accepté de démissionner de son poste.

La confirmation officielle tardant à venir, l'action perdait ensuite une partie de ses gains. A l'ouverture des marchés américains, le titre progressait de 10 %, à New York, sur un marché déprimé, puis restait à cet étiage.

Adrien de Tricornot

Bercy veut jouer pleinement son rôle d'actionnaire majoritaire de France Télécom

L'Etat pourrait soutenir le cours du titre

UN BOND de 25,34 %. L'action France Télécom, qui se négocie il est vrai à ses plus bas niveaux historiques, a progressé fortement lundi 1er juillet. Elle n'avait jamais été à pareille fête depuis mars 2000, en pleine période spéculative à la hausse. Cette fois, ce n'est pas l'annonce d'une ouverture de capital qui suscite une telle réaction, mais la perspective évoquée par la quotidien britannique *Financial Times* du 1er juillet d'une possible « renationalisation » de l'opérateur. Tout un symbole.

L'information a été démentie par Bercy. Son porte-parole a précisé que la renationalisation n'était *« pas envisagée »*, mais que le cours de Bourse actuel de France Télécom n'était pas satisfaisant. Les marchés ont spéculé sur le soutien de l'Etat, actionnaire majoritaire de l'opérateur de télécommunications.

L'Etat est prêt en tout cas à assumer sa responsabilité d'actionnaire majoritaire. Vendredi 28 juin, à l'issue d'une nouvelle semaine noire en Bourse pour France Télécom, dont le cours a décroché de plus de 70 % depuis le début de l'année, le gouvernement a décidé, en accord avec Michel Bon, le PDG de France Télécom, de convoquer un conseil d'administration extraordinaire pour le mercredi suivant. *« Le gouvernement va jouer pleinement son rôle d'actionnaire majoritaire »*, déclare Gérard Larcher, sénateur RPR. A l'ordre du jour de ce conseil, les questions d'actualité, en particulier la situation du dossier MobilCom.

Depuis le début de l'année, France Télécom tente de résoudre le conflit qui l'a opposé au dirigeant et fondateur de cet opérateur allemand dont il a acquis 28,5 % du capital. Ce conflit non encore résolu a contribué à plomber le titre du groupe français depuis le début de l'année. A priori, M. Bon, qui avait obtenu le soutien du ministre de l'Economie et des finances, Francis Mer, avant l'assemblée générale des actionnaires du groupe en mai, ne devrait pas être remis en cause. *« On ne change pas la capitainerie quand le bateau est en pleine tempête »*, affirme M. Larcher. Mais la direction de l'entreprise devra s'expliquer et s'engager vis-à-vis de son autorité de tutelle, bien décidée à surveiller de près le dossier.

L'endettement de l'entreprise, qui était de 61 milliards d'euros à la fin décembre et qui devrait aujourd'hui frôler les 70 milliards d'euros, est une des préoccupations majeures. D'autant que l'entreprise, piégée par la chute continue de son cours boursier et par le mauvais climat qui sévit sur les marchés financiers, a bien du mal à concrétiser son plan de désendettement. Bercy veut tenter de briser ce cercle infernal. Même si France Télécom n'est pas menacé par un risque de liquidités, il lui faut renégocier 15 milliards de dette qui arrivent à échéance en 2003.

A l'occasion de la déclaration de politique générale du premier ministre Jean-Pierre Raffarin, mercredi, le gouvernement devrait s'exprimer sur son rôle d'actionnaire des entreprises publiques. Reste à savoir si M. Mer décidera d'exprimer un soutien officiel à France Télécom, dont l'Etat détient 55,5 % du capital et qui emploie encore 100 000 fonctionnaires.

Le gouvernement pourrait envisager des solutions de soutien plus concrètes. Mais il ne souhaite pas se précipiter et ne veut pas donner l'impression de céder à la pression des marchés. En outre, il lui faut tenir compte des impératifs européens. Toute opération de garantie de la dette, par exemple, se verrait immédiatement opposer un veto de Bruxelles.

« France Télécom pourrait émettre un emprunt obligataire garanti par l'Etat, ou bénéficier d'un prêt de 10 à 15 milliards d'euros qui viendrait alimenter le compte courant de l'opérateur », affirme Antoine de Montille, analyste de Dexia. D'autres scénarios sont évoqués comme une entrée au capital d'actionnaires telle la Caisse des dépôts. Quant au schéma évoqué par le *Financial Times* d'une renationalisation de l'entreprise, il ne semble guère crédible. Même s'il coûterait moins cher à l'Etat de racheter les 44,5 % du capital qu'il ne détient pas au cours actuel, que d'injecter 15 milliards à 20 milliards d'euros dans l'entreprise pour la recapitaliser, l'opération se heurterait à des obstacles majeurs. Il serait difficile de faire admettre aux petits porteurs qui, pour la plupart, ont perdu des plumes dans ce massacre boursier de céder des titres à 11 euros, soit un montant plus de deux fois inférieur au cours d'introduction.

> La direction de l'entreprise devra s'expliquer et s'engager vis-à-vis de son autorité de tutelle

Cette présence de l'Etat au capital est un argument majeur pour les investisseurs. Comme le souligne Gérard Augustin-Normand, du fond d'investissement Richelieu Finance : *« Je me suis repositionné sur le titre France Télécom. La présence de l'Etat est un atout fort. Cet actionnaire ne peut pas faire n'importe quoi. Le risque de faillite de l'entreprise est exclus. »*

Laurence Girard

Le marché automobile français accentue son recul

LE MARCHÉ automobile français faiblit mais ne rompt pas. Malgré une chute des ventes de 3,8 % au premier semestre (avec 1,158 million d'immatriculations), le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) a maintenu, lundi 1er juillet, sa prévision d'un marché *« quasi stable ou en légère baisse »* sur l'année.

La baisse s'est pourtant accentuée en juin, avec une diminution de 8,8 % des ventes de voitures, à 200 944 immatriculations. *« Nous sommes face à un léger tassement de la demande mais nous restons à un bon niveau »*, a indiqué le président du CCFA, Yves de Belabre, soulignant que la réduction des impôts attendue, la stabilité des taux de crédit ou le faible niveau d'inflation pouvaient soutenir la demande.

PROBLÈMES DE LIVRAISON

Les constructeurs français résistent bien : sur les six premiers mois, ils se sont adjugé 61,4 % du marché hexagonal, contre 59,6 % sur la même période en 2001.

Pourtant, après des années de croissance ininterrompue, les ventes de Peugeot s'inscrivent en recul sur l'ensemble de l'année. La marque au lion explique cette baisse par ses difficultés à satisfaire la demande pour ses derniers modèles, les versions loisir « SW » de la 307 et de la 206. Citroën, qui voit ses ventes diminuer de 3,1 % en juin, a aussi enregistré des problèmes de livraison sur la C3. Les deux marques de PSA pâtissent aussi de l'arrêt de la commercialisation des monospaces Peugeot 806 et Citroën Evasion, remplacés début juin par le 807 et le C8.

Renault enregistre un gain de 0,2 % et voit sa part de marché progresser de plus d'un point sur les six premiers mois de l'année. Fiat continue sa descente aux enfers avec une chute de 29,3 % de ses ventes en juin. Volkswagen subit aussi une forte baisse (– 18,7 %). Seuls BMW – surtout grâce à la Mini – et DaimlerChrysler – grâce à la Smart – tirent leur épingle du jeu avec des progressions à deux chiffres.

Stéphane Lauer

Plus importante qu'annoncé, la fraude de WorldCom devient un scandale majeur

Le groupe de télécommunications américain faisait passer des charges pour des investissements. Les résultats ainsi obtenus fascinaient ses concurrents et lui permettaient de dominer le secteur

NEW YORK
de notre correspondant

La découverte, mercredi 26 juin, des manipulations comptables de WorldCom a ébranlé l'ensemble de la planète financière. Au point d'inciter le président des Etats-Unis à multiplier les déclarations contre la *« criminalité d'entreprise »*. Le Congrès a cité à comparaître les dirigeants de WorldCom. La SEC (Securities Exchange Commission), l'autorité des marchés, annonce qu'elle sera impitoyable. Son président, Harvey Pitt, déclarait lundi 1er juillet, sur la chaîne de télévision NBC, que des *« poursuites criminelles seraient peut-être encore trop douces »* pour les responsables. Un peu partout aux Etats-Unis, des voix réclament la prison pour les patrons indélicats. L'affaire WorldCom a pris cette dimension pour deux raisons : l'importance des sommes en jeu et la simplicité de l'« arnaque ».

« Il n'est pas possible que des auditeurs ne s'en soient pas aperçus », s'emporte John Fahy, ancien procureur et expert-comptable. La fraude était facilement décelable, et en outre elle semble bien plus importante et ancienne qu'annoncé. WorldCom l'a implicitement reconnu lundi, en annonçant que son comité d'audit revoyait les comptes publiés depuis 1999 et que *« des questions se posaient »*, notamment sur les provisions. Elle a aussi déclaré être en défaut de paiement pour 4,25 milliards de dollars de crédits bancaires. L'action WorldCom, cotée au Nasdaq, a perdu 93 %, pour finir à 6 cents. A son sommet, le titre avait atteint 64 dollars. Il doit être retiré de la cote le 5 juillet.

Le groupe de télécommunications a avoué le 25 juin avoir *« transformé »* dans ses bilans 3,8 milliards de dollars de charges en investissements depuis 2001. Cela lui a permis d'afficher des bénéfices, pour cette année-là et pour le premier trimestre 2002. Les coûts dissimulés concernaient des commissions payées à d'autres opérateurs et des opérations de maintenance et de réparation du réseau. Chaque trimestre, le directeur financier, Scott Sullivan (remercié fin juin), faisait passer des charges pour des investissements afin que les frais de structure du groupe soient conformes à ses engagements et ne représentent pas plus de 42 % du chiffre d'affaires.

Pour les analystes, les concurrents de WorldCom et pour la SEC, cette pratique remonte vraisemblablement à plusieurs années. La fraude pourrait porter sur 8 milliards de dollars depuis 1998 et la fusion entre WorldCom et MCI. *« Ils avaient promis aux investisseurs une progression de leur chiffre d'affaires et de leurs marges après ce rapprochement,* se souvient Robert Genscher, gestionnaire de fonds pour T. Rowe Price. *Pendant les douze mois suivants les revenus n'ont pas augmenté, mais les marges étaient excellentes. Tout le monde pensait qu'ils faisaient un superbe travail en réduisant énormément les coûts. »*

JEU FAUSSÉ

Les principaux concurrents de WorldCom s'épuisaient à tenter de réaliser les mêmes performances. *« Nous étions incapables de faire comme eux. Nous ne comprenions pas pourquoi »,* déclare William Esrey, directeur général de Sprint. *« Nous disséquions en permanence les informations rendues publiques par WorldCom et nous n'avons jamais réussi à savoir comment ils faisaient »,* explique Charles Noski, vice-président d'AT & T.

Non seulement les dirigeants de WorldCom ont condamné au chômage des milliers de salariés et ruiné encore plus d'épargnants mais, en faussant les règles du jeu, ils ont alimenté la course vers l'abîme de toute l'industrie des télécommunications. Ils ont contraint leurs concurrents à les suivre en multipliant les acquisitions (plus de 60 pour WorldCom), en se lançant dans une guerre des tarifs et dans des investissements d'infrastructures sans rapport avec la demande solvable.

Ils risquent de le payer cher. La SEC a engagé des poursuites civiles contre la société. Dans l'acte d'accusation, elle dénonce *« un complot organisé et approuvé par les principaux dirigeants... »*. Une procédure criminelle engagée par le département de la justice pourrait suivre. La commission des services financiers de la Chambre des représentants a envoyé une citation à comparaître à l'ancien PDG de WorldCom, Bernard Ebbers, remercié en avril, à l'actuel PDG, John Sidgmore, et à Scott Sullivan. Ils devront répondre le 8 juillet aux questions des parlementaires. Des actionnaires ont engagé lundi une procédure collective *(class action)* devant une cour fédérale du Mississippi, Etat dans lequel se trouve le siège de WorldCom. Enfin, le juge fédéral de New York, Jed Rakoff, a décidé la nomination d'un administrateur provisoire de la société. WorldCom et la SEC ont jusqu'au 3 juillet pour lui soumettre des propositions. Le magistrat a interdit pendant ce temps à la société de détruire ou modifier le moindre document comptable et de verser une somme supérieure à 100 000 dollars à tout salarié présent ou passé.

Eric Leser

Northrop rachète TRW et devient le deuxième fournisseur du Pentagone

NEW YORK
de notre correspondant

La persévérance a fini par payer. Après quatre et mois et demi de négociations serrées, Northrop Grumman a convaincu les dirigeants de TRW d'accepter son offre de rachat. Avec un chiffre d'affaires d'environ 26 milliards de dollars et 123 000 salariés, le nouveau groupe devient le deuxième fournisseur du Pentagone juste derrière Lockheed-Martin. Kent Kresa, le patron de Northrop, s'est félicité d'une opération *« dans l'intérêt du pays, de la défense nationale et de la sécurité intérieure »*.

L'affaire semblait pourtant mal engagée. L'offre publique lancée le 22 février, au lendemain de la démission de David Coten, le directeur général de TRW, était jugée *« déloyale »*. L'entreprise spécialisée dans la haute technologie militaire et l'équipement automobile et aéronautique avait rejeté une proposition qualifiée d'hostile. Mais Northrop a su trouver les arguments, en acceptant d'abord de payer 7,8 milliards de dollars en actions, 2 milliards de plus que sa proposition initiale, et en reprenant 5 milliards de dettes ; en achetant le groupe dans son ensemble et pas seulement ses activités de défense, pour lesquelles BAE, General Dynamics et Raytheon avaient aussi fait des offres. Northrop, enfin, avait un dernier atout : Ronald Sugar, le bras droit de Kent Kresa, est l'ancien numéro deux de TRW.

Avec cette acquisition, le groupe californien devient l'équivalent des plus grands de la défense, présent dans l'aviation, la marine et maintenant les missiles et les communications. Northrop était connu pour fabriquer le bombardier furtif B-2, l'avion de combat aéronaval F-14 « Tomcat », les appareils radars embarqués E-2C « Hawkeye », les drones « Global Hawk », célèbres depuis la guerre en Afghanistan, et aussi des porte-avions, des sous-marins, des véhicules de transport militaire, des radars, des sonars et des torpilles. *« Northrop n'était pas très présent dans le spatial ; or, justement, TRW est le numéro un dans ce domaine »*, explique John Pike, le directeur de GlobalSecurity.org, un organisme de recherche sur la défense. Le groupe TRW participe depuis cinquante ans à la conception, la production et l'entretien des missiles balistiques nucléaires américains. Il est bien placé dans les technologies de l'information et fournit de nombreux logiciels pour systèmes d'armes. Il a réalisé le programme de communication par satellite de l'armée américaine, capable de fournir des données en temps réel sur le champ de bataille. TRW est aussi un des acteurs de la « guerre des étoiles », notamment dans le domaine des lasers à haute énergie permettant d'abattre des missiles en vol.

« DES ACHETEURS INTELLIGENTS »

TRW, c'est, enfin, des équipements pour l'automobile (airbags, colonnes de direction, ceintures de sécurité, systèmes de freinage). Ils représentent plus de 10 milliards de dollars sur un chiffre d'affaires total de 16,4 milliards en 2001. Northrop souhaite s'en séparer.

Northrop s'est construit depuis huit ans par acquisitions successives : de Grumman et Vought Aircraft en 1994, Westinghouse Electronics Systems en 1996, Logicon en 1997, Alleghany Teledyne's Ryan Aeronautical en 1999, Litton Industries en 2000, Newport News Shipbuilding en 2001 et maintenant TRW. Mais il lui faudra convaincre Wall Street. *« Ils ont prouvé qu'ils étaient des acheteurs intelligents et agressifs, mais pas des industriels »,* résume Jon Kutler de la banque Quarterdeck Investment Partners. L'action Northrop Grumman a fini lundi en baisse de plus de 5 %.

Le groupe estime cette fois avoir acquis une taille suffisante pour profiter d'une période à nouveau favorable à l'industrie de la défense. Dictée depuis une décennie par les restrictions budgétaires, la concentration est aujourd'hui inspirée par le désir de profiter de la manne soudaine venue de Washington. La guerre contre le terrorisme et le développement du bouclier antimissile, chers au président George Bush, ont dopé le budget de la défense. Il a augmenté aux Etats-Unis, cette année, de 33 milliards de dollars et le sera encore de 45 milliards en 2003 pour atteindre 379 milliards. Compte tenu des programmes lancés et des coûts croissants de fonctionnement, les ressources du Pentagone devraient, selon les analystes, s'accroître mécaniquement d'au moins 160 milliards de dollars lors des dix prochaines années.

Paradoxalement, seuls les groupes participant aux plus grands programmes devraient réellement en profiter. Northrop en fait partie. La marine lui a confié, il y a deux mois, son grand projet DD (X), une famille de navires de petite taille furtifs et utilisant les technologies les plus récentes d'informations et de guidage. Associé à Lockheed-Martin, le groupe californien est aussi partenaire du contrat du siècle, plus de 200 milliards de dollars, pour l'avion de combat « Joint Strike Fighter ».

E. L.

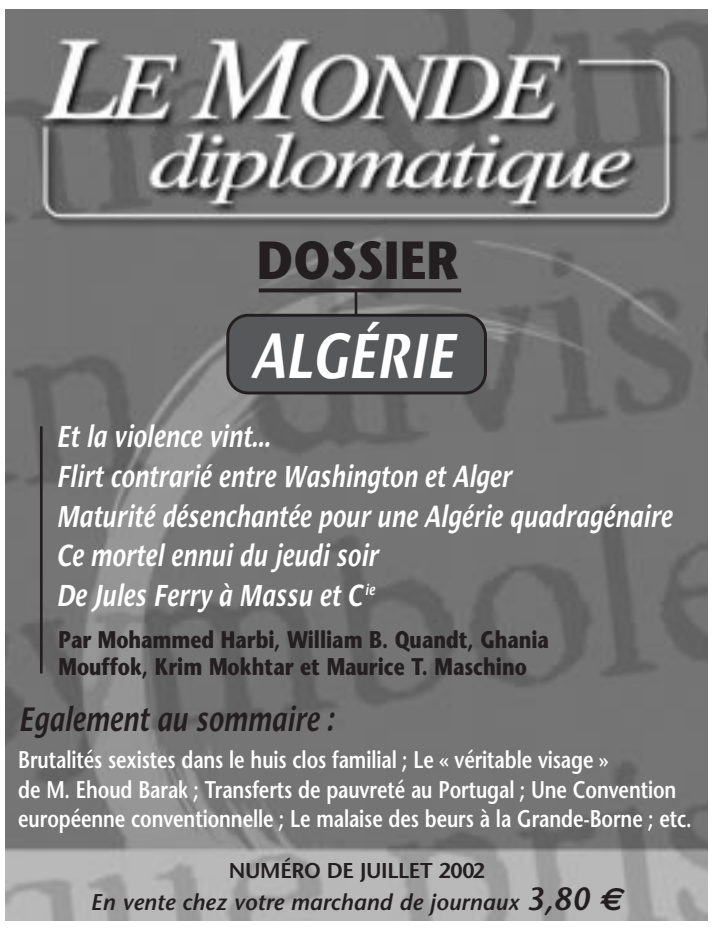

TNT : tout se termine par une Histoire

AUDITIONS DEVANT LE CSA
Chaîne Histoire Canal+

***« PUISQUE** vous êtes en train de construire une nouvelle étape de la télévision et donc de procéder à un moment d'histoire, il était logique que le sort nous désignât pour cette 65e et dernière audition »*, lance Jean-Noël Jeanneney aux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Lundi 1er juillet, à la faveur d'un hasard décidément très malicieux, les auditions pour la télévision numérique terrestre (TNT) devant le CSA se sont achevées par la présentation de la chaîne Histoire, présidée par Gérard Worms et dont M. Jeanneney, président de la Bibliothèque nationale de France, est président du conseil d'orientation des programmes.

C'est une audition élégante, en forme de cours magistral, ponctuée de belles citations, de détails sur la programmation, le coût de la chaîne, l'actionnariat. Souvent, des sourires se dessinent sur les visages des neuf membres du CSA.

C'est la fin. Dominique Baudis, président du CSA, remercie tous les protagonistes qui ont rythmé les dix jours d'auditions : *« Pour nous, le travail commence »*, dit-il. Il va falloir choisir parmi tous les projets de chaînes généralistes, musicales, d'informations et de sports, réservées au troisième âge, aux femmes ou aux hommes.

Pendant ce temps, la chronique de la TNT devrait se poursuivre, alimentée par le débat entre les partisans et les adversaires de cette nouvelle technologie. Xavier Couture, président du directoire du Groupe Canal+, venu plaider la cause de sa chaîne, l'a rappelé au CSA : *« Je ne veux pas revenir sur le bien-fondé de la décision politique,* a-t-il expliqué. *Nous sommes favorables à une technologie nouvelle à condition que l'on démontre sa viabilité. »* Il n'empêche, même divisés, les protagonistes de l'audiovisuel sont tous, sans exception, venus présenter des projets de chaînes devant le CSA. Celui-ci doit rendre ses décisions avant le 31 octobre.

Bénédicte Mathieu

Les banques françaises ont bien géré leurs risques

CROISSANCE RALENTIE
Les encours de crédit à la clientèle de l'ensemble des établissements, en milliards d'euros

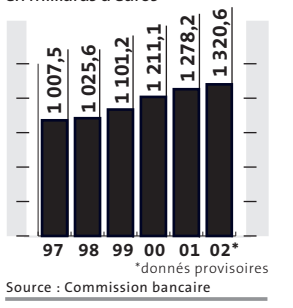

Source : Commission bancaire

LES ÉTABLISSEMENTS de crédit français ont bien résisté en 2001, *« dans un environnement économique et financier marqué par la progression des turbulences »*, selon le rapport annuel de la Commission bancaire 2001, publié mardi 2 juillet. Cette bonne résistance est liée à la diversification de leurs sources de revenus et de leurs risques. *« Les expositions sur chacun des secteurs particulièrement fragilisés en 2001 (télécommunications, tourisme, transport aérien) représentent dans les grands groupes bancaires français moins de 5 % du total des engagements »*, précise le rapport, qui ajoute que *« les banques françaises ont été, jusqu'à présent, peu touchées par la crise argentine »*.

Le résultat net de l'ensemble des établissements de crédit s'est élevé à 17,8 milliards d'euros, en progression de 12,7 % par rapport à 2000. Ces montants correspondent à un taux de retour sur fonds propres de l'ordre de 10,3 %. La charge globale du risque de crédit a représenté, en 2001, 19,4 % du résultat brut d'exploitation. La commission note cependant un tassement des activités de crédit aux particuliers sur le premier trimestre 2002.

Les salariés du Livre de PDP écrivent à Yves de Chaisemartin

LA SECTION des rotativistes, correcteurs et ouvriers (affiliés au comité Inter du syndicat du Livre) de Paris diffusion Presse (PDP), structure parisienne des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), a adressé, lundi 1er juillet, une lettre à Yves de Chaisemartin, président du directoire de la Socpresse (éditrice du *Figaro*) et président du Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP), afin de le rencontrer *« le plus vite possible »*.

La section *« souhaite pouvoir discuter des engagements réciproques qui devaient être pris dans le cadre des accords signés en 2000 portant sur un plan industriel de quatre ans, de 2000 à 2003, qui prévoit la modernisation* [et] *la régionalisation »* de l'ensemble du réseau de distribution (*Le Monde* du 26 février 2000). Un plan qui avait, à l'époque, été validé par les NMPP, le gouvernement et l'ensemble des éditeurs. Cette lettre intervient à la suite du comité d'entreprise de PDP, réuni vendredi 28 juin, au cours duquel les mesures et le plan d'économies n'avaient pu être abordés car ils ne figuraient pas à l'ordre du jour de cette réunion.

Les Etats reconduisent leurs aides aux compagnies aériennes

APRÈS LE 11 SEPTEMBRE
Situation des assureurs aviation dans le monde
en milliards de dollars

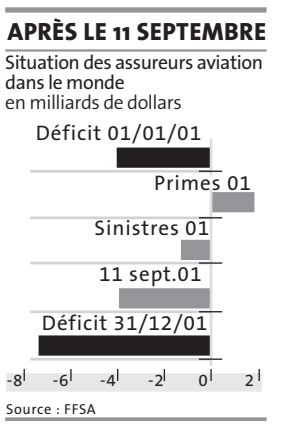

Source : FFSA

LES ÉTATS continuent à aider les compagnies aériennes à s'assurer, car aucune solution pérenne n'a pour l'heure été trouvée. Le gouvernement américain a prolongé de soixante jours son plan d'aide aux compagnies aériennes qui expirait le 18 juin. La Commission européenne va prolonger jusqu'au 31 octobre l'aide d'urgence pour l'assurance des compagnies aériennes, introduite par les gouvernements européens après les attentats du 11 septembre. Les compagnies vont ainsi bénéficier de la couverture des risques de guerre et de terrorisme que les assureurs commerciaux leur refusaient depuis cette date.

Ces attentats ont coûté 4 milliards de dollars aux assureurs aviation dans le monde, soit plus de deux années de chiffre d'affaires, a indiqué lundi 1er juillet Jacques Mercier, président du comité des assureurs transport à la Fédération française des sociétés d'assurances, au cours d'une conférence de presse.

INDUSTRIE

■ **DEGUSSA : les autorités européennes de la concurrence** vont imposer au chimiste de spécialités allemand une amende de 100 millions d'euros pour entente dans le secteur des acides aminés, affirme mardi le *Handelsblatt*. Le franco-allemand Aventis et le japonais Nippon Soda devraient payer des sommes moindres en raison de leur coopération au cours de l'enquête.

■ **BRIDGESTONE : le numéro un japonais des pneumatiques** devrait multiplier au moins par quatre son bénéfice net pour l'exercice 2002 grâce à un très important volume d'exportations vers les Etats-Unis, a indiqué, mardi, le quotidien économique *Nikkei*.

SERVICES

■ **AT & T : l'opérateur américain de télécommunications** a obtenu le feu vert des banques (notamment Citibank, Credit Suisse First Boston, Goldman Sachs et JP Morgan) pour une nouvelle ligne de crédit de 4 milliards de dollars, qui permettra de faire face au remboursement de la dette à court terme pour 2002. L'action du groupe a enregistré, lundi, une baisse de 6,26 %, à 10,03 dollars.

■ **EURONEWS : la société audiovisuelle publique russe VGTRK** veut acquérir 20 % de la chaîne européenne d'informations en continu, a indiqué lundi, son vice-président au quotidien russe *Kommersant*. En décembre 2001, le britannique ITN avait annoncé la mise en vente de sa participation de 49 % dans Euronews.

■ **SNCF : la direction de la société nationale de chemins de fer a convié, mercredi,** l'ensemble des organisations syndicales à une table ronde sur *la « conflictualité »*, destinée à réduire le nombre des grèves, en forte baisse depuis une dizaine d'années mais de moins en moins bien supportées par les usagers.

FINANCES

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la banque française et la société de Bourse chinoise Xiangcai Securities** ont déposé une demande pour la création d'une société commune à Shanghaï d'une valeur de 500 millions de yuans (61,63 millions d'euros). Cette demande est la première parvenue à la commission chinoise de réglementation boursière depuis l'entrée en vigueur, lundi, des nouvelles règles permettant la création de sociétés de Bourse sino-étrangères.

■ **CRÉDIT : le montant global des crédits à la consommation a dépassé en France** le seuil de 100 milliards d'euros en 2001, avec une hausse de 5,3 % des encours. Cette hausse s'est montée en moyenne à 9 % chaque année entre 1995 et 2000, indique une étude de la société Cofidis parue lundi. Le marché est resté porté par les prêts personnels (47,2 milliards d'euros), qui ont progressé de 7,5 % en 2001.

LA TENDANCE FINANCIÈRE

WorldCom fait plonger le Nasdaq

L'INDICE des valeurs technologiques américaines a beaucoup souffert, lundi 1er juillet, de la reprise de la cotation de WorldCom sur le Nasdaq, qui avait été interrompue depuis mercredi après la découverte des malversations comptables du groupe américain de télécommunications *(lire page 20)*. En une journée, l'action WorldCom a perdu 92,77 % de sa valeur, pour finir à 6 cents. Elle a entraîné dans sa chute la deuxième entreprise américaine de services informatiques, EDS Corp., qui a perdu 18 %, car elle possède d'importantes créances sur Worldcom. L'indice composite du Nasdaq a du coup chuté de 4,06 %, pour rejoindre son niveau le plus faible depuis cinq ans, à 1 403,80 points.

L'indice des valeurs de biotechnologies cotées sur le Nasdaq a abandonné 8,94 %, à 464,43 points, sous la pression de deux valeurs : la firme Alkermes, qui, à 5,15 dollars, a chuté de 67,83 %, a par contagion fait perdre 8,4 % au titre du leader du secteur, Amgen, qui a fini à 38,36 dollars. La Food & Drug Administration (FDA) n'a pas autorisé la commercialisation d'un médicament pour le traitement de la schizophrénie mis au point par Alkermes avec Johnson & Johnson.

En perte aussi, mais moindre (– 1,44 %, à 9 109,79 points), le Dow Jones a résisté en partie grâce à l'action du conglomérat 3M (+ 3,58 %, à 127,40 dollars), qui attend pour le deuxième trimestre un résultat meilleur que prévu.

Les marchés d'Europe ont été plus calmes. L'indice CAC 40 a fini sur une note quasi stable (– 0,02 %, à 3 897,37 points), grâce à la hausse de 25,34 % de l'action France Télécom due à la spéculation sur une éventuelle renationalisation de l'opérateur *(lire page 19)*, et à la hausse de 9,23 % du titre Vivendi Universal sur fond de départ de son PDG *(page 18)*.

Le repli régulier des marchés d'actions a convaincu la banque d'affaires Merrill Lynch d'abaisser ses objectifs de fin d'année pour les indices Standard & Poor's 500 (de 1 200 à 1 050 points), DJ Euro Stoxx 50 (de 3 800 à 3 400 points), et Footsie à Londres (de 5 500 à 5 000 points).

Cécile Prudhomme

INDICE NASDAQ

En points à New York

Source : Bloomberg

Les banquiers doivent faire face à une série de scandales

CHRONIQUE DES MARCHÉS

LES MAUVAISES NOUVELLES ne cessent de s'accumuler pour les banquiers. Le président du Crédit suisse est sur la sellette, tandis que celui du Santander Central Hispano est dans le collimateur de la justice espagnole. Par ailleurs, certains fonds de retraite américains menacent de retirer leurs fonds des banques d'affaires.

LE PRÉSIDENT DU CRÉDIT SUISSE MENACÉ

Lukas Mühlemann, président du Crédit suisse, va-t-il subir le même sort que Jean-Marie Messier ? Le conseil d'administration du Credit Suisse Group (CSG) devait tenir une réunion extraordinaire, mardi 2 juillet, pour discuter du sort du président de la deuxième banque helvétique, selon l'édition du dimanche 30 juin du *SonntagsZeitung*. La banque s'est refusée à tout commentaire. M. Mühlemann, qui cumule les fonctions de président et de directeur général, pourrait être remplacé par une direction bicéphale, Walter Kielholz, président du réassureur Swiss Re, comme président du conseil d'administration, et Oswald Grübel, ancien responsable de la gestion de fortune au Crédit suisse, comme directeur général.

Jusqu'à présent, le conseil d'administration du Crédit suisse avait toujours soutenu Lukas Mühlemann. Pourtant, le président de la banque helvétique fait l'objet, comme ses collègues, d'une procédure judiciaire concernant sa responsabilité éventuelle dans la spectaculaire faillite de Swissair. Parallèlement, en tant qu'ancien administrateur de la banque argentine BGN, dans le collimateur de la justice argentine, il est soupçonné d'avoir organisé une fuite massive de capitaux.

Depuis son arrivée à la tête de la banque, il y a cinq ans, M. Mühlemann a vu la valeur boursière de cet établissement fondre de 12 milliards de francs suisses (8,17 milliards d'euros), passant de 60 milliards de francs suisses en 1997 à 56 milliards en 2002 (selon les cours de lundi 1er juillet). Pour noircir encore plus le tableau, la note Crédit suisse a été dégradée de AA à A par l'agence Moody's.

L'ACTION CRÉDIT SUISSE

En francs suisses à Zurich

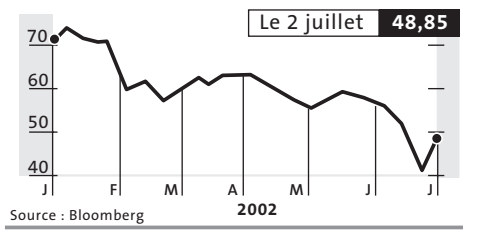

Source : Bloomberg

LE PRÉSIDENT DU SCH AU BANC DES ACCUSÉS

Emilio Botin, président du Santander Central Hispano (SCH), la première banque espagnole, et l'un des hommes les plus riches du pays pourraient se retrouver sur le banc des accusés, avec quatre anciens dirigeants de la banque, après avoir été mis en cause par un juge d'instruction dans une affaire de fraude fiscale. Après dix ans d'instruction, le juge de l'Audience nationale (principale instance pénale en Espagne) Teresa Palacios a rendu publique, vendredi 28 juin, une ordonnance mettant en cause M. Botin et quatre anciens responsables bancaires pour avoir incité 138 clients à la fraude fiscale, alors qu'ils étaient à la tête du Banco Santander, avant sa fusion, en 1999, avec le Central Hispano. Cette fusion a donné naissance au BSCH, puis au SCH. De 1987 à 1991, le groupe Santander aurait commercialisé 9 566 produits financiers qui ont représenté un manque à gagner pour le fisc de 872,18 millions d'euros, ajoute l'ordonnance. Le juge estime donc que les cinq responsables incriminés sont impliqués dans un délit de fraude fiscale, pour avoir commercialisé un tel produit, et de faux en écriture, pour n'avoir pas remis aux autorités les véritables identités des détenteurs des cessions de crédits. Le SCH, qui va présenter un recours contre la déclaration du juge Palacios, affirme que le Santander a agi *« dans la plus stricte légalité »*.

LES FONDS DE RETRAITE AMÉRICAINS MENACENT

Suite aux scandales Enron, Tyco, WorldCom, liés à des manipulations comptables, qui ont entraîné de lourdes pertes pour les fonds de retraite américains, trois de ces fonds, totalisant des actifs de 250 milliards de dollars, menacent de retirer leurs placements de banques d'affaires et de gestionnaires de portefeuille, si ces derniers ne révisaient pas leurs mauvaises pratiques, rapporte l'édition en ligne du *Financial Times* lundi 1er juillet. Les deux plus importants fonds de retraite de Californie, qui gèrent ensemble 75 milliards de dollars d'actifs, ont perdu plus de 850 millions de dollars dans le seul scandale WorldCom.

Les responsables de ces fonds installés à New York, en Californie et en Caroline du Nord souhaitent limiter l'influence que les banquiers d'affaires exercent sur leurs analystes boursiers. Les banquiers qui ne se plieront pas à ces nouvelles consignes seront sanctionnés par les investisseurs, qui leur retireront ainsi de fortes commissions.

Pascale Santi avec AFP

LES BOURSES DANS LE MONDE 2/7, 12h01

Pays	Indice	Dernier cours		% var.	Maxi 2002		Mini 2002		PER
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	4271,79	2/7	-2,18	5467,31	19/3	3946,69	26/6	20,30
	Euro Neu Markt Price IX	628,13	2/7	-2,77	1212,43	4/1	607,72	26/6	
AUTRICHE	Austria traded	1245,31	2/7	-1,07	1368,18	2/5	1109,88	9/1	13,80
BELGIQUE	Bel 20	2493,08	2/7	-1,69	2906,75	24/4	2340,59	26/6	12,60
DANEMARK	Horsens Bnex	243,60	2/7	-0,78	280,92	26/3	220,72	24/6	15,00
ESPAGNE	Ibex 35	6791,40	2/7	-1,48	8608,50	4/1	6433,60	26/6	16,40
FINLANDE	Hex General	5944,93	2/7	-1,88	9224,38	4/1	5369,91	26/6	15,20
FRANCE	CAC 40	3800,66	2/7	-2,48	4720,04	4/1	3561,23	26/6	17,90
	Mid CAC	1844,53	2/7	-0,56	2176,89	2/4	1792,77	26/6	15,30
	SBF 120	2659,80	2/7	-2,44	3263,90	28/3	2506,37	26/6	17,90
	SBF 250	2554,11	2/7	-1,51	3081,89	28/3	2410,80	26/6	18,00
	Indice second marché	2338,77	2/7	-0,20	2567,01	15/5	2281,86	26/6	13,90
	Indice nouveau marché	718,60	2/7	-1,13	1175,41	7/1	679,86	26/6	
GRÈCE	ASE General	2189,40	2/7	-1,33	2655,07	3/1	2160,28	16/4	16,30
IRLANDE	Irish Overall	4644,68	2/7	-0,97	6085,02	18/1	4611,79	20/3	11,70
ITALIE	Milan Mib 30	27709,00	2/7	-1,16	33548,00	17/4	26091,00	26/6	18,50
LUXEMBOURG	Lux Index	1032,86	1/7	0,03	1169,47	14/1	821,61	30/4	15,90
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	427,93	2/7	-2,51	531,45	18/4	395,17	26/6	15,30
PORTUGAL	PSI 20	6699,08	2/7	-0,93	7998,50	4/1	6678,70	26/6	15,50
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4611,40	2/7	-1,59	5362,29	4/1	4442,89	26/6	15,80
	FTSE techMark 100 index	845,28	2/7	-2,66	1569,61	4/1	822,42	26/6	134,90
SUÈDE	OMX	605,88	2/7	-0,56	878,88	4/1	554,84	26/6	21,00
EUROPE									
HONGRIE	Bux	7412,61	2/7	-1,39	9019,42	7/5	7052,97	3/1	10,00
ISLANDE	ICEX 15	1279,49	1/7	-2,26	1413,85	21/3	1142,61	7/1	
POLOGNE	WSE Wig index	14040,22	2/7	-0,91	16423,34	25/1	13842,30	2/1	208,00
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	398,20	2/7	-2,33	479,39	10/5	384,60	2/1	
RUSSIE	RTS	361,78	1/7	2,26	425,42	20/5	267,70	3/1	
SUISSE	Swiss market	5873,30	2/7	-1,87	6740,60	17/5	5490,50	26/6	17,20
TURQUIE	National 100	9265,20	2/7	-3,13	15071,83	8/1	8535,91	26/6	10,60
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	370,74	1/7	5,73	471,33	6/2	267,73	14/6	20,80
BRÉSIL	Bovespa	10892,46	1/7	-2,21	14495,28	18/3	10246,95	24/6	8,20
CANADA	TSE 300	7145,61	28/6	1,02	7992,70	7/3	7003,68	27/6	19,40
CHILI	Ipsa	86,86	2/7	-0,41	102,37	4/1	86,98	26/6	14,70
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	9109,79	1/7	-1,44	10673,09	19/3	8926,57	26/6	19,20
	Nasdaq composite	1403,80	1/7	-4,06	2098,87	9/1	1375,53	26/6	37,60
	Nasdaq 100	998,17	1/7	-5,06	1710,22	9/1	979,86	26/6	35,30
	Wilshire 5000	9168,49	1/7	-2,30	10983,40	19/3	9031,73	26/6	
	Standards & Poors 500	968,65	1/7	-2,14	1176,96	7/1	952,91	26/6	18,70
MEXIQUE	IPC	6363,05	1/7	-1,52	7611,12	11/4	6104,56	26/6	11,30
ASIE-OCÉANIE									
AUSTRALIE	All ordinaries	3159,20	2/7	-0,52	3443,89	14/2	3124,50	26/6	15,70
CHINE	Shangaï B	148,59	1/7	-1,46	171,72	4/1	121,08	23/1	17,30
	Shenzen B	235,76	1/7	-1,13	265,91	4/1	182,42	23/1	17,60
CORÉE DU SUD	Composite	742,72	28/6	4,55	943,53	22/4	690,35	2/1	
HONG KONG	Hang Seng	10491,76	2/7	-1,01	12020,45	17/5	10291,16	26/6	15,10
	All ordinaries	4676,42	2/7	-0,85	5277,35	17/5	4548,50	7/2	
INDE	Bombay SE 30	398,08	1/7	1,43	415,77	5/4	339,26	1/1	1,40
ISRAËL	Tel Aviv 100	355,95	1/7	-0,40	468,92	7/1	340,29	24/6	
JAPON	Nikkei 225	10622,32	2/7	0,25	12081,42	27/5	9420,84	6/2	25,30
	Topix index	1029,05	2/7	0,04	1144,02	27/5	921,08	6/2	31,70
MALAISIE	KL composite	743,36	2/7	2,58	816,94	23/4	681,50	2/1	16,30
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	753,54	2/7	0,06	786,14	18/6	735,65	26/4	
SINGAPOUR	Straits Time	1552,73	2/7	0,15	1848,98	5/3	1520,09	26/6	
TAÏWAN	Weighted	4995,08	2/7	0,52	6484,93	22/4	5048,31	27/6	17,50
THAILANDE	Thaï SE	390,78	2/7	0,43	430,67	14/6	302,38	2/1	
AFRIQUE									
AFRIQUE DU SUD	All share	10815,08	24/6	0,00	11665,33	22/5	10138,29	30/1	10,10
COTE D'IVOIRE	BRVM	70,50	28/6		77,38	2/1	69,58	28/5	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Mardi 2 juillet 12h01

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
EURO STOXX 50	3057,90	-2,35
AUTOMOBILE	211,99	-1,87
BANQUES	256,86	-2,34
PRODUIT DE BASE	194,90	-0,66
CHIMIE	340,65	-0,94
TÉLÉCOMMUNICATIONS	284,49	-2,17
CONSTRUCTION	223,19	0,04
CONSOMMATION CYCLIQUE	110,96	-3,15
PHARMACIE	397,59	-1,12
ÉNERGIE	333,16	-0,07
SERVICES FINANCIERS	195,73	-2,31
ALIMENTATION ET BOISSON	236,04	-0,31
BIENS D'ÉQUIPEMENT	317,81	-1,59
ASSURANCES	253,50	-2,67
MÉDIAS	179,68	-10,58
BIENS DE CONSOMMATION	334,73	-1,85
COMMERCE ET DISTRIBUTION	275,62	-0,93
HAUTE TECHNOLOGIE	298,73	-3,42
SERVICES COLLECTIFS	266,00	-1,66

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	17,98	-2,28
AEGON NV	NL	20,30	-2,87
AIR LIQUIDE	FR	154,60	-0,71
ALCATEL A	FR	6,92	-5,98
ALLIANZ N	AL	192,26	-3,87
AVENTIS	FR	67,85	-1,38
AXA	FR	17,46	-3,85
BASF AG	AL	46,13	-0,58
BAYER	AL	31,89	-2,03
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	31,60	-3,36
BBVA	ES	10,94	-3,19
BNP PARIBAS	FR	52,25	-5,60
BSCH	ES	7,94	-1,85
CARREFOUR	FR	54,75	-0,90
DAIMLERCHRYSLER N	AL	47,40	-2,03
DANONE	FR	140,00	0,21
DEUTSCHE BANK AG	AL	69,40	-2,16
DEUTSCHE TELEKOM	AL	9,95	-2,07
E.ON	AL	57,99	-2,13
ENDESA	ES	14,15	-1,39
ENEL	IT	5,73	-1,72
ENI SPA	IT	16,58	-1,66
FORTIS	BE	20,69	-3,45
FRANCE TELECOM	FR	11,34	-4,06
GENERALI ASS.	IT	23,85	-1,53
ING GROEP CVA	NL	24,95	-3,03
KONINKLIJKE AHOLD	NL	19,73	-7,11
L'OREAL	FR	79,60	0,06
LVMH	FR	49,33	-2,22
MUENCHENER RUECKV	AL	232,20	-1,95
NOKIA OYJ	FI	14,12	-3,42
PINAULT PRINTEMPS	FR	118,60	-0,67
REPSOL YPF	ES	11,80	-2,96
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	26,61	-4,31
ROYAL DUTCH PETROL	NL	56,25	-0,71
RWE	AL	39,50	-1,79
SAINT GOBAIN	FR	45,03	-0,04
SANOFI-SYNTHELABO	FR	60,30	0,50
SANPAOLO IMI	IT	9,97	-1,09
SIEMENS	AL	58,92	-2,61
SOCIETE GENERALE A	FR	65,55	-2,16
SUEZ	FR	25,45	-4,65
TELECOM ITALIA	IT	7,83	-1,63
TELEFONICA	ES	8,29	-2,93
TIM	IT	4,11	-1,91
TOTAL FINA ELF	FR	164,40	0,31
UNICREDITO ITALIAN	IT	4,64	-1,07
UNILEVER CVA	NL	66,55	-0,75
VIVENDI UNIVERSAL	FR	17,43	-27,07
VOLKSWAGEN	AL	46,43	-4,27

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

FRANCFORT

1/7 : 110 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
BLUE C CONSULTING	0,09	50,00
INFOMATEC	0,03	50,00
HELKON MEDIA	0,41	36,67
THE FANTASTIC CORP	0,15	36,36
RTV FAMILY ENTNTM	0,33	26,92
ABACHO	0,20	25,00
CARRIER ONE	0,05	25,00
Plus mauvaises performances		
HERZOG TELECOM	0,14	-76,67
COMROAD	0,08	-55,56
BRAIN INTL SOFT	0,70	-47,37
PIXELNET	0,16	-42,86
SOFTMATIC AG	0,03	-40,00
BUCH DE INTERNET	0,52	-38,82
LINTEC INF TECHNO	1,95	-32,53

TOKYO

2/7 : 670 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (¥)	% var.
Meilleures performances		
SHINTOM	3,00	50,00
RISO KYOIKU I02 WI	165000,00	43,48
RISO KYOIKU	214000,00	16,30
NIPPON GEAR	129,00	15,18
HIMARAYA	295,00	13,46
CS GROUP N	3900,00	13,04
KAWAGUCHI CHEMICAL	109,00	10,10
Plus mauvaises performances		
TOYO TAKASAGO BAT	59,00	-18,06
DAIWA HEAVY INDUST	95,00	-10,38
PLAS-TECH	52,00	-10,34
TOYO ENGINEERING	145,00	-9,38
TOSCO	40,00	-9,09
HEISEI POLYMER	75,00	-8,54
OYE KOGYO	54,00	-8,47

LONDRES

1/7 : 2020 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (£)	% var.
Meilleures performances		
BRITISH BIOTECH PL	0,08	15,38
SCOOT.COM	0,01	11,11
EGG	1,69	8,17
IMPERIAL TOB NEW	11,13	7,33
EMI GROUP	2,66	6,83
ARRIVA PLC	3,50	6,63
GRANADA	1,18	5,83
Plus mauvaises performances		
BATM ADVANCED COMM	0,16	-20,00
ENERGIS	0,01	-15,44
XSTRATA	7,91	-6,89
CARPHONE WAREHOUSE	0,84	-6,67
BOOKHAM TECHNOLOGY	0,70	-6,04
KINGSTON COMM.	0,70	-4,44
MISYS PLC	2,32	-4,24

PARIS

1/7 : 161 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
FRANCE TELECOM	11,82	25,34
VIVENDI UNIVERSAL	23,90	9,23
EASY ETF EURO MEDI	204,75	7,76
ORANGE	5,00	7,30
RHODIA	9,21	7,22
DOW JONES STOXX 50	31,00	6,90
TRACKS EUROPE FIN	47,60	6,73
Plus mauvaises performances		
CARBONE LORRAINE	29,52	-6,58
EURO DISNEY	0,72	-6,49
BUSINESS OBJECTS	28,00	-5,56
COMPLETEL EUROPE	0,19	-5,00
OBERTHUR CARD SYST	2,98	-4,49
BULL	0,45	-4,26
AVENTIS	68,80	-4,11

NEW YORK

Séance du 1/7

NYSE

1414 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
3M	127,40	3,58
AM INTL GRP	67,12	-1,63
ALCOA	33,00	-0,45
AOL TIME WARNER	13,51	-8,16
AMERICAN EXPRESS	37,11	2,18
AT & T	10,03	-6,26
BANK OF AMERICA	69,25	-1,58
BOEING CO	44,60	-0,89
BRISTOL MYERS SQUI	25,79	0,35
CATERPILLAR	48,00	-1,94
CITIGROUP	38,49	-0,67
COCA-COLA	56,35	0,62
COLGATE PALMOLIVE	51,68	3,26
DOW CHEMICAL	34,53	0,44
DUPONT DE NEMOURS	44,46	0,14
EASTMAN KODAK	28,21	-3,29
EXXON MOBIL	40,65	-0,66
FORD MOTOR	15,52	-3,00
GENERAL ELECTRIC	28,45	-2,07
GENERAL MOTORS	50,82	-4,92
GILLETTE CO	34,18	0,92
HEWLETT PACKARD	15,10	-1,18
HOME DEPOT INC	35,55	-3,21
HONEYWELL INTL	34,32	-2,58
IBM	67,60	-6,11
INTL PAPER	42,85	-1,68
JOHNSON & JOHNSON	50,50	-3,37
J.P.MORGAN CHASE	31,36	-7,55
LUCENT TECHNOLOGIE	1,63	-1,81
MC DONALD'S CORP	28,10	-1,23
MERCK AND CO	48,75	-3,73
MOTOROLA	14,30	-0,83
NORTEL NETWORKS	2,20	3,77
PEPSICO	49,02	1,70
PFIZER INC	33,90	-3,14
PHILIP MORRIS COS	44,96	2,93
PROCTER AND GAMBLE	90,03	0,82
SBC COMMUNICATIONS	29,96	-1,77
TEXAS INSTRUMENTS	23,45	-1,05
UNITED TECHNOLOGIE	66,32	-2,33
VERIZON COMM	38,24	-4,76
WAL-MART STORES	54,40	-1,11
WALT DISNEY COMPAN	18,36	-2,86

NASDAQ

2976 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
ALTERA CORP	12,72	-6,47
AMAZON.COM	13,55	-16,62
AMGEN INC	38,36	-8,40
APPLIED MATERIALS	18,06	-5,05
BED BATH & BEYOND	37,02	-1,91
CISCO SYSTEMS	13,09	-6,16
COMCAST A SPECIAL	23,05	-3,31
CONCORD EFS	29,89	-0,83
DELL COMPUTER	25,16	-3,75
EBAY	58,56	-4,97
FLEXTRONICS INTL	5,88	-17,53
GEMSTAR TV GUIDE	5,04	-6,49
GENZYME	18,04	-6,24
IMMUNEX	20,97	-6,13
INTEL CORP	17,54	-4,00
INTUIT	47,63	-4,20
JDS UNIPHASE	2,56	-4,12
LINEAR TECHNOLOGY	30,24	-3,79
MAXIM INTEGR PROD	36,18	-5,61
MICROSOFT	52,66	-3,73
ORACLE CORP	9,00	-4,96
PAYCHEX	29,73	-4,99
PEOPLESOFT INC	14,34	-3,63
QUALCOMM INC	26,43	-3,86
SIEBEL SYSTEMS	13,36	-6,05
SUN MICROSYSTEMS	4,72	-5,79
VERITAS SOFTWARE	19,12	-3,39
WORLDCOM	0,06	-14,29
XILINX INC	20,68	-7,80
YAHOO INC	13,63	-7,66

MARCHÉ DES CHANGES 2/7, 12h01

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,83510	**0,98985**	1,52780	0,67365
TOKYO (¥)	119,73000		**118,56000**	183,00195	80,66690
PARIS (€)	1,00960	0,84310		1,54305	0,68010
LONDRES (£)	0,65435	0,54645	**0,64820**		0,44080
ZURICH (FR. S.)	1,48530	1,24050	**1,47035**	2,26910	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4270	7,4292
COURONNE NORVÉG.	7,3640	7,3720
COURONNE SUÉDOISE	9,0782	9,0812
COURONNE TCHÉQUE	29,2495	29,3506
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7454	1,7494
DOLLAR CANADIEN	1,4972	1,4979
DOLLAR HONGKONG	7,6478	7,6578
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0148	2,0171
FORINT HONGROIS	242,9643	243,2804
LEU ROUMAIN	33008,0000	33074,0000
ROUBLE	30,7950	31,0950

EURO à 6 mois

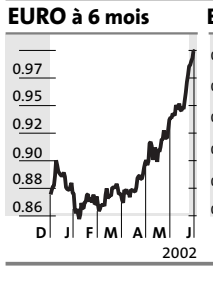

EURO à 5 jours

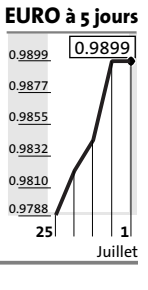

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 2/7

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,34	3,44	5,04	5,33
ROYAUME-UNI	3,73	4,15	5,08	4,90
ITALIE	3,34	3,44	5,20	5,57
ALLEMAGNE	3,34	3,44	4,95	5,35
JAPON	0,05	0,07	1,19	1,95
ÉTATS-UNIS	1,92	1,86	4,88	5,71
SUISSE	1,07	1,23	3,19	3,80

MARCHÉS A TERME LE 2/7, 12h01

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	7/2	3845,50	3811,50	349607
EURO NOTIO.	9/2	0,00	88,71	1
EURO ST. 50	9/2	3089,00	3070,00	1422
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	9/2	107,48	107,49	720746
LONDRES				
EURIBOR 3M.	9/2	96,50	96,49	422241
NEW YORK				
DOW JONES	9/2	9275,00	9100,00	28033
S. & POORS	9/2	990,00	970,00	538728

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,60 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,05 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,05 %
usure	8,07 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	6,04 %
usure	8,05 %
Crédit consommation (- de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	17,35 %
usure	23,13 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	13,98 %
usure	18,64 %
Crédit consommation (+ de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	8,70 %
usure	11,60 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,76 %
usure taux variable	7,68 %
moyenne taux fixe	6,31 %
usure taux fixe	8,41 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

MARDI 2 JUILLET 12h01

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10050,00	-2,24
OR FIN LINGOT	10190,00	-0,88
ONCE D'OR EN DOLLAR	312,10	-2,01
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	57,40	0,53
PIÈCE 20 FR. SUISSE	57,00	-3,06
PIÈCE UNION LAT. 20	57,00	-3,06
PIÈCE 10 US$	193,25	0,00
PIÈCE 20 US$	375,00	1,28
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	380,00	-0,07

DENRÉES

MARDI 2 JUILLET 12h01

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	320,00	2,24
CACAO ($ NEW YORK)	1667,00	14,02
CAFE (£ LONDRES)	526,00	0,19
COLZA (€ PARIS)	228,00	-0,22
MAÏS ($ CHICAGO)	251,50	3,29
ORGE (£ LONDRES)	61,35	0,65
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	0,91	0,00
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	196,00	1,87
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	171,20	3,01

MÉTAUX

MARDI 2 JUILLET 12h01

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	1369,50	0,07
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	1390,52	0,20
CUIVRE COMPTANT ($)	1665,25	-0,27
CUIVRE À 3 MOIS ($)	1684,00	-0,16
ETAIN COMPTANT ($)	4401,50	-0,47
ETAIN À 3 MOIS ($)	4440,00	-0,36
NICKEL COMPTANT ($)	7252,00	1,61
NICKEL À 3 MOIS ($)	7275,00	1,56
PLOMB COMPTANT ($)	450,00	-0,44
PLOMB À 3 MOIS ($)	459,00	-0,45
ZINC COMPTANT ($)	806,00	0,12
ZINC À 3 MOIS ($)	824,00	0,21
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	4,88	0,62
PLATINE À TERME ($)	530,50	-1,27

PÉTROLE

MARDI 2 JUILLET 12h01

	Cours	% var.
BRENT (LONDRES)	25,53	0,31
WTI (N

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Mardi 2 juillet 11h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	**38,62**	40,58	**-4,83**	-5,41	**49,00**	37,47	**1,05**	12040
AFFINE	**39,00**	39,00	**n/d**	5,69	**40,05**	30,34	**1,40**	3610
AGF	**45,72**	46,19	**-1,02**	-15,17	**58,50**	41,60	**2,00**	12592
AIR FRANCE GPE NOM	**16,82**	17,12	**-1,75**	2,31	**21,19**	14,52	**0,22**	3112
AIR LIQUIDE	**154,90**	155,70	**-0,51**	10,71	**159,00**	133,15	**3,20**	12007
ALCATEL A	**7,11**	7,36	**-3,40**	-62,96	**21,62**	6,74	**0,16**	13000
ALCATEL O	**1,89**	1,92	**-1,56**	-75,51	**9,62**	1,71	**0,10**	13015
ALSTOM	**10,60**	11,05	**-4,07**	-9,24	**15,24**	9,20	**0,55**	12019
ALTRAN TECHNO. #	**30,20**	30,00	**0,67**	-40,49	**66,40**	28,00	**0,20**	3463
ARBEL#	**3,59**	3,84	**-6,51**	15,80	**7,50**	2,92	**0,53**	3588
AREVA CIP	**181,00**	180,10	**0,50**	13,47	**201,00**	160,00	**22,85**	4524
ASF	**27,35**	27,48	**-0,47**	n/d	**28,20**	25,00	**n/d**	18415
ATOS ORIGIN	**63,10**	65,00	**-2,92**	-14,20	**94,40**	56,20	**n/d**	5173
AVENTIS	**67,90**	68,80	**-1,31**	-14,85	**85,95**	62,75	**0,58**	13046
AXA	**17,60**	18,16	**-3,08**	-25,01	**26,09**	15,91	**0,56**	12062
BACOU DALLOZ	**110,00**	112,00	**-1,79**	25,00	**138,00**	83,30	**0,90**	6089
BAIL INVESTIS.CA	**132,30**	131,70	**0,46**	9,24	**147,00**	122,50	**7,58**	12018
BEGHIN SAY	**39,90**	39,71	**0,48**	-2,20	**45,90**	38,50	**n/d**	4455
BIC	**39,21**	39,81	**-1,51**	2,21	**44,66**	35,51	**0,36**	12096
BNP PARIBAS	**52,80**	55,35	**-4,61**	5,07	**61,85**	49,77	**1,20**	13110
BOLLORE	**242,90**	243,80	**-0,37**	1,12	**262,00**	230,00	**3,00**	12585
BOLLORE INV.	**47,00**	44,24	**6,24**	-8,47	**55,00**	43,00	**0,25**	3929
BONGRAIN	**48,58**	48,20	**0,79**	7,95	**59,80**	41,70	**1,45**	12010
BOUYGUES	**27,95**	28,06	**-0,39**	-24,04	**38,95**	25,32	**0,36**	12050
BOUYGUES OFFS.	**59,65**	59,60	**0,08**	48,93	**59,70**	38,60	**1,10**	13070
BULL#	**0,46**	0,45	**2,22**	-62,60	**1,36**	0,40	**n/d**	5260
BURELLE (LY)	**65,00**	65,00	**n/d**	30,96	**68,00**	49,63	**0,60**	6113
BUSINESS OBJECTS	**26,99**	28,00	**-3,61**	-28,12	**51,00**	22,50	**n/d**	12074
CANAL +	**3,65**	3,61	**1,11**	1,95	**3,90**	3,43	**0,18**	12546
CAP GEMINI	**39,97**	42,00	**-4,83**	-50,71	**90,70**	39,35	**0,40**	12533
CARBONE-LORRAINE	**29,89**	29,52	**1,25**	-0,36	**39,48**	28,60	**0,80**	3962
CARREFOUR	**54,65**	55,25	**-1,09**	-6,42	**58,80**	45,80	**0,56**	12017
CASINO GUICH.ADP	**62,00**	62,40	**-0,64**	-0,80	**67,30**	56,05	**1,58**	12113
CASINO GUICHARD	**85,90**	86,20	**-0,35**	-0,86	**89,90**	75,05	**1,54**	12558
CASTORAMA DUB.(LI)	**64,05**	64,60	**-0,85**	10,71	**68,50**	54,25	**0,76**	12420
CEGID (LY)	**61,90**	62,60	**-1,12**	-20,99	**90,50**	52,70	**2,30**	12470
CEREOL	**31,60**	32,45	**-2,62**	11,07	**36,40**	28,00	**n/d**	4456
CERESTAR	**30,55**	31,00	**-1,45**	-0,81	**33,06**	30,11	**n/d**	4457
CFF.RECYCLING	**44,00**	43,50	**1,15**	10,00	**49,88**	38,50	**2,08**	3905
CHARGEURS	**27,05**	27,35	**-1,10**	8,24	**30,66**	22,34	**3,00**	13069
CHRISTIAN DIOR	**37,75**	38,50	**-1,95**	9,51	**47,63**	32,50	**0,50**	13040
CIC -ACTIONS A	**127,20**	127,70	**-0,39**	5,56	**135,00**	118,70	**2,36**	12005
CIMENTS FRANCAIS	**49,90**	49,51	**0,79**	3,95	**53,50**	46,20	**1,40**	12098
CLARINS	**59,85**	59,80	**0,08**	-5,59	**72,50**	56,20	**1,10**	13029
CLUB MEDITERRANEE	**31,90**	32,78	**-2,68**	-22,19	**56,40**	29,70	**1,00**	12156
CNP ASSURANCES	**40,66**	41,31	**-1,57**	13,89	**43,98**	33,60	**1,39**	12022
COFACE SVN CA	**60,40**	60,20	**0,33**	27,42	**64,00**	46,40	**1,47**	12099
COFLEXIP	**108,70**	111,70	**-2,69**	-31,63	**172,00**	108,70	**0,31**	13064
COLAS	**72,50**	72,10	**0,55**	14,44	**75,95**	62,00	**2,80**	12163
CONTIN.ENTREPR.	**43,60**	43,70	**-0,23**	-2,46	**46,90**	38,02	**0,70**	3664
CREDIT AGRICOLE	**21,75**	22,80	**-4,61**	22,25	**24,70**	17,58	**0,55**	4507
CRED.FON.FRANCE	**16,00**	15,85	**0,95**	10,04	**16,30**	13,05	**0,40**	12081
CREDIT LYONNAIS	**45,29**	45,00	**0,64**	20,77	**48,80**	36,14	**0,75**	18420
CS COM.ET SYSTEMES	**8,90**	8,90	**n/d**	7,22	**12,25**	7,60	**n/d**	7896
DAMART	**101,10**	97,90	**3,27**	25,43	**109,90**	79,50	**3,80**	12049
DANONE	**140,70**	139,70	**0,72**	2,70	**150,40**	125,20	**2,06**	12064
DASSAULT-AVIATION	**340,30**	344,90	**-1,33**	7,35	**425,00**	284,90	**6,50**	12172
DASSAULT SYSTEMES	**44,20**	45,05	**-1,89**	-18,14	**59,40**	38,20	**0,33**	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	**15,30**	15,10	**1,32**	6,25	**16,90**	13,00	**0,55**	12423
DEVEAUX(LY)#	**70,00**	70,00	**n/d**	-13,04	**78,00**	66,40	**3,00**	6100
DIDOT-BOTTIN	**n/d**	78,75	**n/d**	29,09	**88,00**	61,10	**2,74**	3747
DMC (DOLLFUS MI)	**6,51**	7,00	**-7,00**	-13,08	**11,48**	5,80	**0,61**	12133
DYNACTION	**29,50**	30,00	**-1,67**	9,66	**32,40**	25,41	**0,50**	13035
EIFFAGE	**90,05**	91,50	**-1,58**	31,65	**97,40**	68,80	**2,10**	13045
ELECT.MADAGASCAR	**22,40**	22,40	**n/d**	-0,44	**24,95**	19,60	**n/d**	3571
ELIOR SVN SCA	**8,26**	8,70	**-5,06**	2,48	**9,88**	6,50	**0,07**	12127
ENTENIAL(EX CDE)	**32,50**	32,50	**n/d**	28,20	**35,89**	25,35	**0,54**	12093
ERAMET	**32,50**	31,30	**3,83**	-6,06	**39,80**	30,00	**0,60**	13175
ESSILOR INTL	**39,29**	40,40	**-2,75**	15,72	**45,57**	31,20	**0,41**	12166
ESSO	**84,10**	84,00	**0,12**	4,86	**96,80**	79,50	**3,25**	12066
EULER ET HERMES	**34,00**	35,67	**-4,68**	-17,79	**46,13**	33,50	**1,40**	12130
EURAZEO	**49,41**	48,75	**1,35**	-18,86	**60,80**	43,85	**1,00**	12112
EURO DISNEY SCA	**0,73**	0,72	**1,39**	-17,04	**1,21**	0,59	**n/d**	12587
EUROTUNNEL	**0,90**	0,91	**-1,10**	-20,35	**1,18**	0,84	**n/d**	12537
FAURECIA	**42,11**	43,29	**-2,73**	-28,62	**61,40**	40,05	**0,91**	12114
F.F.P. (NY)	**116,30**	115,00	**1,13**	19,83	**132,50**	94,20	**2,20**	6478
FIMALAC	**46,11**	46,69	**-1,24**	14,41	**50,50**	40,01	**1,40**	3794
FINAXA	**62,80**	65,00	**-3,38**	-20,65	**107,50**	60,00	**2,24**	3313
FONC.LYON.#	**28,50**	28,50	**n/d**	6,74	**32,60**	25,20	**1,00**	3340
FRANCE TELECOM	**11,48**	11,82	**-2,88**	-74,43	**48,16**	8,60	**1,00**	13330
FROMAGERIES BEL	**n/d**	119,00	**n/d**	19,05	**120,00**	91,80	**2,22**	12185
GALERIES LAFAYETTE	**133,00**	133,20	**-0,15**	-13,01	**168,90**	123,10	**0,90**	12124
GAUMONT #	**48,75**	47,79	**2,01**	18,32	**53,70**	39,00	**0,57**	3489
GECINA	**95,90**	97,00	**-1,13**	-4,80	**104,00**	90,00	**3,60**	13151
GENERALE DE SANTE	**16,06**	16,44	**-2,31**	11,83	**17,85**	13,71	**n/d**	4447
GEOPHYSIQUE	**35,50**	35,50	**n/d**	0,70	**50,05**	33,02	**1,22**	12016
GFI INFORMATIQUE	**7,23**	7,30	**-0,96**	-40,00	**13,34**	6,31	**0,15**	6337
GRANDVISION CA#	**17,05**	17,00	**0,29**	11,80	**20,10**	15,05	**0,30**	5297
GROUPE GASCOGNE	**75,00**	75,80	**-1,06**	1,07	**86,00**	67,75	**2,70**	12441
GROUPE PARTOUCHE #	**79,05**	78,90	**0,19**	6,46	**83,60**	63,00	**0,80**	5354
GR.ZANNIER (LY)	**90,25**	90,25	**n/d**	14,82	**91,00**	72,00	**0,73**	12472
GUYENNE GASCOGNE	**86,00**	86,50	**-0,58**	1,17	**92,95**	79,00	**1,70**	12028
HAVAS	**6,12**	6,35	**-3,62**	-24,72	**11,00**	5,30	**0,17**	12188
IMERYS	**127,50**	128,40	**-0,70**	18,27	**139,00**	98,00	**3,70**	12085
IMMEUBLES DE FCE	**n/d**	22,15	**n/d**	0,68	**25,00**	19,80	**0,30**	12037
IMMOBANQUE NOM.	**127,00**	127,00	**n/d**	n/d	**132,50**	118,00	**7,92**	5793
INFOGRAMES ENTER.	**3,85**	3,97	**-3,02**	-70,27	**15,98**	3,20	**n/d**	5257
INGENICO	**21,00**	21,80	**-3,67**	-7,07	**28,50**	18,25	**0,15**	12534
ISIS	**109,40**	106,40	**2,82**	-30,75	**177,00**	101,10	**2,40**	12000
JC DECAUX	**13,72**	14,00	**-2,00**	9,32	**15,40**	10,20	**n/d**	7791
KAUFMAN ET BROAD	**21,40**	21,33	**0,33**	29,69	**23,63**	16,21	**0,92**	12105
KLEPIERRE	**125,30**	124,00	**1,05**	16,77	**134,60**	108,20	**3,10**	12196
LAFARGE	**101,30**	100,20	**1,10**	-3,43	**111,20**	96,85	**2,30**	12053
LAGARDERE	**43,48**	44,40	**-2,07**	-7,48	**54,85**	41,70	**0,82**	13021
LEBON (CIE)	**n/d**	58,00	**n/d**	15,53	**59,00**	48,75	**2,30**	12129
LEGRAND ORD.	**131,00**	130,80	**0,15**	-9,02	**180,00**	123,00	**0,93**	12061
LEGRAND ADP	**n/d**	112,50	**n/d**	-9,27	**143,20**	110,00	**1,49**	12528
LEGRIS INDUST.	**22,06**	22,05	**0,05**	0,27	**25,39**	18,20	**0,70**	12590
LIBERTY SURF	**3,35**	3,32	**0,90**	17,54	**3,80**	2,90	**n/d**	7508
LOCINDUS	**130,10**	127,10	**2,36**	3,25	**143,90**	120,00	**8,76**	12135
L'OREAL	**79,35**	79,55	**-0,25**	-1,91	**88,30**	72,70	**0,54**	12032
LOUVRE #	**71,00**	71,50	**-0,70**	13,05	**83,40**	60,00	**1,30**	3311
LUCIA	**n/d**	13,50	**n/d**	3,84	**14,13**	10,42	**1,83**	3630
LVMH MOET HEN.	**49,79**	50,45	**-1,31**	8,94	**61,60**	42,15	**0,53**	12101
MARIONNAUD PARFUM.	**46,08**	48,05	**-4,10**	-15,29	**57,60**	43,10	**n/d**	6494
MATUSSIERE FOREST.	**7,76**	7,89	**-1,65**	-12,71	**9,85**	7,05	**0,22**	6057
MAUREL ET PROM	**21,49**	21,39	**0,47**	38,64	**24,99**	15,10	**0,91**	5107
METALEUROP	**3,20**	3,10	**3,23**	3,89	**4,90**	2,75	**0,61**	12038
MICHELIN	**39,85**	40,70	**-2,09**	7,55	**45,05**	36,28	**0,85**	12126
MONTUPET SA	**13,60**	13,50	**0,74**	30,39	**16,40**	10,50	**0,17**	3704
WENDEL INVEST.	**25,59**	25,53	**0,24**	n/d	**36,40**	23,00	**2,20**	12120
NATEXIS BQ POP.	**87,50**	88,95	**-1,63**	-9,70	**97,50**	83,50	**2,50**	12068
NEOPOST	**40,62**	41,65	**-2,47**	24,14	**44,50**	32,31	**n/d**	12056
NEXANS	**19,09**	19,50	**-2,10**	17,76	**24,90**	16,25	**n/d**	4444
NORBERT DENTRES.	**27,00**	26,81	**0,71**	20,80	**27,99**	21,52	**0,60**	5287
NORD-EST	**24,50**	25,50	**-3,92**	-9,56	**27,90**	23,32	**0,40**	12055
NRJ GROUP	**18,20**	18,50	**-1,62**	-13,08	**26,00**	17,00	**0,28**	12169
OBERTHUR CARD SYS.	**2,84**	2,98	**-4,70**	-68,26	**9,40**	2,35	**n/d**	12413
ORANGE	**4,93**	5,00	**-1,40**	-51,57	**10,74**	4,19	**n/d**	7919
OXYG.EXT-ORIENT.	**393,00**	394,00	**-0,25**	11,01	**426,00**	351,00	**15,50**	3117
PECHINEY ACT ORD A	**46,60**	46,30	**0,65**	-19,51	**63,80**	45,20	**1,00**	13290
PECHINEY B PRIV.	**44,80**	46,95	**-4,58**	-17,64	**59,60**	43,51	**1,79**	3640
PENAUILLE POLY.#	**20,55**	21,88	**-6,08**	-47,97	**45,59**	17,35	**0,28**	5338
PERNOD-RICARD	**96,25**	98,00	**-1,79**	10,63	**105,40**	82,75	**1,00**	12069
PEUGEOT	**51,50**	51,20	**0,59**	7,85	**60,80**	43,42	**1,15**	12150
PINAULT-PRINT.RED.	**119,50**	119,40	**0,08**	-17,35	**154,69**	109,50	**2,30**	12148
PLASTIC OMN.(LY)	**78,45**	78,00	**0,58**	32,96	**96,00**	59,05	**1,20**	12457
PROVIMI	**20,30**	20,70	**-1,93**	-4,78	**24,70**	19,25	**n/d**	4458
PSB INDUSTRIES LY	**83,00**	83,45	**-0,54**	-7,26	**92,70**	81,50	**3,80**	6032
PUBLICIS GR. SA #	**26,70**	27,91	**-4,34**	-10,25	**39,90**	24,51	**0,20**	13057
REMY COINTREAU	**32,16**	32,32	**-0,50**	29,31	**35,00**	24,87	**0,90**	13039
RENAULT	**45,60**	46,90	**-2,77**	15,12	**57,45**	39,30	**0,92**	13190
REXEL	**60,00**	59,80	**0,33**	-9,02	**75,40**	55,50	**2,22**	12595
RHODIA	**8,92**	9,21	**-3,15**	-0,66	**12,40**	8,11	**0,12**	12013
ROCHETTE (LA)	**12,01**	12,24	**-1,88**	-98,22	**12,35**	10,54	**n/d**	12580
ROUGIER #	**60,60**	64,00	**-5,31**	6,22	**66,50**	57,00	**3,00**	3764
ROYAL CANIN	**n/d**	144,60	**n/d**	7,50	**144,80**	133,20	**1,10**	3153
RUE IMPERIALE (LY)	**134,50**	137,10	**-1,90**	-13,22	**182,00**	117,20	**21,19**	12400
SADE (NY)	**n/d**	52,10	**n/d**	13,26	**57,50**	45,20	**2,80**	12431
SAGEM S.A.	**65,80**	66,00	**-0,30**	-4,29	**75,50**	56,15	**0,60**	7327
SAINT-GOBAIN	**45,00**	45,05	**-0,11**	6,20	**49,05**	40,25	**4,50**	12500
SALVEPAR (NY)	**57,90**	57,00	**1,58**	15,22	**58,00**	50,10	**3,05**	12435
SANOFI SYNTHELABO	**60,50**	60,00	**0,83**	-27,80	**84,30**	53,00	**0,66**	12057
SCHNEIDER ELECTRIC	**51,00**	53,60	**-4,85**	-5,55	**59,85**	48,28	**1,60**	12197
SCOR SVN	**29,25**	30,69	**-4,69**	-17,39	**46,80**	26,60	**0,30**	13030
S.E.B.	**88,50**	88,20	**0,34**	41,26	**96,05**	61,00	**2,00**	12170
SEITA	**56,00**	55,30	**1,27**	16,18	**58,00**	45,10	**0,10**	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	**16,99**	16,98	**0,06**	6,72	**18,50**	15,80	**1,48**	12599
SIDEL	**31,51**	32,65	**-3,49**	-36,98	**53,00**	30,15	**n/d**	13060
SILIC	**178,60**	179,30	**-0,39**	13,90	**189,00**	151,00	**7,10**	5091
SIMCO	**83,50**	84,90	**-1,65**	7,74	**90,00**	76,10	**2,80**	12180
SKIS ROSSIGNOL	**10,00**	9,98	**0,20**	-30,93	**15,90**	9,01	**0,28**	12041
SOCIETE GENERALE	**65,80**	67,00	**-1,79**	4,69	**81,40**	59,90	**2,10**	13080
SODEXHO ALLIANCE	**35,97**	37,33	**-3,64**	-25,07	**49,70**	32,84	**0,56**	12122
SOPHIA	**31,74**	31,90	**-0,50**	5,16	**32,98**	30,00	**1,52**	12077
SOPRA GROUP CB#	**41,25**	41,00	**0,61**	6,42	**59,20**	34,05	**0,62**	5080
SPIR COMMUNIC. #	**76,55**	76,75	**-0,26**	-1,85	**91,00**	74,00	**3,00**	13173
SR TELEPERFORMANCE	**24,08**	24,70	**-2,51**	2,46	**29,68**	21,50	**0,15**	5180
STERIA GROUPE #	**16,50**	16,50	**n/d**	-44,63	**38,80**	16,20	**0,18**	7291
SUCR.PITHIVIERS	**396,00**	395,00	**0,25**	2,80	**445,00**	361,10	**12,00**	3331
SUEZ	**25,75**	26,69	**-3,52**	-24,26	**34,90**	23,20	**0,71**	12052
TAITTINGER	**155,50**	155,80	**-0,19**	19,70	**159,50**	120,00	**11,62**	3720
TECHNIP-COFLEXIP	**106,20**	107,50	**-1,21**	-29,20	**162,90**	104,40	**3,30**	13170
TF1	**25,99**	27,42	**-5,22**	-8,45	**36,88**	24,20	**0,65**	5490
THALES	**42,93**	43,27	**-0,79**	10,78	**46,20**	36,35	**0,70**	12132
THOMSON MULTIMEDIA	**23,36**	24,27	**-3,75**	-32,28	**37,15**	20,40	**n/d**	18453
TOTAL FINA ELF	**164,70**	163,90	**0,49**	2,68	**179,40**	150,00	**3,80**	12027
TRANSICIEL #	**18,37**	18,61	**-1,29**	-47,04	**40,56**	16,40	**0,55**	6271
UBI SOFT ENTERTAIN	**16,99**	18,20	**-6,65**	-54,69	**39,97**	16,30	**n/d**	5447
UNIBAIL (CA)	**62,50**	62,70	**-0,32**	9,55	**70,90**	54,00	**1,70**	12471
UNILOG	**47,18**	48,90	**-3,52**	-30,97	**90,00**	42,21	**0,45**	3466
VALEO	**40,45**	41,50	**-2,53**	-9,70	**53,00**	40,10	**0,70**	13033
VALLOUREC	**63,50**	63,30	**0,32**	19,24	**71,40**	52,00	**1,30**	12035
VINCI	**67,90**	67,30	**0,89**	3,12	**74,90**	61,30	**1,70**	12548
VIVARTE	**141,00**	140,50	**0,36**	9,72	**144,00**	124,00	**1,98**	13041
VIVENDI ENVIRON.	**30,75**	30,49	**0,85**	-17,91	**39,20**	27,00	**0,55**	12414
VIVENDI UNIVERSAL	**19,40**	23,90	**-18,83**	-68,45	**64,40**	16,10	**1,00**	12777
WANADOO	**4,60**	4,75	**-3,16**	-18,29	**6,70**	4,34	**n/d**	12415
WORMS & CIE NOM	**18,30**	18,68	**-2,03**	-6,15	**21,02**	17,50	**0,56**	6336
ZODIAC	**24,70**	25,15	**-1,79**	21,13	**28,85**	20,40	**5,20**	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ALTADIS	**21,75**	20,92	**3,97**	13,99	**24,63**	17,55	**0,28**	12975
AMADEUS PRIV. A	**6,37**	6,45	**-1,24**	-3,04	**8,44**	5,80	**0,07**	12823
ARCELOR	**14,50**	14,87	**-2,49**	n/d	**16,69**	13,61	**n/d**	5786
B.A.S.F. #	**46,16**	46,30	**-0,30**	9,15	**49,90**	40,10	**1,03**	12807
BAYER #	**32,00**	32,05	**-0,16**	-8,85	**40,52**	28,70	**0,71**	12806
COMPLETEL EUROPE	**0,19**	0,19	**n/d**	-83,62	**1,30**	0,10	**n/d**	5728
DEUTSCHE BANK #	**69,70**	71,35	**-2,31**	-12,16	**82,60**	62,55	**1,03**	12804
DEXIA	**15,13**	15,16	**-0,20**	-6,60	**18,95**	13,58	**0,36**	12822
EADS(EX-AERO.MAT.)	**15,91**	15,77	**0,89**	16,64	**18,45**	12,52	**0,38**	5730
EQUANT N.V.	**5,70**	5,94	**-4,04**	-57,65	**14,95**	4,03	**n/d**	12701
EURONEXT N.V	**20,00**	20,23	**-1,14**	-5,88	**25,00**	17,80	**0,26**	5777
GEMPLUS INTL	**1,42**	1,44	**-1,39**	-50,00	**3,08**	1,32	**n/d**	5768
NOKIA A	**14,15**	14,36	**-1,46**	-50,69	**30,32**	11,62	**0,27**	5838
ROYAL DUTCH #	**56,25**	56,25	**n/d**	-0,70	**63,15**	52,00	**0,72**	13950
ROYAL PHILIPS 0.20	**26,79**	27,80	**-3,63**	-19,01	**36,07**	24,60	**0,27**	13955
SIEMENS #	**59,30**	60,75	**-2,39**	-19,97	**79,75**	52,00	**0,74**	12805
STMICROELECTRONICS	**24,32**	24,87	**-2,21**	-32,53	**39,70**	21,50	**0,03**	12970
TELEFONICA #	**8,30**	8,52	**-2,58**	-43,07	**15,32**	7,52	**0,28**	12811
UNILEVER NV #	**66,60**	66,75	**-0,22**	1,06	**72,40**	61,45	**0,80**	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ERICSSON #	**1,72**	1,61	**6,83**	-71,61	**6,69**	1,37	**0,04**	12905
GENERAL ELECT. #	**28,70**	29,30	**-2,05**	-37,79	**47,80**	27,00	**0,16**	12943
HSBC HOLDINGS	**11,57**	11,79	**-1,87**	-13,13	**14,10**	11,06	**0,33**	12976
I.B.M #	**69,35**	71,50	**-3,01**	-50,39	**141,90**	66,00	**0,14**	12964
KINGFISHER SICO	**5,02**	5,03	**-0,20**	-20,06	**6,83**	4,60	**0,12**	22046
MERCK AND CO #	**49,18**	50,85	**-3,28**	-27,46	**73,20**	47,04	**0,32**	12909
NESTLE SA NOM. #	**239,20**	235,00	**1,79**	0,08	**272,90**	226,00	**2,84**	13911
PHILIP MORRIS #	**45,56**	45,58	**-0,04**	-13,21	**62,25**	43,43	**0,50**	12928
SCHLUMBERGER #	**47,45**	46,80	**1,39**	-25,74	**70,95**	46,00	**0,20**	12936
SONY CORP. #	**51,50**	52,80	**-2,46**	-0,19	**65,45**	46,31	**0,13**	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). En gras : CAC40. # : valeur faisant l'objet d'un contrat d'animation. Plus haut et plus bas : depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

1/7 : 13,98 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
TITUS INTERACTIVE#	2,00	14,94
TRANSGENE # SVN	5,80	12,62
ILOG #	6,25	12,01
DALET #	1,10	10,00
BRIME TECHN.BON 02	3,30	10,00
HIMALAYA #	0,56	9,80
OPTIMS #	1,38	9,52
D INTERACTIVE #	0,35	9,38
HUBWOO.COM	1,23	8,85
ORCHESTRA KAZIBAO	1,03	8,42
PHARMAGEST INTER.#	13,85	8,20
D.A.B BANK #	3,70	7,25
LA TETE DS NUAGES#	1,50	7,14
SOLUCOM #	15,05	7,12
Plus mauvaises performances		
IMECOM GROUP	0,38	-54,22
FI SYSTEM BS 00	0,01	-50,00
ASTRA #	0,32	-30,43
ITESOFT	0,95	-17,39
SITICOM GROUP	4,25	-16,67
GENUITY A-REGS 144	3,21	-10,83
PERFECT TECHNOL.	2,58	-10,42
ACCESS COMMERCE #	1,87	-10,10
SOI TEC BS 00	2,43	-10,00
HIGH BON DE SOUS	2,72	-9,93
GUYANOR ACTION B #	0,20	-9,09
NETVALUE #	0,80	-9,09
ARTPRICE COM #	1,27	-8,63
CHEMUNEX	0,37	-7,50
Plus forts volumes d'échange		
A NOVO #	3,98	5,57
AVENIR TELECOM #	0,62	-3,13
BELVEDERE	24,00	0,84
BRIME TECHNO. #	21,75	0,23
CEREP #	14,55	2,83
CYBERDECK #	0,62	-1,59
DEVOTEAM #	11,07	3,46
GENESYS #	5,55	2,78
GL TRADE #	48,50	1,36
HIGH CO.#	109,00	-2,68
ILOG #	6,25	12,01
IPSOS #	69,00	-2,13
MEDIDEP #	25,00	0,40
NET2S #	2,68	4,28
NICOX #	19,30	4,32
PROSODIE #	30,20	0,67
SAVEURS DE FRANCE#	25,90	1,57
SOI TEC SILICON #	10,00	2,04
VALTECH	0,73	-1,35
WAVECOM #	41,75	1,95

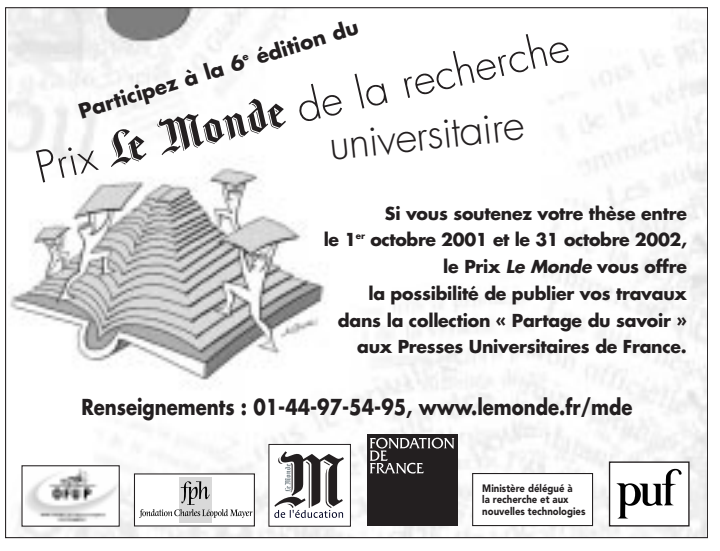

SECOND MARCHÉ

1/7 : 20,15 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
SOLVING #	16,00	22,89
DANE-ELEC MEMORY #	1,89	21,15
IMAFFINE	30,37	21,00
MGI COUTIER #	15,75	20,69
PRECIA (LY) #	10,79	19,09
MR BRICOLAGE	21,05	15,98
DUC	21,55	13,42
TROUVAY CAUVIN #	3,50	12,90
SERF #	3,30	10,74
SII	25,10	10,09
MAISONS FCE CONF.	18,70	10,00
PARSYS	25,29	9,96
JACQUET INDUSTRIES	10,83	9,95
GRAINES VOLTZ #	8,40	9,80
Plus mauvaises performances		
LEON BRUXELLES	0,19	-24,00
FINUCHEM #	10,60	-18,46
C.I.S.	27,52	-16,00
CESAR	0,37	-11,90
COCOON NOM.	0,24	-11,11
BRICODEAL #	18,15	-9,25
BRICORAMA #	46,17	-6,71
BOIZEL CHANOINE#	37,05	-6,32
HUIS CLOS	42,60	-6,17
SEEVIA CONSULTING	5,26	-6,07
MEDIA 6 #	7,20	-5,76
FLO (GROUPE) #	18,98	-5,10
COM 1(B)#	4,70

AUJOURD'HUI

AVENTURES

Trois ans après le Suisse Bertrand Piccard et le Britannique Brian Jones, auteurs du premier tour du monde en ballon, **L'AMÉRICAIN STEVE FOSSETT,** 58 ans, devait réussir cet exploit en solitaire à sa sixième tentative, avec *Spirit-of-Freedom*. Il a décollé de la côte ouest de l'Australie le 19 juin et devait atterrir mardi 2 juillet, après plus de 30 000 km de vol effectués en **UN PEU MOINS DE DEUX SEMAINES.** Contrairement à ses prédécesseurs, l'aérostier a utilisé une **NACELLE NON PRESSURISÉE** et dotée du premier pilote automatique pour ballon lui permettant de récupérer de sa fatigue. Cette nouvelle performance de **L'AVENTURIER MILLIARDAIRE** s'ajoute à la longue liste de records qu'il a déjà battus en avion et à la voile. En particulier la traversée de l'Atlantique en moins de cinq jours avec son catamaran *PlayStation.*

Steve Fossett boucle le premier tour du monde en solitaire en ballon

Parti de Northam (côte ouest de l'Australie) le 19 juin, l'aventurier milliardaire, détenteur de nombreux records en voile et en aviation, était attendu, mardi 2 juillet, après plus de deux semaines de vol au-dessus de l'hémisphère Sud

L'AÉROSTIER américain Steve Fossett est tout près de concrétiser son rêve : prendre place dans l'histoire des pionniers de l'aéronautique en devenant le premier homme à réussir en solitaire un tour du monde en ballon. Parti le 19 juin de Northam, une localité de la côte ouest de l'Australie, à 100 km de Perth, ce milliardaire de 58 ans consacre sa fortune à d'extraordinaires aventures. Porté par un fort courant atteignant 320 km/h, son ballon, *Spirit-of-Freedom*, devait atteindre la longitude de Northam (117 degrés est) et boucler ainsi le tour, mardi 2 juillet, vers 13 heures (heure de Paris).

Il faudra ensuite trouver le site et les conditions atmosphériques les plus favorables pour l'atterrissage. Cette phase est souvent délicate car un vent supérieur à 20 km/h peut provoquer un contact brutal de la nacelle avec le sol où traîner cette dernière sur plusieurs centaines de mètres. L'aventurier espérait se poser dans l'après-midi, quelque part dans l'ouest de l'Australie, après un vol de plus de 30 000 km au-dessus de ce pays, de la Nouvelle-Zélande, du Pacifique, du Chili et de l'Argentine, de l'Atlantique, de l'Afrique du Sud et de l'océan Indien.

SIXIÈME TENTATIVE DEPUIS 1995

Pour sa sixième tentative en solitaire depuis 1995, Steve Fossett avait, comme les deux fois précédentes, choisi l'hémisphère Sud afin de disposer a priori de vents plus réguliers grâce à un survol effectué à 90 % au-dessus des océans. Contrairement à la plupart des aérostiers candidats à un tour du monde, il n'utilise pas une nacelle pressurisée et volait à une altitude moyenne comprise entre 5 000 et 9 000 m. Après avoir dû abandonner pour des problèmes techniques ou vécu quelques moments dramatiques lors de ses précédents vols, il a bénéficié cette fois de conditions plus clémentes, ce qui ne l'a pas empêché de connaître quelques frayeurs.

Une tempête qui soufflait sur le Pacifique l'a contraint à perdre de l'altitude pour éviter des vents trop violents, mais *Spirit-of-Freedom* s'est alors trouvé ballotté à 120 m au-dessus de flots et a risqué l'amerrissage à quelque 2 500 km à l'est des côtes néo-zélandaises. A l'approche du Chili, le ballon a été pris dans des courants contraires provoquant un phénomène de « yo-yo » incontrôlable qui a déréglé le pilote automatique.

Mais l'aventurier a connu sa plus belle peur en survolant des icebergs dans l'Atlantique sud, où les vents le faisaient inexorablement dériver vers l'Antarctique. Par une température extérieure de moins 34 degrés, l'aventurier a pu craindre que son ballon ne soit trop alourdi par la glace formée sur la nacelle. Un plan de secours a été étudié par son PC à Saint-Louis (Missouri) pour une éventuelle opération de sauvetage. Un tour du monde n'est d'ailleurs pas homologué si le ballon vole sur une distance importante au-delà des 60 degrés de latitude nord ou sud.

L'idée d'un tour du monde en ballon lui était venue à l'occasion d'une escapade romantique à Paris. Sur un carré de soie Hermès qu'il avait offert à sa jeune épouse figuraient des pionniers de la conquête aérienne et spatiale, des frères de Montgolfier à Louis Blériot, Edwin Aldrin et Neil Armstrong. « *En voyant ces héros,* raconte-t-il, *j'ai pensé qu'il y avait encore une petite place auprès d'eux pour le premier qui réussirait un tour du monde en ballon.* »

Alors que le Français Jean-Pierre Blanchard et l'Américain John Jeffries avaient traversé la Manche en montgolfière dès 1785, que les tours du monde à pied, à vélo, en auto, en bateau ou en avion s'étaient multipliés au XX[e] siècle, le tour de la Terre restait à faire avec la plus ancienne invention aéronautique. Il a fallu attendre les années 1980 et la mise au point des « rozières », ces ballons à double enveloppe avec un volume d'air chaud et deux autres d'hélium afin d'atteindre des altitudes d'aviation et naviguer sans lest pour que l'exploit devienne envisageable.

L'Américain Ben Abruzzo et ses équipiers avaient ouvert la voie en réussissant les premières traversées de l'Atlantique en août 1978, puis du Pacifique en novembre 1981. C'est dans les années 1990 que quelques personnages dignes des romans de Jules Verne, comme le Britannique Richard Branson, fantasque patron du groupe Virgin, ou le psychiatre suisse Bertrand Piccard, petit-fils du physicien Auguste Piccard, pionnier des ascensions stratosphériques et concepteur du bathyscaphe qui avait inspiré Hergé pour le professeur Tournesol, ont entrepris un tour du monde en ballon.

Après une vingtaine d'heures de pratique, Steve Fossett avait, en 1994, survolé l'Atlantique entre Saint-John's (Canada) et Hambourg. En février 1995, il réussissait la première traversée du Pacifique en solitaire, entre Séoul et Mendham (Canada). En janvier 1997, le *Solo-Spirit*, baptisé en hommage à Charles Lindbergh, s'élevait de Saint Louis (Missouri) pour une première tentative de tour du monde. Un problème de brûleur obligera Steve Fossett à se poser à Sultanpur (Inde) après un voyage de 16 670 km. L'atterrissage de la grande montgolfière argentée avait affolé les villageois, qui auraient cru à une apparition divine. En janvier 1998, un incident technique similaire a mis fin à sa deuxième expérience après 11 745 km, à proximité de Krasnodar (Russie).

MOMENTS DRAMATIQUES

Dans la quête obstinée de son Graal, Steve Fossett a vécu des moments dramatiques. Pour sa quatrième tentative, il avait choisi l'hémisphère Sud en partant de Mendoza, en août 1998. Après avoir parcouru 22 910 km, soit les deux tiers du parcours, l'aérostier américain, qui s'était assoupi, n'a pu éviter un violent orage alors qu'il survolait à 9 000 m d'altitude la mer de Corail, à quelque 800 km des côtes est de l'Australie. Un éclair, et l'enveloppe du ballon se transforme en torche géante.

« *Je vais mourir* », pense-t-il. Un coup d'œil à l'altimètre lui permet, en effet, d'estimer sa chute à 2 500 pieds par minute (45,6 km/h). L'impact avec l'océan aurait dû être mortel.

L'aventurier fait alors preuve d'un extraordinaire sang-froid. Il sort de sa nacelle pour détacher au couteau les six bidons de fioul afin de ralentir la chute. Il déclenche la balise de détresse, prépare sa cellule de survie et s'allonge sur la banquette en prévision du choc, qui lui fait perdre conscience.

Quand il revient à lui, la nacelle se remplit d'eau et va couler. Il extrait sa cellule de survie pour attendre les secours. C'est un avion militaire français, basé en Nouvelle-Calédonie, qui le repère huit heures plus tard et lui largue un radeau et des vivres. « *C'est à la corbeille de la Bourse que j'ai appris à fonctionner de manière rationnelle, même dans les circonstances les plus extrêmes* », confie-t-il à ses sauveteurs.

Sur le bâtiment de guerre néo-zélandais qui l'a recueilli, Steve Fossett reçoit un coup de téléphone de Richard Branson, qui lui propose une place pour sa tentative au départ de Marrakech. Après avoir décliné l'offre, il rappelle le patron de Virgin dès le lendemain. « *Cinq ou six équipes se préparaient et j'étais sûr que l'une d'elles allait réussir,* explique-t-il. *Je n'avais plus le temps de monter une autre opération. Partir avec Richard était ma dernière chance.* » La tentative de Branson, Fossett et du Suédois Per Linstrand échouera à Hawaï après 19 960 km. Trois mois plus tard, le 21 mars 1999, Bertrand Piccard et le Britannique Brian Jones bouclent le premier tour du monde en ballon, en 19 jours 21 heures et 55 minutes.

« *Cette première circumnavigation en ballon est un exploit monumental,* estime Steve Fossett, *mais il reste encore à réussir le premier tour du monde en solitaire...* » Alors que Bertrand Piccard ou Richard Branson ont utilisé des nacelles pressurisées afin de s'élever à plus de 9 000 m pour bénéficier des jet streams qui soufflent souvent à plus de 500 km/h à ces altitudes, l'aérostier américain a toujours opté pour une nacelle non pressurisée et des conditions de vol plus rustiques entre 5 000 et 9 000 m avec un masque à oxygène.

« *Je ne recommanderais pas de partir en solitaire dans une cabine non pressurisée à quelqu'un qui n'a pas une longue pratique de la haute altitude,* dit-il. *Mais, depuis mes onze ans, j'ai escaladé plus de trois cents sommets sur tous les continents. C'est une partie de mon challenge. Comme les alpinistes qui s'attaquent à l'Everest sans oxygène.* »

Gérard Albouy

UN VOL DE PLUS DE 30 000 KILOMÈTRES DANS L'HÉMISPHÈRE SUD

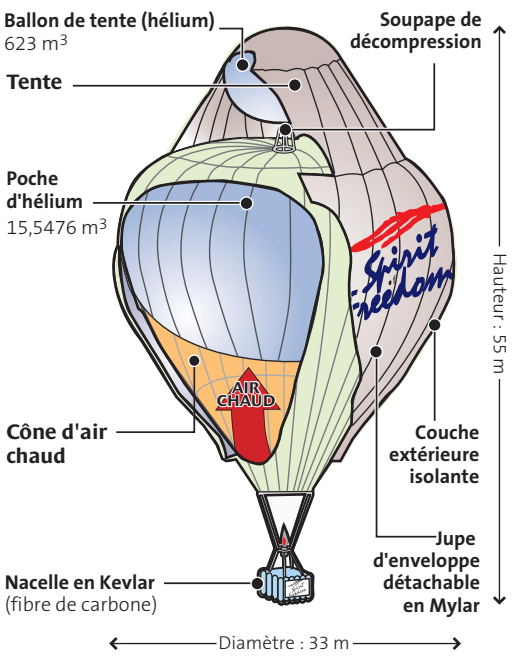

Un pilote automatique

Lors de sa cinquième tentative en solitaire, Steve Fossett n'avait jamais pu s'assoupir plus de 45 minutes. Il dormait par séquences d'une dizaine de minutes pour un total quotidien d'environ deux heures de sommeil. Afin de permettre une meilleure récupération au cours de cette tentative, Bruce Comstock, membre de l'équipe technique, a mis au point le premier pilote automatique pour ballon.

Un système que l'on peut comparer aux pilotes automatiques des voiliers. Relié aux instruments qui mesurent la pression atmosphérique, la vitesse et l'altitude, ce pilote agit sur les brûleurs pour réchauffer l'hélium afin de maintenir le ballon à son altitude. Dans un ballon de type « rozière », l'hélium augmente de volume en se réchauffant et permet l'ascension. Il se contracte en se refroidissant pour perdre de l'altitude.

Un habitacle de moins de 6 m³

Steve Fossett a opté pour une cabine non pressurisée en fibre de carbone Kevlar de 2,15 m de long et de 1,65 m de large et de haut. Un chauffage maintient une température positive à l'intérieur, alors qu'elle peut atteindre – 40 °C à l'extérieur. L'essentiel de l'espace est consacré aux tableaux de vol et aux moyens de communication. Le milliardaire correspond par courriel avec son PC course, installé à l'université Washington de Saint Louis (Missouri), grâce au système par satellite Inmarsat C. Il reçoit les informations météo de Luc Trullemans, qui avait « routé » Bertrand Piccard et Brian Jones dans leur tour du monde en 1999. Le reste du mobilier se compose d'un banc pour le repos avec un sac de couchage et d'un seau pour les toilettes.

De la montgolfière aux « rozières »

- **Premier vol humain en ballon :** François Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes en 1783 au-dessus de Paris.
- **Première traversée de la Manche : J**ean-Pierre Blanchard et John Jeffries le 7 janvier 1785.
- **Premier vol dans la stratosphère :** Auguste Piccard, qui atteint 15 781 m d'altitude au-dessus d'Augsbourg en 1931.
- **Première traversée de l'Atlantique :** Ben Abruzzo, Maxie Anderson et Larry Newman (6 j 17 h et 6 min) en août 1978.
- **Première traversée du Pacifique :** Ben Abruzzo, Newman, Rocky Aoki et Ron Clark (3 j 12 h 31 min) en novembre 1981.
- **Première traversée de l'Atlantique en solitaire :** Joseph Kittinger (3 j 12 h) en septembre 1984.
- **Première traversée du Pacifique en solitaire :** Steve Fossett lors de sa première tentative de tour du monde, en février 1995.
- **Premier tour du monde :** Bertrand Piccard et Brian Jones (19 j 21 h et 55 min) en mars 1999.

Un gentleman aventurier, collectionneur de records sur l'eau et dans les airs

STEVE FOSSETT a toujours été un homme pressé. Cet Américain de 58 ans, qui a fait fortune grâce à ses sociétés de courtage et d'investissement en Bourse, Lakota Trading Inc., Marathon Securities Inc., puis Larkspur Securities Inc., est devenu un authentique aventurier, doublé d'un inlassable chasseur de records.

Moins d'un mois avant de s'envoler avec *Spirit-of-Freedom* pour sa sixième tentative solitaire de tour du monde en ballon, il s'était adjugé, le 24 mai avec *PlayStation*, le plus grand voilier de course actuel (38 m), le record de la traversée de la Méditerranée (18 h 46 min 55 s entre Marseille et Carthage). C'était son vingtième record sur les océans après quelques-uns des plus prestigieux comme ceux de la traversée de l'Atlantique (4 j 17 h 28 min 6 s entre New York et le cap Lizard en octobre 2001), de la plus grande distance parcourue en 24 heures (1 272,64 km à la moyenne de 28,63 nœuds, soit 53,02 km/h) ou encore de la traversée du Pacifique en solitaire (20 j 9 h 52 min entre Yokohama et San Francisco en août 1996).

GEORGES BARTOLI/MAX PPP

Steve Fossett à bord de « PlayStation », le plus grand catamaran de course du monde, avec lequel il a battu, en octobre 2001, le record de la traversée de l'Atlantique.

En novembre 2000, juste avant de remettre à l'eau son maxicatamaran pour participer à The Race, la première course de multicoques autour du monde, c'est dans les airs qu'il avait battu avec son Cessna Citation X Twin jet le record du tour du monde vers l'ouest en avion de type jet alors qu'il détenait déjà le record vers l'est et le record de la traversée des Etats-Unis en avion non militaire (3 h 42 min 44 s entre San Francisco et New York).

C'est à la quarantaine, fortune faite, que cet ancien scout avait choisi de se lancer dans l'aventure. « *Au début,* confie-t-il, *j'aimais surprendre et épater mes amis autour d'un verre ou à l'occasion d'un dîner. J'aimais les sports d'endurance car, avec un entraînement approprié, on peut participer aux épreuves les plus prestigieuses.* » Après avoir traversé la Manche à la nage (1985), il a disputé l'Iditarod Dogsled Race, la plus célèbre course de chiens de traîneaux en Alaska (1992), l'Iron Man d'Hawaï, le plus prestigieux des triathlons (1996), les 24 Heures du Mans (1993 et 1996) et de Daytona (1993, 1994 et 1995), le Paris-Dakar (1994) et la Route du Rhum à la voile (1994).

Profitant de sa fortune, il s'est progressivement lancé dans des défis plus onéreux, mais plus accessibles pour un quinquagénaire. Le vol en ballon, la voile et l'aviation sont devenus ses priorités. « *La météo y joue un grand rôle,* dit-il, *et les instruments de navigation et de communication sont similaires.* » Désormais, il ne se contente plus de participer, mais est devenu un collectionneur de records forcené.

« *Dans chaque course, il y a un vainqueur,* dit-il, *mais le record signifie que vous avez été plus rapide que n'importe qui avant vous. Le summum, c'est ce que j'appelle un* lifetime record, *un record qui ne devrait pas être battu de votre vivant.* » Mais le plus sûr moyen de passer à la postérité était encore de réussir une grande première qui ferait date dans l'histoire d'une discipline, comme le premier tour du monde solitaire en ballon.

C'est à la quarantaine, fortune faite, que cet ancien scout avait choisi de se lancer dans l'aventure

G. A.

La mie légère de Kayser

Ce boulanger parisien réinvente la tradition du pain. Au rythme des saisons et des plats

DESSINS DESCLOZEAUX

CELUI qui est contraint de gagner sa croûte (de pain) n'aime pas beaucoup qu'on lui ôte le pain de la bouche. Il préférera toujours avoir du pain sur la planche que manger son pain noir. Jusqu'au jour fatal, où, même s'il ne désire pas manger de ce pain-là, inévitablement, il perdra le goût du pain. Le langage imagé nous dit combien le pain fait partie de notre quotidien, à tel point qu'un jour sans pain paraîtra plus long qu'un autre. L'Ecriture avait prévenu : *« L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce qui sort de la bouche de Yahvé. »*

Hélas, la pâte, emportée d'Egypte, n'avait pas levé ! Dès lors, l'Occident chrétien courait le risque de ne connaître que le pain des anges, le pain azyme dont on fait les hosties. C'est Déméter, la mère de Perséphone, qui héritera à Eleusis des rites et des mystères de la fermentation venus d'Egypte. Les Grecs inventent aussi le four à pain, si bien que, au IIe siècle avant J.-C., l'on dénombre soixante-douze recettes de pain dans les boulangeries d'Athènes. A Rome, le blé est broyé avec une meule de pierre comme celle que faisait tourner l'âne d'Apulée, en disgrâce chez un *pistor*, au milieu de ses compagnons pelés et faméliques. Comme à Athènes, le pain romain est aromatisé avec la graine de pavot, de cumin, de fenouil ou avec du persil ; ses formes sont variées et parfois fort grivoises.

La France a réservé au pain un sort identique à celui fait par l'Italie à la pâte. Symbole national, il était considéré au XVIIIe siècle, comme *« le meilleur pain du monde. »* Depuis les années 1950, la chute de la consommation s'est accompagnée d'un abaissement de la qualité. L'historien Steven Kaplan vient de dresser sans complaisance le constat de ce déclin qualitatif, même s'il trouve aussi quelques raisons d'espérer dans le *« retour aux sources »* opéré par quelques boulangers. En posant la question *« qu'est-ce que le bon pain ? »*, il mêle très brillamment l'histoire, la technique, l'approche gustative à la légende du pain et dresse quelques portraits savoureux des principaux acteurs du renouveau de la boulangerie parisienne : Eric Kayser, le plus talentueux, Dominique Saibron, Thierry Rabineau, Hervé Malineau, Frédéric Lalos, Philippe Gosselin, Jean-Noël Julien et quelques autres.

C'est dans une famille de boulangers de père en fils originaires d'Alsacequ'Eric Kayser vient au monde, le 16 octobre 1964, à Lure, en Haute-Saône. Lure – habitants : les Lurons – est la ville natale du Sapeur Camember. Très tôt, le jeune Eric acquiert la certitude qu'il sera boulanger. A l'âge de 7 ans, il accompagne déjà son père au fournil tôt le matin. Le jeune Eric prépare son CAP de boulangerie, qu'il obtient en 1983, et décide d'entreprendre le tour de France des Compagnons du Devoir. Les compagnons ne portent plus le haut-de-forme et l'habit noir, comme au temps d'Agricol Perdiguier, mais un sac à dos pour tout viatique. Seule concession à l'ancienne tradition, un surnom : « Franc-Comtois le Décidé ». Le compagnonnage entend favoriser l'accomplissement de l'homme dans et par son métier. Le voici, à 24 ans, au sein des élites de la profession. Nommé formateur à l'Institut national de la boulangerie-pâtisserie (INBP), il entreprend de parcourir le monde, autant d'occasions de découvrir de nouveaux pains, de se familiariser avec des farines différentes et des modes de production originaux.

A 29 ans, Eric Kayser invente avec Patrick Castagna, un de ses complices au sein du club Le Boulanger, un système de thermorégulation adapté à la production de levain liquide, qui permet au boulanger de renouer avec la maîtrise de cet ingrédient indispensable et, par là même, de rompre avec l'emploi de farines bourrées d'additifs, dopées à la vitamine C, principale cause de la médiocrité ambiante. Cet apport technique et ses activités de conseil au sein de Panis Victor assurent à Eric Kayser une notoriété professionnelle, qu'il entend bientôt mettre au service de la clientèle. Sa première boutique, ouverte à Paris, au 8, rue Monge, en 1996, connaît aussitôt le succès. Le levain liquide permet en effet d'obtenir des pains de qualité constante et parfaitement alvéolés : la baguette Monge ajoute à la fermeté de la croûte un bouquet inhabituel de flaveurs rustiques et fraîches, dégagées par une mie légère.

> Le levain liquide permet en effet d'obtenir des pains de qualité constante et bien alvéolés

Le pain paline, un mélange audacieux de farine de froment et de sarrasin, joue sur des registres miellés. La tourte, une miche à croûte épaisse et dorée, possède une mie légère et fraîche, à la saveur fine et florale. Elle est fabriquée exclusivement avec de la farine de blé broyée à la meule de pierre. Kayser devient le boulanger favori de Ducasse. Chez Guy Savoy, les pains Kayser sont présentés sur un guéridon, tranchés à la demande et adaptés à chaque plat : la baguette Monge avec la gelée de tomate et les entrées d'été, la paline au sarrasin avec les viandes, le pain de seigle avec les plats iodés...

La technique ainsi mise au service d'un renouveau de la tradition artisanale devient le credo d'Eric Kayser, qui se lance alors à la conquête de la planète, en commençant par Megève, Toulouse et Tokyo. Il est de tous les coups, en Floride, à New York demain. A Paris, il sera le partenaire d'Alain Ducasse dans la boulangerie-épicerie de luxe qui ouvrira à l'automne boulevard de Courcelles. Il ne se dispense pas pour autant de renouveler ses créations, au rythme des saisons : pain parfumé à la rose pour le retour du printemps, *ciabatta* au basilic et pain à la tomate pour les chaleurs de l'été, pain d'automne à la châtaigne et pain de seigle au citron pour l'hiver. Gros succès attendu, à la mi-novembre, pour le pain au beaujolais et saucisson, à la mie aussi rouge que celle du pain au curcuma est jaune. Voilà réalisée la promesse du boulanger de Pagnol : *« Je vous ferai un pain si bon que ça ne sera plus un accompagnement pour autre chose, ça sera une nourriture pour les gourmands. »*

Jean-Claude Ribaut

Boulangerie Kayser. 8, rue Monge. 75005 Paris. Tél. : 01-44-07-31-61 (fermé le mardi). Autres adresses à Paris : 14, rue Monge, 5e ; 79, rue du Commerce, 15e ; 40, rue Linnois 15e ; 87, rue d'Assas 6e. *Le Retour du bon pain*, Steven L. Kaplan, Perrin, 2002, 487 p., 23 €. Un ouvrage essentiel pour apprécier les enjeux de la boulangerie d'aujourd'hui : un modèle pour le renouveau de l'artisanat.

Du « charbât » au sorbet

***« ÊTES-VOUS** glace ou sorbet ? »* C'est le titre de l'exposition qui se tient tout l'été au premier étage du charmant petit Musée Escoffier, Musée de l'art culinaire à Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes. Ce parcours gourmand et pédagogique zigzague parmi une série d'objets du XIXe siècle. Entre moules à bombe glacée en fer blanc et sorbetières en bois, quelques panneaux tentent d'expliquer la différence entre ces *« deux liquides solidifiés par l'action du froid »* : *« La fabrication de la glace impliquant l'apport de matières grasses, contrairement à celle du sorbet, fait seulement d'eau, de sucre et de fruits, voire de vins, d'alcools ou de plantes aromatiques. »* La frontière semble claire. Apparences seulement, car le monde du sorbet est en pleine ébullition, et sous ce terme sont désormais proposées les recettes les plus ébouriffantes qui soient.

Si l'on consulte *Licks, Sticks and Bricks,* la seule anthologie sérieuse sur la crème glacée (ouvrage de l'historien Pim Reinders, publié en anglais en 1999 aux Pays-Bas par la maison Unilever), la seule chose dont on soit réellement sûr, c'est que le sorbet existait bien avant la crème glacée. Mais l'antique sorbet ressemblait-il à l'actuel ? Absolument pas. *Chorbet* est un mot turc, issu de l'arabe populaire *chourba*, terme déformé de *charbât*, qui signifie « boisson » en arabe. Quand on parle de sorbet à la cour des califes, il s'agissait sans nul doute de liquide glacé, composé de neige fondue, de fruits pressés et de miel. En l'absence de congélateur à la cour de Saladin, cette recette à base de neige est sans nul doute authentique.

Le sorbet sous sa forme solide ne fit son apparition en France, dans les livres de cuisine, qu'en 1692. Les ouvrages d'Audigier et de Massialot, publiés cette année-là, en donnent tout deux des recettes. Il fallut attendre 1712 pour que, dans la réédition de ce dernier ouvrage, soit publiée pour la première fois une recette de glace contenant du lait, recette intitulée « Fromage à l'anglaise ».

AVEC UNE POINTE D'ALCOOL

On constate d'ailleurs que tout au long du XVIIIe siècle les ouvrages anglais donnent quasi exclusivement des recettes de crèmes glacées, quand ceux édités en France se consacrent aux sorbets. Le Syndicat des fabricants industriels de glace a mis au point un *« code des pratiques loyales »* qui dit clairement que ne peut s'appeler sorbet qu'*« un mélange d'eau de sucre et d'au moins 25 % de fruits ou leur équivalent en jus, sans aucune matière grasse ajoutée »*. Pour les sorbets alcoolisés ou à un autre parfum que les fruits, pas de pourcentage minimal, mais toujours une absence de matière grasse. Ce qui n'empêche pas certains chefs de concocter des sorbets *« au fromage blanc »* ou *« à l'huile d'olive »*.

Du côté des nouveautés chez les fabricants, Picard Surgelés propose d'étonnants sorbets, riches en fruits et avec une pointe d'alcool, comme le lychee-tequila ou le fraise-muscat. En attendant de commercialiser peut-être un jour du sorbet au foin ou aux orties, comme ceux proposés par Jérôme Brochot dans son restaurant de l'Hôtel de France, à Montceau-les-Mines.

Guillaume Crouzet

Musée Escoffier, 06270 Villeneuve-Loubet ; tél. : 04-93-20-80-51. Sorbets lychee-tequila ou fraise-muscat, 5,50 € le demi-litre chez Picard Surgelés.

BOUTEILLE

AOC Chinon rouge

CLOS DU CHÊNE VERT 2000

Le domaine Charles Joguet Chinon, territoire du cabernet franc, offre deux types de vins, le rouge léger des terrasses graveleuses que l'on appelle le vin de Pâques et les rouges tanniques des coteaux argileux, vins de garde et parfois de très longue garde. C'est dans cette catégorie que se range le Clos du Chêne vert, 2 hectares plantés sur le coteau argilo-calcaire de la rive droite, orienté au sud-ouest. Planté à l'origine par les moines de l'abbaye de Bourgueil, ce clos a été replanté en 1976 et veillé jalousement par Charles Joguet, qui a pris sa retraite en 1997. Son rendement est de l'ordre de 30 à 35 hectolitres à l'hectare ; une macération plus longue, plusieurs pigeages si nécessaire (enfoncement dans le jus du chapeau de marc qui se forme sur le dessus de la cuve) donnent à ce vin une personnalité bien particulière. Le millésime 2000, année difficile dans la région, déjà parfaitement charpenté, très coloré, développe des arômes de fruits rouges, de notes de giroflée et de violette. Il saura, avec le temps, arrêter son évolution sur des parfums de musc et de truffe. Alors on le choisira pour accompagner une pièce de viande au vin de Chinon, voire un sandre au beurre rouge, Clos du Chêne vert 2000 de Charles Joguet : 14 € – Même tarif pour le 2001, mais à garder plus longuement.

Domaine Charles Joguet, La Dioterie, 37220 Sazilly, tél. : 02-47-58-55-53.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE PACHYDERME

La place de la Bastille où fut érigée l'éphémère statue d'un éléphant à l'intérieur duquel se réfugia Gavroche n'est pas loin de la République. Cette immense brasserie – d'où son patronyme – renoue avec une conception du décor qui concilie l'usage traditionnel de la brasserie, avec son bar et ses coins cosy, une terrasse – ouverte et fermée – et un usage répandu par la mode anglo-saxonne : le lounge. Soit un espace confortable où l'on peut siroter, grignoter et même « bruncher » le dimanche. La cuisine se veut au goût du jour, avec ses salades composites, ses plats au soja rehaussés d'ingrédients exotiques. Mais l'intérêt, ici, réside dans la présence parmi les frères associés de deux acheteurs à Rungis. Les prix sont serrés, le service bon enfant, la cave astucieuse. A la carte, compter selon sa fringale de 20 € à 40 €.

2 *bis*, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris, tél. : 01-42-06-32-56. Tous les jours de 9 heures à 2 heures du matin.

ASIAN

Asian voulait être plus qu'un simple restaurant, « un lieu de vie » voué à la modernité, un endroit de convivialité à la mode de Singapour. La première direction n'avait guère convaincu de ses bonnes intentions. Avec le nouveau propriétaire chinois, les choses sont rentrées dans l'ordre canonique : le service est plaisant et la cuisine est revenue au premier plan. On se laissera guider par les menus où sont présentés sushis et sashimis de thon et de saumon, les nems ou le macaron aux crevettes, et encore la salade de bœuf thaïe ou la délicieuse soupe de crevettes, aigre et épicée. La farandole des plats se compose distinctement autour de la viande ou du poisson, du canard laqué désossé, du travers de porc caramélisé au miel ou bien du bœuf au chili, une digression qui consacre l'appartenance de cette table à la *world food*. Le dépaysement est total, y compris en sous-sol où le jeu de glaces démultiplie la perspective sur la forêt de bambou. Grand choix de thés, de sakés et judicieuse carte des vins. Menus : 21,03 € – Dégustation : 57,62 €. Assemblage de bouchées crues : entre 20 et 25 €.

30, avenue George-V, 75008 Paris, tél. : 01-56-89-11-00. Ouvert tous les jours. Voiturier.

Gastronomie

LE FOUQUET'S

Le Fouquet's, créé en 1899, est un de ces lieux qui tentent de survivre à une réputation amputée des critères de l'époque. La gestion précédente, de 1976 à 1998, s'était efforcée de relancer le Fouquet's qui ne fut sauvé de la disparition que par une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1990. Jacques Manière fut même sollicité, un temps, pour y conseiller la cuisine. Il y laissa quelques plumes. D'autres y perdirent beaucoup plus dans une carambouille qui fut l'un des grands scandales de la restauration parisienne des années 1990, après que les services de l'hygiène aient menacé l'établissement de fermeture. Le groupe Barrière avait donc fort à faire pour redonner quelque lustre à ce centenaire. La cuisine, hélas !, reste laborieuse avec un mille-feuille de tourteau où les zestes de citron dominent la chair délicate du crabe, les épices de la charlotte d'avocat s'imposent avec force au thon rouge de Sète émincé à cru. Seul le vaillant et increvable merlan Colbert sauce tartare réussit à s'en sortir avec panache. Il est temps de redonner à ce merveilleux établissement l'âme qu'il n'a pas encore retrouvée, malgré un rafraîchissement de son décor. Le service y retrouvera enthousiasme et promptitude. Menus : 42 € (2 plats) – 50 €. A la carte, compter 80 €.

99, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 01-47-23-50-00. Tous les jours.

J.-C. Rt

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 6e
Le Saint-Gilles
Spécialités des Iles de la Réunion - Maurice - Seychelles
Dîner aux chandelles
Piste de danse
Ambiance soleil de l'océan indien.
15, rue Jules Chaplain - 01 43 25 12 84
M° Vavin/Notre Dame des Champs
Cartes DC et AE acceptées

PARIS 7e
LE PETIT NIÇOIS
Bouillabaisse 25 €, Paella 21 €,
Morue fraîche à l'ailloli 20 €
Formule déjeuner 16 €. Menu 28 €
10, rue Amélie - 01.45.51.83.65. Ouvert tous les jours

PARIS 14e
AU MOULIN VERT
une addition sans surprise 30 € déjeuner ou dîner. Kir maison, vin et café compris.
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu varié : **12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert.** Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. **Tout est frais et mitonné sur place avec un très bon rapport qualité/prix** et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.
34 bis, rue des Plantes - Tél. : 01.45.39.31.31
M° Alésia - T.L.J. - Tout l'été - Salon de 20 à 80 pers. - Salle Climatisée - Terrasse d'été

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres®
Matin le menu "Homard" 38 €
Toujours les Huîtres élevées à l'Ile d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse M Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques M St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais M Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com

Le Lys d'or

Cité par de nonbreux guides.
Coupe d'or 2000 de la gastronomie chinoise et du bon goût français
Extrêmes raffinement et décor soigné. Retrouvez le temps d'un repas les mets les plus raffinés des quatre provinces de Chine.
Menu dégustation quatre provinces : 24 €/personne
Menu des amoureux : 55 €/2 personne
Menu les Bouchées Gourmandes de M. MING : 58 €/2 personne + carte environs 30 €.
Superbe terrasse bordée d'un jardin miniature.
LE LYS D'OR - 2 rue de Chaligny - Paris 12° - Tél. : 01.44.68.98.88. Ouvert Dimanche. et 210, rue de Charenton Paris 12° (face Mairie du XIIe) - Tél. 01.44.68.90.00. Fermé Lundi.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.24

AUJOURD'HUI

De la pluie, des nuages et du vent

MERCREDI 3 JUILLET
Lever du soleil à Paris : 5 h 54
Coucher du soleil à Paris : 21 h 55

Associée à une dépression circulant sur l'Angleterre, une perturbation active va balayer le pays, donnant de la pluie au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon. Le vent soutenu et des températures fraîches complètent ce tableau guère estival.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. En début de journée, la pluie arrose encore les régions allant de la Basse-Normandie au val de Loire. Un temps plus sec s'installe en Bretagne, puis se généralise l'après-midi, mais un risque d'ondées persiste sur les côtes normandes. Il fait de 15 à 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. La matinée est arrosée. Dans l'après-midi, les nuages sont moins compacts mais peuvent encore donner quelques averses. Le vent de sud-ouest atteint 90 km/h sur les plages, 70 dans les terres. Il fait de 17 à 20 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La pluie atteint la Champagne et le nord de la Bourgogne dès le matin. Dans l'après-midi, elle gagne la Lorraine, la Franche-Comté, le sud de la Bourgogne. L'Alsace est touchée en soirée. Le vent de sud-ouest atteint 60 km/h en rafales. Il fait de 20 à 25 degrés d'ouest en est.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le Poitou-Charentes connaît une journée pluvieuse. Quelques pluies touchent également l'Aquitaine l'après-midi. Il fait de 19 à 26 degrés de Poitiers à Toulouse.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. La pluie gagne le Limousin en cours de matinée, l'ouest de l'Auvergne en mi-journée, le nord des Alpes en soirée. Le temps reste plus sec sur l'est de l'Auvergne et la vallée du Rhône. Il fait de 20 à 30 degrés d'ouest en est.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Des nuages apparaissent l'après-midi en Languedoc-Roussillon. Vent soutenu sur la côte d'Azur. Il fait de 25 à 30 degrés.

03 JUI. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE		Madrid	17/32 S
Ajaccio	16/26 S	Milan	20/30 S
Biarritz	14/20 N	Moscou	16/27 S
Bordeaux	13/21 P	Munich	14/26 N
Bourges	12/19 P	Naples	24/29 S
Brest	13/14 P	Oslo	8/16 P
Caen	13/16 P	Palma de M.	18/28 S
Cherbourg	12/15 P	Prague	12/25 N
Clermont-F.	12/23 N	Rome	20/28 S
Dijon	13/24 S	Séville	18/34 S
Grenoble	15/29 S	Sofia	18/29 N
Lille	12/17 P	St-Pétersb.	16/22 S
Limoges	12/17 P	Stockholm	12/19 P
Lyon	16/29 S	Ténérife	20/26 C
Marseille	19/26 S	Varsovie	16/25 N
Nancy	12/21 C	Venise	21/28 N
Nantes	13/18 N	Vienne	17/28 N
Nice	20/28 S	**AMÉRIQUES**	
Paris	13/19 P	Brasilia	13/24 S
Pau	14/22 N	Buenos Aires	8/11 P
Perpignan	16/28 N	Caracas	25/28 P
Rennes	13/18 P	Chicago	21/35 S
St-Etienne	12/28 N	Lima	16/18 S
Strasbourg	14/24 C	Los Angeles	15/20 S
Toulouse	14/26 N	Mexico	12/24 P
Tours	12/19 P	Montréal	26/32 S
FRANCE OUTRE-MER		New York	29/36 S
Cayenne	24/29 P	San Francisco	12/19 S
Fort-de-Fr.	28/30 P	Santiago Ch.	-4/10 S
Nouméa	18/22 S	Toronto	23/34 S
Papeete	24/29 S	Washingt. DC	26/35 S
Pointe-à-P.	26/32 P	**AFRIQUE**	
St Denis Réu.	20/24 P	Alger	17/28 S
EUROPE		Dakar	25/29 S
Amsterdam	13/15 P	Kinshasa	20/30 P
Athènes	23/33 S	Le Caire	23/34 S
Barcelone	19/25 S	Nairobi	13/23 S
Belfast	10/15 C	Pretoria	2/19 S
Belgrade	20/36 N	Rabat	16/25 N
Berlin	14/25 N	Tunis	23/32 S
Berne	12/27 N	**ASIE-OCÉANIE**	
Bruxelles	14/15 P	Bangkok	27/34 P
Bucarest	15/31 S	Beyrouth	24/29 S
Budapest	19/31 C	Bombay	28/30 P
Copenhague	12/18 N	Djakarta	23/31 S
Dublin	9/17 C	Dubaï	28/39 S
Francfort	13/25 N	Hanoï	27/33 P
Genève	13/28 N	Hongkong	27/30 P
Helsinki	14/18 P	Jérusalem	17/29 S
Istanbul	21/29 S	New Delhi	31/37 S
Kiev	18/28 S	Pékin	22/28 S
Lisbonne	14/23 N	Séoul	22/32 S
Liverpool	12/17 P	Singapour	28/30 P
Londres	13/16 P	Sydney	8/18 S
Luxembourg	13/18 P	Tokyo	23/28 P

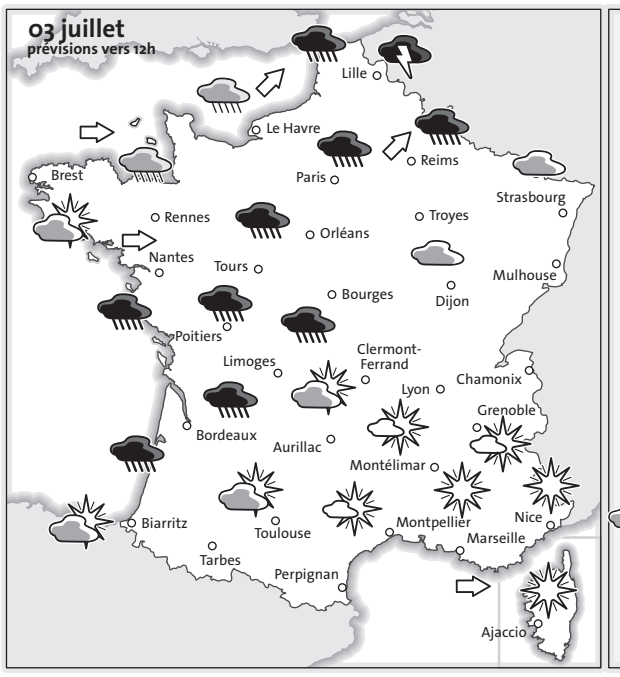

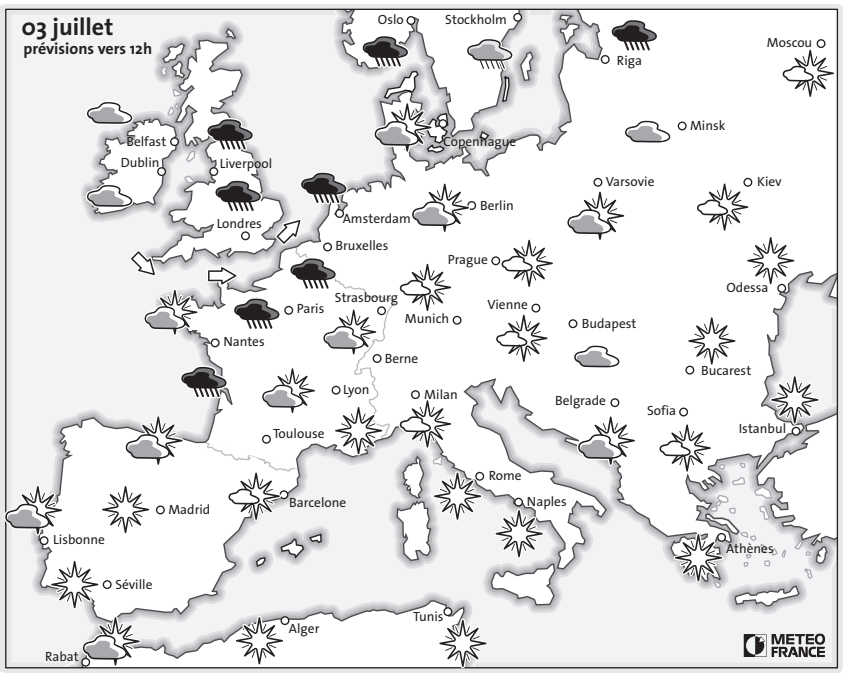

Soleil · Peu nuageux · Couvert · Brèves éclaircies · Averses · Pluie · Orage · Neige · Brouillard · Vent fort

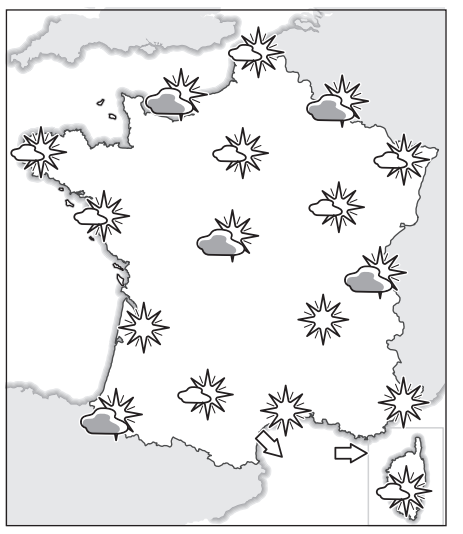

PRÉVISIONS POUR LE 4 JUILLET

41 € ttc aller simple
NICE TOULOUSE TOULON MARSEILLE PAU
Familles, Couples, Jeunes et Seniors
AIR FRANCE
Au départ d'Orly, tarif soumis à conditions.

Jeudi 4 juillet

Le temps s'améliore légèrement : des nuages circulent au nord de la Loire, mais sans conséquence. Le soleil revient plus franchement au sud de la Loire. Les températures restent fraîches, mais elles remontent légèrement à l'Ouest.

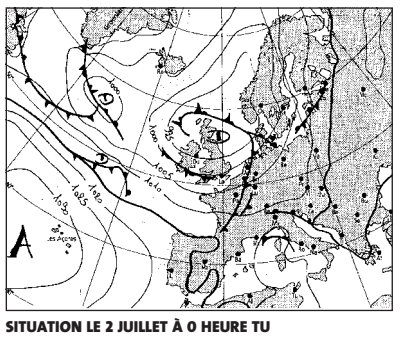

SITUATION LE 2 JUILLET À 0 HEURE TU

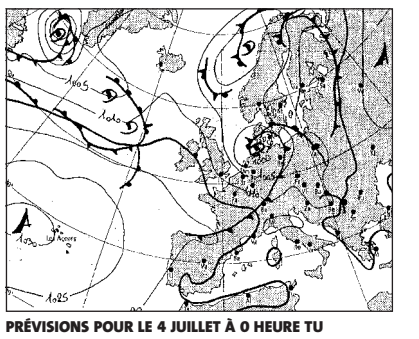

PRÉVISIONS POUR LE 4 JUILLET À 0 HEURE TU

Les formules de vacances à crédit ne sont pas toujours avantageuses

PRATIQUE
Tous les mardis datés mercredi, des conseils utiles

LES VOYAGEURS SONGENT rarement à emprunter pour partir en vacances. Pourtant, le recours au crédit ou à l'étalement des paiements fait partie des formules proposées par certains professionnels du tourisme : *« Elles peuvent surtout permettre de réaliser un projet plus ambitieux que celui qui était envisagé au départ : par exemple, participer à des manifestations exceptionnelles, comme la gigantesque Foire aux chameaux de Pushkar en Inde »*, explique Frédéric Battut, directeur de Lastminute et Dégriftour. Ce soldeur de voyages lance, au moment des grands départs de juillet, une opération crédit offerte en priorité aux 1 200 000 abonnés par courrier électronique, puis consultable ensuite sur le site Internet. Les voyagistes qui proposent des facilités de paiement constatent qu'elles contribuent à l'augmentation des sommes dépensées, d'environ 500 à 1 000 €.

Cependant plusieurs voyagistes qui avaient tenté l'expérience des « vacances à crédit » en 2000 (FRAM, Havas Voyages, Rev'Vacances, Accueil International) y ont renoncé. Les uns en raison du faible nombre de clients intéressés : de 1 % (Accueil International) à 15 % (Havas Voyages). Les autres parce qu'ils estiment que les deux termes sont antinomiques. L'agent de voyages, habitué à vendre du rêve et du plaisir, considère que le montage d'un dossier de crédit fausse les relations avec la clientèle : *« Le crédit est une contrainte difficilement conciliable avec l'esprit d'évasion qui préside au voyage »*, explique Jean-Pierre Lorente, directeur de Bleu Voyages à Lyon (réseau Selectour). Le consommateur accepte mal de payer pendant un ou deux ans un bien immatériel qui n'est plus qu'un lointain souvenir. Et si, par malheur, le séjour s'est mal passé, le mécontentement sera d'autant plus grand. C'est pourquoi, lorsqu'un voyage se paie à crédit, la durée de remboursement doit être brève (dix mois maximum) pour ne pas obérer les projets de vacances de l'année suivante.

On trouve deux options. Le crédit à la consommation (ou *« crédit revolving »*) permet de payer en cinq à dix mois, mais avec des intérêts importants. Le taux effectif global annuel peut aller de 11,88 % (carte Impulsion Nouvelles Frontières, en partenariat avec Franfinance) jusqu'à 16,56 % (carte Aurore Vacances Loisirs, chez Cetelem). Il est possible de régler sur une période de quatre à dix mois chez Auchan Voyages, ainsi que dans les agences Bleu Voyages avec la carte Accord délivrée par Auchan : la carte est payante (8 €) et le TEG est de 15,90 % jusqu'à 3 000 € (14,40 % au-delà). Chez Nouvelles Frontières, les possesseurs de la carte Impulsion bénéficient d'un taux annuel plus bas (11,88 %) pour un paiement réparti sur cinq ou dix mois. *« La carte existe depuis sept ans pour le crédit, mais le nombre de porteurs a doublé lorsque nous avons offert des avantages destinés à fidéliser la clientèle »*, explique-t-on chez ce voyagiste, où l'on ne considère pas pour autant le crédit comme un produit-phare.

On préférera l'étalement des paiements sans frais au crédit revolving

L'autre possibilité, plus intéressante, consiste à étaler les paiements sur trois à dix mois, sans frais ou avec un taux d'intérêt réduit, pris en charge totalement ou partiellement par le voyagiste. Carrefour offre cet avantage aux titulaires de la carte Pass, dans le cadre d'opérations promotionnelles épisodiques : paiement en dix fois, avec un taux d'intérêt de 3 % (au lieu de 15,96 % habituellement). Chez Leclerc Voyages, on peut payer en trois fois pour un montant de 180 à 2 300 €, moyennant 6,20 € pour les frais de dossier : cette offre, soumise à l'acceptation de l'organisme de financement Edel, ne s'applique cependant qu'à une sélection de voyages opérée par l'agence. Les hôtels Comfort, Quality, Clarion acceptent un paiement étalé en trois mensualités avec la carte Cofinoga, moyennant un taux d'intérêt plafonné à 10,52 € prélevés sur la première mensualité lors du règlement du séjour. Le réseau AFAT Voyages propose un règlement en trois mensualités, sans frais de dossier ni intérêts, mais uniquement sur la gamme des *« certifiés AFAT »*, produits haut de gamme (circuits lointains, croisières, week-ends, séjours en hôtels clubs). *« L'objectif est de faciliter la vente des voyages commercialisés sous la marque du distributeur »*, précise Jean-Pierre Mas, directeur.

Cette pratique est courante dans les villages vacances. Ainsi, Renouveau Vacances offre l'étalement des paiements en trois fois sans frais, le solde devant toutefois être versé un mois avant le début du séjour. Les Villages Vacances Famille (VVF) proposent, en partenariat avec Cofinoga, un règlement en trois fois sans frais de la totalité du séjour. Les 2 % d'intérêt sont pris en charge par VVF, qui y trouve l'avantage d'*« offrir un nouveau service au client, tout en bénéficiant de la sécurité de paiement et d'un encaissement immédiat de l'intégralité de la somme »*.

Alternative à l'emprunt, l'épargne préalable. Des distributeurs, comme Carrefour, y ont réfléchi, mais ils n'ont pas réussi à concrétiser ce projet, *« car il faudrait offrir des avantages trop importants au client »*. La meilleure solution reste donc le chèque-vacances (*Le Monde* du 6 mars), mais elle est réservée au salarié : il épargne pendant quatre à douze mois une somme qui bénéficie d'un plus de l'employeur.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 02 - 156

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

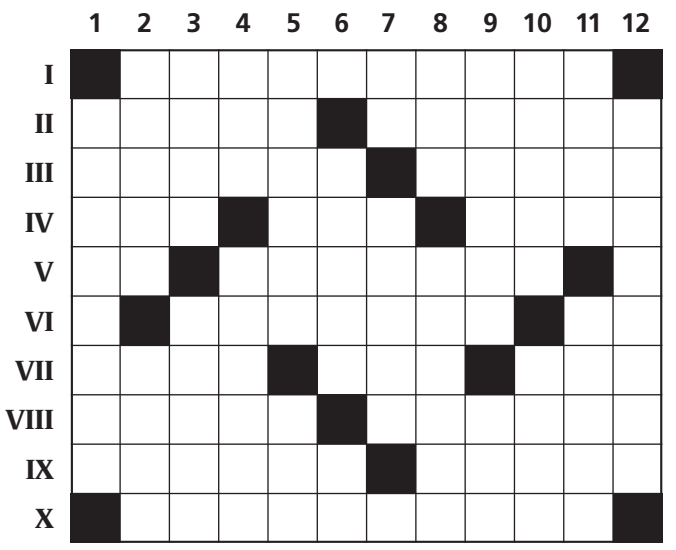

HORIZONTALEMENT

I. Coup de chaud mauvais pour la santé. - II. Donne chaud quand elle est forte. Son moulin et sa peinture ont fait de la galette. - III. Poulet à la Restauration. Coup de chaud dans le vestibule. - IV. Pèsent au passage. Lieu de passage. Passages historiques. - V. Négation. Gardiennes d'oies blanches. - VI. Mettais à disposition. Nerveuse petite anglaise. - VII. Le noir ne lui va pas. Bout de terre retourné. Admirateur. - VIII. Capitale en région. Atteint la perfection. - IX. Sans expression. Peut être perdu en deux tours. - X. Elle a l'œil partout, et même les deux.

VERTICALEMENT

1. Texte sacré. - 2. Défense de la nature. Laissés par Rutebeuf et ses amis. - 3. Préparés pour la saison des amours. Mise à nu. - 4. Plume italienne. Coup de timbre. - 5. C'est une erreur de dire qu'elle est nouvelle. Net mais désordonné. - 6. Politique de la main tendue. Métal blanc. - 7. Plusieurs fois dans l'erreur. Considération. - 8. Peuple du Vietnam. Inexpérimentée. - 9. Greffées. Ni loyal ni courageux. - 10. Les petits sont souvent les plus forts. Désagréable dans le propos. - 11. A suivi Paul. Fait le plein. - 12. A renoncé à se battre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 155

Horizontalement

I. Dégringolade. - II. Etoupille. En. - III. Santé. Oisons. - IV. Clé. Couverte. - V. Rasta. Gère. - VI. Ig. Cl. Aime. - VII. Piccolos. Lin. - VIII. Tsh. Roue. Lac. - IX. Ite. Au. Poème. - X. Ferblanterie.

Verticalement

1. Descriptif. - 2. Etalagiste. - 3. Gones. Cher. - 4. Rut. Toc. - 5. Ipéca. Oral. - 6. Ni. Cloua. - 7. Glouglou. - 8. Olive. Sept. - 9. Lésera. OE. - 10. Oreiller. - 11. Dent. Miami. - 12. Ensemencée.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 284

Une boisson de fakir

KIEF, *repos absolu au milieu du jour, chez les Turcs.*

Tirage : I N O R R S U.

a) Trouvez et placez un sept-lettres. En deux endroits différents, placez deux huit-lettres différents. Ecrivez sur la grille le sept-lettres, donné ci-dessous.

Tirage suivant : A E N O S T Y.

b) Trouvez un mot utilisant le K et le Y, et rapportant 50 points.

c) En deux endroits différents, placez deux huit-lettres différents. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Solution de a) : nourris, 9 B, 76, faisant KIEFS.

Tirage suivant : C E E N R T U.

d) En trois endroits différents, placez trois huit-lettres rapportant respectivement 68, 68 et 70 points.

Solution de c) : noyautes, D 5, 86.

Préparation de la grille de la semaine prochaine.

e) C E I N O Q U : trouvez trois sept-lettres. Ce tirage s'appuie sur les lettres de TRIBAL. Trouvez les six huit-lettres.

En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

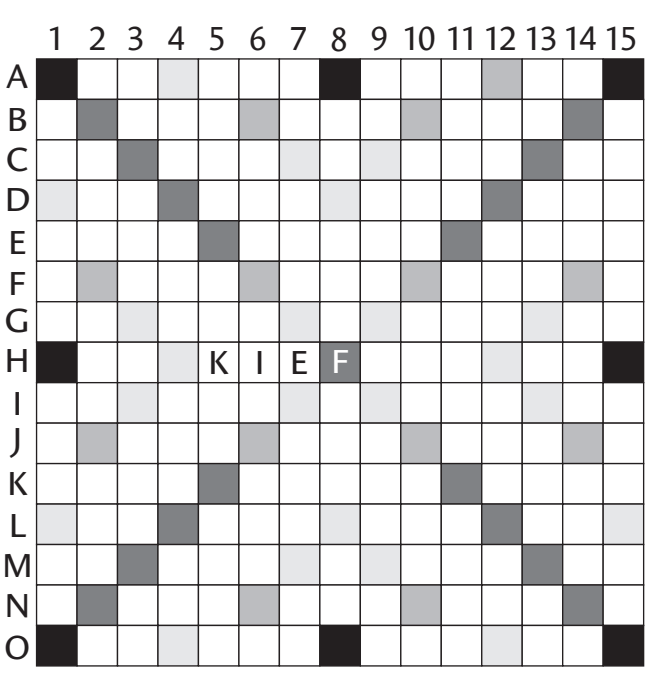

Solutions dans *Le Monde* du 10 juillet.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 26 juin.

a) GANOIDE, 1 H, 113, faisant GRECITES.

b) BADIGEON, C 8, 76 – CONGEDIA, 4 H, 76 – ARGONIDE, *gazrare*, 2 G, 74 – ADJOIGNE, A 6, 68 – GODAIENT, *plissaient*, 6 A, 64.

c) FAKIR, KEFIR, *boisson au petit lait fermenté* (= KEPHIR, KEPHYR), FRISKO, *esquimau belge*, SKIFEUR, *rameur seul dans son skif* (= SKIFFEUR).

Michel Charlemagne

La Poursuite infernale, de John Ford • Une nouvelle version restaurée permet de redécouvrir ce grand classique de 1946, qui fait de l'affrontement entre deux clans dans une ville naissante de l'Ouest américain une métaphore épique de la fondation des Etats-Unis

Le western, mythe fondateur de la démocratie

COLLECTION CHRISTOPHE L.

Linda Darnell et Henry Fonda dans cette zone de « frontière » où luttent l'ordre et la sauvagerie.

ON TROUVE bien une poursuite, deux, même, dans le cent troisième film de John Ford. *La Poursuite infernale,* titre donné à sa sortie en France, en 1947, ne lui correspond pourtant pas du tout. Son titre original, *My Darling Clementine*, était plus approprié, comme en atteste avec humour le générique gravé sur de folkloriques panneaux de bois, tandis qu'un chœur rustique annone la fameuse chansonnette.

My Darling Clementine est, simultanément, trois choses qu'on confond parfois, à tort : un film majeur de l'histoire du cinéma, un chef-d'œuvre, et la source d'un immense bonheur de spectateur. Un film majeur, dans la mesure où il met en scène, avec une apparente simplicité, l'essentiel des grands thèmes d'un genre, le western, qui aura été le cœur même du cinéma à sa période classique en phase avec l'état du monde à ce moment.

Le scénario oppose deux familles, dont l'affrontement engendrera un nouveau monde. Au milieu d'une nature sauvage, le clan Earp, qui convoie des vaches vers l'Ouest, croise le chemin des Clanton. Une cité en gestation sera le théâtre, mais aussi le véritable enjeu de leur affrontement, après le vol du troupeau des Earp et le meurtre du plus jeune d'entre eux par les Clanton. Wyatt se proclame alors shérif de la ville, avec ses deux frères comme adjoints.

« Peut-être que quand nous quitterons la région, les jeunes comme toi pourront grandir et vivre en sûreté », murmure Wyatt sur la tombe de son jeune frère. Mais la famille Earp apportera bien plus que la loi et l'ordre à la cité. Ford ne cessera de mettre en scène ces hommes issus du passé, de la sauvagerie du *Wild West*, qui en construisent le dépassement. Jamais il ne le fera de manière aussi inspirée et complexe qu'ici.

Comme les Clanton, les Earp fonctionnent en clan, ils sont là pour se venger, le fameux règlement de comptes final à OK Corral est pour Wyatt *« une affaire privée »*. Ce que le film lui-même contredit aussitôt en y impliquant d'autres représentants de la communauté. On en découvrira, au cours de la projection, les composantes : pionniers venus d'Europe, Mexicains ; agriculteurs, éleveurs et commerçants... et

« Peut-être que quand nous quitterons la région, les jeunes comme toi pourront grandir et vivre en sûreté », murmure Wyatt sur la tombe de son jeune frère

aussi ceux que le melting-pot exclut pour se constituer – l'Indien viré à coups de pied dans le cul !

On verra l'importance des titres. Le mot *« marshall »* claque comme un drapeau dès que la fonction a été restaurée. On verra l'importance du nom, et du mythe : Fonda module *« My name is Earp... Wyatt Earp »,* jusqu'à ce que,avec l'humour impavide qui caractérise le film, un personnage le coupe en disant que ça va, on sait qui il est. On verra l'importance des lieux, ceux de la cité mais aussi de l'extérieur. Les deux poursuites opposent le vide sauvage dans lequel Virgil Earp traque Billy Clanton au vide en voie de civilisation où, pour ramener Holliday, Wyatt recourt aux services de la Wells Fargo, tandis que la circulation des diligences, les arrivées, les départs et les horaires désignent un endroit clairement inscrit dans un territoire délimité par « l'Est » et la Californie.

On verra évidemment l'édification des symboles, avec le magnifique plan du squelette de clocher où flottent deux drapeaux américains : plan qui aide à comprendre ces cinquante dernières années (11 septembre inclus) mieux que cent heures de cours d'histoire. Et on verra aussitôt l'idée chaleureuse (importée d'Irlande : le bal) que se fait Ford du rapport à cette symbolique spirituelle où se mêlent le religieux et le national.

Mais surtout, on verra comment, chez Ford, l'opérateur de civilisation se trouve dans l'ambigu, le trouble, alors même qu'il avait tracé la frontière séparant le bien (Earp) du mal (Clanton) à la perpendiculaire de la frontière séparant le passé (Earp et Clanton) anarchique de l'avenir organisé (les citoyens organisés). En cela John Ford est un véritable cinéaste progressiste, qui deviendra l'un des meilleurs remparts contre le maccarthysme en disant comme Wyatt Earp :*« Mon nom est Ford, et je fais des westerns ».*

Les « agents troubles » sont la figure de Doc Hollyday, comme sculptée dans une matière instable et enivrante par Victor Mature, tout simplement génial, et les femmes : Linda Darnell, magnifique, et Cathy Downs, impeccable. Héros torturé, « existentialiste », indifférent au bien et au mal, au passé et à l'avenir, traversé par la seule frontière entre la vie et la mort, Doc est le martyr annoncé de la tragédie. Les figures symétriques de Clementine la claire et de Chihuahua la sombre, toutes deux loyales et infidèles, achèvent – jusque dans la mort injuste des « impurs » – d'affoler le récit fondateur et libèrent le film de sa rhétorique moralisatrice, au nom d'une idée des humains infiniment plus généreuse.

Cette immense entreprise d'un récit fondateur n'est possible que par la splendeur et l'adéquation formelle de la mise en scène à ce qu'elle ambitionne de mettre en scène. Avec d'abord, chef-d'œuvre au sein du chef-d'œuvre, le corps de Henry Fonda. Qui n'a pas vu la danse dédoublée de Wyatt, une première fois, seul, à l'horizontale, puis à la verticale avec Clementine, accomplissant sous l'effet d'un complot citoyen, son entrée dans la danse de la démocratie, ignore ce que peut le cinéma.

Chaque plan déploie les puissances d'un vocabulaire proprement cinématographique. Ainsi l'extraordinaire travail sur les blancs et les noirs purs comme sur les zones de gris. Ainsi du jeu sur les cadres, articulant frontalité théâtrale et recul qui inscrit les individus dans l'espace ou dans le groupe, emploie avec une infinie subtilité la profondeur de champ et le hors champ. La présentation, pour cette réédition, d'une copie de très bonne qualité rend justice à la beauté de ce noir et blanc d'anthologie, de la diagonale coupant l'écran en deux lors de la marche de Fonda sur le trottoir couvert au ciel habité d'une indubitable présence, lors de son avancée vers les fusils qui l'attendent.

Il faut ajouter la séduction et la jubilation des interprètes, la réussite des dialogues jouant à la fois des règles du genre et d'une petite distance avec leurs conventions, avec parfois une économie confondante – la mort hors champ de Chihuahua, achevée d'une seule réplique. Et la perfection d'un rythme incroyablement précis. Le pur bonheur du spectateur, même (surtout ?) celui qui croit que le western appartient à une époque révolue, est de la sorte garanti.

Jean-Michel Frodon

Film américain (1946). Avec Henry Fonda, Victor Mature, Linda Darnell, Cathy Downs, Walter Brennan. (1 h 42.) Au cinéma Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris-5e. Mos Cardinal-Lemoine, Jussieu. Tél. : 01-43-29-44-40.

Exprimer à l'écran la complexité du monde

BIBLIOGRAPHIE
***L'homme au tablier. Le jeu des contraires dans les films de Ford*, par Aimé Lagnel**
Edition La part commune, 168 p., 15 €.

L'homme au tablier, c'est Ranson Stoddard, qu'incarne James Stewart dans *L'Homme qui tua Liberty Valance*. L'apprenti avocat, plongeur dans l'auberge de la ville, accepte un duel avec le dangereux *outlaw* Liberty Valance. Ce mélange d'humilité triviale (le tablier que porte le personnage) et d'héroïsme insensé fait partie des contrastes qui peuplent les films de John Ford. Dans son très pertinent essai, Aimé Lagnel s'attache à montrer à quel point le cinéma de l'auteur de *La Prisonnière du désert* fonctionne sur la mise en scène de contradictions profondes, expressions d'une complexité du monde. Pour Ford, il ne s'agit pas de simplifier, mais au contraire de souligner les tensions. En quelques chapitres où la précision descriptive se mêle à l'admiration, l'auteur met au jour ces principes contraires et leur articulation dans les œuvres-clés de Ford : le proche et le lointain, le dedans et le dehors, le bien et le mal, le masculin et le féminin.

De cette approche qui pourrait très vite déboucher sur des constatations banales, émerge un cinéaste dialecticien qui éclaire la complexité des choses et des individus. C'est à une explication psychologique de type jungienne que se réfère essentiellement Aimé Lagnel, qui met l'accent sur le poids des images archétypiques et les passerelles qui relient parfois le moi à l'inconscient. *L'Homme au tablier,* en peignant Ford comme un cinéaste de la complexité, souligne à quel point celui-ci avait pu être apprécié pour des raisons idéologiques contraires. A la fois progressiste et conservateur, son art est essentiellement mélancolique et tragique.

J.-F. R.

La fin de l'idylle entre John Ford et Darryl Zanuck

A L'ORIGINE de *My Darling Clementine*, il y a Darryl Zanuck, grand patron de la Twentieth Century Fox qui proposa à John Ford de tourner le remake d'un western dont le studio avait les droits, *Frontier Marshall*, réalisé par Alan Dwan en 1939, interprété par Randolph Scott et tiré d'un livre de Stuart Lake *Wyatt Earp : Frontier Marshall.*

Le scénario reprend un récit de l'Ouest qu'il ne songe évidemment guère à démystifier : il conte l'histoire de Wyatt Earp, pistolero et joueur de cartes notoire qui s'opposa en octobre 1881 avec son frère à la famille Clanton qu'il extermina au cours de ce qui relevait davantage du massacre confus et sans gloire que du classique et chevaleresque règlement de comptes. La légende, fausse, l'avait même transformé en shérif de la ville de Tombstone en Arizona, poste occupé en fait par son frère Virgil. Ford se vantera d'avoir rencontré le véritable Wyatt Earp alors qu'il était assistant-réalisateur sur des westerns muets dans les années 1910 et d'avoir respecté au plus près les faits historiques.

Si le choix de Henry Fonda pour le rôle principal s'impose immédiatement, pour celui de Doc Hollyday, le réalisateur pense un moment à Tyrone Power, puis plus étrangement à Douglas Fairbanks Jr et Vincent Price avant que

Le producteur avait lui-même entièrement remonté un premier état du film en en retirant une trentaine de minutes

Zanuck impose Victor Mature, avec qui le réalisateur s'entendra d'ailleurs parfaitement. Ce ne sera pas le cas avec Walter Brennan, qui joue le rôle du père des Clanton et qui refusera de refaire un film avec lui. Ford collabore par ailleurs de près à l'écriture du script avec le scénariste Winston Miller et ajoute au matériau initial de nombreuses scènes ou répliques dans sa manière. Le tournage a lieu à Monument Valley, où le cinéaste n'était pas retourné depuis *Stagecoach* (*La Chevauchée fantastique*), sept ans plus tôt.

Improprement désignée comme *Director's cut*, la copie de *My Darling Clementine* qui sort au Grand Action est légèrement différente de celle connue jusqu'ici. Restaurée à partir d'une copie nitrate par les archives d'UCLA, il s'agit en fait d'une version intermédiaire, présentée par la Twentieth Century Fox lors d'une *preview* (séance publique précédant la sortie commerciale et destinée à tester les réactions des spectateurs) à la suite de laquelle le studio procéda à quelques ajustements censés accroître le potentiel commercial du film : davantage de musique, quelques inserts de gros plans d'acteurs, quelques minutes de dialogues en moins, le plan d'un baiser final qui remplace une simple poignée de main entre Wyatt Earp et Clementine Carter, que le public jugea, à tort évidemment, ridiculement naïve.

On voit bien, certes, en quoi ces modifications avaient pu transformer le chef-d'œuvre de Ford en un produit un peu plus conforme aux standards commerciaux de son temps. Mais, en tout état de cause, l'idée d'un montage final laissé au jugement seul d'un cinéaste salarié par un studio dirigé d'une main de fer par Darryl Zanuck est en soi absurde. Le producteur avait lui-même entièrement remonté un premier état du film en en retirant une trentaine de minutes, essentiellement des scènes de comédie.

En refusant la participation de Ford aux modifications qu'il estimait nécessaires, Zanuck mettra fin à une collaboration exemplaire qui avait par le passé produit des films à la fois importants et commercialement bénéfiques comme *Les Raisins de la colère* (1940) ou *Qu'elle était verte ma vallée* (1941). Pour cette raison, sans doute, l'auteur du *Mouchard* gardera toujours un souvenir amer du tournage, qui le confirmera dans sa décision de devenir très vite son propre producteur.

Jean-François Rauger

A LIRE DANS LE MONDE DOSSIERS & DOCUMENTS

Deux grands dossiers...

1 L'état des conflits dans le monde

2 Loi internationale : des règles à inventer

...et

3 L'actualité du mois, dans les clés de l'info

NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT - 16 PAGES - 2€

Play Time, de Jacques Tati • Près de quarante ans après la sortie du quatrième long métrage du cinéaste, sa version intégrale restaurée paraît sur les écrans, révélant un des plus éclatants chefs-d'œuvre du cinéma français

L'apocalypse récréative de M. Hulot

PRÉSENTÉE au Festival de Cannes (*Le Monde* du 16 mai), puis au palais de Chaillot au mois de juin, la version restaurée et intégrale de *Playtime* sort enfin dans toute la France sur une trentaine de copies, dont quatre à Paris. Ce jour de fête est l'aboutissement d'un long processus qui, depuis la sortie inaugurale du film le 17 décembre 1967, au cinéma L'Empire, aura vu s'accumuler diverses vicissitudes, depuis sa réception mitigée jusqu'à la restauration entreprise, contre vents et marées, à partir de juillet 2001 par Sophie Tatischeff, la fille du cinéaste, et Jérôme Deschamps.

Sur l'histoire du film, on renverra à la lecture du livre passionnant et détaillé de François Ede et Stéphane Goudet (*Playtime*, Cahiers du cinéma, 189 p., 30 €) pour mieux entrer dans le vif du sujet, et tenter de définir la portée de *Playtime,* à trente-cinq ans de distance de sa sortie initiale.

Deux idées générales courent à ce propos depuis l'annonce de sa reprise. La première, à laquelle on ne peut que souscrire, concerne la réhabilitation du film dans l'ordre du mérite : *Playtime* est – dans le sillage des *Temps modernes* de Chaplin – un pur chef-d'œuvre, qui concilie les vertus du génie créateur et du divertissement populaire, de l'intelligence critique et de la fantaisie inspirée, de l'observation réaliste et de la dérive burlesque. La deuxième idée consiste à attribuer cette réhabilitation à la dimension prophétique du film, qui trouverait aujourd'hui seulement sa vérification. Cette thèse, évidemment fondée, n'en est pas moins insuffisante.

RUE DES ARCHIVES

Jacques Tati sur le tournage de « Play Time », en 1967.

Playtime fonde son esthétique sur la désorientation spatiale et la suspension temporelle. Réactivés par les transformations urbanistiques, économiques et sociales des années 1960, ces motifs n'en sont pas moins archaïques (depuis la Babel biblique jusqu'aux mythes grecs de Sisyphe et du Minotaure) et regardent moins le passé ou le futur que cet éternel présent sous les auspices duquel l'homme ambitionne, entre nostalgie du paradis perdu et marche vers l'Apocalypse, de s'approprier le monde. *Playtime*, par la démesure de son projet et la mutilation qui en résultera, est précisément le film de Tati qui entreprend, dans un élan démiurgique qui l'apparente une nouvelle fois à Chaplin, de fondre une vision cosmogonique du monde en matière cinématographique.

SATIRE DE LA GLOBALISATION

Sans doute, la satire de la globalisation qui en résulte, infiniment subtile et acérée, semble-t-elle relever, près d'un demi-siècle plus tard, d'une prescience stupéfiante. Le développement de la consommation et des loisirs de masse, la reproductibilité des objets et des comportements, la perte des repères culturels et des relations affectives au profit de la fonctionnalité et du rendement, l'asepsie et le conformisme généralisés, le recul du politique devant l'économique, font de *Playtime* le film qui aura dit, le plus tôt et le plus fort, la messe burlesque d'un XX[e] siècle défiguré par la technologie, dont Fritz Lang avait annoncé, dès 1926 dans *Metropolis*, l'avènement fantastique.

Mais *Playtime* est infiniment plus que cela, et le phénomène est d'autant plus remarquable que son argument pourrait se résumer à la lunaire traversée par le légendaire M. Hulot (personnage récurrent interprété par Tati dans ses films) de cinq lieux symboliques de la transformation en cours : un aéroport, un immeuble de bureaux, un salon commercial, un appartement privé et un restaurant. Très peu de chose en somme, si la mise en scène ne conférait à ce périple, d'une irrésistible drôlerie, une dimension proprement mythologique.

Affectant délibérément son œuvre des maux qui caractérisent l'époque (lignes de fuite des plans, surdimensionnement des cadres, perte d'identité des lieux, transparence trompeuse des surfaces, organisation concentrationnaire des espaces, prolifération des personnages, disparition de la figure humaine, duplication du héros en de multiples leurres...), Jacques Tati filme la crise spirituelle de son siècle comme Jérôme Bosch a peint le sien, avec un sens exacerbé de la composition et une hargne méticuleuse dont on se demande si elle relève du moralisme ou de l'hérésie, de la réaction ou de l'anarchie.

Auteur de cette œuvre-monde qu'est *Playtime*, Tati est en tout cas un Dieu vengeur, et M. Hulot – très justement nommé par André Bazin *« l'Ange Hurluberlu »* – son mandataire ici-bas. Oisif dans un univers d'affairistes affairés, distrait attentif parmi une cohorte de besogneux égarés et inaptes, ce dernier est visiblement descendu sur Terre pour révéler aux hommes leur incommensurable vanité et leur non moins scandaleuse prétention à la propriété et à la perfection.

Le plan du générique de début, braqué sur le ciel, ou la confusion babélienne de l'architecture, des langues et des sons le suggèrent assez, non moins que la séquence finale, sise au restaurant baptisé Royal Garden. Dans cet éden du dernier chic fabriqué à la hâte, et d'où le commun des mortels est nécessairement exclu, il suffit au dit Hulot de décrocher un fruit du plafond pour faire s'écrouler une partie de l'édifice. De cette chute renaîtra provisoirement une humanité digne de ce nom, joyeusement fautive et mutilée. Sous les auspices de la restauration, le destin de *Playtime* aura donc fini par se confondre avec sa folle ambition : sauver, coûte que coûte et solidairement, l'homme et le cinéma.

Jacques Mandelbaum

Film français de Jacques Tati. Avec Jacques Tati, Barbara Dennek, Henri Piccoli, Léon Doyen, Georges Montant, John Abbey. (2 h 06.)
Site web : www.tativille.com/
Rétrospective Jacques Tati (programme comprenant *Jour de fête, Les Vacances de M. Hulot, Mon oncle, Play Time, Trafic*, ainsi que quatre courts métrages) : à partir du 10 juillet.

Jacques Tati, génial précurseur de la photographie des années 1980

DANS *Play Time*, une élégante Américaine essaie, en vain, de photographier un Paris à la Doisneau, qu'elle a dû découvrir dans les livres mais qui n'existe plus, celui des petits métiers et des artisans. Une fleuriste installée à un carrefour ferait l'affaire, mais, au moment de déclencher, un détail de la « vie moderne » surgit dans le plan. Au-delà de l'anecdote, qui illustre une conviction de Tati, le film aborde, dès 1967, nombre de préoccupations qui vont mobiliser la photographie des années 1980-1990 : la domination de l'architecture et de l'objet et la réduction de l'homme à une figure antisentimentale et consumériste.

Un élément technique transforme déjà nombre de plans de *Play Time* en photographies attractives. Tourné en 70 mm, ce film témoigne d'une précision optique époustouflante, notamment dans la profondeur de champ, qui permet à chaque parcelle du plan d'être visible, porteuse de sens, sans que l'œil puisse opérer une hiérarchie. Les personnages ne dominent pas l'environnement, ils sont pris dans le décor urbain au même titre qu'une télévision dans l'intérieur fonctionnel.

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

La photographie des années 1950-1970 était dominée par un « existentialisme » des marginaux visant à traduire une souffrance, souvent, du bonheur, parfois, dans un environnement graphiquement accessoire et flou. Tati au contraire s'intéresse à la classe moyenne occidentale, ou plutôt à la manière dont ses gestes, attitudes, formes, vêtements sont conditionnés par l'espace urbain, par la société de consommation et des loisirs, où le secteur des services se substitue à celui de la production.

Cette approche environnementale, amorcée par Bill Owens à la fin des années 1960 avec ses portraits de l'*american way of life*, va devenir un courant dominant de la photographie à partir des années 1980, avec des auteurs plus proches du monde de l'art que de celui de la presse, souvent coloristes, consacrés en 1991 par l'exposition « Plaisirs et terreurs du confort domestique », au MoMA de New York – citons le portrait d'un homme, le regard vide, ouvrant son réfrigérateur dans une cuisine standardisée (Philip-Lorca DiCorcia). Sans doute le Britannique Martin Parr, en auscultant avec humour la société des loisirs, s'approche-t-il de l'esprit de *Play Time*, quand M. Hulot regarde, incrédule, des plats colorés à la vitrine d'un fast-food.

L'étape suivante est la transformation de la figure humaine en « automate » dont Tati ébauche quelques spécimens, notamment à travers les personnages d'hôtesses, dans la scène de l'aéroport ou dans celle d'un salon commercial. Sans doute a-t-on le même sentiment face aux portraits frontaux de Thomas Ruff, aux mannequins mutants d'Inez Van Lamsweerde ou aux sculptures vivantes d'Erwin Wurm. Il y a enfin, pour boucler la boucle, le regard, déterminant, de Tati sur une architecture dupliquée et envahissante propre à dissoudre l'espèce humaine. Il est ici difficile de ne pas évoquer les grands formats éclatants d'Andreas Gursky, où les personnages, quand ils existent, sont des fourmis au service d'une société des objets et des signes.

Michel Guerrin

Le Festival de La Rochelle consacre, jusqu'au 8 juillet, une rétrospective au cinéaste allemand, longtemps exilé à Hollywood

L'Amérique du simulacre dans l'œil de Douglas Sirk

LA RÉTROSPECTIVE consacrée par le Festival de La Rochelle, qui se déroule jusqu'au 8 juillet, au réalisateur allemand Douglas Sirk permet, une nouvelle fois, de prendre la mesure d'une œuvre qui ne cesse de se bonifier. On peut enfin constater son ampleur, des productions allemandes de Sirk dans les années 1930 à ses grands films hollywoodiens des années 1950 et ses courts métrages allemands rarissimes des années 1970.

Les films de la période hollywoodienne de Douglas Sirk n'ont cessé d'être réévalués à la hausse depuis leur redécouverte au début des années 1970. *There's Always Tomorrow* (1956), *Ecrit sur du vent* (1957) et *Imitation of Life* (*Le Mirage de la vie,* 1959) ne sont pas seulement les ancêtres des séries télévisées *Dallas* et *Dynasty*, qui battirent des records d'audience sous Ronald Reagan. Ils sont, dans leur pessimisme délirant et débridé, le pendant hollywoodien de *Howl,* d'Allen Ginsberg : une élégie funèbre qui retentit comme un cri dans la morne Amérique des années 1950, celle d'Eisenhower et de McCarthy.

Né en 1900 et mort en 1987, Douglas Sirk, de son vrai nom Hans Detlef Sierck, avait étudié durant son adolescence avec l'historien d'art Erwin Panofsky. Il traduit en allemand les sonnets de Shakespeare et met en scène la dernière production allemande de Kurt Weill. Douglas Sirk a connu ses plus grands succès en réalisant des mélodrames pour Universal qui restent de loin ses meilleurs films. La rétrospective de La Rochelle montre, avec les films allemands de l'auteur et ses films américains plus mineurs, un artiste excentré, l'un des rares au XX[e] siècle à savoir mettre à profit son exil hollywoodien pour révéler son talent.

SUBSTITUT D'UNE VIE GÂCHÉE

Bien après son retour en Europe dans les années 1960, Sirk affirmait qu'il avait réalisé son chant du cygne, l'admirable *Imitation of Life*, pour son seul titre. Le cinéma de Sirk se déploie sur un territoire qui est celui du simulacre. Et ce dès ses premiers films, comme *Paramatta, bagne de femmes* (1937), étonnant mélodrame victorien où Viktor Staal achète pour Zarah Leander un miroir. Ce ne sont que des vies rêvées mais jamais vécues. Robert Stack dans *La Ronde de l'aube* (1958), aviateur qui ne trouve plus l'excitation que dans les airs. Dorothy Malone dans *Ecrit sur du vent*, garce nymphomane qui caresse la maquette d'un puits de pétrole comme un godemiché. Fred MacMurray, le père de famille exemplaire de *There's Always Tomorrow*, qui étouffe dans son confort d'Américain moyen. C'est encore le poste de télévision que l'on remet à Jane Wyman à la fin de *Tout ce que le ciel permet* (1956), substitut ultime d'une vie gâchée.

D. R.

La riche famille de pétroliers d'« Ecrit sur du vent » (1957).

Le cinéma de Douglas Sirk est kitsch. La splendide demeure de Lana Turner dans *Imitation of Life*, ou celle des Hadley, la richissime famille de pétroliers d'*Ecrit sur du vent*, ressemble à un château de Versailles décoré par Norman Rockwell. Ce kitsch est le juste reflet des années 1950. La pharmacie d'*Ecrit sur du vent*, le bar d'*Imitation of Life* semblent sortis d'une toile d'Edward Hopper. C'est le même vide, avec une lumière stylisée et des enseignes publicitaires où l'on peut lire *« Achetez ici des médicaments de qualité »*. Les comédiens de Sirk avaient des talents limités, que ce soit Dorothy Malone, son acteur fétiche Rock Hudson ou John Gavin, mais le réalisateur allemand savait les utiliser pour ce qu'ils sont : des mannequins vivants sortis d'une publicité pour un whisky de luxe.

Découvrir l'œuvre de Douglas Sirk équivaut à entrer dans un univers de signes ou dans un musée en mouvement, où chaque élément – homme, femme, objet – a été disposé pour remplir une fonction bien précise. Le décor champêtre de *Tout ce que le ciel permet* semble uniquement là pour aboutir à ce gros plan sur la couverture de *Walden,* de Thoreau. Cette utilisation précise des artefacts fit dire à Fassbinder que, dans ce film, les fauteuils et les verres sont plus importants que les humains. Dans *Ecrit sur du vent,* les personnages sont entourés d'objets transformés en totems : le puits de pétrole, les chiens argentés qui ornent le calendrier de Lauren Bacall, la voiture de sport rouge de Dorothy Malone. Tout semble scellé dans une poche hermétique.

« Il y a une distance infime entre le grand art et l'ordure », expliquait Sirk à Jon Halliday dans un remarquable livre d'entretiens (*Conversations avec Douglas Sirk*, éditions Cahiers du cinéma). Cette distance est largement comblée dans le cinéma de Sirk. Ses films baignent dans une artificialité qui doit autant aux conventions de la tragédie grecque qu'à l'esthétique publicitaire. Le plan final d'*Ecrit sur du vent* montre un domestique noir qui referme le portail de l'immense demeure des Hadley. On s'attend à ce qu'il enroule le gazon et fasse disparaître le décor.

Samuel Blumenfeld

La Coursive-Scène nationale. 4, rue Saint-Jean-du-Pérot, La Rochelle (17). Tél. : 05-46-51-54-00. Jusqu'au 8 juillet. www.festival-larochelle.org/

Total Khéops, d'Alain Bévérini • L'adaptation du roman d'Izzo

Un polar hanté par le deuil sur le Vieux Port de Marseille

QUE DÉSIGNE l'expression « Total Kheops » ? A la vision du film qui porte ce nom, on ne le saura pas. Et pourtant, on sait tout d'avance de ce film – qu'on connaisse ou pas le cycle de romans policiers de Jean-Claude Izzo dont ce film adapte le premier volume, qu'on connaisse ou pas le morceau de IAM où l'écrivain avait pêché le titre, qu'on ait ou pas regardé la série télé avec Delon qui en donna l'an dernier une imagerie folklorique à souhait.

On sait les ressorts et les figures du polar. On sait les histoires d'hommes et les trafics mafieux et politiques. On sait qu'à Marseille il y a un port, le soleil, l'extrême droite, des ruelles en escalier, beaucoup d'immigrés de nombreuses générations, des cabanons dans les calanques, des trafics en tout genre. On sait les visages de Bohringer, de Marie Trintignant, de Renucci, de Duval, de Maurice Garrel.

Cette accumulation de « déjà-vu » et de « déjà su » devrait plomber sans retour le film. Très habilement, Alain Bévérini en fait au contraire l'esprit même qui hante, et sauve, son film. Etrange gageure, encore plus si on considère les conditions de l'entreprise. Un premier film, longtemps porté par un homme qui fut auparavant l'interviewer vedette du gotha du cinéma français et international sur TF1. On pouvait redouter le rendez-vous de la jet-set, ou au contraire une revanche, au moins une rupture affichée, au nom d'une création personnelle et de la volonté d'affirmer son inscription dans l'univers d'Izzo, environnement – géographique et humain, mais aussi dramatique et idéologique – avec lequel le natif de Marseille Bévérini se sent visiblement de fortes affinités.

FANTÔMES DE RÊVES

Ni l'une ni l'autre de ces menaces ne se concrétisent. C'est que le film, loin d'essayer de prendre de vitesse les multiples pesanteurs qui le guettent, les laisse au contraire envahir l'écran. Avec elles s'instaure un climat déprimant, une ambiance d'après les récits et les espoirs, qui est aussi l'enjeu même de ce que raconte le film.

Les morts, violentes et nombreuses, n'y sont que des péripéties abstraites, elles frappent non des humains mais des fantômes ou des archétypes. Fantômes des rêves d'aventure, d'amour et de fidélités adolescentes, figurines épuisées du polar passé à la moulinette des machines à fiction (livres, films, BD, feuilletons télé) depuis un siècle et demi – le parrain, le ripou, le petit trafiquant, les malfrats joueurs de poker dans les arrière-salles. Personne ne joue à croire et à vouloir faire croire à tout cela, le désenchantement de la réalisation et de l'interprétation fait écho à celui de cet univers effondré de l'intérieur qu'évoque le scénario.

Il y a eu autrefois trois copains et une fille au bord de la mer. Ils étaient jeunes et beaux et pleins de vie ; la jeunesse, la beauté ni la vie ne durent. C'est tout. Les péripéties et rebondissements, les allusions à la réalité politique et sociale de la ville, tout cela ne semble que prétexte à ces moments suspendus.

Ceux où il ne se passe strictement rien, sinon que la mer miroite, ou que Bohringer, dans son meilleur rôle depuis très longtemps, marche dans une rue, s'assoit en ruminant son passé. *Total Kheops* est, en plein cagnard, un beau film de deuil, élégant et implacable.

J.-M. F.

Film français avec Richard Bohringer, Marie Trintignant, Daniel Duval, Robin Renucci, Maurice Garrel, Thierry Seban. (1 h 30.)

Festival Aden, des provisions pour l'été

PARIS Au cinéma, l'été s'annonce banal à pleurer. Un cageot de navets américains déversés sur des adolescents dont les distributeurs tiennent pour acquise la lobotomie ; une poignée de films français ou européens qui attendent leur tour depuis si longtemps que leur réputation est irrémédiablement (mais parfois injustement) entachée. Et cette traversée du désert (on devrait entrevoir les premières oasis fin août) sera d'autant plus pénible que, depuis les sorties simultanées de *Parle avec elle* et du *Voyage de Chihiro,* au début du mois d'avril, les films se font désirer, d'autant plus violemment que le Festival de Cannes a été singulièrement riche, mais que, parmi les films qui y ont été présentés, une poignée à peine ont trouvé le chemin des salles. On fait donc son marché, de petits objets en œuvres singulières. Mais d'événements, de ceux qui font les grandes émotions et les conversations interminables, point.

A Paris, il y aura, une semaine durant, un remède infaillible à cette langueur qui frappe ceux qui vont au cinéma. Sur les bords du bassin de La Villette, on pourra découvrir, le temps que dureront les Festins d'Aden, festival organisé par le supplément du « Monde », quelques-uns des films les plus attendus de la rentrée cinématographique.

Avec d'abord, pour l'ouverture, mercredi 3 juillet, *Vendredi soir*, de Claire Denis, avec Valérie Lemercier, Vincent Lindon, Florence Loiret et Grégoire Colin. La combinaison de ces cinq noms est irrésistible, tout comme le sentiment de curiosité, puisque ce film, qui fut long à se faire, vient tout juste d'être achevé par la réalisatrice de *Beau travail*. Et, si l'on rate la séance de mercredi soir, il faudra attendre le 11 septembre.

Parmi les films présentés au dernier festival de Cannes, « Aden » propose : *Sweet Sixteen,* que Ken Loach a tourné à Glasgow ; *Bowling for Columbine,* le documentaire satirique de Michael Moore ; *Japon,* le film étrange du réalisateur mexicain Carlos Reygadas, qui a marqué aussi bien la dernière Quinzaine des réalisateurs que les esprits de ceux qui l'ont vu ; *Etre et avoir,* le beau documentaire de Nicolas Philibert tourné dans une école primaire à classe unique du Massif central ; *L'Ange de l'épaule droite,* de l'Ouzbek Djamshed Usmonov ; *La Cité de Dieu,* chronique ultraviolente de la misère brésilienne, de Fernando Meirelles, et aussi *L'Adversaire,* de Nicole Garcia, *Monrak Transistor*, de Pen-ek Ratanaruang, *Madame Sata*, de Karim Ainouz...

Mais les Festins ne se résument pas à ce concentré cannois sur les berges du canal. On pourra également découvrir un peu de nouveau cinéma argentin *(Neuf reines,* de Fabian Bielinski) ou se faire une idée précise sur un film précédé de folles rumeurs, *Shaolin Soccer,* de Stephen Chow, qui met au service du football les enseignements millénaires des pensionnaires du célèbre monastère.

Le tout est enrobé d'un programme de reprises suffisamment éclectique pour que le plus grincheux y trouve son bonheur, parmi lesquelles plusieurs films bientôt diffusés dans d'autres salles. Comme *Women*, de Cukor, histoire de discuter une fois de plus du degré de misogynie de cette comédie noire (la drôlerie de la chose ne prêtant guère à controverse), la trilogie *Flesh-Trash-Heat* de Paul Morrissey, et *Raging Bull*, de Martin Scorsese, qui devrait retrouver le chemin des grands écrans en octobr, plus de vingt ans après son triomphe. Le mardi 9 juillet venu, on devrait donc être rassasié d'images et prêt à supporter ces semaines où *Snow Sex and Sun* chassera de l'affiche *Y a-t-il un flic pour sauver l'humanité.*

Thomas Sotinel

Cinéma MK2 Quai de Seine. 14, quai de la Seine, Paris-19e. Tél : 08-92-68-14-07. M° Stalingrad ou Jaurès. Du 3 au 9 juillet. Séances de 13 heures à minuit. Passeport de dix places, 40 €, en vente sur place. www.mk2.com/festins_aden/
Photo : *Japon*, du Mexicain Carlos Reygadas. © D. R.

FOIX

Résistances

Pour la sixième fois, l'Ariège accueille ce que la planète cinéma compte d'œuvres dissidentes ou résistantes. La programmation est organisée autour de thèmes. Cette année « Si vis pacem... » (illustré entre autres par *Dr Folamour,* de Stanley Kubrick) précédera « Logique de paix, une utopie ? » (avec *The Navigators,* de Ken Loach). Solidement implanté sur ses terres, le festival se propose aussi de réfléchir au développement durable des Pyrénées (avec des films d'Yves Caumon ou Pau Recha). Après une programmation consacrée à l'errance (entre *Thelma et Louise,* de Ridley Scott, et *Chat noir, chat blanc,* d'Emir Kusturica), les deux derniers jours montreront l'Algérie, celle de la guerre *(Avoir vingt ans dans les Aurès,* de René Vautier, *La Bataille d'Alger,* de Gillo Pontecorvo) et celle d'aujourd'hui *(L'Autre Monde,* de Merzak Allouache).

Festival international de films Résistances, dans les salles de Foix, Ariège. Billets 5 € et 2,5 €. Abonnement hebdomadaire nominatif 60 € et 30 €. Du 5 au 13 juillet. www.cine-resistances.com

MARSEILLE

Festival international du documentaire

Nouvelle direction artistique pour ce rendez-vous qui en est à sa treizième édition. Une programmation à l'architecture savante autour d'une compétition internationale qui convoque sur le terrain du documentaire des noms que l'on a l'habitude de voir au programme des grandes compétitions internationales : Jia Zhang-ke, Tsai Ming-liang, Claire Simon, Naomi Kawase, qui se mêlent à des praticiens du genre venus d'Inde, de Sri Lanka ou d'Allemagne. La compétition française proposera de nombreux inédits. On y ajoutera quatre programmes thématiques dont l'un, intitulé « Shéhérazade », permettra de découvrir *Numéro zéro,* de Jean Eustache, jusqu'ici inédit sous cette forme, pendant que « Série télé » tournera son regard vers les productions africaines avec des films, réalisés pour le petit écran, venus du Burkina Faso et d'Afrique du Sud. Même les rétrospectives sont modernes, à Marseille. On rapprochera celle consacrée au « Pamphlet cinématographique » (où l'on retrouvera Jean-Luc Godard, dans son incarnation d'agitateur-propagandiste) de la projection, en ouverture, du *Carlo Giuliani, ragazzo,* que Francesca Comencini a consacrée au militant anarchiste tué par la police à Gênes en 2001. Enfin, l'œuvre complète de Raymond Depardon sera offerte aux regards.

Théâtre de la Criée, 30, quai Rive-Neuve, Marseille-7e. Abonnement 60 € et 36 €. Une journée 15 € et 9 €. Séance 4,5 € et 3 €. Tél. : 04-95-04-44-90. Du 2 au 7 juillet. www.fidmarseille.org/

PARIS

Shakespeare

Une sélection astucieuse de films adaptés de ou inspirés par l'œuvre du barde. Il est arrivé dans l'histoire du cinéma que les cinéastes puissent parler d'égal à égal avec Shakespeare. On verra donc *Le Château de l'araignée,* que Kurosawa tira de *Macbeth*, et l'*Othello* d'Orson Welles. Parfois, les films sont en fait le récit de la rencontre d'un acteur avec un auteur : *Henry V* de Laurence Olivier, *Looking for Richard* (magnifique variation sur *Richard III*) de et avec Al Pacino.

Cinéma l'Escurial Panorama. 11, boulevard de Port-Royal, Paris-13e. Tél. : 01-43-31-01-07. Du 3 au 9 juillet.

PESSAC

Le Crime de M. Lange à la cité Frugès

Cet été comme les précédents, Cinésites montrera les films dans des lieux qui les mettent en valeur. L'opération, qui fête son dixième anniversaire, organisera 125 séances tout au long de la saison. Cette semaine, le désarroi et les aspirations des ouvriers filmés par Renoir entre crise économique et Front populaire seront ainsi vus dans la cité ouvrière conçue par Le Corbusier en début de carrière.

Cité Frugès, Pessac, Gironde. Tél. 05-57-02-21-05. Le 4 juillet à 19 h 30.

NOUVEAUX FILMS

Jeepers Creepers. Le Chant du diable

SUR UNE ROUTE désertique, au cœur de l'Amérique profonde, Darry et sa sœur Trish sont agressés par un camion qu'ils aperçoivent ensuite garé à côté d'une église. Ils croient en voir le conducteur jeter un corps dans une canalisation. En cherchant à s'assurer que leurs yeux ne les ont pas trompés, les deux jeunes gens découvriront un monstre sanguinaire et artiste, qui tapisse les murs de sa cave de cadavres. Il faut essentiellement apprécier *Jeepers Creepers*, bande horrifique qui donne naissance à un monstre à la fois nouveau et conforme aux conventions du genre, pour sa première partie. Le début du film prend, en effet, l'allure assez relâchée d'un *road movie* où les bavardages futiles des deux personnages réussissent, en différant le surgissement de l'horreur, à créer une assez efficace tension. La brutalité de la poursuite automobile suivie de la descente dans l'antre du monstre continue longtemps de maintenir une terreur primitive qui puise sa source dans les contes de fées avant que les figures imposées obligent le récit à un déroulement plus convenu. **J.-F. R.**

Film américain de Victor Salva. Avec Gina Philips, Justin Long, Jonathan Long. (1 h 31.)

Dommage collatéral

POMPIER de la ville de New York, Gordy Brewer est aussi un père de famille exemplaire. Sa femme et son fils sont tués lors de l'explosion d'une bombe posée par d'ignobles terroristes sud-américains. Face à l'impéritie de la police et des services secrets, notre héros décide de retrouver lui-même l'auteur du crime et de le tuer, en exterminant par la même occasion une bonne partie de la figuration. Ce schéma d'une bêtise cynique reprend une vieille formule dont le simplisme n'est sans doute plus guère assimilable aujourd'hui sans une certaine dose d'ironie. Le film d'Andrew Davis semble pourtant ne témoigner d'aucun humour particulier en mélangeant la caricature idéologique, un sentimentalisme répugnant et une accumulation de situations d'une absurde idiotie. **J.-F. R.**

Film américain d'Andrew Davis. Avec Arnold Schwarzenegger, Francesca Neri. (1 h 51.)

Hush !

REMARQUÉ en France lors de la sortie de *Grains de sable* (1995), chronique sensible des troubles adolescents, le réalisateur japonais Ryosuke Hashiguchi signe avec *Hush* ce que l'on pourrait légitimement considérer comme une suite, laquelle met aux prises trois personnages âgés d'une trentaine d'années, dans le Japon d'aujourd'hui. Voici donc Noaya, toiletteur de chiens et homosexuel revendiqué, Katsuhiro, chercheur dans un laboratoire, qui devient non sans hésitation son compagnon en même temps qu'il noue une étrange relation avec Asako, une prothésiste dentaire fantasque et farouche qui lui demande d'être le géniteur de son enfant. Partagé entre l'accroche désinvolte et excentrique d'un dossier de société (le ménage à trois, la recomposition des familles) et l'approche épurée de la solitude urbaine qui caractérise le cinéma asiatique moderne, le cinéaste semble avoir éprouvé quelques difficultés à choisir son angle d'attaque. Le film, d'une longueur et d'une insignifiance décourageantes, s'en ressent. **J. M.**

Film japonais de Ryosuke Hashiguchi. Avec Seiichi Tanabe, Kazuya Takahashi, Reiko Kataoka. (2 h 15.)

■ *Cravate Club* ; *Dancing at the Blue Iguana* ; *Le Dernier château* ; *Mon cher ennemi* ; *Toujours tout droit, Mes Chers voisins, A + Pollux* : la critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

		Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre d'écrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Spider-Man	3	614 796	878	⇩ - 30 %	3 888 569
2	L'Age de glace	1	435 166	651	⇨	435 166
3	L'Auberge espagnole	2	234 150	379	⇩ - 12 %	742 616
4	Blade 2	2	183 138	530	⇩ - 51 %	866 253
5	Lilo & Stitch	2	147 231	560	⇧ + 17 %	453 077
6	Marie-Jo et ses deux amours	1	91 229	185	⇨	91 229
7	Star Wars épisode 2 : l'attaque des clones	7	80 176	410	⇩ - 41 %	5 380 499
8	Sex Academy	5	49 802	221	⇩ - 39 %	733 353
9	Irène	1	49 312	107	⇨	49 312
10	La Reine des damnés	2	44 942	272	⇩ - 57 %	293 862

AP : Avant-première * Estimation

Avec ses bras surnuméraires et son comportement déviant, Stitch apparaît comme un Mickey génétiquement modifié. Mais les expérimentations des savants fous des studios Disney ne garantissent pas sa survie en salles de cinéma puisque *Lilo & Stitch* se fait tailler des croupières par les mammouths digitaux de *L'Age de glace,* produits pour le compte de Rupert Murdoch. Autre phénomène marquant, le succès durable de *L'Auberge espagnole,* sans que l'on sache s'il témoigne de la pénétration de l'idée européenne dans les jeunes esprits ou s'il profite de la ressemblance du film, relevée par de nombreux commentateurs, avec « Loft Story ». Enfin, il faudra attendre pour évaluer la réussite de la première acclimatation d'une production venue de Bombay en France : *Lagaan* démarre timidement avec 7 330 spectateurs dans 30 salles, mais un nombre de séances quotidiennes réduit par sa durée de presque quatre heures.

Source : « Ecran total » (1) Période du 26 au 30 juin inclus

La sélection DVD par Samuel Blumenfeld

LEWIS GILBERT

Alfie

La période du swinging London a très souvent été limitée aux films de Richard Lester. *Alfie*, réalisé en 1966 par Lewis Gilbert, plus connu pour ses James Bond (*On ne vit que deux fois*), propulsait Michael Caine, formidable en homme à femmes incapable de s'engager, au rang de star. Lewis Gilbert donnait de manière surprenante un ton mélancolique au donjuanisme de Michael Caine qui ne séduisait d'ailleurs aucune beauté. Film culte en Grande-Bretagne, *Alfie* n'a aucune notoriété en Europe. Le DVD remplit parfaitement ici son rôle et permet la découverte d'un cinéma anglais des années 1960 encore trop méconnu.

1 DVD, version française et v.o. sous-titrée, Paramount. (1 h 49.)

FRANÇOIS TRUFFAUT

Farenheit 451

Farenheit 451, le roman de Ray Bradbury situé dans un futur où tous les livres sont brûlés, ne pouvait que toucher François Truffaut, qui avait été sensible au mélange de science-fiction et de conte philosophique et politique. Le réalisateur français, qui utilise la couleur pour la première fois, avait pour ambition de réaliser le premier grand film de science-fiction européen, produit certes par les Américains mais situé à Londres et avec des comédiens européens. Les choix de mise en scène de Truffaut, qui s'inscrivent dans une vision épique du futur, font que *Farenheit 451* a incroyablement peu vieilli. L'édition du film assurée par Serge Toubiana est, une nouvelle fois, exemplaire. La lecture par Serge Rousseau du journal de François Truffaut tenu durant le tournage de *Farenheit 451*, et illustré par des images du film, montre une utilisation inédite des possibilités interactives du DVD et de son potentiel éditorial (à quand une édition de *La Soif du mal* où le journal, tenu par Charlton Heston, serait utilisé de manière comparable ?). Le reste de l'édition utilise pleinement les différentes dimensions du film, avec des entretiens d'archives avec François Truffaut, Julie Christie et Ray Bradbury. La présence de deux bandes-annonces du film, l'une française et l'autre américaine, permettent d'apprécier la différence de stratégie marketing pour la sortie du film en France et aux Etats-Unis.

1 DVD, version française et v.o. sous-titrée, MK2 éditions. (1 h 48.)

JERRY LEWIS

Docteur Jerry et Mister Love

Le quatrième film de Jerry Lewis, encore largement absent des bacs DVD, n'a pas pris une ride. Cette variation sur le thème de Jekyll et Hyde se révèle une critique féroce de l'Amérique des années 1960. La métamorphose de Lewis, professeur de chimie au physique ingrat, en crooner playboy est à la fois une satire du jeu de son partenaire de l'époque Dean Martin, et des mœurs de la société américaine de l'époque, déjà obsédée par le culte du corps et de l'apparence. L'absence de bonus est ici dommageable : elle aurait permis de mettre en perspective la carrière du réalisateur.

1 DVD, version française et v.o. sous-titrée, Paramount. (1 h 43.)

Georges Goldenstern, esthète du cinéma

Le principal artisan des coproductions, qui a donné à Arte une place incontournable dans le cinéma d'auteur, quitte la chaîne à contrecœur

FRANCK FERVILLE

PENDANT quinze ans, Georges Goldenstern a su, sans bruit, faire d'Arte France Cinéma le principal partenaire du cinéma d'auteur. C'est notamment grâce à lui que la filiale cinéma de la chaîne culturelle a coproduit près de trois cents films. Pas des moindres, puisque plus de cinquante ont été primés à Cannes, Venise, Berlin, Hollywood ou Locarno. Dans une longue liste prestigieuse, la chaîne franco-allemande – qui n'est pourtant soumise à aucune obligation d'investissement dans le septième art et ne bénéficie que d'un budget modeste pour les films – a ainsi cofinancé *Breaking the Waves*, de Lars Von Trier, *Intervention divine*, d'Elia Suleiman, *L'Homme sans passé*, d'Aki Kaurismäki, *La Haine*, de Mathieu Kassovitz, *Journal intime*, de Nanni Moretti, *La Sentinelle*, d'Arnaud Depleschin, *L'Odeur de la papaye verte*, de Tran Anh Hung ou *Intimacy*, de Patrice Chéreau... *« Ces quinze ans ont été une succession de plaisirs, de rencontres avec des réalisateurs, des producteurs exceptionnels, des émerveillements de lecture »*, dit celui qui vient de partir de la chaîne à la faveur d'une réorganisation du pôle cinéma. Non sans regrets.

S'il soumettait une dizaine de scénarios tous les deux mois (sur les 500 à 600 reçus chaque année à la chaîne) à un comité de sélection composé de Jérôme Clément, Bernard Henri-Lévy, Françoise Giroud, Francis Girod, Daniel Toscan du Plantier, Laure Adler, Gilles Jacob et de représentants de la chaîne, Georges Goldenstern mettait un point d'honneur à aider les jeunes talents. Près d'un tiers des films aidés ont permis à des premiers longs-métrages de voir le jour. Qu'il s'agisse de réalisateurs encore méconnus ou de producteurs, son seul filtre a toujours été simple : *« Si un scénario est beau, il faut le faire naître, lui donner tous les moyens nécessaires. La plus grande liberté avec Arte a été de ne pas se poser la question de savoir si le film coproduit allait passer à l'antenne, s'il allait marcher. »* Certains films ont pu être mieux financés grâce à Arte Deutschland.

D'une discrétion qui le tient loin des feux médiatiques, cet homme de 56 ans aux yeux très verts, aux cheveux gris, a toujours l'allure d'un adolescent. Il passe son enfance à Douai où sont installés ses parents, exilés d'Europe centrale. Georges Goldenstern *« monte »* à Paris, à 18 ans, étudier le droit, les sciences politiques et la littérature russe. Une façon de rechercher ses racines slaves. Assidu des ciné-clubs de la Cité universitaire, il y voit, à la fin des années 1960, les films des cinéastes rebelles de Grèce et d'Iran. C'est aussi un pilier de la cinémathèque de Chaillot. *« Cette place est réservée, me disait-on. C'était l'époque où les réalisateurs, comme Rivette ou d'autres, avaient une place attitrée. Comme dans un sanctuaire. »* Il ne rate pas un film muet du patrimoine mondial, découvre Eisenstein ou Abel Gance et se forge aussi une solide envie de travailler dans le cinéma.

BIOGRAPHIE

▶ 1946
Naissance à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais).

▶ A partir de 1987
Adjoint puis responsable cinéma et fiction de La Sept. Directeur général de La Sept Cinéma.

▶ Janvier 1996
Responsable de l'unité de programme cinéma de la Sept-Arte.

▶ fin mai 2002
Départ d'Arte.

« AUCUNE RELATION »

Militant de cœur au PSU, sans jamais adhérer à un parti, il est trop individualiste pour se lancer dans les combats politiques. Lors de son service militaire, pour éviter d'être envoyé dans le très strict contingent du 23e régiment d'infanterie de marine, il demande à enseigner le russe. Avec un naturel confondant, le jeune étudiant entre à l'Ecole militaire ; et, sans même savoir qu'il se trouve au « deuxième bureau » (renseignement), s'adresse à un général, un peu étonné de cette intrusion fort peu orthodoxe. Sans se démonter, Georges Goldenstern expose son envie d'enseigner, pour continuer parallèlement ses études de russe. Il se découvre un ami commun – son directeur de thèse, Pierre Dabezies – avec ce général. C'est ainsi que, sans enquête préalable, Georges Goldenstern enseignera le russe à des officiers destinés à de brillantes carrières dans le contre-espionnage.

« Je n'avais aucune relation », dit-il. Qu'à cela ne tienne. Toujours très décontracté, à la fin de ses obligations militaires, il passe brillamment, pour entrer à l'ORTF, un concours où les places sont chères. Après un court passage à FR3, il encadre les services techniques et de production du centre Devèze, chargé de l'information en Ile-de-France et des magazines nationaux. Georges Goldenstern met alors sur pied l'émission d'Henri Chapier, « Le Divan », déjà jaune, où se confesseront des dizaines de stars.

Quand la chaîne culturelle franco-allemande voit le jour, en 1987, *« j'envoyais mon curriculum vitae tous les quinze jours »* raconte Georges Goldenstern. *« Le responsable des programmes m'a remarqué au bout de deux ou trois mois »*, dit-il, avant de devenir l'adjoint de Marie-Françoise Mascaro, alors responsable de la fiction et du cinéma. Celle-ci, séduite par cet homme qui lui promet avoir encore beaucoup de choses à apprendre, lui laisse les rênes quelques mois plus tard. Georges Goldenstern chapeaute les deux secteurs avant de se consacrer exclusivement à La Sept Cinéma qui deviendra Arte France Cinéma.

C'est l'histoire d'une passion, d'une connivence. *« Je les ai connus tout petits : Arnaud Desplechin quand il venait de tourner* La Vie des morts*, François Ozon quand il sortait de la Femis ou Pascale Ferran quand elle démarrait. Souvent, c'était l'histoire d'un couple, un réalisateur et un producteur »*, explique Georges Goldenstern. Il siège à la commission du court-métrage du Centre national de la cinématographie (CNC), participe au jury de la Fondation Hachette, parcourt les festivals du monde entier. Avec une idée en tête : repérer des projets intéressants.

Quand Richard Boidin, venu d'Unifrance, est nommé en 1994 directeur chargé du cinéma à Arte France, c'est peu de dire que tous deux sont antinomiques. Si Georges Goldenstern est effacé et cultive une connaissance minutieuse du cinéma d'auteur, Richard Boidin est entier, bon vivant, plus politique et aime le pouvoir. Leurs relations sont tendues et compliquées. Au printemps, Richard Boidin a rejoint le Quai d'Orsay comme directeur de l'action audiovisuelle extérieure et il a demandé à Jérôme Clément que Michel Reilhac, directeur du Forum des images, lui succède. Quelques semaines plus tard, Georges Goldenstern a, à son tour, quitté Arte. S'il ne sait pas encore ce qu'il fera à la rentrée, sa grande consolation est une lettre spontanée et touchante de soutien qu'une centaine de réalisateurs et producteurs – dont Karim Dridi, Otar Iosseliani, Jacques Rivette... – ont envoyée en mars au président d'Arte France.

Nicole Vulser

LES GENS DU MONDE

■ La comédie *Mr Deeds,* interprétée par **Adam Sandler** et **Winona Ryder,** a pris la première place du box-office américain ce week-end. Le film a récolté 37,6 millions de dollars, devançant le dernier dessin animé de Disney, *Lilo et Stitch* (22,2 millions). En tête du box-office la semaine dernière, le dernier film de **Steven Spielberg** avec **Tom Cruise,** *Minority Report,* inspiré d'un roman de **Philip K. Dick,** tombe à la troisième place (21,6 millions).

■ La Comédie-Française fait entrer cette année **Marguerite Duras** à son répertoire avec sa pièce *Savannah Bay,* qui sera jouée par **Catherine Samie** et **Catherine Hiegel,** dans neuf villes de France. Les deux comédiennes succéderont dans les rôles des deux personnages de cette pièce (deux femmes de deux générations différentes dialoguent sur la mort d'un enfant, la disparition de l'amour dans la mort) aux créatrices **Madeleine Renaud** et **Bulle Ogier.** *Savannah Bay* sera joué salle Richelieu du 14 septembre 2002 à début janvier 2003, avec une première échappée du 15 au 23 octobre 2002 au Théâtre de Lorient (coproducteur), dont le directeur **Eric Vigner** met en scène le spectacle.

■ Au Centre Getty de Los Angeles, la première photographie du monde, prise en Bourgogne en mai 1826 par le Français **Nicéphore Niepce**, a enfin révélé ses secrets chimiques : plaque en étain, fine couche chimique de bitume de Judée (un goudron naturel connu depuis l'Antiquité) et rinçage à l'huile de lavande. *Le Point de vue du Gras* appartient désormais aux collections du Centre Harry Ransom de l'Université du Texas. Sur ce cliché détérioré que son auteur appelait *« héliographe »* et qu'il a exposé à la lumière pendant huit heures, on discerne mal une ferme, un arbre, un colombier. Les chercheurs du Getty Conservation Institute mettent au point un boîtier sous atmosphère inerte qui permettra d'exposer le document historique.

■ *« Cette tournée n'a rien à voir avec l'Eglise de scientologie »*, a indiqué **John Travolta,** vêtu d'un costume de pilote de ligne. L'acteur, qui vient de terminer une formation sur simulateur de 747-400, est actuellement « ambassadeur » de la compagnie aérienne australienne Qantas. Il entreprend du 1er juillet à la fin du mois d'août une tournée mondiale baptisée *Spirit of Friendship* au cours de laquelle, aux commandes d'un avion, il visitera Auckland, Sydney, Melbourne, Singapour, Hongkong, Tokyo, Londres, Rome, Paris, Francfort et enfin New York. *« J'entreprends cette tournée pour tendre une main amicale, traverser les frontières, établir des contacts, raviver des amitiés et me faire de nouveaux amis »*, a-t-il déclaré.

DOMINIQUE DHOMBRES

Western

CHACUN a sa petite industrie. L'un est tueur à gages et exécute aussi bien, pourvu qu'il soit payé, la victime désignée que le commanditaire du meurtre. L'autre a pour habitude de livrer à la justice un criminel recherché, toujours le même, de le libérer d'une balle adroitement tirée dans la corde au moment où il va être pendu, et de partager avec lui l'argent de la récompense. Enfin, il le fait tant que la somme en vaut la peine. Cela est censé se passer dans l'Ouest, pendant la guerre de Sécession. En tout cas, depuis 1966, la musique lancinante d'Ennio Morricone accompagne le tout. M6 rediffusait, lundi soir *Le Bon, la Brute et le Truand*, de Sergio Leone.

L'intrigue est toujours aussi abracadabrante. Ce n'est sûrement pas grâce à elle que le troisième volet de la trilogie maîtresse du western spaghetti est devenu un film culte. Ce serait plutôt à cause de ces larges plans de paysages désertiques de l'Ouest, de ces villages à moitié abandonnés où s'engouffre le vent et dans lesquels rôde un chien perdu, de cette sensation de lenteur encore augmentée par les silences des personnages. Il y a évidemment aussi ces visages burinés et impassibles qui occupent parfois tout l'écran, celui du Bon (Clint Eastwood), de la Brute (Lee Van Cleef), et celui, plus mobile et un brin comique, du Truand (Eli Wallach).

Tout tourne autour de 200 000 dollars en or, dérobés à un convoi militaire au cours d'une embuscade et enterrés dans un cimetière. Un seul des trois protagonistes connaît le nom qui est inscrit sur la tombe. Les trahisons et les renversements d'alliance se succèdent. Cela se termine logiquement par un affrontement à trois, dans le cimetière, en apparence conforme aux grands mythes des westerns sur celui qui cille des yeux le premier ou dégaine le plus vite. En réalité, c'est une parodie, de même que la grande scène de combat entre nordistes et sudistes est une dénonciation de la guerre.

« Le monde se divise en deux catégories, ceux qui ont un pistolet chargé et ceux qui creusent. Toi, tu creuses », dit le Bon au Truand en lui tendant une pelle au moment de déterrer le magot. C'est l'ultime retournement de situation, sur fond d'âpreté au gain et de cynisme. C'est peut-être à cela qu'ont ressemblé les réunions de ces derniers jours au siège de Vivendi Universal.

TÉLÉVISION

Pause-café dans l'entreprise

Lancée il y a un an, « Caméra café » a trouvé sa place dans la grille de M6. Et son public n'a cessé de croître, pour atteindre certains soirs quelque 5,6 millions de téléspectateurs. Née d'une idée originale de Bruno Solo, Yvan Le Bolloc'h et Alain Kappauf, l'émission, construite comme une sitcom, met en scène les travers de la vie en entreprise : les rumeurs, les jalousies, la « haine » du chef... Chacun y joue son rôle à la perfection : Yvan Le Bolloc'h en séducteur dépassé, Bruno Solo en syndicaliste fanfaron ; à leurs côtés, une pléiade d'acteurs incarnent les amoureuses averties, les homosexuels renfermés et les stagiaires de 50 ans... Les personnages se retrouvent devant la sacro-sainte machine à café (la caméra est placée au-dessus du distributeur), témoin privilégié de moult secrets, délations et coups de cœur. Tout y est certes caricaturé, mais c'est ce qui fait le succès de l'émission. Chacun y retrouve un peu de son expérience personnelle. Pourtant, une majorité du public est composée de moins de 24 ans, souvent extérieurs au monde de l'entreprise. Sortie en DVD, la série entame une carrière internationale : le Québec a acquis le concept et la Belgique et la Suisse diffuseront bientôt l'émission. Les problèmes de bureau ne connaissent pas de frontières... – C. Cl.

« Caméra café », du lundi au vendredi à 19 h 45 et 20 h 45, et à 20 h 05 le samedi, M6.

MERCREDI 3 JUILLET

▶ Musica : « Can't stop now »
21 h 45, Arte
La retraite à 40 ans est théoriquement la norme pour les danseurs. Sauf pour Jiri Kylian, célèbre chorégraphe praguois et directeur artistique, de 1978 à 1999, du Nerderlands Dans Theater (NDT). Il recrute de « jeunes retraités » au sein de sa troisième compagnie, NDT III, créée spécialement pour eux en 1991. Le documentaire d'Eileen Thalenberg suit six de ces recrues, alors âgées de 40 à 60 ans. Deux d'entre elles dansent toujours au NDT : Gérard Lemaître, né en 1936, et Sabine Kupferberg, née en 1951.

▶ L'Eté rouge
20 h 55, TF1
Deuxième volet du feuilleton de l'été de TF1. Les recettes traditionnelles de sagas estivales sont ici accommodées à la sauce polar. Guy Marchand, dévêtu de son costume de Nestor Burma, incarne un flic bougon.

▶ Joyeuses Pâques
22 h 35, France 3
Pendant les vacances, France 3 retransmet des pièces de théâtre à succès. Ce soir, dans le cadre d'une « Soirée Pierre Arditti », *Joyeuses Pâques* de Jean Poiret. Seul durant le week-end pascal, un homme invite une femme chez lui. Le retour impromptu de son épouse le contraint à improviser un scénario rocambolesque.

▶ Les Savates du Bon Dieu
22 h 45, Arte
Un jeune homme part à la recherche de sa femme qui l'a quitté. Une de ses amies d'enfance, amoureuse de lui, l'accompagne. Ils rencontrent un prince africain et commencent à commettre des hold-up. Jean-Claude Brisseau fait le récit d'une cavale où la dénonciation sociale est sublimée par un romantisme mêlé de cruelle lucidité. Un très grand film.

RADIO

MERCREDI 3 JUILLET

▶ A la poursuite du roman policier
8 h 30, France-Culture
Toute la semaine, « Les chemins de la connaissance », menés par Françoise Lebrun, s'intéressent à l'univers du polar. Un genre longtemps considéré comme impropre à la bibliothèque de l'« honnête homme ». Mais en l'espace d'une vingtaine d'années, le roman policier a fait peau neuve. Du roman noir au « whoodunit » (une énigme qui trouve sa solution), il s'est offert une revanche, jusqu'à investir en masse les catalogues des éditeurs. Un genre en vogue que décortiquent neuf intervenants. Aujourd'hui, les romanciers Jean-Bernard Pouy et Patrick Raynal reviennent sur les métamorphoses du héros.

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 2 JUILLET

TF1

16.25 Dingue de toi Série **17.00** Melrose Place Au revoir Los Angeles. Série **17.55** Sous le soleil Harcèlement. Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo, Journal, Météo.

20.55 Les Grandes Vacances Film. Jean Girault. Avec Louis de Funès, François Leccia, Martine Kelly, Claude Gensac, Olivier de Funès. *Comédie burlesque* (Fr., 1967). 5867802
Recalé au bac, un jeune homme fait croire à ses parents qu'il part étudier en Angleterre, alors qu'il prend des vacances avec des amis...
22.30 Les Films dans les salles Magazine.

22.35 Pourquoi maman est dans mon lit ? Film. Patrick Malakian. Avec Marie-France Pisier, Gérard Klein, Benjamin Chevillard, Lisa Martino, Jean-Michel Dupuis. *Comédie dramatique* (Fr., 1994). 4646956

0.15 Moloney La nuit du défi. Série ❍ **1.05** Très chasse Reportages Le cœur de Montmartre **2.30** Notre XX[e] siècle A armes inégales **3.30** Enquêtes à l'italienne Le cas étrange de la rose écarlate **4.25** Musique (35 min).

FRANCE 2

16.35 En quête de preuves Défense ambivalente. Série **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG Les forts et les faibles. Série **18.55** On a tout essayé Best of **19.50** Un gars, une fille Série **20.00** ET 0.40 Journal, Météo.

20.55 Soirée Yves Robert - Un éléphant, ça trompe énormément Film. Yves Robert. Avec Jean Rochefort, Claude Brasseur, Guy Bedos, Victor Lanoux, Danièle Delorme. *Comédie des mœurs* (France, 1976) ✪. 6876260
Les démêlés conjugaux et sentimentaux de quatre quadragénaires. Une comédie de boulevard gentillette.

22.45 Soirée Yves Robert - Nous irons tous au paradis Film. Yves Robert. Avec Claude Brasseur, Jean Rochefort, Victor Lanoux, Guy Bedos, Daniel Gélin. *Comédie de mœurs* (France, 1977) ✪. 7753463

1.05 ADN, menace immédiate Série **1.45** Chanter la vie **2.35** Contre-courant **3.30** 24 heures d'info **3.50** Le Milliardaire ou le Magicien du ciselet **4.30** L'Arche de la Défense Documentaire **4.35** Eurocops Série (45 min).

FRANCE 3

16.55 L'Affaire Angel Harwell Téléfilm. Brian Dennehy. Avec Brian Dennehy (EU, 1995) ❍ **18.25** Questions pour un champion **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** C'est mon choix... ce soir.

20.55 La Carte aux trésors Le Puy-de-Dôme et les volcans d'Auvergne. Jeu animé par Sylvain Augier. Invité : Jacques Mailhot. 7248937

23.00 Météo **23.10** Soir 3.

23.25 ONPP vu de la plage Spécial allumés. Magazine présenté par Ariane Massenet, Alexis Trégarot et Stéphane Blakowski. 1016463

1.10 Les Dossiers de l'Histoire Israël-Palestine, une terre deux fois promise : Conversations secrètes **2.05** Capitaine Flam Série **2.35** Vie privée, vie publique Leur nom vaut une fortune ! **4.35** La Case de l'oncle Doc (60 min).

CANAL+

18.35 Allô la Terre, ici les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine [3/16] **19.30** Journal **19.45** Le Zapping **19.55** Best of « Les Guignols de l'info », « Burger Quiz » **20.45** La Grande Course.

21.00 Les Aventures de Rocky et Bullwinkle ■ Film. Des McAnuff. Avec Piper Perabo, Robert De Niro, Rene Russo, Jason Alexander, Randy Quaid. *Comédie* (Etats-Unis, 2000) ✪. 76550
Deux personnages de dessin animés tentent de sauver le monde. Plaisant divertissement familial et satirique.

22.30 High Fidelity ■ Film. Stephen Frears. Avec John Cusack, Iben Hjejle, Todd Louiso, Jack Black, Lisa Bonet. *Comédie sentimentale* (EU, 2000, v.o.) ❍. 4796956
0.20 Black Books Série.

0.40 South Park Série ❍ **1.05** Parole et utopie ■ ■ ■ Film. M. de Oliveira. *Histoire* (Bré. - Port., 2000, v.o.) ✪ **3.15** Elle s'appelait Scorpion ■ ■ Film. S. Ito. *Suspense* (Jap., 1972) ✪ **4.40** Dans la nature avec Stéphane Peyron (50 min).

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Sur la route [5/14]. Pakistan, Karakorum Highway **17.35** 100 % question **18.05** Stratégies animales [6/6]. Le choix des armes **19.00** Archimède **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Peur sur les toits.

20.40 Thema - Inch Allah, Kaboul ! KABOUL, RENAISSANCE D'UNE VILLE. Documentaire. Elke Windisch (Allemagne, 2002). 103495550
21.30 Thema - Entre mines et mosquées Documentaire 35173 **21.45** Thema - Inch Allah, Kaboul ! Débat 7115043 **22.00** Thema - Kaboul, le goût de la liberté 56666 **22.25** Thema - Chronique de Kaboul 177840.

23.00 Music Planet 2Nite Norah Jones et Gordon Haskell (60 min). 84005
0.00 La nuit s'anime Au sommaire : Rencontres : Zbigvisions ; Je me souviens : Jacky Berroyer ; Planète du monde : L'événement Sabl.

0.30 Cinémaniac Problèmes d'objectif 3285116 **0.55** La Coupe ■ Film. Khyentse Norbu. Avec Orgyen Tobgyal. *Comédie* (Austr. - Bhoutan, 1999, v.o.) 5090636 ✪ **2.25** Mic Mac Magazine (30 min) 7081951.

M6

16.30 M6 Music **17.10** Le Clown La tour en otage. La tour en otage. Série **19.00** ET 20.40 Loft Story **19.45** Caméra café Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Un prince peut en cacher un autre. Série.

20.55 Secrets d'actualité Magazine présenté par Laurent Delahousse. Au sommaire : Diana : les secrets de son dernier été ; Clinton - Monica : sexe, mensonge et présidence. 9414111

22.45 Menace à domicile Téléfilm. Wolfgang Mühlbauer. Avec Jan-Josef Liefers, Susanna Simon, Francis Fulton-Smith, Leonhard Gruchenberg (All., 1997) ❍. 7255685

0.30 Loft Story **1.10** Capital Business sur mer. Magazine **3.05** Culture pub Spécial Festival du film publicitaire de Cannes [1/2]. Magazine **3.30** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musiacle (210 min) 60606512.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.10 Daisy Clover ■ ■ Robert Mulligan. Avec Natalie Wood, Christopher Plummer, Robert Redford (Etats-Unis, 1966, v.m., 125 min). **TCM**
16.10 Full Metal Jacket ■ ■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, v.m., 110 min) ✪ **CineCinemas 1**
17.10 Fight Club ■ ■ David Fincher (Etats-Unis, 1999, v.o., 135 min) ✪ **Cinéstar 2**
18.45 Honkytonk Man ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1983, v.m., 120 min). **TCM**
19.25 Les Leçons de la vie ■ ■ Mike Figgis (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) ✪ **Cinéstar 2**
20.45 Anna et les Maoris ■ Charles Walters (Etats-Unis, 1961, 100 min). **TCM**
22.10 American History X ■ Tony Kaye (Etats-Unis, 1998, 120 min) ✪ **Cinéstar 1**
22.30 L'Arbre aux sabots ■ ■ ■ Ermanno Olmi (Fr. - It., 1978, v.o., 180 min). **Paris Première**
22.30 L'Emprise du crime ■ ■ Lewis Milestone (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 115 min) ✪ **Cinétoile**
23.35 Days of Glory ■ ■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 85 min) ✪ **CineClassics**
0.00 Bodyguard ■ Mick Jackson (Etats-Unis, 1992, 125 min) ✪ **TPS Star**
0.25 Paris Blues ■ ■ Martin Ritt (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 97 min) ✪ **Cinétoile**

DÉBATS

22.10 Forum public. La guerre du bœuf aura-t-elle lieu ? **Public Sénat**

MAGAZINES

17.10 Les Lumières du music-hall. Michel Fugain. Vanessa Paradis. **Paris Première**
17.10 Plaisir de France. Fanny Ardant. **Match TV**
18.55 J'y étais. Invités : Héléna Noguerra ; le comte Patrice de Vogue. **Match TV**
19.00 Explorer. Traqueurs de requins. Modèles réduits en folie. Vol au-dessus de la canopée. Courage à l'état pur. **National Geographic**
20.45 FBI. Invités : Robert Hue ; Arlette Laguiller. **Match TV**

DOCUMENTAIRES

18.30 Taxi pour l'Amérique. Mexique, Guanajuato. **Voyage**
18.45 Anouar el-Sadate, la mort du pharaon. La mort du pharaon. **Histoire**
19.00 Biographie. Casanova. **La Chaîne Histoire**
19.30 Télé notre histoire. Pierre Dumayet. **Histoire**
19.55 Né en Afrique. Le Botswana. **Odyssée**
20.25 Visages d'exil. Un siècle d'immigration dans le Nord. **La Chaîne Histoire**
20.45 47,3 % - Coulisses d'une campagne. **Planète**
22.05 Atatürk. **La Chaîne Histoire**
22.15 Robert Jospin.
22.20 L'Ennemi intime. [1 et 2/3]. Pacification. **Planète**
23.00 Pilot Guides. Russie. **TV 5**
23.55 La Légende du général Custer. **Histoire**
0.00 Voyage pratique. Chine : la route de la soie. **Voyage**
0.30 Insectia. Inventeurs invertébrés. **National Geographic**
0.55 Cachemire, une guerre sans fin. **TSR**
1.00 Ella Fitzgerald. Something to live for. **Mezzo**
1.00 Pékin, les Chinois à la plage. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (quarts de finale dames). A Wimbledon. **Pathé Sport**
20.00 Athlétisme. Grand Prix IAAF. Athletissima 2002. A Lausanne (Suisse). **Eurosport**

DANSE

0.00 Zoulous, pingouins et autres Indiens. Festival de Montpellier 1994. Chorégraphie de Dominique Bagouet. Par la Compagnie Bagouet. **Mezzo**

MUSIQUE

17.00 Beethoven. *Symphonies n°4, 5 et 6*. Par l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Michael Gielen. **Mezzo**
18.45 Martin Luther King, mort à Memphis. **Histoire**
19.00 Planète TV 5 Voyage **21.00** Récital Shapovalov et Verchinine. Flâneries musicales d'été de Reims 2000. Avec Denis Shapovalov (violoncelle), Alexandre Verchinine (piano). **Mezzo**
22.00 Jean-Sébastien Bach par Paul Badura-Skoda. Flâneries musicales de Reims 2000. *Partita n°1 en si bémol majeur*, BWV 825. Paul Badura-Skoda (piano). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.00 Pocahontas II. Tom Ellery et Bradley Raymond. **Disney Channel**
20.35 Felix, un amour de chien. Paolo Barzman ✪ **TMC**
20.40 Les Pédiatres. D. Losset et H. Griesmayr. [1/4]. **Festival**
20.50 Un amour meurtrier. Allan A. Goldstein ❍ **TF 6**
20.55 Louis la Brocante. Pierre Sisser. **RTBF 1**
21.00 Changement de décors. B.Thomas ✪ **Paris Première**
22.40 Dîner à huit heures. Ron Lagomarsino. **Festival**

SÉRIES

19.05 Demain à la une. L'incorruptible ✪ **Téva**
19.55 Docteur Quinn. La légende du bison blanc ✪ **Téva**
19.55 Stargate SG-1. Dans l'antre des Goa'uld. **Série Club**
20.45 That 70's Show. Le vide grenier (v.m.) ✪ **Canal Jimmy**
20.50 Alias. The Solution (v.o.) ✪ **Téva**
21.25 Le Chevalier de Maison Rouge. Morand. La citoyenne Tison. **Histoire**
21.40 Ally McBeal. Another One Bites the Dust (v.o.). **Téva**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. *Weisman et Copperface,* de Geoges Tabori.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Festival Chopin. A l'Orangerie du Château de Bagatelle, à Paris. Roger Muraro, piano : Œuvres de Chopin, Ravel, Moussorgski.
23.00 Soirée privée. Hommage à Iannis Xenakis.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Rossini, Bellini, Donizetti.
20.40 Max Reger. *Ouverture* « Léonore I » op. 138, de Beethoven, dir. Kurt Masur ; *Concerto* op. 114, de Reger, dir. E. Ormandy ; Œuvres de Brahms, Bach et Reger, Reger.
22.40 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Chausson, Ravel, Debussy.
0.00 Les Nuits de radio Classique.

MERCREDI 3 JUILLET

TF1

13.00 Journal, Météo **13.50** Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45** Tours et détours Téléfilm. Dieter Kehler. Avec Sandra Speichert, Andreas Brucker (Allemagne, 1997) **16.25** Dingue de toi Série **17.00** Melrose Place Au cœur de l'orage. Série **17.55** Sous le soleil Au pied du mur. Série **18.45** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo, Journal, Météo.

20.55 L'Été rouge Téléfilm. Gérard Marx. Avec Guy Marchand, Charlotte Kady, Georges Corraface, Agathe de la Boulaye, François-Eric Gendron (France, 2002) [2/5]. 6845390
Accusé du meurtre de sa maîtresse, un célèbre skieur français tente de contacter un témoin, prêt à l'innocenter. Mais cet homme meurt lui aussi.

22.45 Vis ma vie Les grands moments de « Vis ma vie ». Magazine présenté par Laurence Ferrari. Au sommaire : Vis ma vie d'éleveuse de porcs ; Vis ma vie du prince de la jet set avec Massimo Gargia ; Vis ma vie de CRS. 283048

0.15 Un hôpital dans la montagne Documentaire.

1.15 Notre XX[e] siècle Les Blacks : briser les chaînes **2.10** Reportages Attention ! Convois exceptionnels **2.35** Enquêtes à l'italienne Le crime diabolique de la vipère humaine. Série **3.30** Histoires naturelles **4.30** Musique (30 min).

FRANCE 2

13.00 Journal, Météo **13.45** Inspecteur Derrick Pecko. Série **14.50** Un cas pour deux Argent facile. Série **15.55** En quête de preuves Le devin. Série **16.40** Premier rendez-vous **17.20** La Famille Green Le dernier week-end. Série **18.05** JAG Femmes à bord. Série **18.55** On a tout essayé Best of **19.50** Un gars, une fille Série **20.00** ET 1.15 Journal, Météo.

20.50 L'Instit Touche pas à mon école. Série. Avec Gérard Klein, Julian Gutierrez, Romain Legrand, Elisabeth Commelin, Pierre Martot. 161222
Défis en cascade pour l'« instit », nommé dans une école menacée de fermeture.

22.35 Soirée Pierre Arditi - Joyeuses Pâques Pièce de Jean Poiret. Mise en scène de Bernard Murat. Avec Barbara Schulz, Pierre Arditi, Caroline Sihol. 22342999
Seul durant le week-end pascal, un mari profite de cette liberté pour inviter une jeune femme chez lui. Mais, le retour impromptu de son épouse va le contraindre à improviser un scénario pour le moins rocambolesque...

1.35 Le Mari, la Femme et l'Amant Pièce de Sacha Guitry. Avec Evelyne Bouix, Pierre Arditi 2879094 **3.20** Emissions religieuses **4.05** 24 heures d'info **4.25** Dites-le en vidéo **4.45** Les Vitraux de Cracovie (15 min).

FRANCE 3

13.25 C'est mon choix **14.25** Drôles de dames Vive la mariée ! Série **15.00** Edition spéciale de la rédaction. Présentée par Fernand Tavès. Déclaration de politique générale du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin. En direct du Palais-Bourgon. **18.25** Questions pour un champion Jeu **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** C'est mon choix... ce soir. Magazine.

20.55 Témoins extraordinaires Spécial découvertes. Magazine présenté par Marc-Olivier Fogiel. Invités : Yves Coppens, Bernard Buigues, Jean Varraud, Anne Carrière, Monique Lemarcis, Anne Dorfman, Gérard Louvin. 454574

22.55 Météo **23.00** Soir 3.

23.25 Les Dessous du crime Téléfilm. Douglas Jackson. Avec Eric Roberts, Jacob Tierney, Eliza Roberts, Jayne Heitmeyer, Jack Langedijk (EU, 1998) ✪. 7958680
Après la mort de son épouse, un sergent de police se retrouve en charge de son fils. Lors d'une rencontre avec une jeune détective, il apprend que le décès de sa femme pourrait être d'origine criminelle...

0.55 Mike Hammer Série **1.45** Capitaine Flam Prisonnier sous la mer **2.15** Soir 3 **2.35** La Carte aux trésors **4.40** Les Dossiers de l'Histoire Magazine (55 min).

CANAL+

14.30 Kalahari, la danse du chasseur **15.20** A la demande générale **16.15** Bush, président Série **16.40** Maurey en roue libre Téléfilm. J. Badham. Avec R. Arquette (EU, 1998) ❍ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.20** Making of *Cravate Club* **18.35** Allô la Terre, ici les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine **19.30** Journal **19.45** Le Zapping **19.55** Best of « Les Guignols de l'info », « Burger Quiz » **20.45** Le Journal des sorties.

21.00 Un jeu d'enfants ■ ■ Film. Laurent Tuel. Avec Karin Viard, Charles Berling, Ludivine Sagnier, Camille Vatel, Alexandre Bongibault. *Suspense* (Fr., 2001) ✪. 3018999
Les deux enfants d'un couple sont possédés par les esprits des anciens propriétaires de l'appartement où ils viennent d'emménager. Un passionnant essai de fantastique psychologique.

22.20 Planète rouge Film. Antony Hoffman. Avec Val Kilmer, Carrie-Anne Moss, Benjamin Bratt, Tom Sizemore, Simon Baker. *SF* (EU, 2000, v.o.) ❍. 1241086
Cinq astronautes tentent de survivre sur la planète Mars. Un film de SF alourdi par diverses considérations philosophiques et métaphysiques.
0.00 Black Books Le vin sacré. Série **0.25** South Park Quintuplées contorsionnistes ❍.

0.50 Midnight + ❍ **1.40** Trois huit ■ ■ Film. P. Le Guay. Avec Gérald Laroche. *Drame* (Fr., 2000) ❍ **3.15** Les Caprices du destin Téléfilm. L. Yellen. Avec Cindy Crawford, Harry Connick Jr (EU, 2000) ✪ **4.50** Surprises (10 min).

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.05** Les Etoiles du cinéma Julia Roberts **14.35** Salut Sex ! Un portrait de Jacques Dutronc **15.35** Quand la terre se dérobe... Documentaire **16.35** Célébrations [4/14]. La Chine **17.35** 100 % question **18.05** Asie sauvage [6/9]. Le monde des côtes **19.00** Connaissance Et l'homme descendit du singe **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage La Clinique de jouvence.

20.45 Les Mercredis de l'Histoire Srebrenica : Une chute sur ordonnance. Documentaire. Gilles Hertzog et Yves Billy (France, 2000). Magazine présenté par Alexandre Adler. 9037512
Une enquête sur les raisons ayant amené la chute de Srebrenica, le 11 juillet 1995.

21.45 Musica - Can't Stop Now L'après-carrière des ballerines et danseurs Documentaire. Eileen Thalenberg. 2155715
Portrait de danseurs qui, arrivés à l'âge où la plupart d'entre eux prennent leur retraite, ont décidé de poursuivre leur carrière sur les planches.
22.45 Les Savates du Bon Dieu ■ ■ ■ Film. Jean-Claude Brisseau. Avec Stanislas Merhar, Raphaël Godin. *Drame* (Fr., 1999) ❍ 7224715.

0.30 Mina Tannenbaum Film. Martine Dugowson. Avec Romane Bohringer, Elsa Zylberstein. *Comédie dramatique* (France, 1993, 135 min) ✪ 90333810.

M6

13.30 Terre d'espérance Téléfilm. Ruggero Deodato. Avec Carol Alt, Rüdiger Joswig (All., 1999) [1 et 2/2] **16.50** M6 Music **17.00** Fan de Magazine **17.30** Plus vite que la musique **18.00** Le Clown Chute libre. Série **19.00** ET 20.40 Loft Story **19.45** Caméra café Série **19.50** Tour de France à la voile **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Le tyran domestique. Série.

20.55 Atterrissage impossible Téléfilm. Armand Mastroianni. Avec Jack Wagner, Christine Elise, Helen Thomson, James Sikking (EU, 2000) ✪. 3227609
Fou de jalousie, un mari évincé se venge en piégeant l'avion dans lequel se trouve son ex-épouse, de retour de son voyage de noces, accompagnée de son nouvel époux...

22.35 Ally McBeal Le pingouin ✪ 3102777. Dites-le avec le sourire ✪ 5426796. Série. Avec Calista Flockhart, Lisa Nicole Carson, Michael Easton, Courtney Thorne-Smith, Greg Germann.
Dans Le Pingouin, *le cabinet enquête sur un accident d'avion, dont l'origine paraît bien mystérieuse.*

Loft Story Divertissement **0.58** Tour de France à la voile Magazine **0.59** Météo **1.00** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (360 min) 70275704.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.45 Pilote du diable ■ Stuart Heisler. Avec Humphrey Bogart, Eleanor Parker, Raymond Massey (Etats-Unis, 1950, N., 90 min) ✪ **CineClassics**
14.00 JFK (version courte) ■ ■ Oliver Stone (Etats-Unis, 1991, 180 min) ❍ **Match TV**
14.40 L'Emprise du crime ■ ■ Lewis Milestone (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 115 min) ✪ **Cinétoile**
15.15 Chantage ■ ■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1929, N., v.o., 85 min) ✪ **CineClassics**
16.40 Femmes en cage ■ John Cromwell (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 95 min) ❍ **CineClassics**
18.00 Bande à part ■ ■ Jean-Luc Godard (France, 1964, N., 95 min) ✪ **Cinétoile**
20.45 Jeremiah Johnson ■ ■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1972, v.m., 115 min) ✪ **TCM**
21.00 Je hais les acteurs ■ ■ Gérard Krawczyk (France, 1986, 90 min) ✪ **Cinétoile**
22.20 Opération jupons ■ ■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1959, v.o., 120 min) ✪ **CineClassics**
22.40 La Porte du diable ■ ■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). **TCM**
23.35 Mystery Men ■ ■ Kinka Usher (Etats-Unis, 1999, v.m., 120 min) ✪ **CineCinemas 3**
0.25 Le Démon des armes ■ ■ Joseph H. Lewis (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 85 min) ❍ **TCM**
1.50 Mais qu'est-ce que je viens foutre au milieu de cette révolution ? ■ ■ Sergio Corbucci (It. - Esp., 1972, 100 min). **TCM**

DÉBATS

22.10 Forum public. La politique « Raffarin » sur les rails. **Public sénat**

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. Quelle vie après le Loto ? Les tueurs rentrent au bercail. Une partie de pétanque. **TV 5**
16.05 L'Actor's Studio. Willem Dafoe. **Paris Première**
17.05 Les Lumières du music-hall. Nicole Croisille. Stone et Charden. **Paris Première**
18.55 J'y étais. Marie-France Pisier. **Match TV**
19.00 Explorer. Cascadeurs des canyons. La cité perdue des Mayas. Otaries déchaînées. **National Geographic**
20.15 Strip-tease. Ambitieux et modestes. Accès au succès. Un navre de paix. En attendant Van Damme. **RTBF 1**
21.05 Au nom de la loi. La piste de l'erreur. **TV 5**
0.05 FBI. Invités : Robert Hue ; Arlette Laguiller. **Match TV**
0.05 Culture et dépendances. Spécial Algérie. Invités : Gisèle Halimi ; Mohamed Harbi ; Salim Bachi ; Patrick Rotman ; Boussad Hazni ; Déodat du Puy Montbrun ; Jean-Paul Mari. **TV 5**

DOCUMENTAIRES

17.00 Rites interdits. Le cannibalisme. **National Geographic**
17.35 Le Cambodge sous Pol Pot. Se taire ou mourir. **Odyssée**
17.50 Entretiens avec Germaine Tillion. [4/4]. Ethnologue et philosophe. **Histoire**
18.00 Une journée portée disparue. **La Chaîne Histoire**
18.30 Visages du Burundi. [1/6]. **Odyssée**
18.45 Lord Mountbatten, lundi sanglant. **Histoire**
19.30 Télé notre histoire. Charles Brabant. **Histoire**
19.30 Né en Afrique. Le Botswana. **Odyssée**
20.20 La Muraille des dingos. **Odyssée**
20.25 Les Grandes Batailles. Marston Moor. **Chaîne Histoire**
21.00 Du saumon pour Don Corleone. La Suède. **Voyage**
21.00 Impact mortel. **National Geographic**
22.00 Les Chasseurs des océans. A la recherche du « Carpathia ». **National Geographic**
22.05 Biographie. Emmeline Pankhurst et les suffragettes. **La Chaîne Histoire**
22.15 L'Ennemi intime. [3/3]. Etats d'armes. **TV 5**
23.00 Les Aborigènes d'Australie. **National Geographic**
23.00 Pilot Guides. Histoire du monde, l'Angleterre. **Voyage**
23.10 Patrice Lumumba, mort au Congo. **Histoire**
23.30 Les Champs manifestes. **Mezzo**
0.00 Victor Schœlcher, un homme contre l'esclavage. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (quarts de finale messieurs). A Wimbledon. **Pathé Sport**

MUSIQUE

17.00 Milton Nascimento. Festival international de jazz de Montréal 2000. **Mezzo**
18.25 Liederkreis. Lugano, 1986. Avec Olaf Bär (baryton), Geoffrey Parsons (piano). *Liederkreis pour voix et piano* opus 39, de Robert Schumann. **Mezzo**
19.15 Poulenc, Brahms, Berg et Debussy. Festival des Nouveaux Talents de Villers-sur-Mer 1999. Avec Chiao-Hui Yang (clarinette), Ying Feng (piano). **Mezzo**
21.00 Mozart. *Les Vêpres*. Festival de Saint-Denis 2000. Avec Anne-Lise Sollied-Allemano (soprano), Delphine Haidan (mezzo-soprano), Jeremy Ovenden (ténor), Alfred Reiter (basse). **Mezzo**
22.30 Mozart. *Concerto pour piano en fa majeur* KV 459. Avec Radu Lupu (piano). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

17.40 Madame de... Jean-Daniel Verhaeghe. **Festival**
18.55 Le Fou de la tour. Luc Béraud ✪ **CineCinemas 1**
19.00 Le Trésor des fées. Paul Matthews ✪ **Disney Channel**
20.45 La Mémoire fracturée. John Patterson ❍ **RTL 9**
20.50 New York, alerte à la peste. Sheldon Larry ✪ **TF 6**
20.50 Cœurs en feu. Jeff Bleckner. ✪ **Téva**
22.30 Cauchemar d'un été. Matti Geschonneck. **Festival**
22.30 Les Trafiquants de la mort. Bradford May. **RTL 9**

SÉRIES

18.15 La Vie à cinq. A reculons ✪ **Téva**
19.05 Demain à la une. Drôle de malchance ✪ **Téva**
19.55 Stargate SG-1. Seth. **Série Club**
20.45 Les Chemins de l'étrange. L'esprit de la forêt. **13[ème] RUE**
21.00 Le Chevalier de Maison Rouge. La patrouille. Lorin. Le bonhomme Octave. **Histoire**
22.30 Le Riche et le Pauvre ✪ **Téva**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. Œuvre de Jean Larriaga.
21.00 Mesures, démesures.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. A l'occasion du Prix de France-Culture du cinéma.
0.05 Du jour au lendemain. Philippe Bollon.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre de la Garde Républicaine, dir. Sébastien Billard : œuvres de Janacek, Smetana, Dvorak.
23.00 Soirée privée.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Sextuor pour piano et cordes en mi bémol majeur*, de Glinka, par l'Ensemble Capricorn.
20.40 XXII[e] Festival d'Ambronay. Enregistré le 29 septembre 2001, à l'Abbaye d'Ambronay. Œuvres de De Cavalieri, dir. Jean Tubéry.
22.00 Les Rendez-Vous du soir (suite). *Faust*. Opéra de Ludwig Spohr. Par le Chœur de la Radio de Stuttgart et l'Orchestre de la Südwestfunk de Kaiserslautern, dir. Klaus Arp, Boje Skovhus (Faust).
0.00 Les Nuits de radio Classique.

Les codes du CSA ✪ Tous publics ❍ Accord parental souhaitable ✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ✪ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ✪ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■ ■ A ne pas manquer ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

PIERRE GEORGES

Que d'eau, que d'eau !

UN CHIFFRE simplement pour dire l'ampleur de ce dégât des eaux Vivendi : nous sommes 28 millions de Français à utiliser, à boire, à nous laver avec, à consommer de l'eau de cette gigantesque et mondialiste fontaine. 28 millions peut-être à vendre au plus offrant dès lors que Vivendi Environnement l'une des deux mamelles du bas empire Messier dépecé comme on dit pudiquement par appartements, pourrait être cédée.

L'eau comme remède à un naufrage ! Voilà qui devrait nous faire rire, sourire au moins. Et pourtant, non. Il n'est point trop dans nos habitudes et nos envies de tirailler sur une ambulance pas plus que sur un camion-citerne. Donc, nous n'accablerons pas dans sa chute, du plus haut, du plus voyant, du plus vaniteux de son plongeoir de haut vol, le fameux petit baigneur au teint rose bonbon qui se voulait maître du monde.

Jean-Marie Messier, J2M comme aimaient à dire les chroniqueurs en une alchimique formule de la réussite, est ou va tomber par terre. Le nez dans le ruisseau, ou plutôt dans son océan. Ceux-là mêmes qui le soutinrent, jusques et y compris dans sa fuite en avant boulimique, l'accablent désormais. Tant il est vrai que dans ce monde-là les administrateurs ne sont pas les payeurs. Et que la fidélité des amitiés et soutiens est directement indexée sur la valeur des actions !

Donc, foin de moralité, sauf de la morale du plus fort ; Jean-Marie Messier lui doit payer, va payer. De son poste. De sa tête. De sa chute. C'est la loi du genre, et la victime moins que tout autre, pour la connaître parfaitement, serait fondée à s'en plaindre. D'ailleurs, à ce que l'on dit, dans son saut de l'ange, le plongeur fait tout pour amortir au mieux son gigantesque plouf personnel, négociant tant qu'il peut indemnités, deux ans de salaire, rachat d'emprunt, et même *(lire page 18)* une manière de garantie d'impunité contre d'éventuelles poursuites.

Tout cela pour dire que la morale des affaires est d'une logique qui échappe à la morale ordinaire, avec primes et surprimes d'échec ! Mais, là encore, n'en rajoutons pas dans le sarcasme ou dans une rancune par procuration. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'un grand patron viré fait le grand saut avec parachute dorsal comme ventral pour amortir son immense douleur. Tenez, si l'on osait, on dirait que c'est entré dans les étranges mœurs du temps qui font que, après un fameux bouillon collectif, le maître queux se voit remercier. Au sens financier et trébuchant du terme ! N'excluons pas par exemple de voir Roger Lemerre être indemnisé demain pour ses prodigieux résultats en Corée du Sud !

Jean-Marie Messier va payer. De son pouvoir en tout cas. Mais ce qui nous inquiète plus, c'est que nous tous, les 28 millions, et les autres aussi, allons payer. Vivendi bien sûr ce n'est pas que l'eau, son métier d'origine. Seulement, le reste de Vivendi que nous consommons tout autant, cinéma, culture, médias, communication nous semble, à tort peut-être, moins immédiatement symbolique et vital que la maîtrise de l'eau. L'eau de France engagée pour payer le naufrage d'un capitalisme corsaire ! Voyez on y revient, comme à un constat de sinistre vital ! La guerre très primitive de l'eau française, exception élémentaire, commence !

CARNET DE ROUTE

Tijuana, ses trafics de drogue, de Viagra et de médicaments

TIJUANA (Mexique)
de notre envoyé spécial

« Se busca » : en grosses lettres rouges, l'affiche placardée au poste-frontière de San Ysidro rappelle que les frères Eduardo et Javier Arellano Felix, les deux patrons du redoutable cartel de Tijuana, figurent parmi les narcotrafiquants les plus recherchés d'Amérique du Nord. Des dizaines de milliers de personnes transitent chaque jour par San Ysidro, le poste frontalier le plus fréquenté du monde, entre San Diego et Tijuana.

JOAN C. FAHRENTHOLD/AP

Pour beaucoup, le principal point de passage vers le « rêve américain ».

Surgie en 1889 dans cette région aride, Tijuana a explosé après la seconde guerre mondiale, au point de devenir la quatrième ville du Mexique, avec plus de 1,4 million d'habitants. Principal point de passage vers le *« rêve américain »*, elle continue d'attirer des milliers de migrants, dont beaucoup d'Indiens venus du sud du Mexique et d'Amérique centrale. Ceux qui n'ont pu franchir la frontière tentent leur chance dans les *maquiladoras,* les usines d'assemblage qui exportent vers les Etats-Unis.

Le pont piétonnier qui enjambe le rio Tijuana, un filet d'eau pollué, débouche sur l'avenida de la Revolucion, principale attraction de Tijuana. *« A la grande époque du tourisme, en 1990, Tijuana a reçu 19 millions de visiteurs. Elle pouvait alors se flatter d'être la ville la plus visitée du monde »*, se souvient Victor Clark. A la tête d'une ONG, cet anthropologue bataille en faveur des paumés de Tijuana : enfants des rues, prostituées, drogués et Indiens victimes du racisme. En 2001, moins de 4 millions de touristes, pour la plupart venus de Californie, ont traversé le rio Tijuana. Plus riche et plus sûre, San Diego, au nord de la frontière, a détrôné Tijuana, où les arènes de taureaux et le Jai-Alai, naguère un haut lieu de la pelote basque, ont dû fermer leurs portes.

La plupart des boutiques d'artisanat sont fermées plaza Santa-Cecilia. *« Les affaires tournaient déjà au ralenti. Depuis le 11 septembre, c'est la débâcle »*, soupire l'un des rares vendeurs. Une famille afro-américaine négocie un masque en papier mâché de l'homme-araignée avec une Indienne qui a déballé sa marchandise sur le trottoir. Un peu plus loin, à l'entrée d'un bar louche, deux marins en goguette, à la carrure athlétique et au crâne rasé, s'enquièrent en « spanglish » du prix du strip-tease arrosé de tequila.

Les bouges et les pharmacies sont les seuls commerces qui prospèrent encore sur l'avenida de la Revolucion. *« Viagra, prix imbattable »*, clame un employé devant la Discount Pharmacy. En face, la pharmacie Eiffel annonce en devanture qu'elle dispose de Cipro *« contre l'anthrax »*. A quelques mètres, près du Taco Loco, la Superfarmacia Continental offre de la Fleroxetina, *« same as Prozac »*. *« Les médicaments sont environ 40 % moins chers qu'aux Etats-Unis et l'on peut acheter tout ce qu'on veut, sans ordonnance ou avec des ordonnances de complaisance délivrées par des médecins véreux »*, reconnaît Ignacio Romo Calderon, le président de l'Association des pharmacies de Tijuana.

Une partie de l'approvisionnement des pharmacies, au chiffre d'affaires estimé à plus de 100 millions de dollars par an, emprunte les réseaux des trafiquants de drogue. Ignacio Romo Calderon appuie l'offensive des autorités locales, qui viennent de saisir 740 kilos de *« substances non contrôlées »*, dont 100 kilos de psychotropes, et de fermer six officines. Cette opération « coup de poing », après la publication de reportages dans la presse de Californie, n'affecte pas les autres négoces lucratifs du *« tourisme de santé »*, comme ces cliniques qui promettent de guérir le cancer.

« La pression des secteurs conservateurs de la ville a provoqué la fermeture des salons de massage. Résultat, les "magdalenas" sont maintenant dans la rue, où les contrôles sanitaires sont plus difficiles », regrette Victor Clark. Il appuie les efforts des patrons de bar de la zona Norte qui réclament l'aide de la municipalité pour faire de ce quartier *« une zone de tolérance attrayante, à l'image de Pigalle »*. Pour rassurer les touristes, il faudrait aussi combattre le crime. Pas facile avec une police corrompue et avec le taux de toxicomanie le plus élevé du Mexique. *« La dose de cristal* [crack] *ne coûte que 1 dollar dans les rues de Tijuana, où déambulent plus de 60 000 drogués »*, souligne Victor Clark. Et malgré la guerre que lui a déclarée le président Fox, le cartel de Tijuana demeure *« la mafia la plus puissante de l'histoire latino-américaine »*, affirme Jesus Blancornelas, directeur de l'hebdomadaire *Zeta* de Tijuana, qui vient de publier un livre sur la saga des frères Arellano Felix, les fondateurs du cartel qui ont gagné des milliards de dollars grâce au trafic de cocaïne.

Jean-Michel Caroit

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Plus de taxe pour devenir « hadji »

UNE LACONIQUE DÉPÊCHE d'agence annonçait il y a quelques jours que le roi Ibn Saoud venait de supprimer la taxe du pèlerinage à La Mecque. Passant presque inaperçue en Occident, la nouvelle devait provoquer dans tout le monde musulman une véritable sensation. En la dixième année de l'hégire (622 de notre ère), le prophète Mahomet fit à La Mecque son premier et unique pèlerinage officiel, consacrant ainsi au culte d'Allah ce haut lieu de l'idolâtrie. Depuis lors, le pèlerinage est l'un des cinq devoirs du musulman. De tout temps – et bien avant l'ère musulmane –, l'exploitation du pèlerin a été le principal revenu des gardiens des lieux saints d'Arabie. Tout se payait, depuis les fioles d'eau du puits Zem-Zem (celui que, dit-on, l'ange Gabriel fit jaillir devant Agar chassée par Abraham) jusqu'aux moindres objets requis pour l'accomplissement des rites. Lorsque, en 1924, Ibn Saoud imposa son autorité à travers l'Arabie, les revenus du pèlerinage demeurèrent la base de l'économie de son royaume. C'est à cet important revenu qu'Ibn Saoud a volontairement mis fin. Depuis la guerre, il est vrai, le sol sacré fournit un autre pactole, beaucoup plus lucratif : le pétrole.

Edouard Sablier
(3 juillet 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Vivendi.** Retrouvez les articles parus dans *Le Monde* sur Vivendi Universal. En exclusivité dans notre édition abonnés.

■ **Baccalauréat.** Les résultats individuels sont disponibles sur *www.lemonde.fr/examens*

■ **Kiosque.** *Le Monde* et ses suppléments, en intégralité, consultables en France et dans le monde le jour même de la parution à Paris pour 1 € par édition ou sans surcoût dans l'édition abonnés (5 € par mois, 30 jours offerts). *www.lemonde.fr/editionelectronique/*

CONTACTS

▶ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▶ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 17
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▶ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http ://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▶ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▶ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▶ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-09-43-21
***Le Monde* sur microfilms :** 03-88-71-42-30

▶ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Carnets de voyage ».

■ Tirage du *Monde* daté mardi 2 juillet 2002 : 520 945 exemplaires.

Le Monde www.lemonde.fr

Festival d'Avignon : 2002, l'odyssée de la Cour

Pour la 56e édition,
la Cour d'honneur s'offre une nouvelle beauté...
Enquêtes, portraits, rencontres et programmes,
dans un supplément de 12 pages.

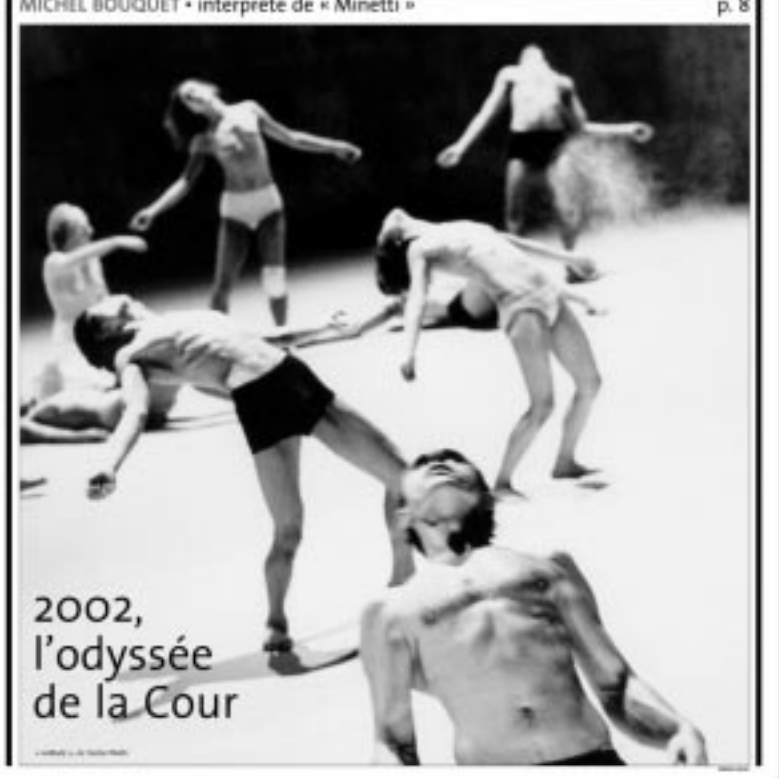

Mercredi 3 juillet, avec Le Monde daté jeudi 4 juillet 2002